



Rapport du groupe d'experts de la Société royale du Canada

L'avenir au présent

LES BIBLIOTHÈQUES, LES CENTRES D'ARCHIVES ET LA MÉMOIRE COLLECTIVE AU CANADA

NOVEMBRE 2014

Guylaine Beaudry, *Université Concordia*
Pam Bjornson, *Conseil national de recherches Canada*
Michael Carroll, *American University, Washington College of Law*
Carol Couture, *Université de Montréal*
Patricia Demers, *MSRC, Université de l'Alberta (Présidente)*
Charlotte Gray, *MSRC, Université Carleton*

Judith Hare, *Halifax Public Libraries*
Ernie Ingles, *MSRC, Université de l'Alberta*
Eric Ketelaar, *Université d'Amsterdam*
Gerald McMaster, *Philadelphie*
Ken Roberts, *Bibliothèque publique de Hamilton*



L'avenir au présent

LES BIBLIOTHÈQUES, LES CENTRES D'ARCHIVES ET LA MÉMOIRE COLLECTIVE AU CANADA



Élaboré et soumis par :

Guylaine Beaudry, *Université Concordia*

Pam Bjornson, *Conseil national de recherches Canada*

Michael Carroll, *American University, Washington College of Law*

Carol Couture, *Université de Montréal*

Patricia Demers, MSRC, *Université de l'Alberta (Présidente)*

Charlotte Gray, MSRC, *Université Carleton*

Judith Hare, *Halifax Public Libraries*

Ernie Ingles, MSRC, *Université de l'Alberta*

Eric Ketelaar, *Université d'Amsterdam*

Gerald McMaster, *Philadelphie*

Ken Roberts, *Bibliothèque publique de Hamilton*

L'avenir au présent

LES BIBLIOTHÈQUES, LES CENTRES D'ARCHIVES ET LA MÉMOIRE COLLECTIVE AU CANADA



NOVEMBRE 2014

Un rapport du groupe d'experts de la Société royale du Canada sur L'état et l'avenir des bibliothèques et des centres d'archives du Canada



Maison Walter
282, rue Somerset ouest
Ottawa (ON) K2P 0J6, Canada
(613) 991-6990 • www.src-rsc.ca

ISBN : 978-1-928140-01-6

RSC : EPR 14-2

On devrait citer ce rapport comme suit :

Demers, Patricia (présidente), Guylaine Beaudry, Pamela Bjornson, Michael Carroll, Carol Couture, Charlotte Gray, Judith Hare, Ernie Ingles, Eric Ketelaar, Gerald McMaster, Ken Roberts. (2014). Rapport du groupe d'experts sur *L'avenir au présent : Les bibliothèques, les centres d'archives et la mémoire publique au Canada*. La Société royale du Canada, Ottawa (Ontario). ISBN : 978-1-928140-01-6

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et elles ne reflètent pas nécessairement celles de la Société royale du Canada.

**Images de la page
couverture
(de gauche à droite,
de haut en bas):**

Domaine public

Sam Steele Collection
Bruce Peel Special
Collections Library,
University of Alberta

Extérieur, 2014
Halifax Public Library
Halifax, Nova Scotia

Intérieur, 2014
Halifax Public Library
Halifax, Nova Scotia

Louis Riel materials
Bruce Peel Special
Collections Library,
University of Alberta

Grey Nuns Reading
Room, Concordia
University

Grande Bibliothèque
Montréal, Québec
(Bernard Fougères)

Bibliothèque
Paul-Mercier
Blainville, Québec
(Menkès, Sooner,
Dagenais, LeTourneux,
architects)

Domaine public

Pages de titre :

Images 1, 2, 4, 5
Domaine public

Image 3
Extérieur
Bibliothèque
Memphrémagog
Québec
(Stéphane Lemire)

Préface

Bibliothèque et Archives Canada constitue la mémoire collective publique du Canada. L'institution stocke précieusement tous les documents relatifs à l'histoire du Canada et des Canadiens jusqu'à aujourd'hui.

Cependant, le monde évolue. La révolution numérique qui a transformé nombre d'industries et de secteurs ces dernières années a également bouleversé les bibliothèques et les centres d'archives. Cela soulève de nombreuses questions : *Quels sont le statut et le rôle des bibliothèques et des centres d'archives du Canada au 21^e siècle? Comment doivent-ils s'adapter à ces nouvelles technologies et comment peut-on exploiter leurs ressources matérielles dans cette nouvelle ère numérique? Quelles sont les attentes des Canadiens d'aujourd'hui, notamment des populations d'autochtones et d'immigrants en croissance rapide, vis-à-vis de ces réserves de savoir et de connaissances? Et peut-être plus important encore, quels sont les changements requis en matière de ressources, de structures et de compétences dans nos bibliothèques et centres d'archives pour faire en sorte qu'ils soient en mesure de continuer à servir le « bien public » à l'avenir?*

Ces questions ont conduit la Société royale du Canada à commander, en 2013, ce rapport de groupe d'experts sur L'état et l'avenir des bibliothèques et des centres d'archives du Canada. Le processus des groupes d'experts est un élément clé de la mission de la Société royale visant à promouvoir le savoir, encourager l'intégration de l'interdisciplinarité et aborder les enjeux essentiels pour les Canadiens. Les groupes d'experts de la Société royale fournissent des conseils indépendants et éclairés aux gouvernements, à l'industrie, aux organismes non gouvernementaux et aux citoyens canadiens sur des sujets d'intérêt public qui pourraient bénéficier d'une évaluation critique des connaissances existantes à partir d'un éventail de perspectives disciplinaires et sectorielles.

La Société royale a commandité de nombreux groupes d'experts ces 20 dernières années, mais il s'agit du premier rapport à être produit sous l'égide de l'Académie I (Académie des arts, des lettres et des sciences humaines). Nous sommes particulièrement reconnaissants envers Len Findlay, MSRC et Geoff Flynn, MSRC, pour leur détermination à mettre sur pied cette initiative et à l'University of Alberta pour le soutien financier et logistique essentiel qu'ils nous ont apporté lorsque nous en avons le plus besoin.

Nous tenons à remercier la Présidente du groupe, Patricia Demers, MSRC, ex-présidente de la SRC, et ses collègues pour le temps et l'expertise qu'ils ont investis dans ce rapport. Cela représente un volume de travail considérable, mais leur enthousiasme pour le sujet se reflète dans le rapport qu'ils ont préparé.

Nous tenons également à remercier le surveillant de l'examen par les pairs et les pairs examinateurs pour leurs commentaires, critiques et suggestions sur la première version du rapport. Les modifications apportées au rapport suite aux commentaires reçus ont permis d'améliorer significativement la qualité et la valeur du document.

Enfin, permettez-nous de remercier en particulier les membres du Comité sur les groupes d'experts de la Société royale, du Comité de supervision établi pour assister dans la gestion de cette initiative et le personnel dévoué de la Société royale qui a travaillé avec ce groupe d'experts.



Graham Bell, PhD, MSRC
Président, Société royale du Canada



David B Layzell, PhD, MSRC
Président, Comité sur les groupes d'experts

Matières

1	REMERCIEMENTS
4	LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS
9	SOMMAIRE
18	1. VALEURS
19	Préambule
25	Une responsabilité civile collective
28	Vers un enrichissement de la valeur publique
32	Transformer des vies
38	Le fait qu'ils existent
44	2. INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS
47	A. Bibliothèque et Archives Canada
62	B. Les associations de bibliothèques et de centres d'archives
69	C. Les consortiums de bibliothèques
76	D. Le système archivistique canadien
81	E. Bibliothèques et centres d'archives : une collaboration pour l'enrichissement du patrimoine documentaire canadien
100	F. Les centres d'archives et les communautés
108	G. Bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur
	<i>i. Patrimoine culturel analogique</i>
	<i>ii. Les bibliothèques et la culture numérique : stratégies pour des espaces physiques résolument numériques</i>
138	H. Bibliothèques publiques
	<i>Liens avec la communauté</i>
	<i>i. Fossé entre les services offerts par les bibliothèques publiques urbaines et les bibliothèques publiques rurales du Canada</i>
	<i>ii. L'offre aux Canadiens mal desservis</i>
	<i>iii. Prêts entre bibliothèques et coopération</i>

166	I. Bibliothèques fédérales
184	J. Bibliothèques scolaires et carrefours d'apprentissage
195	K. Lieux de culture et voix
199	L. Formation et perfectionnement professionnel des bibliothécaires et des archivistes
205	M. Les droits d'auteur dans les bibliothèques et centres d'archives canadiens à l'ère du numérique
215	N. Les bibliothèques, le libre accès et les ressources éducatives libres

220 RECOMMANDATIONS

246	ANNEXE A
248	ANNEXE B
250	TRAVAUX CONSULTÉS

Remerciements

Nous désirons tout d'abord exprimer notre profonde gratitude envers les nombreuses personnes qui nous ont permis de faire avancer ce projet. En premier lieu, nous souhaitons remercier la Société Royale du Canada (SRC) d'avoir réuni un groupe d'experts sur une question aussi primordiale que celle de l'avenir de nos institutions de mémoire. Par ailleurs, monsieur Carl Amrhein, recteur de l'Université de l'Alberta, nous a offert une assistance précieuse lors de nos déplacements, recherches et rencontres et a admis dès le commencement le caractère indispensable de nos consultations auprès des Canadiens dans ce projet. L'implication spontanée des personnes mentionnées ici et de bien d'autres dans la préparation et la promotion de chacune de ces consultations nous a d'ailleurs démontré le vif intérêt des Canadiens envers leurs bibliothèques et leurs centres d'archives. À Yellowknife, mesdames Alison Hopkins, Bibliothécaire des Territoires du Nord-Ouest (*Territorial Librarian*), Alexandra Hook, bibliothécaire du Aurora College, et Deborah Bruser, directrice de la Bibliothèque publique de Yellowknife ainsi que messieurs Ian Moir et Richard Valpy, archivistes au Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles, nous ont permis un important échange d'idées avec les Territoires du Nord-Ouest. À Burnaby et Vancouver, monsieur Mario Pinto, vice-recteur à la recherche de l'Université Simon Fraser et sa collègue, Mme Carole Gerson, ainsi que monsieur Mark Vessey, directeur du Green College de l'Université de Colombie-Britannique, ont promu nos consultations auprès des étudiants et du corps enseignant. Toujours en Colombie-Britannique, madame Sandra Singh, bibliothécaire en chef de la Vancouver Public Library, a organisé notre rencontre avec les directeurs des bibliothèques publiques de la Colombie-Britannique ainsi qu'une séance publique du samedi à la Bibliothèque publique de Vancouver. La vice-rectrice à la recherche

de l'Université d'Ottawa, madame Mona Nemer, a organisé nos rencontres avec la direction des organisations et des établissements installés dans la capitale en mettant à notre disposition une salle de conférence sur le campus. Mesdames Karen Adams, bibliothécaire de l'Université du Manitoba et sa collègue Shelley Sweeney, responsable du département des archives et des collections spéciales, ont rendu possible l'enregistrement sur vidéo de notre consultation sur le campus avec des enseignants et des étudiants de divers établissements scolaires de Winnipeg. Le directeur des services de la Bibliothèque publique de Winnipeg, monsieur Rick Walker, nous a permis de rencontrer des bibliothécaires et des usagers à la Bibliothèque de Saint-Boniface, ainsi qu'un groupe de délégués à la rencontre du Conseil consultatif des bibliothèques publiques du Manitoba. Monsieur Guy Breton, recteur de l'Université de Montréal et madame Martine Gemme, secrétaire administrative, nous ont fourni une assistance précieuse dans le cadre de la consultation avec les étudiants ainsi qu'avec les membres du corps enseignant et du public, et ont largement contribué à en faire un événement vivant et enrichissant. Monsieur Clive Maishment, directeur général de la Alberta Library et madame Stacey Bissell, bibliothécaire attachée au Alberta Public Library Electronic Network, ont organisé une série de rencontres pendant la conférence *Netspeed* à Calgary. De même, madame Leslie Latta, directrice des Archives provinciales de l'Alberta, a organisé la consultation avec des archivistes et des usagers, tandis que monsieur Gerald Beasley, bibliothécaire en chef de l'Université de l'Alberta, a coanimé la consultation qui a eu lieu sur le campus. À Halifax, madame Donna Bourne-Tyson, bibliothécaire universitaire, a animé à l'Université Dalhousie une consultation remplie à craquer de participants venus des provinces maritimes. Puis, avec l'aide de madame Judith Hare, invitée de cette même conférence, nous avons eu l'occasion de rencontrer de loyaux usagers à la succursale de Dartmouth des Bibliothèques publiques de Halifax. Le directeur général et administrateur de la Bibliothèque publique de Regina, monsieur Jeff Barber, a gracieusement mis à notre disposition sa salle de conférence pour une série de rencontres avec des bibliothécaires, archivistes et usagers de plusieurs régions de la Saskatchewan. Grâce aux arrangements de madame Loryl MacDonald, archiviste de l'Université de Toronto et présidente de l'Association canadienne des archivistes, et avec l'appui de ses collègues universitaires madame Wendy Duff et monsieur Dean Seamus Ross de la Faculté de l'information iSchool, nous avons pu profiter d'une consultation édifiante à l'Ontario Institute for Studies in Education. Puis, à l'invitation de monsieur Ian Wilson, notre groupe d'experts a eu le plaisir de participer au Sommet sur les archives au Canada. À notre retour

à Toronto, nous avons participé à une consultation lors de la Super Conference de la Ontario Library Association (OLA), en plus de prendre part à une série de rencontres publiques et individuelles organisées par la directrice générale de l'OLA, madame Shelagh Paterson. À Québec, monsieur Carol Couture, membre du groupe d'experts, a réuni parmi ses collègues un groupe de professionnels très engagés pour une consultation qui a eu lieu dans la Salle du Roy du Musée de la Civilisation. De plus, lorsque le groupe d'experts s'est rencontré à Edmonton, nous avons été accueillis à la Bibliothèque publique d'Edmonton par la directrice générale, madame Linda Cook, qui nous a organisé une visite complète guidée par madame Latta du Makerspace des Archives provinciales de l'Alberta, alors que monsieur Robert Desmarais et ses collègues nous ont chaleureusement fait découvrir la Bruce Peel Special Collections Library, dont monsieur Desmarais est responsable. Gail Lint a donné accès aux œuvres de l'Alberta Foundation for the Arts. Mesdames Jessica MacQueen et Brianna Erban ont apporté une aide exceptionnelle à nos recherches, tout comme l'équipe de recherche du Collaboratoire scientifique des écrits du Canada (CSÉC) constituée de mesdames Susan Brown et Mihaela Ilovan et de messieurs Jeffrey Antoniuk, Michael Brundin, Hamman Samuel et John Simpson. L'équipe a collaboré avec mesdames MacQueen et Erban afin de préparer l'outil de visualisation présenté dans l'Annexe A du présent rapport. Nous désirons aussi remercier chaleureusement les centaines de Canadiens qui sont venus nous rencontrer et ont partagé avec nous leurs points de vue, ainsi qu'à ceux qui l'ont fait par une soumission en ligne.

Les notes riches et abondantes de monsieur Graeme Wynn, responsable de l'évaluation par les pairs, ainsi que les questions et observations faites par les examinateurs anonymes ont grandement aidé à renforcer notre exposé et à élever l'importance de notre sujet au premier plan. Enfin, le travail créatif de madame Lara Minja dans la conception de ce rapport a contribué à le rendre encore plus éclairant.

Liste des acronymes et abréviations

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
AAO	Archives Association of Ontario
AAQ	Association des archivistes du Québec
ABPAC	Association des bibliothèques parlementaires au Canada
ABRC	Association des bibliothèques de recherche du Canada
ACA	Association of Canadian Archivists
ACACC	Association des cartothesques et archives cartographiques du Canada
ACB	Association canadienne des bibliothèques
ACBD	Association canadienne des bibliothèques de droit
ACE	Accessible Content E-Portal (Scholars Portal)
ACN	Conseil des Archives Nunavummi
ACPPU	Association canadienne des professeures et professeurs d'université
AJL	Association of Jewish Libraries
ALA	American Library Association
AMA	Association manitobaine des archives
AMC	Association des musées canadiens
ANLA	Association of Newfoundland & Labrador Archives
APLEN	Alberta Public Library Electronic Network
ARMA	Association of Records Managers & Administrators
ASTED	Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation
BAC	Bibliothèque et Archives Canada
BAM	Bibliothèques, archives et musées
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
BCLA	British Columbia Library Association
BCLC	British Columbia Libraries Cooperative
BCP	Bibliothèques centrales de prêt
BN	Bibliothèque nationale

BNQ	Bibliothèque nationale du Québec
BPT	Bibliothèque publique de Toronto
BSI	Bibliothéconomie et sciences de l'information
C.L.A.O.	Church Library Association of Ontario
CAÉB	Centre d'accès équitable aux bibliothèques
CAIPDC	Conseil sur l'accès à l'information pour les Canadiennes et les Canadiens incapables de lire les imprimés
CAIRN	CAUL-CBUA Atlantic Islandora Repository Network
CAPT	Conseil des archivistes provinciaux et territoriaux
CBUA	Conseil des bibliothèques universitaires de l'Atlantique
CBUC	Conseil des Bibliothèques Urbaines du Canada
CCA	Conseil canadien des archives
Cégep	Collège d'enseignement général et professionnel
CIA	Conseil international des archives
CLGA	Canadian Lesbian and Gay Archives
CLOM	Cours en ligne ouverts et massifs
CMEC	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
CNRC	Conseil national de recherches du Canada
CNRC (GS)	Conseil national de recherches du Canada - Gestion du savoir
COA/ALA	Committee on Accreditation of the American Library Association
COPPUL	Council of Prairie and Pacific University Libraries
CORA	Canadian Opinion Research Archive
CPTBP	Conseil provincial et territorial des bibliothèques publiques
CSÉC	Collaboratoire scientifique des écrits du Canada
CSF	Cyberbibliothèque scientifique fédérale
DFO	Département Pêches et Océans
DNF	Dépôt numérique fiable
DPI	Dirigeante principale de l'Information
DPP	Droit de prêt public
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EBSI	École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal
EPL	Edmonton Public Library
FBPO	Fédération des bibliothèques publiques de l'Ontario
FEEP	Fédération des Écoles Secondaires Privées
FLA	Foothills Library Association

GdC	Gouvernement du Canada
GELA	Greater Edmonton Library Association
HLA	Halifax Library Association
HPL	Halifax Public Libraries
ICAP	Projet d'archives italo-canadien
ICIST-CNRC	Institut canadien pour l'information scientifique et technique-Conseil national de recherches du Canada
ICMH	Institut canadien de microreproductions historiques
IFLA	Fédération Internationale des Associations de bibliothécaires et des Bibliothèques
INCA	Institut national canadien pour les aveugles
ISBE	Initiative de services de bibliothèque équitables
JISC	Joint Information Systems Committee
LAA	Library Association of Alberta
LAPHO	Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario
M.B.S.I.	Maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MLCI	Consortium de bibliothèques du Manitoba inc.
NLA	Nunavut Library Association
NLLA	Newfoundland & Labrador Library Association
NSL	Bibliothèque scientifique nationale
NWTLA	Northwest Territories Library Association
OCLC	Online Computer Library Centre
OCLS	Ontario Colleges Library Services
OCUL	Ontario Council of Libraries
ODESI	Initiative ontarienne en matière de documentation des données, de service d'extraction et d'infrastructure
OISE	Ontario Institute for Studies in Education
OLA	Ontario Library Association
OSLA	Ontario School Library Association
PAA	Provincial Archives of Alberta
PACL	Prairie Association of Christian Librarians
PARD	Plan d'action pour la réduction du déficit
PCLSN	Projet canadien de licences de site nationales
PEB	Prêt entre bibliothèques
PKP	Public Knowledge Project

PLOS	Public Library of Science
PNDA	Programme national de développement des archives
RCDR	Réseau canadien de documentation pour la recherche
RCDR	Réseau canadien de documentation pour la recherche
RCIP	Réseau canadien d'information sur le patrimoine
REL	Ressources éducatives libres
RESDOC	Réseau des services documentaires collégiaux
RFID	Identification par radiofréquence
RNSBE	Réseau national de services de bibliothèque équitables
RQPIC	Résolution des questions des pensionnats indiens Canada
SBOS	Service des bibliothèques de l'Ontario-Sud
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SHC	Société historique du Canada
SIGB	Système intégré de gestion de bibliothèque
SMA	Sous-ministre adjoint
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles du Québec
SRC	Société Royale du Canada
TAL	The Alberta Library
TUG	TriUniversity Group of Libraries
UAL	University of Alberta Libraries
VGC	Vérificateur général du Canada
VPL	Vancouver Public Library
WoSA	Approche pansociétale
WPL	Bibliothèque publique de Winnipeg

Sommaire

● MANDAT

Au printemps 2013, la Société Royale du Canada a réuni ce groupe d'experts sur l'état et l'avenir des bibliothèques et des centres d'archives au Canada. Nous avons dû tenir compte, lors de la réalisation de ce projet, du devoir commun de ces institutions : comme le souligne la SRC dans son mandat, « elles recueillent, conservent et diffusent le savoir et donnent accès à l'information et aux ressources intellectuelles, favorisant ainsi l'engagement civique. » En reconnaissant qu'elles « relèvent activement les défis des technologies numériques en pleine expansion, des pratiques culturelles en évolution et des attentes de la société », le groupe d'experts devra :

- « Enquêter sur les services fournis aux Canadiens, y compris les Canadiens autochtones et les nouveaux Canadiens, par les bibliothèques et les centres d'archives.
- Comprendre ce que la société canadienne attend des bibliothèques et des centres d'archives au 21^e siècle.
- Identifier les changements nécessaires sur le plan des ressources, des structures et des compétences pour que les bibliothèques et les centres d'archives rendent aux Canadiens les services dont ils ont besoin au 21^e siècle.
- Écouter et interroger les différentes voix qui contribuent à la construction de la communauté et de la mémoire.

- Démontrer à quel point le monde du savoir est et continuera d'être révolutionné par les technologies numériques.
- Conceptualiser l'intégration de l'espace physique et du numérique dans les bibliothèques et les centres d'archives. »

L'objet de notre mission est donc vaste et présente deux aspects paradoxaux : alors que les chercheurs soulèvent qu'une crise se profile dans le milieu des institutions de mémoire, due à la dissipation et à la sous-estimation des ressources culturelles nationales, nous en sommes à repenser les bibliothèques et les centres d'archives afin d'en placer l'importance et l'implication au centre des possibilités, des communautés et des expériences humaines. L'importance de transmettre et de résoudre cette difficulté – qui inspire à la fois inquiétude et motivation – représente l'esprit de ce rapport.

● MÉTHODOLOGIE

EN TANT QUE PREMIER GROUPE D'EXPERTS de l'Académie I (Académie des arts, des lettres et des sciences humaines) de la SRC, nous avons assumé un engagement commun envers la nature ancrée des souvenirs et envers la multitude de moyens d'expression de la culture intellectuelle, et avons convenu de l'importance cruciale de les préserver. Pour ce faire, nous avons établi qu'il était primordial d'être à l'écoute des Canadiens issus de régions et de milieux divers. Nous avons donc tenu des consultations publiques à travers le pays – à Yellowknife, Vancouver, Ottawa, Winnipeg, Montréal, Calgary, Edmonton, Halifax, Régina, Toronto et Québec – et les centaines de plaidoyers passionnés que nous y avons entendus ou que nous avons reçus en ligne en faveur des institutions de mémoire nous ont guidés tout au long de ce projet et ont structuré nos délibérations. Nous avons publié le rapport de chacune de nos consultations (dans la langue de présentation) sur notre blogue : <http://librariesarchivescanada.wordpress.com>. Nous avons aussi réuni tous les témoignages reçus en ligne et les avons publiés sur ce portail : (<http://cwrc.ca/rsc-src/submissions/>).

De plus, nous avons participé au Sommet sur les archives au Canada sur le thème *Vers un nouveau modèle de gestion de la mémoire enregistrée au Canada*, qui s'est tenu à la Munk School of Global Affairs de l'Université de Toronto. Nous y avons pris part à des échanges avec des archivistes, des partenaires clés, des étudiants et des directeurs de programmes d'études supérieures en archivistique

Nous proposons, dans le présent document, une étude de la documentation importante sur le sujet et une analyse des tendances et des défis qui lui sont spécifiques. De plus, le rapport est rehaussé de commentaires que nous avons reçus des participants aux consultations, ainsi que de photographies de magnifiques nouvelles bibliothèques au Canada.

et avons discuté des stratégies possibles pour maintenir et enrichir les archives canadiennes ainsi que favoriser la reconnaissance de notre héritage documentaire.

Alors, pourquoi nous soucions-nous de nos bibliothèques et de nos centres d'archives? Dans une société de plus en plus hétéroclite et où les connaissances sont interreliées, les attentes envers ces ressources sont complexes et parfois même contradictoires. Si, pendant nos discussions entre experts de ce rapport, nous avons étudié les différentes hypothèses – exprimées ou non – et avons jeté un regard aux technologies numériques en pleine évolution, les consultations nous ont quant à elles permis de comprendre les attentes et l'apport des usagers et du personnel de ces institutions du savoir. Ce rapport illustre donc comment ces valeurs influencent les établissements d'aujourd'hui et quels rôles elles joueront dans leur possible réforme.

Nous proposons, dans le présent document, une étude de la documentation importante sur le sujet et une analyse des tendances et des défis qui lui sont spécifiques. De plus, le rapport est rehaussé de commentaires que nous avons reçus des participants aux consultations, ainsi que de photographies de magnifiques nouvelles bibliothèques au Canada, de gravures et de peintures. Ensemble, ces différentes voix et cette collection d'images illustrent la nouvelle conception du monde du savoir et appuient nos conclusions. Nous avons aussi profité de la flexibilité qu'offre Internet pour mettre sur pied l'outil « *Mapping and Timeline Application: A Visualization of Canada's Libraries and Archives* » qui donne un aperçu dynamique de l'étendue de nos réseaux de bibliothèques et de centres d'archives et de la portée nationale de leur développement. Un avant-goût de cet outil ainsi que le lien pour y accéder se trouvent à l'annexe A du présent document.

● RÉSULTATS

AU COURS DE NOS MULTIPLES RENCONTRES et conversations sur les bibliothèques et les centres d'archives, nous avons ressenti chez les Canadiens un engouement et une confiance profonde à l'égard de ces institutions et des services qu'elles offrent. Nous explorons ici des problématiques telles que l'accès inéquitable aux services, la restructuration organisationnelle, les rôles de gestion ainsi que la nécessité d'une formation professionnelle continue des bibliothécaires et des archivistes. Pourtant, malgré le caractère de notre démarche, nous avons été impressionnés par la force de réaction, la débrouillardise et l'audace dont a fait preuve le personnel de ces institutions face aux attentes en constante évolution de la société.

Comme le titre de ce rapport l'indique, les nouvelles technologies doivent être prises en compte dans cette démarche. Loin de nous l'idée de nous faire prophètes, mais nous devons éveiller la conscience collective à une problématique bien présente. En effet, le secteur des bibliothèques et des centres d'archives présente un besoin urgent de réformes institutionnelles afin d'améliorer le fonctionnement de ces institutions, d'encourager une collaboration plus efficace entre elles et d'en prévoir une gestion mieux adaptée et plus fiable. Ce rapport présente la synthèse de ce que nous avons entendu et appris des Canadiens et propose un aperçu d'établissements culturels déjà prospères ou planifiant des changements majeurs. Il marque aussi le caractère décisif de notre époque pour les bibliothèques et les centres d'archives et l'importance de contrer la négligence et la méconnaissance à leur égard.

En premier lieu, les bibliothèques et les centres d'archives sont, à l'ère numérique, toujours aussi indispensables à la société canadienne. Ils nécessitent donc des ressources supplémentaires afin d'offrir la vaste gamme de services à laquelle il est permis de s'attendre de telles institutions. C'est le devoir d'une société équitable de faciliter pour ses citoyens l'accès aux ressources dont ils ont besoin pour s'informer, approfondir leurs connaissances et enrichir leur existence.

En deuxième lieu, tandis que les bibliothécaires et les archivistes doivent créer un partenariat pancanadien visant la préservation de notre héritage écrit et le maintien et le développement de l'accès aux technologies numériques, les institutions de mémoire et les différents paliers gouvernementaux doivent quant à eux investir dans des infrastructures numériques afin de faire avancer ces projets.

En troisième lieu, il est primordial qu'un programme national de numérisation soit financé et planifié, conjointement avec les institutions de mémoire du pays, afin de faire entrer l'héritage culturel et scientifique canadien dans l'ère numérique. Nous nous assurerons ainsi de la conservation du lien avec notre passé et de la continuité de la documentation du présent, pour une meilleure préparation du futur.

À la lumière de ces principes fondamentaux, nous émettons les recommandations suivantes, qui seront développées et justifiées tout au long de ce rapport. Bien que les membres du groupe d'experts proviennent de domaines d'expertise divers, nous avons tous considéré et approuvé ces recommandations. Nous recommandons donc :

QUE **BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA**

- élabore et annonce un plan stratégique sur cinq ans – incluant des évaluations périodiques du progrès – et ce, pour l'automne 2015 au plus tard;
- participe activement aux activités des associations et conseils nationaux et internationaux;
- rassemble une équipe composée de membres clés des communautés des bibliothèques et des centres d'archives qui participera à la gestion de ses problèmes moraux, à l'harmonisation de ses disciplines que sont la bibliothéconomie et l'archivistique, ainsi qu'à l'évaluation du progrès;
- favorise le développement d'une collaboration nationale pour la création d'un dépôt numérique fiable incluant un espace de stockage de données en ligne;
- constitue un comité pancanadien de pairs afin d'établir des standards pour un réseau d'établissements régionaux de conservation et d'entreposage;
- réaffirme son rôle de médiateur auprès des Canadiens atteints de déficience visuelle;
- démarre un projet, conjointement avec RCIP, dans le but d'explorer les outils permettant la recherche systématique de bases de données existantes;
- investisse dans le projet pilote pour une cyberbibliothèque scientifique fédérale qui serait accessible à tous les chercheurs du gouvernement du Canada;
- mette sur pied, avec l'aide du gouvernement fédéral, un fonds de collaboration des bibliothèques et des centres d'archives, administré conjointement par BAC, l'ABRC et le CCA afin de financer des projets collaboratifs innovants.

QUE **LE CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES**

- organise, en association avec l'ACA et l'AAQ, une campagne nationale de sensibilisation;

- revoit les structures de gestion du système archivistique canadien afin d'assurer une conformité envers les politiques nationales et internationales et de garantir la préservation du patrimoine canadien;
- ébauche, en collaboration avec l'Université des Premières nations du Canada, l'ACA, l'AAQ et BAC, un programme d'introduction à la gestion des archives autochtones qui pourra être offert dans les réserves et communautés;
- inclut parmi ses membres des intervenants des secteurs public et privé engagés dans l'effort pour améliorer la qualité de l'accès à l'héritage documentaire canadien et de sa préservation;
- entreprend, avec l'aide des organismes mentionnés plus tôt, une discussion avec l'Institut Inspire afin d'établir un programme de mentorat bénévole entre archivistes et jeunes Autochtones.

QUE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHÈQUES

- concentre ses activités sur l'attestation de programmes, les études de marché, l'engagement dans les politiques publiques, la représentation internationale ainsi que sur une campagne nationale de sensibilisation;
- consolide sa collaboration avec les conseils d'alphabétisation;
- se réforme en tant que fédération;
- instaure des coopératives de livres électroniques en collaboration avec BAC et les ministères provinciaux et territoriaux.

QUE LE CONSEIL DES BIBLIOTHÈQUES URBAINES DU CANADA et L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES DE RECHERCHE DU CANADA

- travaillent en plus étroite collaboration avec les éditeurs et détaillants, afin de rendre plus accessibles aux Canadiens les bases de données électroniques, les collections unifiées et tout autre document utile;
- permettent aux usagers de tirer pleinement parti de leur droit à l'utilisation équitable;
- priorisent une plus grande coopération entre les institutions sur le plan des licences et de l'hébergement de leurs ressources en ligne afin de permettre un accès équitable aux ressources disponibles dans l'infonuagique;
- participent au développement des ressources éducatives libres.

QUE LES MINISTÈRES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

- se rassemblent dans leurs régions afin de structurer les ressources des activités de collaboration;
- mettent en œuvre une politique sur les rôles en matière de gestion de l'information et de tenue de documents;
- revoient et mettent à jour la législation et la réglementation qui régissent la gestion des archives;
- reconsidèrent les principes fondateurs de l'archivage afin d'assurer que les ressources importantes soient accessibles aux centres d'archives et que ceux-ci puissent maintenir leur participation et contribution à ARCHIVESCANADA.ca;
- rassemblent et encouragent les meilleures approches de collaborations interinstitutionnelles et interprofessionnelles;
- mettent sur pied des programmes d'aide financière afin de permettre aux communautés de prendre une part active au développement de la conservation, du fonctionnement et de l'accès dans leurs centres d'archives;
- soutiennent les réseaux de bibliothèques publiques pour que plus d'institutions disposent de services technologiques adéquats;
- élaborent des standards provinciaux et territoriaux afin de guider la création d'un modèle de bibliothèque publique en milieu scolaire.

QUE LES RECTEURS DES UNIVERSITÉS DE RECHERCHE DU CANADA MEMBRES DU U15

- travaillent ensemble à l'élaboration avec financement durable de collections partagées d'imprimés, disponibles dans trois à cinq centres régionaux de conservation et d'entreposage;
- entament – pour ceux et celles dont l'université accueille une bibliothèque ou un programme iSchool – une révision de l'ensemble des programmes, en partenariat avec les employés et d'autres professionnels en exercice.

QUE LES FACULTÉS DE L'ÉDUCATION et LES FACULTÉS et ÉCOLES DE BIBLIOTHÉCONOMIE, D'ARCHIVISTIQUE ET DE SCIENCES DE L'INFORMATION DES UNIVERSITÉS CANADIENNES

- incluent dans leurs programmes un cours de développement communautaire (études de milieux);
- augmentent le nombre de diplômés ayant les compétences nécessaires à la gestion des nouvelles bibliothèques scolaires et des nouveaux centres communs d'apprentissage.

QUE LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)

- rassemble un comité pancanadien qui aura comme tâche d'établir le modèle adéquat pour les nouvelles bibliothèques scolaires et les nouveaux centres communs d'apprentissage;
- assure un financement durable à ce projet.

Nous espérons que ce rapport présente des perspectives nationales et internationales avisées sur l'état actuel de nos principales institutions culturelles et sur leurs possibilités d'avenir.

1 Valeurs



Préambule

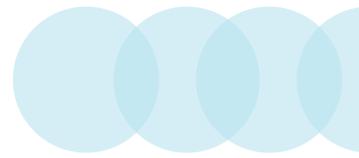
« Le passé ne peut rester derrière nous pour la même raison que le futur est toujours à nos trousses. [...] Le passé et le futur sont le présent. »

— Joseph Boyden, *Dans le grand cercle du monde* (2013)

Les affiliations internationales des membres de notre groupe d'experts témoignent d'un large éventail d'expériences professionnelles. Nous avons parmi nous des archivistes et des professeurs d'archivistique, des bibliothécaires en milieu public, universitaire et scientifique, une professeure d'histoire et de littérature – qui utilise quotidiennement les bibliothèques et les centres d'archives dans ses activités de recherche –, un théoricien du droit, un conservateur de musée et un conseiller. En tant que groupe indépendant non commandité, nous avons entrepris de faire des recherches sur les services que reçoivent les Canadiens – incluant ceux des communautés peu desservies – dans les bibliothèques et centres d'archives. Nous voulions ainsi comprendre ce que la société canadienne attend de ces institutions au 21^e siècle, déterminer les changements à apporter afin d'assurer que ces dernières continuent de servir le bien public canadien, montrer les transformations de l'univers du savoir depuis l'avènement de la technologie numérique et sonder les réalités des espaces physiques et numériques dans les bibliothèques et les centres d'archives.

Bien que ce rapport traite conjointement de la condition actuelle et du futur de ces deux types d'institutions, nous ne présumons en aucun cas que les bibliothèques et les centres d'archives sont des institutions de nature identique et nous sommes tout à fait conscients des aspects qui les définissent et qui les rassemblent en tant qu'institutions uniques. Nous nous sommes efforcés de rendre ce rapport exhaustif et aussi holistique que possible en mettant l'accent sur





de nombreuses innovations et réalisations de nos institutions du savoir, ainsi que sur les défis qu'elles partagent.

Nous avons entrepris cette exploration au moment même où se répand un phénomène mondial de questionnement et de théorisation à propos de ces institutions en tant que lieux physiques et créatifs. Entamer ce projet pendant cette période d'explosion du nombre d'études sur le sujet et de nouveaux projets nous a indéniablement stimulés. Parmi ces projets, mentionnons le rapport *The State of America's Libraries 2013* de l'American Library Association (ALA), l'étude néerlandaise *The Library of the Future: Hub for Knowledge, Contact and Culture* (2014), et la présentation à l'Université de Toronto en novembre 2013 de Caroline Kimbell, responsable de l'octroi des licences à The National Archives au Royaume-Uni, dans le but de promouvoir les centres d'archives dans leurs rôles de conservateurs, facilitateurs et formateurs. À l'automne 2013, le Forum des politiques publiques du Canada a publié son rapport *Préserver la mémoire du Canada*, élaboré à partir des tables rondes organisées dans quatre villes canadiennes à l'invitation de membres sélectionnés. D'autres études, comme le rapport indépendant sur les services de bibliothèques publiques en Angleterre, produit en février 2014, et l'étude sur les institutions de mémoire du comité du Conseil des académies canadiennes, mandaté par le gouvernement, concordent avec nos propres conclusions.

Les récents travaux d'érudition ont porté notre attention sur les disciplines en évolution que sont l'archivistique et la bibliothéconomie. Dans *L'Archivistique à l'ère du numérique*, Carol Couture et Marcel Lajeunesse abordent les aspects fondamentaux et durables du domaine. Un intérêt croissant de la part des historiens, critiques littéraires et anthropologistes a conféré aux centres d'archives, selon Ann Laura, « un statut distinct, reconnaissant leurs besoins spécifiques et leur méritant une

Le spectacle impressionnant de l'architecture contemporaine des établissements de bibliothèques et d'archives permet à tous de prendre part à ces réflexions sur notre société et notre époque.

considération propre » (44). Dans sa publication *The Archive Effect*, Jaimie Baron, concentre sa recherche sur la création et la transformation d'expériences humaines à travers la technologie et appelle à « une reformulation du “document d'archives” en tant qu'expérience de réception plutôt qu'en tant qu'indication de valeur officielle ou de lieu d'entreposage » (7). L'expérience de la lecture et le rôle influent des bibliothécaires sont aussi largement traités. L'essai de Andrew Pipers sur la lecture à l'ère électronique, *Book Was There*, nous rappelle que le livre, en tant que « recueil de la communication, est la source d'une pensée plus complexe » (156) et insiste pour que, dans notre quête de « l'outil qui pourra informatiser toutes les tâches, il ne faudrait pas laisser l'ordinateur remplacer le livre » (157). Quant à R. David Lankes, il fait de son livre *Atlas of New Librarianship* – écrit dans un langage souvent polémique – un contrat social qui est « ultimement la plus importante conversation que les bibliothécaires peuvent et doivent avoir avec la communauté, et pas seulement lorsque les budgets le permettent » (28). L'efficacité d'une telle conversation s'est révélée ailleurs dans le monde avec la planification et l'érection de monuments emblématiques à Aarhus, Oslo, Birmingham et Helsinki et des plans semblables sont en élaboration dans les villes canadiennes d'Halifax, Regina, Winnipeg et Calgary.

Le spectacle impressionnant de l'architecture contemporaine des bibliothèques et des centres d'archives permet à tous de prendre part à ces réflexions sur notre société et notre époque. L'architecte Jacques Plante, dans sa publication *Architectures de la connaissance au Québec* (2013), saisit brillamment l'effervescence et la beauté de plusieurs de ces institutions culturelles. Lise Bissonnette, dans la préface de cet ouvrage, nous invite à découvrir et à explorer ces « troisièmes lieux » physiquement transformés, ces carrefours communautaires, ces aires de création et de réflexion, ces refuges méditatifs. « Aucun autre endroit dans les villes, villages, écoles et universités n'offre un lieu aussi dégagé de toute contrainte et aussi libre d'accès ». (vii)

Ce rapport constitue un document complexe, alliant nos observations et analyses avec les multiples conversations que nous avons eues avec les Canadiens. Dans ce chapitre, nous explorerons les valeurs défendues par le peuple canadien, ainsi que la manière dont les bibliothèques et les centres d'archives reflètent et perpétuent ces valeurs au quotidien. Dans le deuxième chapitre, nous exposerons notre étude de l'écosystème complexe de ces organisations et institutions professionnelles ainsi que leurs mandats, en alternance avec des récits – certains fictifs, d'autres réels – de Canadiens en quête de connaissances et d'éclaircissement. D'une part, la complexité de ce système est passablement méconnue des organismes de financement et des Canadiens en général. Bien que le financement insuffisant ait occasionné des ajustements créatifs de leur part, une

augmentation marginale de l'investissement dans ces institutions multiplierait les bénéfices pour la société. D'autre part, les différents récits abordent des questions telles que le besoin d'un accès plus équitable et étendu ainsi qu'une plus grande sensibilisation à cet égard, les facteurs de réussite des étudiants, l'accommodation de divers médias et ressources dans le parcours professionnel, l'expérience de la frustration et celle, au contraire, réconfortante de l'accueil et du soutien aux nouveaux arrivants et la présence constante de la communauté. Dans le troisième chapitre, nous formulerons des recommandations reflétant nos discussions sur chacun de ces sujets.

● UN RECUEIL DE VALEURS

« Si vous n'accordez aucune valeur aux bibliothèques, cela signifie que l'information, la culture et même la sagesse n'ont aucune valeur pour vous. Vous réduisez au silence les voix du passé et vous compromettez le futur. »

— **Neil Gaiman**, *Why our Future Depends on Libraries, Reading and Daydreaming* (2013)

« Quelque chose possède une valeur économique si ses bénéfices pour le bien-être de la société sont plus importants que son coût. Le tableau de valeurs économiques inclut les valeurs commerciales (ou de marché), les valeurs non marchandes, et les valeurs de non-usage. »

— **John Holden**, *Capturing Cultural Value* (2004)

« Tous les archivistes revendiquent la responsabilité, la transparence et l'intervention des organisations en pratiquant une conservation responsable des documents dès leur création et aussi longtemps qu'ils existeront. Que les archivistes exercent leur métier avec si peu de moyens, en faisant face à tant d'incompréhension envers les objectifs qu'ils poursuivent et tout en combattant une certaine pression d'agir de façon irresponsable ne sont qu'une part de leur noble, mais paradoxale obligation dans cette société démocratique. »

— **Terry Eastwood**, *Archives, Democratic Accountability, and Truth* (2010)

Les archivistes et les bibliothécaires sont dévoués à la création, à la préservation, à la gestion ainsi qu'à la diffusion de notre patrimoine humain, économique et symbolique.

Les bibliothèques et les centres d'archives renforcent les composantes de notre société en nous rappelant ce qui a fait de nous le peuple canadien.»

Il y a « différentes conceptions de ce qui constitue une “valeur”, de la façon dont elle doit être mesurée et des considérations dont il faut tenir compte pour ce faire. » (Scott 9). Qu'elle soit intrinsèque ou simplement utilitaire, et qu'elle soit considérée comme un principe enraciné dans les réalités et fondamental de mérite, d'importance et d'efficacité ou bien comme une conviction motivant leur conduite, les archivistes et les bibliothécaires s'entendent tous sur sa raison d'être : « l'objectif ultime derrière la valeur est la transmission des connaissances que nous possédons aux générations futures » (Gorman 7). Les chartes constitutionnelles, les déclarations universelles, les manifestes de valeurs fondamentales et les chartes de valeurs partagées sont autant de preuves que les archivistes et les bibliothécaires sont dévoués à la création, à la préservation, à la gestion ainsi qu'à la diffusion de notre patrimoine humain, économique et symbolique.

Les valeurs personnelles distinguent les bibliothécaires et les archivistes les uns des autres. Les archives constituent un aspect fondamental de notre patrimoine en tant que témoins privilégiés et irremplaçables de l'histoire et les archivistes les évaluent et les préservent pour enrichir notre mémoire collective. Les documents d'archives sont d'abord et avant tout des témoignages et les principes archivistiques découlent de la nécessité d'en conserver la signification et la valeur qu'elles présentent dans leur contexte de création. Ainsi, les archivistes se doivent d'être impliqués dans leur processus de création afin d'assurer qu'ils résistent au temps et à l'évolution. Constituer et préserver cette documentation ne sont pas des activités facultatives ou purement souhaitables : ce sont des obligations légales qui incombent à tout organisme public et à la plupart des organisations privées ou individuelles. Il y a des différences marquées entre les bibliothèques – où les livres et autres types de publications à information préstructurée sont des entités distinctes – et les centres d'archives – où des documents originaux et uniques sont conservés dans leur contexte de création et où l'accès peut devoir être assisté –, et des variations dans leurs normes descriptives et l'utilisation de leurs métadonnées en font d'autant plus des institutions bien distinctes. Elles partagent néanmoins certains principes : la diversité, l'accès à des espaces et services physiques et virtuels, ainsi qu'un engagement résolu à intégrer et informer tous les citoyens.

Tout comme leurs moyens de financement, ces institutions se transforment et le concept de valeur publique évolue. « Nos fondements : objectifs sociaux et valeurs publiques », deuxième chapitre du rapport *The Library of the Future: Hub of Knowledge Contact and Culture*, publié en 2014 à La Haye, aborde ce sujet. Quant à Carol A. Scott, elle envisage, dans sa publication *Museums and Public Value*, un « nouvel accord » selon lequel les gouvernements autant que les institutions

publiques se consacrent à l'aspect de valeur publique et travaillent « dans un esprit de collaboration et de conciliation, combinant processus d'approbation, financements et forces organisationnelles afin de créer un système de valeur dans la sphère publique » (3-4). La diversité et les besoins de cette sphère publique dans un contexte spécifiquement canadien ont été les principaux sujets des nombreuses analyses comparatives effectuées dans le cadre de ce rapport.

Une responsabilité civile collective

LE DEVOIR DE RÉCOLTER, PRÉSERVER ET CLASSER les documents imprimés et numériques faisant partie de notre héritage national est une responsabilité cruciale. Mme Charlotte Gray, historienne, note que :

« Dans un pays cultivé et sophistiqué comme le nôtre, ayant si dramatiquement changé à travers le temps, nous encourageons constamment le danger de perdre la trace des personnes, des idées et des valeurs qui ont bâti notre société. Une telle perte ferait de nous un peuple amnésique, voire souffrant d'Alzheimer. Les bibliothèques et les centres d'archives renforcent les composantes de notre société en nous rappelant ce qui a fait de nous le peuple canadien. »

Les centres d'archives, « lieux de responsabilité partagée et de confiance où les documents sont préservés à travers le temps, assez longtemps peut-être pour faire disparaître la douleur et guérir la communauté. »

L'archiviste Carol Couture utilise quant à lui une métaphore physiologique différente. En analysant l'archivistique à la lumière des technologies de l'information contemporaines, il décrit les principes qui guident l'archiviste dans les domaines de l'évaluation, de la sélection, de l'acquisition, de la conservation et de la diffusion comme étant la « colonne vertébrale » de cette science. Il souligne aussi la fragilité et la nature non permanente du contenu numérique, et plus particulièrement du contenu conservé sur support numérique seulement, et insiste sur l'importance primordiale de l'implication des archivistes dans la planification et la création de ce type de contenu :

« Enfin, en archivistique contemporaine, au Canada comme ailleurs, l'importance de l'intervention en amont n'est plus à démontrer. La création d'archives grâce aux immenses possibilités qu'offrent les technologies de l'information nous le fait davantage voir tous les jours. L'archiviste ne peut plus, comme cela était possible avec l'analogique, intervenir tardivement dans le cycle de vie du document d'archives. Dans le domaine des archives nées numériques, les auteurs

« Au cœur de
toute bibliothèque
repose une
passion pour le
service public ».

s'accordent pour reconnaître le caractère essentiel de l'intervention en amont. Si l'archiviste n'est pas présent, au moment même de la création de l'information pour entre autres choses inscrire les décisions archivistiques dans les métadonnées, il n'y sera jamais. Jamais il ne réussira à rattraper cette réalité combien volatile. »

Les récents problèmes touchant les systèmes de courriels du Cabinet de la Première ministre de l'Ontario et du Cabinet du Premier ministre du Canada ont contribué à démontrer le besoin pressant de règles efficaces et d'une conformité mieux respectée en ce qui a trait à la création et à la conservation de la documentation. Le rapport de la Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique, publié en juillet 2014 (<https://www.oipc.bc.ca/special-reports/1664> disponible en anglais seulement), déplore l'inaptitude à archiver dix ans de précieuse documentation gouvernementale et recommande fortement une loi sur la gestion des documents numériques.

Les nouvelles formes d'application Web interactives et la perspective de l'archivage participatif suggèrent à Éric Ketelaar, ex-Archiviste national des Pays-Bas, que les centres d'archives, « lieux de responsabilité partagée et de confiance où les documents sont préservés à travers le temps, assez longtemps peut-être pour faire disparaître la douleur et guérir la communauté », utilisent de plus en plus les espaces virtuels et numériques.

« L'adhésion et les espaces se retrouveront graduellement tous "dans le nuage" et seront gérés – en responsabilité partagée – par des individus, des groupes et des institutions de mémoire. Ils seront ensemble les acteurs d'un écosystème qui comprend des archives, des documents et d'autres textes de mémoire dans un contexte sociétal. »

L'impact collectif de ce contexte sociétal et le pouvoir des archives pour contrôler la douleur et rebâtir une communauté sont des sujets qui nous ont été rapportés avec vigueur à plusieurs reprises pendant nos consultations. Au Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles de Yellowknife, l'Archiviste des Territoires du Nord-Ouest Ian Moir racontait que « depuis 2004, le centre d'archive des TNO a travaillé en collaboration avec RQPIC (Résolution des questions des pensionnats indiens Canada) pour assister des demandeurs avec environ 2000 réclamations ». À la consultation de Toronto, l'archiviste de l'Université de Toronto, Loryl MacDonald, nous a rappelé le rôle considérable des archives dans la résolution de cas de justice sociale, que ce soit dans le règlement de l'affaire

Stephen Truscott, condamné à tort en 1959, ou pendant les revendications territoriales en Arctique. On a aussi évoqué la contribution des bibliothèques à l'époque du rapport Walkerton (2002), qui avait été publié uniquement en ligne puis perdu, mais dont quelques bibliothèques avaient imprimé et conservé une copie. De plus, les bibliothèques médicales et juridiques ont été des ressources clés lors du scandale de contamination sanguine des années 80 et de la publication subséquente du rapport Krever (1997).

Ces diverses interventions entraînent une série de questions fondamentales sur la mission des bibliothèques et des centres d'archives. La valeur publique identifie évidemment les citoyens – que ce soit les lecteurs, les curieux, les nouveaux immigrants, les chercheurs d'emplois –, comme étant la raison d'être de ces institutions. Les documents d'archives sont d'abord et avant tout des témoignages et les principes archivistiques découlent de la nécessité d'en conserver la signification et la valeur telles qu'elles existent dans leur contexte de création. Les avocats, les juges et les chercheurs sont des usagers habitués des services d'archives puisqu'ils y ont recours dans leur préparation de dépositions pour des litiges divers tels que revendications de terres, changements environnementaux et pensionnats pour autochtones. Pour la bibliothécaire Judith Hare, « au cœur de toute bibliothèque repose une passion pour le service public ». Quoique « les valeurs traditionnelles et l'éthique professionnelle restent principalement inchangées », elle précise que « les changements sociétaux et les nouvelles réalités pointent vers un besoin d'articuler et de promouvoir une nouvelle conception du rôle des bibliothèques et de leur place dans le tissu culturel du Canada ». En reconsidérant les credo de valeurs des bibliothèques et des centres d'archives à l'échelle nationale et internationale, Pam Bjornson est particulièrement impressionnée par « l'introduction de l'innovation en tant que valeur ». Parmi les influences qui ont motivé des changements dans les bibliothèques publiques, Ken Roberts cite le mouvement *Users Taking Control*. Cet exemple a aussi été cité par Knud Schulz, responsable de la Main Library à Aarhus, Danemark, lors de sa présentation en mars 2014, *Sketching the Future Library Transitioning to a Space for Citizens and Community Connections*, commanditée par la bibliothèque et la Graduate School of Design de l'Université Harvard. Roberts invoque ici quelques exemples d'interactions sincères entre des établissements et leurs usagers :

La bibliothèque DOK, aux Pays-Bas, a développé un programme permettant aux usagers d'ajouter des images et des histoires à la collection numérique d'histoire locale de la bibliothèque. Quant à la

Les Canadiens visitent les bibliothèques presque autant que les salles de cinéma et s'y rendent vingt fois plus souvent qu'aux parties des Canadiens de Montréal dans la LNH. De plus, à peu près autant de Canadiens possèdent une carte de bibliothèque que ceux qui possèdent un passeport. Et chaque mois, 204 000 Canadiens font de la recherche d'emploi à leur bibliothèque publique.

Library 10 d'Helsinki en Finlande, elle permet aux usagers de réserver de façon autonome un local de concert les soirs de semaine. Ils n'ont donc à consulter les membres du personnel que s'ils veulent s'assurer de la disponibilité du local. Au Danemark, plus de cinquante bibliothèques publiques donnent la possibilité aux usagers d'entrer dans l'établissement pendant les heures de fermeture et d'emprunter des documents. C'est leur carte d'accès de la bibliothèque qui sert d'identification et ainsi de précaution. Le programme Discovery Layer permet quant à lui aux usagers de laisser des appréciations des documents empruntés en bibliothèques.

Une telle attention envers les citoyens et usagers marque un changement majeur de la part des bibliothèques et encore plus particulièrement de la part des centres d'archives communautaires. Ernie Ingles nous rappelle que l'influence des bibliothèques a une portée sociale considérable et ce à tous les jours à travers de petits et grands moments :

« Une mère lisant pour la première fois un livre à son enfant après avoir assisté à un programme d'alphabétisation dans une bibliothèque publique; un enfant découvrant la magie de l'univers des mots dans un atelier de lecture de contes; un adolescent éclaircissant les mystères de la vie adulte dans un programme de lecture pour jeunes adultes; une étudiante réalisant que la bibliothèque sera une alliée précieuse pour l'obtention de son diplôme; des professionnels cherchant à mettre leurs habiletés et leurs compétences à jour; un jeune couple enrichissant leur vie ensemble; un nouvel arrivant désirant améliorer ses connaissances de la langue; une aînée, sa main ridée tendue, nous remerciant simplement pour toutes ces années d'enrichissement et de plaisir. »

Vers un enrichissement de la valeur publique

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE TORONTO (TPL) ainsi que diverses organisations du secteur des bibliothèques ont directement abordé la question de la valeur publique. Le Conseil des Bibliothèques Urbaines du Canada (CBUC), l'Association canadienne des bibliothèques (ACB), la Fédération des bibliothèques publiques de l'Ontario (FBPO) et le Online Computer Library



Janet Mitchell
**We're All Together
in This!**, 1992
oil on canvas
61 x 76 cm
Collection of the Alberta
Foundation for the Arts

Être bibliothécaire,
c'est exprimer une
loyauté à une nation,
à une communauté,
à une institution, à
une mission, à une
cause.

Centre (OCLC) ont recueilli des données éloquentes sur la proposition de valeur. Nous y avons appris que les Canadiens visitent les bibliothèques presque autant que les salles de cinéma et s'y rendent vingt fois plus souvent qu'aux parties des Canadiens de Montréal dans la LNH. De plus, à peu près autant de Canadiens possèdent une carte de bibliothèque que ceux qui possèdent un passeport. Et chaque mois, 204 000 Canadiens font de la recherche d'emploi à leur bibliothèque publique. Bien qu'elle soit consciente que sa liste n'est pas exhaustive, FBPO répertorie un grand nombre de valeurs : le retour sur investissement évaluable, l'appui aux petites entreprises et aux entrepreneurs, l'accueil des nouveaux arrivants, le développement de l'alphabétisation en bas âge, l'aide à l'éducation formelle et aux devoirs, l'accès équitable pour tous – incluant les gens atteints de déficience visuelle ou ayant des limitations physiques –, l'accès aux services gouvernementaux et l'accessibilité aux loisirs.

En 2009, la Table de concertation des bibliothèques du Québec a commandé un sondage Léger Marketing sur la perception et la satisfaction des Québécois envers leurs bibliothèques. On y apprend, entre autres, que 43 % de la population

Les espaces physiques des bibliothèques deviennent des lieux communautaires de plus en plus importants, où les gens peuvent se rassembler et apprendre les uns des autres.

québécoise est inscrite à une bibliothèque ou la fréquente. Les répondants ont déclaré que ces établissements offraient un environnement plaisant (8,0/10), mais ils n'étaient en général pas satisfaits de leur vitesse d'adaptation au numérique (7,1/10) (Table de concertation des bibliothèques québécoises 11-12). L'étude sur l'impact économique *So Much More* (2013), réalisée pour la TPL par la Martin Prosperity Institute de l'Université de Toronto, se définit comme « la première étude sur les bibliothèques publiques du Canada à évaluer, dans des termes économiques concrets, le retour sur investissement des services de bibliothèques » (1). Elle énumère en détail les bénéfices tangibles directs et indirects et les bénéfices intangibles des 98 succursales de la TPL et déclare que « pour chaque dollar investi dans les bibliothèques publiques de Toronto, les Torontois en reçoivent 5,63 \$. Ce bénéfice provient de la valeur de marché des services rendus – ou bénéfices tangibles directs – et de la stimulation de l'économie torontoise par les dépenses directes ». (1)

L'évaluation de la valeur se fait souvent selon le critère économétrique standard, qui favorise les données quantitatives au détriment de l'information qualitative. Mais, évidemment, il y a plus. Il est impératif que les bibliothécaires et les archivistes soient activement engagés dans la conception et la promotion de leurs propres mesures d'évaluation de la valeur, qu'elles soient instrumentalisées ou intrinsèques. La réflexion, l'analyse et les changements organisationnels sont des opérations incessantes dans ce type d'institution. Le terme « mise en valeur du potentiel » peut être une façon détournée de simplement ignorer les valeurs non marchandes. Le concept de valeur publique s'étend au-delà des intrants et des extrants; il souligne aussi le processus de création de valeur et fait ressortir les valeurs sociales et culturelles qui contribuent à « la cohésion sociale, aux relations interpersonnelles, à la signification sociale et à l'identité culturelle et au bien-être individuel et communautaire » (Benington 45).

En exerçant des rôles prépondérants dans différentes organisations nationales et internationales, les bibliothécaires et les archivistes décrivent les impacts réels de leur profession comme étant difficiles à évaluer. Ils se concentrent sur la notion globale de public plutôt que sur celle de consommateurs individuels ou spéciaux. Ils sont engagés dans un dialogue afin que « la valeur soit intégrée dans la sphère publique... à travers un réseau plus étroit d'utilisateurs et de producteurs de biens, collaborant au développement créatif de produits et services personnalisés dans le but de combler les besoins humains restés insatisfaits jusqu'à maintenant : il s'agit de créer ensemble la valeur publique » (Benington 45).

De prime abord, ceux qui exercent la profession – les bibliothécaires et les archivistes – sont leurs propres promoteurs. Pour Guylaine Beaudry, les bibliothécaires servent l'intérêt public en se consacrant à des principes et des interventions :

Être bibliothécaire, c'est exprimer une loyauté à une nation, à une communauté, à une institution, à une mission, à une cause. Selon les milieux où il est appelé à pratiquer, le bibliothécaire s'engage à promouvoir et à faire avancer l'éducation, à faire reculer l'illettrisme, à contribuer à faire sauter ou au moins à diminuer les barrières pour accéder aux savoirs et aux connaissances, à diffuser et à faire vivre la culture, la nôtre et toutes les autres, à contribuer à redresser les inégalités. Il met tout en œuvre pour garantir et faciliter l'accès à l'information et à la culture, et faire respecter la liberté d'expression et d'opinion. (67)

Ken Roberts voit quant à lui les bibliothèques et les centres d'archives comme des institutions procurant « à la société canadienne, une communauté à la fois, des endroits – virtuels et physiques – encourageant les gens à être inventifs, réfléchis et capables de prendre des décisions éclairées ». Dans le cas des bibliothèques, il projette cette notion à une plus grande échelle :

« Nous sommes témoins d'une prise de conscience du fait que les espaces physiques des bibliothèques deviennent des lieux communautaires de plus en plus importants, où les gens peuvent se rassembler et apprendre les uns des autres. Les collections imprimées occuperont désormais moins d'espace physique mais, si ça se trouve, les bibliothèques vont devenir plus grandes et leurs locaux plus flexibles puisqu'elles devront répondre aux demandes de pièces tranquilles, de salles publiques bruyantes et d'espaces favorisant la collaboration et la découverte. »

Carol Couture présente quant à lui les archivistes comme des joueurs clés dans la société canadienne, mettant à la disposition des citoyens les instruments qui leur permettent de découvrir et de redécouvrir la richesse et la pertinence de leur patrimoine.

Par les principes qu'il applique, les fonctions qui balisent ses actions, les pratiques qui enrichissent son quotidien, les compétences acquises dans sa formation et les ressources spécialisées sur lesquelles il peut compter, l'archiviste est indéniablement un atout pour la société canadienne. Il en est une composante incontournable et il participe sans l'ombre d'un doute à son développement en organisant adéquatement en amont l'information que recèlent les archives courantes et intermédiaires et en diffusant, en mettant en valeur et en rendant accessibles les archives définitives qui constituent une composante essentielle du patrimoine si cher à une société qui en découvre et en redécouvre tous les jours la richesse et la pertinence.

Le système de valeur public combine manifestement l'orientation des bibliothèques et des centres d'archives avec les besoins de tous les citoyens et les conditions pour une gouvernance convenable de la société.

Transformer des vies

LES MOMENTS LES PLUS TOUCHANTS DE NOS CONSULTATIONS furent ceux au cours desquels nous avons reçu des témoignages de gens qui ont vu leur vie transformée à jamais grâce à l'accès qu'ils ont eu aux bibliothèques et aux centres d'archives et grâce à l'appui de leur personnel. Nous vous présentons ici quelques-unes de ces histoires prenantes.

Alison Hopkins, Bibliothécaire des Territoires du Nord-Ouest, assure depuis cinq ans le suivi de l'implantation de bibliothèques publiques dans treize communautés, « lesquelles n'avaient jamais eu ce type d'établissement avant. Dans plusieurs de ces communautés, la bibliothèque est – et restera – le seul endroit où des documents écrits sont disponibles. On estime que 31 % des citoyens qui visitent les bibliothèques utilisent des ordinateurs. » Ses observations sur les programmes de bibliothèques des TNO allient des notions de devoir civique et de valeur publique :

« De janvier à mars 2013, 20 bibliothèques publiques ont offert un total de 1000 programmes, auxquels 14 000 personnes ont assisté. Ces programmes incluent un cercle de couture, une soirée ordinateur en famille, un concours de petits gâteaux, des jeux de percussions à mains, des clubs de robotique et un club de Pokémon. Les programmes

Dans plusieurs de ces communautés, la bibliothèque est – et restera – le seul endroit où des documents écrits sont disponibles.

parascolaires sont particulièrement populaires dans les petites communautés qui ont peu de choix d'activités. »

Représentant une population d'environ 43 000 personnes dispersée sur plus d'un million de kilomètres carrés et parlant plus de onze langues officielles, le gouvernement des TNO a créé des applications en langues autochtones et équipé les bibliothèques de tablettes iPad. Les ressources électroniques sont utilisées dans le cadre de projets d'école, de rédaction de curriculum vitae, de lecture des journaux et de discussions entre amis de différentes communautés.

Responsable du département des archives et des collections spéciales à l'Université du Manitoba, Shelley Sweeney nous a fait découvrir deux fonds d'archives particulièrement riches et éclairants : le fonds Walter Rudnicki qui réunit, entre autres, des documents en lien avec la délocalisation forcée des communautés autochtones et le fonds Famille Hamilton qui contient des documents sur les séances de recherche de preuves de vie après la mort tenues à Winnipeg, de 1920 à 1945. La dramaturge Carolyn Gray a remporté un Manitoba Day Award de l'excellence archivistique, présenté annuellement par l'Association manitobaine des archives (AMA), pour sa pièce *The Elmwood Visitation* (2007). Celle-ci est basée sur le fonds Thomas Glendenning Hamilton, très populaire auprès d'Hollywood et des producteurs canadiens. Les fonds de la famille Hamilton ont aussi inspiré le film *Winnipeg mon amour* (2008) de Guy Maddin et le film d'horreur *Malédiction au Connecticut* (2009). Mme Sweeney souligne l'enrichissement culturel de la propriété collective de tels documents : « Que vous soyez une personne à la recherche de documentation prouvant votre fréquentation d'un pensionnat autochtone, par exemple, ou encore que vous vouliez écrire l'histoire de votre groupe de jardinage à Winnipeg, les documents d'archives seront grandement utiles dans la réalisation de vos objectifs. » Elle mentionne deux cas spécifiques de souvenirs conservés dans un centre d'archives qui ont eu des effets thérapeutiques. À l'Université du Manitoba se trouve une collection de photographies et de dessins architecturaux du château d'eau qui se trouvait anciennement sur le campus. Cette collection a apporté un réconfort précieux à un patient du Centre St. Amant pour les personnes ayant un trouble de développement qui, après avoir observé cette structure pendant plusieurs années, fut attristé par sa démolition : « Il a sagement budgété son argent afin de pouvoir, à l'aide de paiements mensuels, se procurer une affiche du château d'eau, obtenue à partir des documents d'archives, pour son nouvel appartement à sa sortie du centre. » Elle raconte aussi qu'une « dame âgée a fondu en larmes »

« Que vous soyez une personne à la recherche de documentation prouvant votre fréquentation d'un pensionnat autochtone, par exemple, ou encore que vous vouliez écrire l'histoire de votre groupe de jardinage à Winnipeg, les documents d'archives seront grandement utiles dans la réalisation de vos objectifs. »



CHEVALIER MORALES, ARCHITECTS AND VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

Bibliothèque de
Pierrefonds, Escalier

lorsque le personnel du centre d'archives lui a remis une photo de son petit-fils avec le premier ministre Trudeau, parue dans le *Winnipeg Tribune*, en plus d'une bande de négatifs contenant de nombreuses photos non développées. Après le récent suicide de son fils, cette dame « voulait retrouver des souvenirs de jours plus heureux. »

Patricia Cook, qui a remporté la première place du concours de rédaction tenu à l'échelle provinciale dans les bibliothèques publiques de la Colombie-Britannique, raconte comment les bibliothèques ont changé sa vie. Son texte, intitulé *A Library in Motion*, apparaît avec d'autres contributions gagnantes dans le recueil *Beyond Words*. Elle y explique que de constants déménagements au cours de son enfance l'ont poussée à se réfugier dans les bibliothèques de quartier, bien qu'elle ne sache pas lire :

« Je dois aussi admettre que je n'avais jamais lu un livre, pas un seul, dans ces bibliothèques dans lesquelles je trouvais refuge à chacun de nos déménagements. J'écoutais les parents et aussi des bibliothécaires, lire des histoires plus incroyables les unes que les autres à leurs enfants. J'ai bien essayé d'apprendre à lire moi aussi, mais malgré

toute ma volonté je n'arrivais pas à retenir quoi que ce soit. J'ai appris plus tard, à l'âge adulte, qu'il est pratiquement impossible d'apprendre pour un enfant qui vit dans le chaos et la peur, puisqu'il doit concentrer toute son énergie à survivre... À cet âge, je croyais que je n'avais que moi à blâmer, que mon cerveau ne fonctionnait pas normalement et cette pensée a affecté ma vie dans tous les aspects possibles. Dans les bibliothèques, j'avais l'impression d'être en territoire amical, sécuritaire et supervisé. »

À l'adolescence, en pleine crise et « ratant tous les cours » à l'école, elle s'est un jour enfuie de l'école et de la maison pour se réfugier, encore une fois, dans une bibliothèque :

« Je suis un peu embarrassée d'admettre cela, mais je m'étais cachée sous une des tables tout au fond. Oui, je sais, j'avais quatorze ans, mais à l'intérieur je me sentais comme si j'en avais cinq. À ce moment-là, plutôt que de me poser des questions ou de me demander de sortir de sous la table, la bibliothécaire a pris un livre et a commencé à le lire à voix haute. Je pense aujourd'hui que ces mots ont ouvert une brèche dans mon cœur, car je me suis mis à exprimer tous mes problèmes. Je lui ai tout raconté, tout ce que les professeurs disaient, tout ce que les docteurs pensaient. Et cette bibliothécaire m'a répondu, très sérieusement, qu'ils avaient tous tort. Elle a affirmé que si je pouvais apprendre un peu, je pourrais éventuellement apprendre plus encore et elle m'a dit qu'elle m'aiderait à y arriver. Et c'est exactement ce qu'elle a fait : au cours de ce même été, j'ai reçu mon premier certificat d'apprentissage de lecture. C'est cette même bibliothécaire, Mme Ellen Wise, qui me l'a remis et je le conserve encore aujourd'hui. »

Des Canadiens de toutes les vocations et à tous les stades de vie ont exprimé leur gratitude envers les bibliothèques.

Patricia Cook s'est finalement révélée être une « excellente étudiante, obtenant à tous coups des A+ en anglais » et une mère dégourdie de trois enfants, ayant recours à des livres empruntés à la bibliothèque pour mettre à niveau son ordinateur, réparer sa fourgonnette et, bien entendu, lire à ses enfants.

Des Canadiens de toutes les vocations et à tous les stades de vie ont exprimé leur gratitude envers les bibliothèques. Parmi les témoignages parus dans le rapport *National Values Profile of Canadian Libraries* (2012) de l'ACB, on retrouve les commentaires suivants d'utilisateurs bien connus :

« Le système de bibliothèques publiques est d'une valeur inestimable pour les enfants, et je ne serais moi-même pas la personne que je suis aujourd'hui avec la carrière que j'ai eue, si ce n'était de l'ouverture d'esprit que j'y ai acquise et de l'accès généreux aux livres que m'a donnés la Bibliothèque publique d'Ottawa. »

— **Adrienne Clarkson**,
ancienne Gouverneure générale du Canada

« J'ai grandi à la bibliothèque. Je passais de nombreux samedis après-midi à emprunter des livres et j'étais si avide de lecture que les bibliothécaires me laissaient emprunter plus de livres que la limite ne le permettait habituellement. »

— **Naheed Nenshi**, maire de la ville de Calgary

« Le témoignage d'un usager satisfait vaut mille fois le nombre d'entrées lorsque vient le temps de justifier la raison d'être des bibliothèques. La bibliothéconomie n'est pas une question de circulation et de nombre d'entrées, mais plutôt du nombre de personnes qui se sont senties appuyées, de vies qui ont été enrichies et de communautés qui se sont développées. »

— **Sandra Singh**, bibliothécaire en chef,
Bibliothèque publique de Vancouver

« Notre bibliothèque publique est un endroit de rencontre pour les gens et les idées et un centre de renforcement pour les individus et les communautés. C'est une institution qui ne porte pas de jugement, toujours prête à accueillir les gens là où ils en sont pour les appuyer dans leur quête d'apprentissage et de développement et à entretenir leur créativité et leur soif de découverte. C'est hors de tout doute l'une des institutions les plus importantes de notre ville. »

— **Don Iveson**, maire de la ville d'Edmonton

« Pour chacune des 18 millions de visites annuelles dans les bibliothèques [2011], on dénombre deux bénéfices inestimables : le premier est que le savoir acquis à travers les bibliothèques et leurs programmes accroît la prospérité de notre communauté. Le deuxième



HALIFAX PUBLIC LIBRARIES 2014

Extérieur, 2014
Halifax Public Library
Halifax, Nova Scotia

est que puisque les bibliothèques sont des institutions complètement démocratiques, elles donnent accès à l'information, à la culture et aux loisirs, que ce soit pour les nouveaux arrivants ou les Canadiens de longue date, les enfants ou les personnes âgées et à tous les Torontois, qu'ils soient riches ou qu'ils traversent une période difficile. »

— **Vincent Lam**, auteur et urgentologue

« [Ma] jeunesse à Trois-Rivières a été marquée par le livre et l'édition. [...] la Bibliothèque des jeunes, située rue Hart, [était] sur le chemin de mon école. [...] je m'y arrêtais tous les jours. Je faisais le plein pour moi et pour quelques pensionnaires, grands lecteurs. Les deux bibliothécaires dont je me souviens particulièrement, Mesdemoiselles

Godbout et Johnson, me consolait parfois [en me proposant des lectures.] (Vaugeois 20). Les bibliothécaires m'ont mis au monde, intellectuellement parlant. » (Vaugeois 57).

— **Denis Vaugeois**, politicien et éditeur

« La fameuse “société du savoir” a appartenu jusqu'ici à ceux qui la construisaient et en possédaient les clés. Le moment est venu de l'ouvrir à tous, dans un lieu réel. Les bibliothèques et les centres d'archives sont parmi les plus vieilles inventions de la vie en commun, elles deviennent les plus appropriées aux temps nouveaux. » (BAC & BAnQ 25)

— **Lise Bissonnette**, Présidente et Directrice Générale de BAnQ de 1998 à 2008

Le fait qu'ils existent

NOS CONSULTATIONS ONT PERMIS DE RÉVÉLER une anxiété très répandue au sujet de la permanence et de la durabilité des bibliothèques et des centres archives canadiens, institutions on ne peut plus centrales et irremplaçables, et pourtant si vulnérables. Les fermetures de bibliothèques scientifiques, la perte de membres professionnels du personnel, la diminution du financement et des services à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et une incertitude face à l'avenir de cette institution sont autant de facteurs qui exacerbent le malaise. Alors que la fondation d'institutions nationales telles que BAC démontrait une émergence de la culture et de la maturité du Canada, leur statut précaire est quant à lui une source de vive inquiétude.

Il faut remonter au 18^e siècle pour trouver la trace de nos premières institutions du savoir. En effet, c'est pendant le Siècle des Lumières que les idées novatrices et le dévouement pour le progrès ont mené à la création de bibliothèques militaires et de bibliothèques de prêt en Amérique du Nord britannique. Ces établissements ont été suivis, au 19^e siècle, par les Mechanic's Institutes, centres éducationnels et bibliothèques fondés pour appuyer le perfectionnement des travailleurs manuels et par nombres de cercles de lectures et de sociétés littéraires. Les bibliothèques de prêt traitaient avant tout avec la haute société et les membres du clergé, les frais d'adhésion étant trop élevés pour la majorité des ouvriers. Certaines bibliothèques militaires encourageaient les femmes à s'inscrire; en 1835, celle d'Halifax, qui était « ouverte au public »,

comptait « trente femmes parmi ses membres. » (Vance 113). Les réformes du révérend Egerton Ryerson, directeur d'école au Canada-Ouest de 1846 à 1876, sont à l'origine de la rédaction de la Library Act de 1850, rendant ainsi possible la création des bibliothèques de quartier. L'élite coloniale désirait que ces bibliothèques, dans toutes leurs manifestations, progressent « de la curiosité naturelle de l'enfant au goût bien réglementé de l'adulte » et deviennent un « antidote aux saloons » (Vance 115, 116).

La trajectoire d'élaboration des bibliothèques au Québec présente des traits similaires, particulièrement sur le plan de la surveillance et du contrôle, avant l'éclosion spectaculaire des établissements et des services d'aujourd'hui. En 1924, le Bureau de la statistique du Québec rapportait 24 bibliothèques dans la province, chacune liée à une ville ou à une association. Jusqu'à la fin des années 1940, les infrastructures comportant des livres en français étaient limitées à 225 bibliothèques de paroisse, qui possédaient de maigres collections et comptaient sur des volontaires qui appliquaient la censure morale (Lajeunesse, "Les bibliothèques paroissiales" 146). La Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay, 1953 à 1956) relevait que seulement 13 des 46 villes comptant plus de 10 000 habitants bénéficiaient des services d'une bibliothèque publique. À cette époque, au Québec, 35 % de la population urbaine et 5 % de la population rurale avaient accès à une bibliothèque. En 1959, sous la gouverne de Paul Sauvé, la première loi pour le développement des bibliothèques publiques a été adoptée. C'est aussi à cette période que s'est produite l'élaboration, dans la plupart des régions, de réseaux de bibliothèques rurales (Bibliothèques centrales de prêt [BCP]). En 1981, une autre loi a été votée – cette fois sous la gouverne de René Lévesque –, pour réglementer les livres et mettre en branle un ambitieux projet de développement des bibliothèques publiques. Le « Plan Vaugeois », nommé d'après Denis Vaugeois – alors ministre de la Culture –, appuyait les municipalités qui offraient un accès gratuit à leur bibliothèque et qui engageaient des bibliothécaires professionnels (Lajeunesse, "Les bibliothèques publiques," 459-462).

Quant aux centres d'archives, ils précèdent bon nombre de bibliothèques canadiennes. En 1872, la première initiative culturelle du nouveau gouvernement a été la nomination de l'archiviste fédéral, Douglas Brymner, de même que la création d'une division Archives au Département de l'agriculture. Son successeur, Arthur Doughty (connu plus tard sous le nom de Sir Arthur), a eu une carrière extrêmement prolifique :

« Il a continué le programme de multiplication de la documentation canadienne à Paris et à Londres et a eu un succès incroyable dans son effort d'acquisition de documents originaux d'anciennes autorités coloniales. Il a entrepris les collections documentaires nationales d'art et portraits. [...] À travers des programmes actifs d'édition, d'enseignements et d'expositions, les Archives publiques du Canada sont devenues une présence culturelle active, encourageant les universités à étudier et à enseigner l'histoire du Canada. (Wilson 727) »

Le rapport Symons, intitulé « Se connaître », a souligné l'importance des archives en tant que « fondation des études canadiennes ».

« Sans elles, les recherches sur l'évolution de notre société, de nos institutions et de notre culture seraient impossibles. La connaissance de soi requiert une analyse audacieuse de nos passés individuel et collectif. » (169)

La création d'une bibliothèque nationale a été un projet de plus longue haleine. Le rapport *Libraries in Canada: A Study of Library Conditions and Needs* (1933), qui se considérait comme une « étude pancanadienne », concluait, « après quelque 18 mois d'études, que "bien qu'il soit possible d'avoir accès à des livres, il n'existe aucun réel service de bibliothèque et près de 80 % de la population canadienne ne possède rien qui puisse s'apparenter, même en faisant preuve d'une imagination exubérante, à un tel service". » (Wilson 728) Éloquemment, la Société Royale du Canada a été parmi les premières organisations savantes à solliciter la création d'une bibliothèque nationale, que son rapport de 1946 considère comme une « pierre angulaire » (1) indispensable pour le pays. De plus, l'archiviste fédéral W. Kaye Lamb a plaidé devant la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences (1949 à 1951), aussi connue sous le nom de Commission Massey, pour l'intégration d'une bibliothèque nationale et des centres d'archives publics. Bien qu'il faille attendre près d'un demi-siècle pour voir s'achever cette intégration, le *Rapport de la Commission royale* (1951) avait rendu un verdict implacable à propos de la lacune d'une bibliothèque nationale, communiquant ainsi les recommandations de plusieurs organisations participantes, qui déclamaient qu'« un scandale national requiert une attention nationale ». (110)

La Bibliothèque nationale a vu le jour en janvier 1953. Après avoir élu domicile au Public Archives Museum puis pendant onze ans dans le quartier de Tunney's Pasture en banlieue d'Ottawa, le nouvel « établissement de 13 millions de dollars,

sur Wellington face à la rivière des Outaouais, comprenant la Bibliothèque nationale et les Archives nationales », a ouvert ses portes pendant l'année du Centenaire du Canada (Wees 20). Comme la Bibliothèque nationale avait recours au dépôt légal, elle recevait gratuitement deux copies de chaque livre publié au Canada, prenant ainsi possession d'une large collection de documents.

Les efforts, au fil du temps, des bibliothécaires et des archivistes de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales ont fait acquérir à ces institutions une réputation enviable, et ce à l'échelle internationale. En 2004, elles ont été fusionnées et renommées Bibliothèque et Archives Canada (BAC), ce qui reste encore aujourd'hui un sujet de débat houleux auquel nous ajouterons notre grain de sel dans les chapitres suivants de ce rapport.

La Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) a été créée en août 1967 – en réponse à une loi décrétée par la législature du Québec à cette époque – et inaugurée à Montréal en 1968. Cette nouvelle bibliothèque a été la première institution du Québec à porter le qualificatif « national », et est devenue une figure de proue pour la promotion de la culture du Québec (Lajeunesse 450). En 2006, la BNQ et les Archives nationales du Québec ont à leur tour fusionné pour devenir Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), la plus grande institution culturelle du Québec. Sa mission est d'acquérir, conserver et répandre les publications, documents d'archives et films constituant le patrimoine québécois. En plus d'avoir recours au dépôt légal pour les publications privées et celles du gouvernement québécois, BAnQ a le mandat de publier la *Bibliographie du Québec* ainsi qu'une bibliographie rétrospective de tous les titres publiés en 1764 et 1967 (Goulet). Avec la Grande Bibliothèque, BAnQ offre « les fonctionnalités d'une bibliothèque nationale (dépôt légal, bibliographie nationale, conservation de la documentation imprimée du Québec, et plusieurs autres services) avec les fonctionnalités de services publics d'une bibliothèque municipale » dans un nouvel édifice spectaculaire, ouvert à Montréal en 2005. Ces exemples d'institutions unifiées constituent non seulement un « impressionnant nouveau modèle de services », mais aussi un contraste frappant avec la situation préoccupante de BAC (Wilson 729).

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis le rapport *Libraries in Canada* et les événements rapportés par les membres de la Commission Massey. Lorsque le poète américain et bibliothécaire du Congrès Archibald MacLeish a ouvert la Scott Library de l'Université York en 1971, il voyait les bibliothèques comme « une réalisation d'elles-mêmes et un accomplissement – l'un des plus grands accomplissements de l'humain, car elles en rassemblent et en engendrent tant

« Les flots de données, de par leur richesse, ne menacent pas, mais plutôt éclairent les irremplaçables livres, imprimés et manuscrits, qui forment la plus riche mosaïque imaginable de documents, de textes et d'images, » que seuls les bibliothèques et centres d'archives « sont en mesure d'offrir ».

d'autres. » (358) Il soutenait aussi qu'« une vraie bibliothèque affirme qu'il y a en effet un "mystère des choses" » (359). Les possibilités apparemment infinies de l'ère numérique nous plongent directement au cœur de ce mystère, considérant « les formes que prend l'information lorsqu'elle circule, se concentre, part en cascades puis se recoupe » (Battles 211). La technologie a transformé nos méthodes pour recueillir, traiter, transmettre, partager et trouver l'information. Les ordinateurs, bases de données et autres types de machines intelligentes établissent des connexions jusque-là inexplorées et les médias qui en découlent ont le potentiel de créer de nouvelles formes de savoir. S'ils nous aident à « trouver dans les textes des points communs à l'aide de techniques trop complexes pour notre cerveau seul, les ordinateurs sont de piètres interprètes de la réalité, mais ils sont aussi de puissants disséqueurs, taxonomistes et descripteurs de cette réalité. » (Best and Marcus 17) Un tel potentiel nous oblige à faire une distinction entre le matériel numérique et les précieux artefacts physiques : « Les flots de données, de par leur richesse, ne menacent pas, mais plutôt éclairent les irremplaçables livres, imprimés et manuscrits, qui forment la plus riche mosaïque imaginable de documents, de textes et d'images, » que seuls les bibliothèques et centres d'archives « sont en mesure d'offrir ». (Grafton 324)

Les services et l'architecture de plusieurs de nos bibliothèques publiques, universitaires ou spéciales se mesurent avec brio au mystère de la force incommensurable des bibliothèques : « elles rassemblent les lecteurs à travers les cultures, les paysages et les traditions; elles réunissent les exilés à leur patrie à travers l'imaginaire; elles offrent aux âmes perdues un sentiment d'appartenance ». (Gikandi 19) Les bibliothèques et les centres d'archives représentent ultimement les choix que nous faisons dans une société démocratique : être exposé « à la primauté de l'expression et de l'articulation, [à] une formation spéciale dans l'utilisation du langage et des idées, [à] une connaissance de la culture qui nous fait grandir » plutôt que d'assumer « que nous pouvons nous suffire à nous même dans notre quête d'épanouissement, et ainsi s'affirmer sur les plans personnel, national et humain. » (Rowland McMaster 44-45).

2 Institutions et organisations



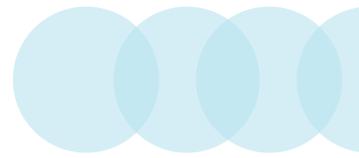
Cette vaste analyse des structures institutionnelles aborde des sujets et des défis actuels communs aux domaines des bibliothèques et des centres d'archives. Nous traitons habituellement, pour plus de clarté, ces deux institutions dans des rubriques séparées. Cependant, nous tenons ici à souligner leur complémentarité – parfois partagée – et leur existence et leur relation symbiotiques. Les thèmes principaux de cette discussion sont l'importance d'une gestion engagée et dévouée, l'offre et la transmission de services publics et professionnels aux Canadiens, la facilitation de partenariats et de consortiums régionaux, nationaux et internationaux, la planification et la création de locaux offrant des services technologiques et la gestion des responsabilités et contraintes de la conservation numérique.

Plusieurs des exposés que nous avons entendus lors de nos consultations étaient encourageants et optimistes et nous démontraient avec quel brio les bibliothèques et les centres d'archives peuvent changer des vies. D'autres exposés étaient à la fois touchants et préoccupants et nous faisaient plutôt réfléchir à leurs failles et leurs lacunes. Ensemble, ces exposés ont révélé une conception claire de la valeur humaine ancrée dans ces institutions. Comme Gerald McMaster l'observe,

« Ce qui me fascine à propos de la mission des bibliothèques et des centres d'archives, c'est qu'elle aussi a plusieurs visages et qu'elle peut représenter différentes choses pour différentes personnes. Et, même si elle aura toujours sa raison d'être, elle se doit de changer pour s'accorder avec les temps dans lesquels nous vivons. Notre travail est de préparer nos institutions pour les générations futures – surtout pas en imposant des définitions et des pratiques restrictives –, de leur



BERNARD FOUGÈRES



donner des outils avec lesquels nous pouvons voir et apprendre et d'assurer que les nombreuses voix, passées et présentes, restent bien vivantes et ne sombrent pas dans l'oubli. »

A. Bibliothèque et Archives Canada

LES PROBLÈMES LIÉS À L'ÉTAT ET À L'AVENIR de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) ont été discutés à maintes reprises pendant nos entretiens, nos consultations et nos délibérations dans le cadre de ce rapport. Les préoccupations différaient selon les perspectives (bibliothèques vs centres d'archives) et, même si la plupart des commentaires étaient passionnés, le ton, lui, était peu flatteur et les relations internationales qu'entretient BAC étaient fréquemment décrites comme « un embarras national ».

En tant qu'institution, les Archives nationales – sous toutes leurs formes – ont offert un service apprécié par tous les Canadiens pendant plus de 140 ans. La Bibliothèque nationale a quant à elle servi les particuliers et les institutions pendant 60 ans. Pourtant, nous devons souligner l'impression générale, depuis plusieurs décennies, d'une dégradation des services offerts par BAC, que ce soit en lien avec la bibliothèque, les archives ou les documents gouvernementaux. Récemment, ce déclin a pris des proportions encore plus considérables. Par exemple, BAC a mis fin au programme national de développement des archives (PNDA) et à sa programmation active d'expositions publiques, a annulé le projet du Musée du portrait, a pratiquement abandonné ses activités du 395 Wellington Street, en plein cœur d'Ottawa, en y limitant dramatiquement ses services publics, a mis fin à son service de prêt entre bibliothèques qui soutenait toutes

les bibliothèques canadiennes et a réduit le nombre d'acquisitions de manuscrits et d'imprimés destinés aux collections – en particulier les publications rares pour la collection *Canadiana*. De plus, BAC a cessé de recueillir les publications provinciales et territoriales, a annulé plusieurs de ses plus importants projets en lien avec le numérique et a négligé sa présence sur le web et le potentiel de s'y faire découvrir, ainsi que ses programmes de catalogues collectifs – AMICUS, par exemple. Finalement, l'institution a appliqué, sans consultations et sans avis préalables des politiques controversées ainsi que des réductions supplémentaires affectant les chercheurs indépendants dans la poursuite de leurs projets en plus de nuire gravement aux communautés élargies des bibliothèques et des centres d'archives. Selon BAC, tous ces changements seraient dus à des compressions budgétaires.

Bien que nous soyons conscients de ces compressions budgétaires et en admettant qu'elles soient la cause de ces changements, nous appréhendons d'en voir l'impact alourdi par le transfert d'une partie du budget restant au Musée canadien de l'histoire. Quelles que soient les causes à l'origine de la situation actuelle, les sentiments des intervenants ont finalement fait surface en 2012, à la suite d'imprévisibles et draconiennes réductions de services, elles-mêmes provoquées par l'annonce de la reconduction du budget sur trois ans, de 2012-2013 à 2014-2015.

Il faut aussi ajouter à cette considérable liste de sujets de mécontentement la fusion, en 2004, de la Bibliothèque nationale du Canada et des Archives nationales du Canada. Cette fusion n'a en effet pas donné les résultats escomptés. Feu Terry Cook, archiviste puis directeur, consultant et mentor des Archives (publiques et nationales), écrivait en 2008, dans un rapport commandité par BAC :

« On entend souvent, dans divers forums publics de responsables de haut rang, que le fusionnement complexe menant à la création de Bibliothèque et Archives Canada, en 2004, est un travail toujours en cours. C'est indéniablement vrai. Mais vient un temps où la cadence doit augmenter et où une planification plus claire doit être élaborée afin de s'assurer que l'élan de changement perdure et mène au succès. Et ce moment, c'est maintenant. » (*Building the National Memory: Reflections, Prognosis, Inspirations . . .* 2008.)

Pourtant, six ans plus tard et dix après la création de BAC, cet élan semble être au point mort. En fait, plusieurs observent même une régression plutôt que les bénéfices escomptés de cette union et cette régression est manifeste lorsque l'on

considère la discordance entre les trois cultures professionnelles concernées, soit la bibliothéconomie, l'archivistique et la gestion des documents. On nous a rapporté que le moral est au plus bas à BAC et que ce déficit est attribuable aux problèmes de ressources humaines associés au fusionnement des deux organisations. Encore une fois, quelles qu'en soient les causes, plusieurs ne voient que peu des bénéfiques qui avaient été mis de l'avant pour motiver la fusion et assurent que la situation à BAC s'est dégradée. En Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, la création de BAC est présentée comme un exemple révélateur de démarche à éviter dans le milieu des bibliothèques et des centres d'archives.

Malgré les compressions budgétaires regrettables (qui correspondent à une réduction de 9,6 millions de dollars de 2013-2014 à 2015-2016) et les conséquences de la fusion, le mandat de BAC reste le même. La Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada, Article 7 stipule clairement que BAC a pour mission :

- a) de constituer et de préserver le patrimoine documentaire;
- b) de faire connaître ce patrimoine aux Canadiens et à quiconque s'intéresse au Canada et de le rendre accessible;
- c) d'être le dépositaire permanent des publications des institutions fédérales, ainsi que des documents fédéraux et ministériels qui ont un intérêt historique ou archivistique;
- d) de faciliter la gestion de l'information par les institutions fédérales;
- e) d'assurer la coordination des services de bibliothèques des institutions fédérales;
- f) d'appuyer les milieux des centres d'archives et des bibliothèques.

La Société historique du Canada (SHC) est l'un des groupes les plus attentifs et les mieux informés à être préoccupés par la situation de BAC. Ils ressentent ces inquiétudes non seulement en tant qu'utilisateurs des services de BAC, mais aussi en tant que citoyens. La porte-parole de l'organisation, Nicole Neatby, insiste sur le fait que BAC « est essentiel à la conservation, et plus important encore, au processus incessant de création de la "mémoire nationale" canadienne. Elle constitue l'un des plus grands dépôts nationaux de documents de source primaire et contient la collection la plus complète de documents de source secondaire, de documents visuels, de journaux, etc.... » Elle note aussi qu'en tant qu'utilisateurs de services, les membres de la SHC « ont un intérêt particulier pour l'état et l'avenir

de cette institution nationale, étant eux-mêmes des usagers qui ont consacré leur carrière à l'édification du savoir collectif canadien sur notre passé. »

Quelles que soient les restrictions budgétaires qui touchent BAC – et considérant qu'elle bénéficie dorénavant tout de même d'un budget annuel de 90 millions de dollars –, elle manque malgré tout à ses obligations statutaires, que ce soit sur le plan de la préservation de l'héritage canadien pour les générations futures ou sur le plan de la facilitation à l'accès au patrimoine documentaire pour les recherches sur l'époque présente. Nous reconnaissons les limites imposées à BAC et nous comprenons que cette institution est une agence gouvernementale, donc attachée aux contraintes du ministère du Patrimoine canadien et restreinte par les règlements du Conseil du Trésor du Canada et par la Loi sur la gestion des finances publiques. Ses employés, comme tous ceux qui travaillent dans les agences gouvernementales, sont contraints dans leurs déclarations publiques. Ainsi, nous croyons qu'une grande partie de la solution à la présente situation repose entre les mains du ministère du Patrimoine canadien, du Conseil du Trésor du Canada et, ultimement, du Parlement du Canada lui-même. Nous sommes convaincus que BAC nécessite un soutien largement supérieur à celui promis par les gouvernements successifs.

La plupart des membres de notre groupe d'experts ont aussi convenu que les problèmes que BAC rencontre proviennent d'une gestion inefficace. Comme Tony Horava et Leslie Weir de l'Université d'Ottawa le mentionnent :

« Le Canada ne manque pas de bons modèles de gestion sur le plan des bibliothèques et des centres d'archives; celles-ci regorgent de dirigeants engagés, innovateurs et visionnaires. Ce qui nous manque, c'est une autorité au niveau national. Cette autorité pourrait dégager une vision globale afin de faciliter une approche plus cohésive, en ces temps de changements radicaux et établir un point focal pour les collaborations nationales et internationales. »

En plus d'espérer obtenir un soutien largement nécessaire de la part du gouvernement au pouvoir, BAC doit accorder plus d'importance à l'aspect du leadership et ce afin de jouer un plus grand rôle au niveau national et de pouvoir remplir son mandat, qui l'exhorte à soutenir le développement des communautés des bibliothèques et des centres d'archives. Nous sommes conscients du fait que les attentes envers BAC sont diverses, voire situationnelles; elle a donc pour défi d'identifier les solutions convenant à toutes les situations. BAC est une entreprise complexe et, dans son rôle premier, présent et futur, elle est une pierre

angulaire pour les institutions de mémoire canadiennes dont la responsabilité est de recueillir et de préserver le patrimoine documentaire national – incluant les documents gouvernementaux. Ce sont là ses activités fondamentales et les Canadiens sont en droit de s’attendre à ce qu’elle agisse en conséquence – bien que selon l’avis de plusieurs, la gestion des documents gouvernementaux occupe une place démesurée dans l’utilisation des ressources de BAC. Toutefois, son rôle de leadership doit s’étendre, selon son mandat, à celui de facilitateur dans les communautés canadiennes des bibliothèques et des centres d’archives. Elle se doit de les inspirer et ses dirigeants doivent être en mesure d’anticiper les conjonctures nationales et mondiales. BAC doit aussi être coopérant et transparent afin de pouvoir à nouveau enrichir la confiance des communautés des bibliothèques et des centres d’archives.

Ce mandat complexe incombe au Bibliothécaire et archiviste du Canada. Alors que nous menions nos activités dans le cadre de ce rapport, le gouvernement du Canada entreprenait de choisir et de nommer un nouveau titulaire pour ce poste. Préoccupés qu’ils étaient par cette décision et ayant à cœur de s’assurer des qualités de leader de la personne nommée, des membres de vingt-deux associations de bibliothèques et de centres d’archives ont formé une coalition afin de présenter au gouvernement canadien, le 24 mai 2013, une liste des aptitudes et des qualifications nécessaires à l’exercice de ce poste.

Près d’un an plus tard, le 14 avril 2014, la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l’honorable Shelly Glover, a annoncé la nomination de Guy Berthiaume au poste de Bibliothécaire et archiviste du Canada, à compter du 23 juin 2014. Jusqu’à tout récemment président-directeur général de Bibliothèques et Archives nationales du Québec, il a aussi fait carrière en tant que professeur d’université, chercheur et administrateur. En considérant son engagement de longue date envers le principe d’accès – duquel il a fait, selon l’un des membres de notre groupe d’experts, son cheval de bataille –, nous anticipons d’ores et déjà une énergie nouvelle à BAC. En plus d’adresser nos félicitations à M. Berthiaume, nous aimerions lui rappeler cette déclaration de Horava et Weir :

« De plus, nous nous inquiétons du profond manque de respect à l’égard des communautés des bibliothèques et du patrimoine en ce qui a trait à la consultation et à la collaboration. Derrière cette jolie façade, il n’y a aucun effort substantiel pour s’engager de façon constructive auprès des communautés. Des changements s’imposent pour solidifier cette relation entre BAC et les communautés et nous nous attendons

à ce que le prochain dirigeant de BAC soit qualifié pour répondre aux défis qui se poseront à lui et qu'il les considèrera en tout temps au moment d'élaborer des stratégies dans le but de rebâtir des réseaux de confiance et de collaboration. »

Au cours des dix dernières années, deux des cas les plus contrastants de développement de partenariats ont été ceux de l'intégration menant à la constitution de BAC en 2004, et l'harmonisation qui a inspiré à la création de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) en 2006. Cette dissemblance a d'ailleurs fait l'objet d'une grande couverture médiatique à l'échelle nationale. Puisque ces institutions – différentes sur le plan de la pratique, mais similaires sur celui des objectifs – partagent toutes deux la caractéristique d'être le résultat de l'union de deux entités, il est intéressant de se pencher sur les processus de consultation et de comprendre pleinement les aspects disciplinaires qui ont sous-tendu la création de BAnQ, tel que cela est expliqué par l'une de ses figures fondatrices, Carol Couture :

« Ayant été un acteur de la mise en place du modèle québécois, on me permettra de le décrire plus précisément. Créées en 1920, les Archives nationales du Québec étaient, jusqu'au 31 janvier 2006, une direction générale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Dès 2004, le gouvernement québécois avait demandé aux directions respectives de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales d'étudier la possibilité d'une fusion. Après mûre réflexion et une large consultation des milieux concernés, il a été décidé de passer à l'action et de fusionner les deux institutions. Ce faisant, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a fait le choix délibéré de fonder son processus de fusion sur une philosophie garantissant le strict respect des particularités des disciplines que sont la bibliothéconomie et l'archivistique, soit "l'harmonisation". L'intégration aurait plutôt visé une incorporation, une inclusion, voire une assimilation d'une discipline par une autre de telle sorte que les bibliothécaires soient tout autant des archivistes et que les archivistes soient aussi des bibliothécaires. Cette approche ne nous paraissait pas souhaitable dans l'absolu et encore moins dans un contexte québécois où les institutions (centres d'archives et bibliothèques), les programmes de formation et les regroupements professionnels tenaient et tiennent toujours beaucoup au respect des spécificités disciplinaires. »

Guy Berthiaume doit réaffirmer l'engagement de BAC – et être appuyé dans cet engagement par la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles –, assumer un rôle de leadership conséquent à la situation actuelle et maintenir une participation active dans la mission qui lui incombe.

Notre groupe d'experts ne suggère pas, pour le moment, un renversement de l'union qui compose Bibliothèque et Archives du Canada puisqu'une réorganisation de la sorte provoquerait une diminution des ressources et une perturbation encore plus importante des services. Toutefois, nous croyons que BAC et la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles doivent démontrer que les Canadiens sont mieux servis par BAC qu'ils le seraient par deux institutions individuelles et coordonnées. La ministre a la responsabilité supplémentaire de démontrer qu'une fusion basée sur l'intégration forcée de pratiques et de valeurs professionnelles – plutôt que sur une harmonisation garantissant le respect des spécificités disciplinaires – est propice à la réalisation du mandat de BAC.

Pendant trop longtemps, il y a eu une absence de leadership de la part du Bibliothécaire et archiviste du Canada auprès de ses pairs des domaines de la bibliothéconomie et de l'archivistique, en l'occurrence les dirigeants des institutions membres de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC), du Conseil des Bibliothèques Urbaines du Canada (CBUC), de l'Association canadienne des bibliothèques (ACB), de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), de l'Association canadienne des archivistes (ACA), de l'Association des archivistes du Québec (AAQ), du Conseil canadien des archives (CCA) et de la Société historique du Canada (SHC). Cette lacune a eu de fâcheuses répercussions sur les projets élaborés au cours des dix dernières années en raison d'une faible participation du gouvernement fédéral. Guy Berthiaume doit réaffirmer l'engagement de BAC – et être appuyé dans cet engagement par la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles –, assumer un rôle de leadership conséquent à la situation actuelle et maintenir une participation active dans la mission qui lui incombe.

Le Bibliothécaire et archiviste du Canada doit aussi s'impliquer en tant que leader dans un dialogue transparent sur les besoins des utilisateurs des services offerts par BAC. Nous sommes sensibles aux défis que doit affronter BAC à la suite des compressions budgétaires, tout comme le sont la majorité des intervenants institutionnels de BAC qui, puisqu'ils ont connu le même sort, savent que des changements sont à prévoir afin de pallier la réduction des ressources. Les intervenants institutionnels sont en effet soumis à des politiques et à des protocoles restrictifs de lois provinciales ou territoriales. Ils sont donc au fait des tensions créées par les intervenants individuels qui insistent pour maintenir les mêmes niveaux de services plutôt que de procéder à une évaluation objective et critique des besoins en considérant les financements accordés. Le dialogue – aspect que BAC a négligé au cours de la dernière décennie et plus – est un élément essentiel,

car il engendre souvent des solutions efficaces et les intervenants sont conscients qu'en étant impliqués dans cette discussion ils pourraient contribuer à l'élaboration de procédés visant à pallier les lacunes de service. Par exemple, la diminution de service du prêt entre bibliothèques (PEB) de BAC, bien qu'elle ait eu peu d'impact sur les bibliothèques urbaines et universitaires, a affecté de façon significative les bibliothèques collégiales et celles de milieux ruraux ou isolés. En effet, ces bibliothèques utilisaient systématiquement ce service ainsi que d'autres services de recherche et d'accès de BAC, tels que le catalogue collectif AMICUS. Pourtant, des solutions plus satisfaisantes existent et auraient pu être adoptées. Des mesures compensatoires – telles qu'un service modeste de « derniers exemplaires », les communautés ayant un besoin plus important pour les collections des grandes bibliothèques publiques urbaines (CBUC) et des bibliothèques universitaires de recherche (ABRC) – auraient pu être proposées. De plus, si BAC avait négocié une plus grande participation des petites bibliothèques dans les systèmes régionaux, celle-ci, combinée avec d'autres services coopératifs tels que la base de données d'exploration WorldCat de OCLC, qui compte actuellement sur la participation de 943 bibliothèques canadiennes, aurait vraisemblablement pu contrebalancer la réduction des services d'exploration tels que le catalogue collectif AMICUS. Malheureusement, il n'y a eu aucune tentative de la sorte de la part de BAC.

Mentionnons aussi la réduction drastique du budget de BAC pour l'acquisition de collections privées. Les bibliothécaires rapportent que les œuvres et antiquités canadiennes offertes dans les enchères nationales et internationales, que ce soit des manuscrits, des cartes ou des livres rares, sont plus que jamais acquises par l'étranger. Alors que de tels documents étaient généralement acquis par BAC avant les réductions majeures imputées à ce budget, les bibliothèques universitaires et les grandes bibliothèques publiques sont maintenant notre unique chance de les acquérir ou de les rapatrier, bien que leurs budgets – plutôt modestes – soient déjà très serrés. Les collectionneurs privés étrangers acquièrent trop souvent des trésors canadiens. Dans ce contexte, il faudrait explorer des options de partenariats d'acquisition afin de renverser cette tendance.

Pour BAC, une communication avec la communauté pourrait signifier prendre le temps d'impliquer davantage les intervenants dans ses nouveaux projets, tels que le Réseau pancanadien du patrimoine documentaire, l'approche pansociétale d'acquisition, la *Core Digital Strategie* et le dépôt numérique fiable. Ces projets sont tous, selon BAC, des réponses satisfaisantes et adaptées aux pressions et aux circonstances actuelles. Pourtant, les communautés des bibliothèques et des centres d'archives ainsi que les Canadiens informés sont

pour le moins perplexes. Parmi ces projets, peu ont été mentionnés dans les solutions similaires proposées par les intervenants de ces communautés, tels que ABRC, CBUC et d'autres institutions individuelles ou groupes d'institutions. Ce manque de collaboration et de coordination est regrettable, mais il représente une multitude d'occasions pour le nouveau Bibliothécaire et archiviste du Canada. M. Berthiaume et ses successeurs doivent prendre les mesures nécessaires afin de remplir le mandat de BAC de préserver et de rendre accessible le patrimoine documentaire canadien et d'appuyer la valeur et le rôle des bibliothèques et des centres d'archives. Cela signifie que tous nouveaux projets devront impérativement s'intégrer dans une stratégie nationale de conservation à la fois analogique et numérique, à un réseau d'archivage national ou un programme national de prêt, ou à toute autre entreprise pertinente. Mais BAC doit accepter le fait que la responsabilité du patrimoine documentaire est partagée et que les solutions nécessitent une collaboration plus grande et plus probante.

Finalement, notre groupe d'experts est sensible à l'égard de ceux qui sont incommodés par cette situation, en particulier les chercheurs qui comptaient sur les services de BAC et plus particulièrement sur les collections d'archives et les documents gouvernementaux. Nous sommes conscients qu'ils se retrouvent aujourd'hui frustrés dans l'avancement de leurs projets de recherche. Cela est dû aux limitations qui leur sont imposées lors de leurs demandes de documents et au manque de ressources et de personnel disponibles. Si certains sont consternés par la façon dont BAC a réagi aux compressions budgétaires, la plupart des gens concernés sont à tout le moins mal à l'aise. Nous ne doutons pas que les critiques appuieront nos recommandations et continueront de défendre des positions en accord avec l'intention de refaire de BAC une présence positive dans le portrait des bibliothèques et des centres d'archives canadiens.

Mais BAC doit accepter le fait que la responsabilité du patrimoine documentaire est partagée et que les solutions nécessitent une collaboration plus grande et plus probante.

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE que le Bibliothécaire et archiviste du Canada :

1. élabore, d'ici le 1er juillet 2015, un plan stratégique sur cinq ans avec la consultation des intervenants appropriés, afin de présenter une stratégie claire dans le but de remplir les obligations stipulées dans l'Article 7 de la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada. Cette stratégie doit, entre autres, définir la portée du « patrimoine documentaire » que BAC

s'engage à recueillir et conserver et doit planifier des étapes concrètes et mesurables pour « appuyer les milieux des centres d'archives et des bibliothèques. » Cette stratégie doit aussi inclure la planification d'évaluations périodiques du progrès de la réalisation de ces objectifs.

2. occupe une place active dans les conseils et les comités des associations avec lesquelles BAC coopère – entre autres ABRC, CBUC, ACA, CCA et AAQ. De plus, nous recommandons la planification d'un calendrier de rencontres préliminaires avec toutes les associations et tous les conseils provinciaux et territoriaux.
3. utilise tous les moyens organisationnels possibles, incluant des consultants externes experts en politiques systémiques de ressources humaines, afin de gérer la problématique que pose la gestion des ressources humaines à BAC.
4. rassemble une équipe composée de membres clés des communautés des bibliothèques, des centres d'archives et d'autres institutions – telles que la Société historique du Canada (SHC) – afin de mesurer, sur une période de deux ans, les progrès effectués dans l'harmonisation des cultures à BAC. À la fin de ces deux années, l'équipe soumettra un rapport évaluant la pertinence de conserver la fusion de la bibliothèque nationale et des archives nationales à BAC et énoncera ses recommandations à la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.
5. participe activement à la présence du Canada et à sa réinsertion – avec l'appui total de la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles – dans les communautés internationales des bibliothèques et des centres d'archives.
6. obtienne l'engagement de la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles et celui des fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et d'autres agences fédérales appropriées, afin de revoir et de réviser, le cas échéant, les politiques et protocoles qui entravent l'accomplissement du mandat de BAC tel que décrit dans la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada (2004) et qui semblent empêcher BAC de performer au niveau attendu par les Canadiens et d'utiliser des pratiques efficaces similaires à celles de bibliothèques et de centres d'archives de même envergure à l'échelle nationale.

Témoignages sur BAC

Jane Urquhart

Poète et écrivaine

**Gagnante du prix littéraire du Gouverneur général
pour *The Underpainter* (1997)**

COMME BEAUCOUP D'AUTRES AUTEURS, j'ai été approchée, dans les années quatre-vingt-dix, par le département des manuscrits littéraires de ce qui était à l'époque encore la Bibliothèque nationale du Canada, afin de discuter de l'achat potentiel de mes documents d'archives pour leur collection.

J'ai accepté avec joie. Ils ont procédé à l'achat de la première acquisition pour leur collection, et je leur ai fait don des deuxième et troisième acquisitions.

Au cours des années 1990 et au début des années 2000, j'effectuais non seulement des recherches à la Bibliothèque nationale – et après la fusion, à Bibliothèque et Archives Canada –, mais je consultais aussi mes propres archives. Les archivistes qui m'assistaient étaient à la fois informés et utiles et l'expérience était chaque fois enrichissante.

Cela dit, au cours des dernières années, toutes mes requêtes sont restées sans réponses et ce, peu importe l'approche utilisée. Mes tentatives pour joindre un archiviste en lien avec les recherches que je désirais entreprendre ont aussi été des échecs. J'étais dans l'impossibilité d'obtenir l'accès aux ébauches de travaux non publiés présentes dans mon fonds. En fait, j'ai même eu de la difficulté à trouver l'accès menant à la porte d'entrée.

Je suis heureuse de constater qu'au cours des derniers mois la situation s'est améliorée. J'ai pu reprendre contact avec Catherine Hobbs, archiviste compétente à BAC qui a récemment repris ses activités dans les collections littéraires.

Dr. Ronald Rudin

Lauréat de la Fondation Trudeau

Professeur d'histoire

Codirecteur du Centre d'histoire orale et de récits numérisés

Université Concordia, Montréal, Québec

RÉCEMMENT, j'ai tenté de mettre la main sur des documents en lien avec un programme fédéral (l'Administration de l'assainissement des terrains marécageux des provinces maritimes) en activité de 1948 à 1970. Curieux de savoir ce que BAC possédait sur ce programme, j'ai tenté de rejoindre un archiviste informé sur le sujet. C'est à ce moment que je me suis rendu compte qu'il n'existe plus d'archivistes aidant les usagers à faire des recherches sur les sujets en lien avec des collections précises qui leur sont familières. J'ai donc été redirigé vers une archiviste « généraliste », qui était manifestement désespérée devant la pile de documents reposant sur son bureau. J'ai eu droit à une brève consultation (15 minutes), après quoi j'étais libre de lui poser des questions supplémentaires, pour lesquelles je n'ai reçu que des réponses très vagues. J'ai constaté – comme beaucoup d'autres usagers – qu'un certain nombre de collections qui m'intéressaient possédaient des outils d'aide à la recherche n'ayant pas encore été numérisés (que des outils d'aide à la recherche n'aient toujours pas été numérisés va au-delà de mon entendement). L'archiviste (surchargée et ne possédant aucune connaissance réelle sur le sujet) a pris l'initiative de m'envoyer des parties d'outils d'aide à la recherche, mais au bout du compte je n'ai eu d'autre choix que de consulter la totalité de ces outils lors d'une visite à Ottawa (m'obligeant par le fait même à y retourner pour une deuxième visite).

Pour en revenir à ma visite à BAC, je me suis heurté à ce moment-là à un règlement qui stipule (du moins, sur leur site web) qu'il est possible de réserver seulement dix documents par visite et que ces réservations doivent être effectuées plusieurs jours avant ladite visite (notons ici que, de tous les documents qui m'intéressaient, aucun n'avait été numérisé, ce qui signifie que toutes autres pistes découvertes pendant cette visite allaient nécessiter une nouvelle réservation et une nouvelle visite, plusieurs jours plus tard). Nous conviendrons que cette limite de dix documents peut être très rapidement atteinte, surtout dans les débuts d'un projet. Après de nombreuses conversations avec le personnel, j'ai découvert qu'il était possible de faire plusieurs demandes à la fois, à condition que chaque demande



JULIEN PERRON-GAGNÉ/PERRONGRAPHY.COM

Bibliothèque
Raymond-Lévesque
Longueuil, Québec

ne contienne pas plus de dix items. Pour ce que ça vaut, personne ne prendrait la peine d'ajouter cela au règlement – mais cette méthode a fonctionné telle qu'il a été expliqué lors d'échanges téléphoniques.

Je dois tout de même mentionner que lors de mon arrivée à Ottawa, tous les documents étaient disponibles. Certains ont requis une autorisation de l'AIPRP, mais le tout s'est déroulé assez rapidement. Bien entendu, j'ai dû passer une partie de cette visite à fouiller dans les outils d'aides à la recherche (et l'archiviste avec qui j'avais discuté précédemment n'était pas disponible pour continuer cette discussion tandis que j'étais sur place) et il m'a fallu, encore une fois, retourner à Ottawa. Je suis certain que d'autres ont vécu des situations plus dramatiques, mais considérant que j'utilise les services de BAC depuis plus de quarante ans, je peux très facilement comprendre comment ces nombreux obstacles pourraient décourager une personne utilisant ces services pour la première fois. De plus, comme Ottawa est tout près de Montréal, l'appréhension du trajet ne m'a pas découragé autant que ce serait le cas pour un chercheur de Vancouver par exemple. Somme toute, je n'ai aucun mauvais commentaire à apporter à l'égard des membres du personnel de BAC puisqu'ils étaient tous très courtois et nettement débordés. Mais le manque de personnel présent et en mesure de répondre aux questions de façon précise et rapide et l'insuffisance d'outils d'aide à la recherche numérisés rendent tout le processus inutilement compliqué.

Usager et professeur d'histoire

J'AI VÉCU plusieurs expériences frustrantes avec BAC et mes préoccupations ne touchent pas seulement cette institution, mais aussi le régime d'accès à l'information canadien en général. J'espère que la Société Royale du Canada tiendra compte de cet aspect dans son rapport.

Voici le résumé de l'une des expériences les plus frustrantes que j'ai vécues à BAC. Notons qu'elle concerne les collections privées et non les documents gouvernementaux.

En résumé, en janvier 2013, j'ai trouvé un certain nombre de documents vraisemblablement importants dans le fonds Richard Bell conservé à BAC. Richard Bell a été ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de 1962 à 1963, pendant les années critiques de réforme au cours desquelles le système universel de points pour les travailleurs qualifiés a fait son entrée au Canada. J'ai envoyé une demande par courriel pour consulter ces documents et l'on m'a répondu que ces documents

n'étaient pas encore disponibles (« en attente de vérification par le département approprié »), alors que la majeure partie du fonds Richard Bell a été acquise en 1968. Encore pire, on m'a répondu qu'en raison du manque de personnel dû au programme de réaménagement des effectifs, BAC n'avait pas les ressources nécessaires pour évaluer ma demande et voir si les documents en questions pouvaient être accessibles. J'ai donc demandé à parler au responsable des services de référence et lui ai fait part de ma contrariété. Il était empathique, mais il est vite devenu clair qu'il ne pouvait pas faire grand-chose vu les directives opérationnelles en vigueur à BAC. La plainte officielle que j'ai envoyée au Commissariat à l'information du Canada a été refusée puisque son mandat ne touche que les documents gouvernementaux et qu'il n'est pas habilité à prononcer un jugement sur les autres opérations de BAC. Ce fut une expérience très frustrante et aujourd'hui, les documents de ce fonds sont toujours inaccessibles.

Dre Mireille Paquet

Professeur de sciences politiques

Université Concordia, Montréal, Québec

JE FAIS DE LA RECHERCHE comparative sur les politiques publiques provinciales. Je travaille sur une période qui précède plus ou moins la numérisation systématique des documents internes et des publications officielles de ces départements. De plus, à cette période, l'Internet n'était pas répandu dans l'administration publique canadienne. Il est donc dès le départ difficile pour les chercheurs d'avoir accès à des collections et à des corpus documentaires sur ce sujet sans avoir à effectuer des voyages coûteux à travers le Canada. Comme j'avais trouvé un grand nombre de documents provenant de dix gouvernements provinciaux, BAC me permettait d'accomplir des recherches innovatrices en optimisant les ressources financières que je recevais d'institutions publiques. Mais maintenant que ces documents – de nature publique – ne sont plus disponibles, il ne sera plus possible de mener des recherches sur le Canada aussi efficacement et de manière aussi productive qu'avant. Cette situation m'affecte particulièrement puisque je compte faire une révision de ma première publication et que j'aurais pu bénéficier grandement, dans cet exercice, de revoir la collection que j'avais consultée à l'époque.

B. Les associations de bibliothèques et de centres d'archives

LES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÈQUES et de centres d'archives se multiplient, autant au niveau régional que provincial et national. Elles sont plus de cent quinze organisations, la majorité étant associée à la communauté des bibliothèques (*Bibliothèques Canada*, 2013-2014). Mentionnons que du côté des centres archives, les quatorze divisions de la portion canadienne de l'Association of Records Managers & Administrators (ARMA) n'ont pas été considérées dans cette estimation. Ces associations de bibliothèques et de centres d'archives offrent souvent des services consortiaux ou qui viennent en aide directement aux usagers des établissements concernés. Il y a évidemment chevauchement des fonctions entre les associations et les consortiums, puisque certains consortiums assument des rôles très similaires à ceux revendiqués par beaucoup d'associations, entre autres sur les plans du perfectionnement professionnel et de la défense des intérêts de leurs membres. Les organisations de type consortium – ainsi identifiées si elles sont membres de Consortia Canada – ont aussi été exclues de l'estimation précédente, mais nous les incluons dans la section *Consortiums* de ce rapport.

Les organisations peuvent être institutionnelles, individuelles – ou encore une combinaison des deux – et ce sont l'étendue et le profil de leurs membres qui déterminent leurs modèles opérationnel et financier et qui influencent leurs intentions et leurs champs d'activités. Certaines de ces organisations misent surtout sur le caractère social de tels cercles et mettent sur pied des séminaires et des forums locaux permettant les échanges d'idées et les membres en apprécient la camaraderie professionnelle. À l'autre extrémité, on retrouve des associations à mandats pancanadiens qui s'investissent plus profondément dans le perfectionnement en organisant des conférences et des ateliers et qui tendent à s'engager dans la défense des intérêts de leurs membres ainsi que dans les relations publiques et gouvernementales.

Pour illustrer ce propos, mentionnons The Greater Edmonton Library Association, la Foothills Library Association, et la Halifax Library Association, des organisations locales comptant dans leurs rangs des bibliothèques de tous types et se faisant un devoir de les promouvoir dans leurs communautés respectives.

Le Canada compte des associations provinciales et territoriales de bibliothèques et de centres d'archives d'un bout à l'autre du pays, de la British

Columbia Library Association (BCLA) et l'Archives Association of British Columbia (AABC) sur la côte Ouest à la Newfoundland & Labrador Library Association (NLLA) et l'Association of Newfoundland & Labrador Archives (ANLA) dans les provinces de l'Atlantique, en passant par la Northwest Territories Library Association (NWTLA) et le Conseil des Archives Nunavummi dans les territoires du Nord. Chacune de ces vingt-quatre associations regroupe des membres aux profils professionnels extrêmement variés : des praticiens (incluant des techniciens et autres professionnels du milieu des bibliothèques et des centres d'archives), des fournisseurs et des membres du public (incluant des curateurs) qui ont tout simplement des affinités avec ces organisations. Toutes les associations comptent sur des membres institutionnels de toutes sortes (dans le cas des associations regroupant des centres d'archives, cela comprend des musées et des organisations historiques et patrimoniales) qui leur fournissent un support matériel et financier afin de soutenir le développement de leurs programmes. Nous trouvons par ailleurs préoccupant que très peu de centres d'archives d'entreprises (Banque du Canada, Maple Leaf Foods, les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Pratt & Whitney, etc.) soient membres de conseils provinciaux ou territoriaux.

De ces associations, les plus importantes et les plus diversifiées se trouvent en Ontario, qui est aussi la plus grande province du Canada. L'Ontario Library Association (OLA) et l'Archives Association of Ontario (AAO) comptent respectivement environ 5 000 et 300 membres. La première, contrairement à d'autres associations régionales, se compose de plusieurs divisions, chacune représentant une communauté : les bibliothèques universitaires, les bibliothèques publiques, les conseils de bibliothèques publiques et les bibliothèques scolaires. La deuxième, comme la plupart des autres associations et conseils régionaux regroupant des centres d'archives, offre un programme de consultation (*Archives Advisory Program*) afin de prodiguer – gratuitement – des conseils directs aux centres d'archives et aux archivistes de partout dans la province. Depuis sa création en 1991, ce programme a permis plus de 1 000 visites sur place dans les centres d'archives à travers la province, plus de 8 000 réponses à des demandes faites par téléphone, fax, courrier et courriel en lien avec des problèmes archivistiques et environ 300 communiqués publics promouvant les programmes des centres d'archives.

Enfin, il existe plusieurs types d'associations pancanadiennes. Deux de ces organisations ont une base extrêmement solide et comptent sur des membres individuels et institutionnels au niveau national : l'Association canadienne des bibliothèques (ACB) et l'Association pour l'avancement des sciences et des

Le groupe des associations pancanadiennes de centres d'archives est quant à lui mieux structuré.

techniques de la documentation (ASTED), celle-ci présentant à la fois des caractéristiques d'organisation nationale et provinciale. Si ces deux associations revendiquent un public bilingue, elles servent plutôt des intervenants anglophones pour la première et francophones pour la deuxième. D'autres associations attirent aussi des membres de partout au pays, mais pour un type précis de bibliothèques, par exemple l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ACBD) et le Conseil des Bibliothèques Urbaines du Canada (CBUC), qui sont parmi les associations les plus importantes et les plus influentes de ce type au Canada. On retrouve aussi l'Association des bibliothèques parlementaires au Canada (ABPAC), l'Association des cartotheques et archives cartographiques du Canada (ACACC) et des associations représentant des institutions à caractère religieux comme l'Association of Jewish Libraries (AJL), la Prairie Association of Christian Librarians (PACL) et la Church Library Association of Ontario (ACBO). L'association américaine Special Libraries Association (SLA) compte quant à elle deux divisions en sol canadien – l'une à Toronto et l'autre dans l'Ouest canadien – et il existe de nombreuses associations de bibliothèques de santé et de bibliothèques de droit aux niveaux provincial et national.

Le groupe des associations pancanadiennes de centres d'archives est quant à lui mieux structuré. La dualité que représentent l'Association of Canadian Archivists (ACA) et sa contrepartie francophone, l'Association des archivistes du Québec (AAQ), est typique d'organisations professionnelles exerçant un certain degré de supervision sur les activités et les compétences des praticiens de la communauté canadienne des centres d'archives. L'ACA et l'AAQ collaborent dans plusieurs domaines tels que la promotion et la défense de dossiers particuliers, la normalisation, le perfectionnement professionnel (conférences, ateliers, etc.) et les rapports internationaux.

Le Conseil canadien des archives chapeaute la communauté des 800 centres d'archives publics (niveau fédéral, provincial et municipal) et privés et, pour ce faire, collabore avec l'ACA et l'AAQ. Le CCA permet au système archivistique canadien de fonctionner de façon optimale en s'assurant que tous ses éléments agissent en harmonie, et ce, dans l'intérêt de tous les intervenants – en particulier ceux qui utilisent ces centres d'archives. Plus de détails sur ce système se trouvent à la section *Le système archivistique canadien*.

Les associations contribuent de façon substantielle au statut actuel des bibliothèques et des centres d'archives canadiens et nous croyons que cet apport se maintiendra. Cependant, nous remarquons plusieurs brèches, particulièrement du côté du secteur des bibliothèques. Il est de plus en plus difficile de recruter

des volontaires au sein des conseils d'administration des regroupements, et les nombreux frais d'adhésion présentent un défi constant pour plusieurs praticiens. Nous croyons que les associations devraient mettre l'accent particulièrement sur certains domaines d'activités, soit le perfectionnement professionnel, la sensibilisation – à travers, entre autres, une image de marque professionnelle – et les relations gouvernementales.

Les bibliothèques et les centres d'archives canadiens ont des histoires merveilleuses à raconter. Nos consultations publiques ont clairement démontré que leurs services contribuent profondément à la création et à la continuation de notre société civile. Ces institutions nous permettent de nous découvrir et mettent à notre disposition les informations et les connaissances essentielles à la préservation de notre mode de vie canadien. Comme nous avons organisé nos consultations de façon à encourager les témoignages, nous en avons reçu de nombreux de la part des Canadiens. En revanche, nous avons aussi réalisé au cours de ces consultations que beaucoup de Canadiens ne sont pas au fait de ces histoires inspirantes. Ils ne sont pas conscients de l'impact potentiel et de l'influence qu'ont ces institutions dans leur vie de tous les jours, qu'ils soient des gens du public en général, des étudiants, des dirigeants d'entreprises ou des responsables gouvernementaux. Fait encore plus déconcertant, cette réalité était généralement tout autant méconnue des acteurs influents (conseillers municipaux, membres d'assemblées législatives provinciales, membres de parlements, administrateurs d'universités et dirigeants d'entreprises) que nous avons rencontrés. De plus, plusieurs associations ont désigné la défense des intérêts de leurs membres comme étant l'une de leurs principales activités. Pourtant, lorsque nous leur avons posé des questions spécifiques sur ce programme, les réponses que nous avons reçues nous ont laissés perplexes quant à la présence des ressources et de la planification nécessaires à l'accomplissement de cette activité et quant à la force de son impact. Il s'agit d'une lacune de taille et nous espérons que les communautés des bibliothèques et des centres d'archives pourront ajuster leurs programmes afin d'en accroître l'efficacité. Les Canadiens doivent être mis au fait des rôles que jouent les bibliothèques et les centres d'archives sur les plans individuel et social.

Les réseaux archivistiques sont quant à eux structurés de manière à optimiser leurs activités. Nous croyons que le statut d'organisme fédérateur du CCA en fait une institution ayant un pouvoir efficace de sensibilisation et d'intervention au plan des relations gouvernementales. Toutefois, une plus grande attention individuelle et professionnelle ainsi que beaucoup plus de ressources financières que celles actuellement allouées seront incontestablement nécessaires. Ces ressources

Au cours de la dernière décennie, les discordances organisationnelles ont provoqué des introspections persistantes qui ont détourné l'attention de l'Association de sa mission première. Cependant, nous avons été rassurés d'apprendre que la communauté est maintenant engagée de façon significative dans la réforme de cette association nationale.

financières devront par tous les moyens être rentabilisées par les membres constituants. Cependant, nous sommes persuadés que de tels investissements de temps et d'argent amélioreront l'avenir des centres d'archives et leur utilisation par les Canadiens.

La communauté des bibliothèques est plus vaste que celle des centres d'archives et comprend un plus grand nombre d'organisations. Plusieurs de ces organisations ont des ambitions semblables et sont donc en concurrence pour le recrutement de membres individuels et institutionnels. Cette communauté comporte aussi des faiblesses. Il n'y a aucune hiérarchie reliant les compétences des associations provinciales, territoriales et régionales aux associations de bibliothèques de même type ailleurs au Canada, pas plus qu'à une ou plusieurs organisations nationales reconnues, comme c'est le cas dans la communauté archivistique. Une cacophonie d'approches et des concurrences débilantes émergent souvent de cette lacune. Actuellement, l'ACB et l'ASTED sont les voix respectivement anglophone et francophone de la communauté des bibliothèques et sont ainsi reconnues par le gouvernement fédéral, ses ministères et ses agences ainsi que par les organisations internationales, qu'elles soient gouvernementales ou autres. Ici, cependant, nous nous concentrerons sur l'ACB, la plus vulnérable des associations de bibliothèques, mais aussi la mieux positionnée, en plus d'être reconnue pour sa prépondérance en matière de défense des intérêts des usagers à travers le pays.

La capacité de l'ACB à satisfaire aux attentes – qui sont souvent exprimées dans des termes irréalistes ou alors mal représentées par les critiques – est largement contestée. Un certain nombre de problèmes contribuent à sa précarisation : l'arrivée à maturité des associations provinciales et la compétition qu'elles représentent avec des services concurrentiels à ceux auparavant exclusifs de l'ACB; les changements démographiques du corps professionnel au Canada, les nouvelles générations qui préfèrent les petites organisations locales et régionales offrant de plus grandes possibilités de réseautage aux grandes institutions nationales centralisatrices; les avantages qu'offrent les associations spécialisées et enfin le désavantage que représente au plan financier le fait de devoir être membres de plusieurs regroupements. L'ACB en a ressenti les effets, notamment avec la diminution de ses abonnements individuels et institutionnels. La présidente actuelle de l'ACB nous prévient que : « l'avenir de l'Association canadienne des bibliothèques est précaire et sa survie sera en péril si un modèle de financement plus vigoureux n'est pas mis en place rapidement. »

Nous avons remarqué qu'au cours de la dernière décennie, les discordances organisationnelles ont provoqué des introspections persistantes qui ont détourné l'attention de l'Association de sa mission première. Cependant, nous avons été rassurés d'apprendre que la communauté est maintenant engagée de façon significative dans la réforme de cette association nationale. Nous désirons contribuer à cette transformation que nous croyons absolument vitale pour l'avenir des bibliothèques canadiennes. Nous avons aussi la conviction qu'il est plus que jamais essentiel de conserver la confiance que les Canadiens ont placée dans cette organisation qui se doit de servir leurs meilleurs intérêts. L'élément clé de cette transformation est d'aller vers un changement durable qui mettra la priorité sur des programmes et des activités permettant d'harmoniser de façon permanente les pratiques de la communauté des bibliothèques.

Recommandations aux associations regroupant des centres d'archives :

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

7. le CCA entame un dialogue avec toutes les associations constituantes – incluant l'ACA et l'AAQ – afin d'échanger sur les approches et les moyens envisageables pour rassembler les ressources nécessaires au lancement d'une campagne de sensibilisation nationale. Cette campagne aura pour but de rappeler de façon convaincante aux Canadiens l'importance et les fonctions cruciales des centres d'archives dans leur vie.
8. le CCA revoie les structures de responsabilisation des diverses composantes du système archivistique canadien afin d'assurer qu'elles soient conformes et ne présentent pas d'éléments discordants dans la gestion des politiques nationales et internationales, en particulier celles en lien avec la sécurité du patrimoine national.
9. les ministères provinciaux responsables de leurs centres d'archives provinciaux respectifs et, par extension, les réseaux provinciaux de centres d'archives révisent le système de financement pour permettre à l'association ou au conseil de leur réseau provincial de maintenir une participation et une contribution suffisante de ressources à ARCHIVESCANADA.ca. (Voir également les sections *Le système archivistique canadien* et *Les bibliothèques et les centres d'archives collaborent au patrimoine documentaire du Canada*)

Recommandations aux associations de bibliothèques :

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

10. L'ACB concentre ses activités dans cinq champs : (1) poursuivre son implication dans l'agrément des programmes de MBSI et l'arbitrage des compétences professionnelles en collaboration avec l'American Library Association; (2) entreprendre et commander des études de marché orientées vers la pratique et basées sur des faits; (3) élaborer une campagne de sensibilisation nationale dans le but d'alerter les Canadiens et de leur rappeler l'importance et les bienfaits essentiels de tels services dans leur vie; (4) s'impliquer dans les relations gouvernementales et l'élaboration de politiques publiques; (5) promouvoir et représenter les bibliothèques et les bibliothécaires canadiens auprès des communautés internationales de bibliothèques.
11. L'ACB se réforme en tant que fédération composée d'associations provinciales, territoriales et d'autres types d'organisations nationales en prenant pour modèle la structure en réseau de la communauté canadienne des centres d'archives. L'Association serait guidée par un conseil désigné et possédant des caractéristiques telles un statut d'office pour toutes les associations provinciales et territoriales ou pour des sous-ensembles prédéterminés et variables de ces associations, un statut d'office pour l'ASTED, le CBUC, l'ABRC et le Conseil provincial et territorial des bibliothèques publiques (CPTBP) et un statut d'observateur pour des organisations telles que l'ACA, l'AAQ et l'Association des musées canadiens (AMC).
12. Le comité de direction actuel de l'ACB élabore un plan d'affaires préliminaire afin d'entamer la négociation d'un nouveau modèle de financement. Ce modèle viserait à obtenir l'approbation des associations constituantes mentionnées précédemment afin d'introduire un prélèvement contractuel et obligatoire pour soutenir les activités de l'ACB. Cette approbation ne pourrait être refusée par les associations constituantes que dans le cas où une livraison efficace de service dans l'un des cinq champs définis précédemment serait démontrée. De plus, l'ACB ne s'impliquera pas dans des activités entrant en concurrence avec

celles de ses constituants fédérés. Chaque année, les revenus du plan d'affaires seront révisés par le conseil reconstitué et un nouveau plan sera élaboré et ultimement, approuvé et financé.

C. Les consortiums de bibliothèques

NOUS AVONS EU LE PLAISIR D'APPRENDRE que les bibliothèques cherchent dorénavant des solutions collectives lorsqu'elles visent des objectifs communs. Selon une soumission que nous avons reçue de la part de la Royal Nova Scotia Historical Society :

« Les collaborations entre institutions de patrimoine culturel – telles que le consortium NovaNet de bibliothèques scolaires en Nouvelle-Écosse, existant depuis plusieurs décennies et le travail du Council of Nova Scotia Archives – démontrent toute la valeur et l'importance de telles entreprises. Les occasions de collaboration ne cessent de se présenter parmi les chercheurs, les bibliothèques et les centres d'archives et entre les institutions des secteurs public et privé. Ces initiatives pourraient avoir été motivées par le besoin d'une utilisation plus efficace des ressources – en particulier des ressources financières –, mais l'un des bénéfices d'une telle collaboration est la complicité émergeant du potentiel d'une mise en commun entre institutions de patrimoine culturel. Elle peut aussi mener à une meilleure rationalisation des mandats des institutions et de leurs stratégies connexes afin de rassembler le patrimoine culturel de la province, de la région et du pays. »

Les consortiums de bibliothèques et autres alliances similaires se sont multipliés au cours du dernier quart de siècle (les collaborations entre les centres d'archives sont décrites dans la section *Le système archivistique canadien*). Ce désir de coopérer s'est décuplé en raison de l'arrivée à maturité des systèmes automatisés de gestion de l'information, de l'accès à des ressources numériques sous licence et de la normalisation d'un accès multi-institutionnel aux ressources. Ces services permettent aux institutions de mieux satisfaire les exigences de leurs clients – de façon généralement transparente pour ces derniers – et sont également des options financières avantageuses, car ils engendrent un regroupement des ressources et une

Quant aux bibliothécaires, ils sont disposés à travailler ensemble et les collaborations se sont vues facilitées par de nombreux protocoles, normes ou innovations mis au point dans le cadre d'une coopération internationale.

meilleure efficacité opérationnelle. De plus, ils reflètent les limites de l'information en réseau et nos attentes envers ces institutions.

Quant aux bibliothécaires, ils sont disposés à travailler ensemble et les collaborations se sont vues facilitées par de nombreux protocoles, normes ou innovations mis au point dans le cadre d'une coopération internationale. À certains moments, ces collaborations ont nécessité des compromis nationaux puisqu'elles requièrent une approbation universelle pour être valides (par exemple les règles de catalogage, les systèmes de classifications, les documents informatisés, les normes du format MARC, les protocoles de prêt entre bibliothèques, les bases de données collectives, etc.). Évidemment, l'OCLC – la plus grande coopérative au monde avec ses 16 737 membres et participants dont 943 sont canadiens – a créé le plus grand et le plus exploité des catalogues collectifs. Il contient 300 millions de documents (dont 13 millions venant de bibliothèques canadiennes) en 486 langues et 2 mille milliards de listes d'emplacements locaux (dont environ 93 millions pour le Canada). Cette plateforme remarquable, rendue possible grâce aux normes universelles, est utilisée par les bibliothèques qui en sont membres pour développer des services tels que le prêt entre bibliothèques, la création de catalogues et l'élaboration de collections.

La concrétisation du pouvoir que confèrent des actions collectives basées sur des normes et des protocoles universels établis est évidente, autant localement qu'au niveau national. Nous avons appris que près de quarante consortiums visant à rassembler les bibliothèques – de même type ou non – ont vu le jour au Canada. Ces consortiums sont dirigés de façon autonome par les adhérents et ont pour mission d'améliorer les services existants et rendre possible la mise en place de nouveaux services innovateurs. Initialement, ces consortiums n'étaient souvent que de simples forums où l'on discutait de questions d'intérêt public. De fil en aiguille, ces discussions ont rapidement engendré des activités qui tendaient surtout à élaborer des approches et des technologies permettant le partage de ressources – principalement imprimées – afin d'en élargir l'accès. Puis, forts de plusieurs succès documentés, les membres des consortiums ont commencé à tirer profit d'autres occasions propices à la collaboration, en particulier à l'intérieur d'un réseau technologique. Ces consortiums viennent souvent appuyer les programmes des associations de bibliothèques en offrant aux membres – et parfois même aux non membres – des possibilités de perfectionnement dans le cadre de conférences, séminaires et webinaires en plus de mener des activités de défense des intérêts de leurs membres.

Une analyse rapide de certains consortiums actuels révèle créativité et diversité. The Alberta Library (TAL) permet aux usagers de plus de 300 bibliothèques provinciales de tous genres d'accéder aux ressources de chacune des institutions membres à l'aide d'une simple recherche, en plus de mettre à leur disposition une vaste gamme de ressources de sa bibliothèque numérique par le biais de bases de données sous licence. Le congrès *Netspeed* de TAL est axé sur l'innovation dans l'utilisation des technologies dans les bibliothèques. Le Saskatchewan Multitype Library Board, le Manitoba Library Consortium Inc. (MLCI) et la British Columbia Libraries Cooperative (BCLC) sont des organisations similaires, sauf en ce qui concerne l'adhésion à la BCLC, qui est strictement réservée aux bibliothèques publiques. Le Réseau des services documentaires collégiaux (RESDOC) soutient quant à lui 42 établissements collégiaux au Québec et l'Ontario Colleges Library Services (OCLS) appuie ses membres collégiaux. En plus de leurs activités de rationalisation des opérations et d'enrichissement des collections, plusieurs de ces consortiums provinciaux s'emploient à la défense de causes communes au niveau provincial.

D'autres consortiums ont des missions beaucoup plus précises. Le NEOS Library Consortium en Alberta, avec 17 membres institutionnels totalisant 47 bibliothèques et Novanet en Nouvelle-Écosse, avec 11 membres institutionnels totalisant 28 bibliothèques, donnent accès à un système de gestion d'information partagée. Les consortiums spécialisés tels que l'Electronic Health Library of BC en Colombie-Britannique, le Health Knowledge Network en Alberta, le Health Science Information Consortium à Toronto, le Western Ontario Health Knowledge Network dans l'ouest de l'Ontario et le Atlantic Health Knowledge Partnership en Atlantique mettent des collections d'informations sur la santé et des bases de données sous licence à la disposition de leurs membres respectifs.

La concession de licences de bases de données est une pratique d'affaires prédominante des consortiums canadiens. Les deux tiers des membres de Consortia Canada – qui constitue un forum plutôt informel pour de tels groupes – exercent cette pratique, principalement aux niveaux provincial et régional. Dans ce domaine, le consortium organisationnel le plus innovateur au Canada est le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), organisme national d'octroi de licences créé en 2000 par l'ABRC et représentant 75 bibliothèques universitaires présentes dans toutes les provinces canadiennes. Considérant son mandat pancanadien, sa portée et son pouvoir d'achat, les interventions du RCDR sur le marché et le modèle d'approvisionnement qui le caractérise ont eu un impact considérable, non seulement au Canada mais aussi au niveau

international. Clare Appavoo, directrice générale du RCDR, prévoit d'ailleurs de nombreuses possibilités encore pour son organisation. Dans sa description d'emploi, elle souligne qu'« en tant qu'organisation nationale, nous avons les compétences nécessaires pour constituer le moteur puissant d'un écosystème numérique collectif au Canada, pour coopérer avec d'autres organisations et pour possiblement mettre en place de nombreux projets afin de rendre cet écosystème numérique canadien beaucoup plus robuste et de propulser notre communauté de recherche et d'enseignement à un niveau international. » Malgré le renom du RCDR, certains membres de la communauté des bibliothèques de recherche doutent de son efficacité et se demandent si les ententes négociées avantagent équitablement tous ses adhérents. Cependant, le RCDR a eu le mérite de surmonter ce qui s'avère souvent être un obstacle majeur dans les activités consortiales en arrivant à réunir des membres aux besoins et aux intérêts communs de toutes les provinces.

L'Ontario Council of Libraries (OCUL), organisation consortiale multidisciplinaire comptant les 21 bibliothèques universitaires de l'Ontario et servant près de 500 000 étudiants, est tout aussi remarquable. Il mène plusieurs activités traditionnelles des organisations collectives telles que l'achat de matériel, la planification en collaboration, la défense de causes, l'évaluation des progrès et le perfectionnement professionnel. Le *Scholars Portal* est un projet phare de l'OCUL pour les étudiants et les membres des corps enseignants. Cette infrastructure technologique partagée est une plateforme innovatrice servant plusieurs fins : l'accès à des livres électroniques et des journaux sous licence, la présentation de publications et de documents numérisés du domaine public et en libre accès, un service de prêt entre bibliothèques rapide ainsi que l'organisation, la conservation et la facilitation ou la réutilisation de données de recherches en ligne et de données géospatiales. Les institutions et les agences qui ont aidé à l'implantation de ces outils et de ces procédés technologiques proviennent de l'extérieur de l'Ontario.

Parmi les projets les plus considérables de l'OCUL figurent aussi l'*Accessible Content E-Portal* (ACE) et ODESI (se prononce *Odyssey*) du *Scholars Portal*, l'*Ontario Data Documentation*, l'*Extraction Service*, et l'*Infrastructure Initiative*. L'ACE est un dépôt constamment alimenté de textes en formats substitués pour les personnes incapables de lire les imprimés et est offert dans les institutions participantes de l'OCUL. Au cours des douze derniers mois, le dépôt a accumulé plus de 1 350 textes dans cinq formats substitués – Texte, ePub, deux types de formats PDF ainsi que le format audio DAISY. Les usagers qui sont incapables de lire les imprimés peuvent ainsi, à partir des établissements qu'ils fréquentent

habituellement, parcourir, rechercher et télécharger des textes à partir d'un dépôt sûr. Il leur est aussi possible de faire des requêtes auprès de leur bureau d'accessibilité afin que d'autres textes soient ajoutés à la collection. Lancé en 2012 en tant que projet pilote, l'ACE est né d'un partenariat entre l'OCUL et l'Université de Toronto avec l'appui du gouvernement de l'Ontario dans le cadre de son programme *InterActions pour le changement*. Ce programme est une initiative de la Direction générale de l'accessibilité de l'Ontario et assure un soutien financier et une expertise aux organisations ontariennes afin d'aider les organismes d'industries et de secteurs à travers la province à se conformer aux exigences de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). L'ACE est devenu un service régulier du *Scholars Portal* en 2014.

ODESI est un outil web d'exploration, d'extraction et d'analyse de données né d'un partenariat tout à fait unique entre des bibliothèques universitaires, des entreprises et le gouvernement ontarien. Cela a eu pour effet d'élargir grandement l'accès à des données statistiques pour les chercheurs, les enseignants et les étudiants. Cet outil permet aux chercheurs de parcourir des questions de sondages parmi des centaines d'ensembles de données provenant d'un nombre sans cesse croissant de collections. ODESI gère des classifications et des analyses de base en ligne et permet de télécharger la plupart des ensembles de données dans des logiciels de statistiques pour la réalisation d'analyses approfondies. Cet outil donne aussi un accès sans précédent à des collections volumineuses de données d'études et d'enquêtes sociales. Parmi les collections notables de données d'études disponibles sur ODESI, on retrouve la Canadian Opinion Research Archive (CORA), Gallup Canada, Inc. et Ipsos Reid. Les données d'enquête accessibles au public de Statistique Canada constituent le cœur des banques de données d'enquêtes sociales d'ODESI. Ce dernier inspire, promeut et supporte l'excellence sur les plans de la recherche quantitative, de la publication de données et de la littérature statistique. Il est utile au chercheur débutant comme au chercheur aguerri. C'est un excellent outil pour introduire l'étudiant à la découverte et à l'analyse de données en préparation pour sa carrière, tandis que le chercheur d'expérience y trouvera la possibilité de faire des recherches uniques dans plusieurs centaines d'ensembles de données et de collections. Cela lui permettra de faire des examens de données plus rapides et plus pertinents et d'avoir instantanément accès à ces données pour effectuer des analyses plus approfondies.

Le succès impressionnant de l'OCUL et de son *Scholars Portal* repose sur le nombre élevé d'institutions situées à l'intérieur de la province et travaillant avec des politiques uniformes. D'autres partenariats régionaux possèdent des

Le succès impressionnant de l'OCUL et de son *Scholars Portal* repose sur le nombre élevé d'institutions situées à l'intérieur de la province et travaillant avec des politiques uniformes.

propriétés consortiales plus limitées. Le Conseil des bibliothèques universitaires de l'Atlantique (CBUA), avec ses 17 membres institutionnels, favorise l'achat de ressources électroniques, fournit un répertoire des systèmes offerts dans son réseau de bibliothèques et encourage la collaboration et l'innovation en octroyant des subventions annuelles aux membres du personnel des institutions affiliées au CBUA. De plus, ce dernier accorde des financements de démarrage et un appui continu à son Atlantic Islandora Repository Network (CAIRN), un dépôt régional de documents numériques situé à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et dont les documents sont gérés par toutes les institutions membres. Au Québec, les 18 bibliothèques universitaires et BANQ sont membres du Sous-comité des bibliothèques du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI, anciennement Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec ou CREPUQ). Les membres du BCI coopèrent à l'acquisition de ressources numériques et de statistiques et à l'élaboration de projets et de services. Par exemple, le BCI a mis sur pied un service de PEB et un service de cartes permettant à tous les étudiants et membres du corps enseignant québécois d'accéder à toutes les bibliothèques universitaires de la province. Fondé en 1991, le Council of Prairie and Pacific University Libraries (COPPUL), qui compte 23 membres institutionnels à travers le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, est un consortium régional de bibliothèques universitaires exerçant un leadership dans l'élaboration de solutions coopératives pour répondre aux besoins en ressources d'information pédagogiques et de perfectionnement du personnel. Lorsque l'occasion s'y prête, le COPPUL travaille en coopération (bilatérales ou multilatérales) avec des consortiums établis ailleurs au Canada – par exemple l'OCUL, le CAUL et le BCI – dans le but d'accroître l'efficacité des bibliothèques membres et de leurs programmes.

Dans le cas de ces consortiums régionaux, on remarque des lacunes au plan des secteurs de financement et de l'uniformité des politiques. Karen Keiller, présidente du CBUA, a formulé, dans la soumission qu'elle nous a transmise, les défis du financement stable :

« L'un de nos plus grands obstacles est l'impossibilité de prévoir un financement stable au-delà d'une période de deux ou trois ans. Toutes les universités des provinces de l'Atlantique sont actuellement confrontées à des défis en matière de financement et le secteur des bibliothèques s'en ressent. De plus, il est difficile d'exploiter de façon optimale les subventions provinciales puisque CBUA dessert quatre

provinces et très peu de subventions fédérales visent les bibliothèques d'établissements d'enseignement postsecondaire. »

Le défi d'élaborer et de maintenir des projets dans un environnement interprovincial est de taille. Cependant, la plupart des bibliothèques du Canada bénéficient d'une certaine garantie en étant membre d'un consortium provincial, régional ou national. Malgré les défis que pose la répartition des provinces, les bibliothèques canadiennes et leurs systèmes de consortiums surclassent les autres pays sur les plans des rencontres coopératives et des activités. Comme le soulignent Horave et Weir de l'Université d'Ottawa, l'avenir repose sur le foisonnement de ce type de collaboration :

« Il est important pour nous de tirer parti de nos partenariats consortiaux – les partenariats provinciaux, nationaux ainsi que ceux axés sur la recherche – afin de réaliser un maximum d'économies d'échelle en lien avec les collections et les services de bibliothèques. C'est ce que nous tentons d'accomplir en concentrant nos projets sur l'apport de contenu savant sous licence et de services d'infrastructure tels que des ressources partagées, des systèmes dorsaux (*back end*) et des flux de travaux sur l'infonuagique. Notre stratégie est de tirer profit du savoir collectif et de l'expertise de nos partenaires consortiaux afin de trouver des solutions innovantes à la mesure de nos forces et de nos capacités communes. »

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

13. les ministères responsables de l'éducation postsecondaire dans les provinces de l'ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba) et les provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve et Labrador, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse) se rassemblent dans leurs régions afin d'échanger sur les possibilités de financement des activités collaboratives entre les institutions affiliées au COPPUL et au CBUS et ainsi encourager l'innovation tout en réduisant les dépenses dans leurs régions respectives.

Dans ces centres, ce n'est pas le regroupement des ressources permettant l'enrichissement des services et de l'achat de collections qui caractérise les bibliothèques que les clients recherchent; ceux-ci aspirent plutôt à la découverte, et c'est là la proposition de valeur des réseaux complexes de centres d'archives.

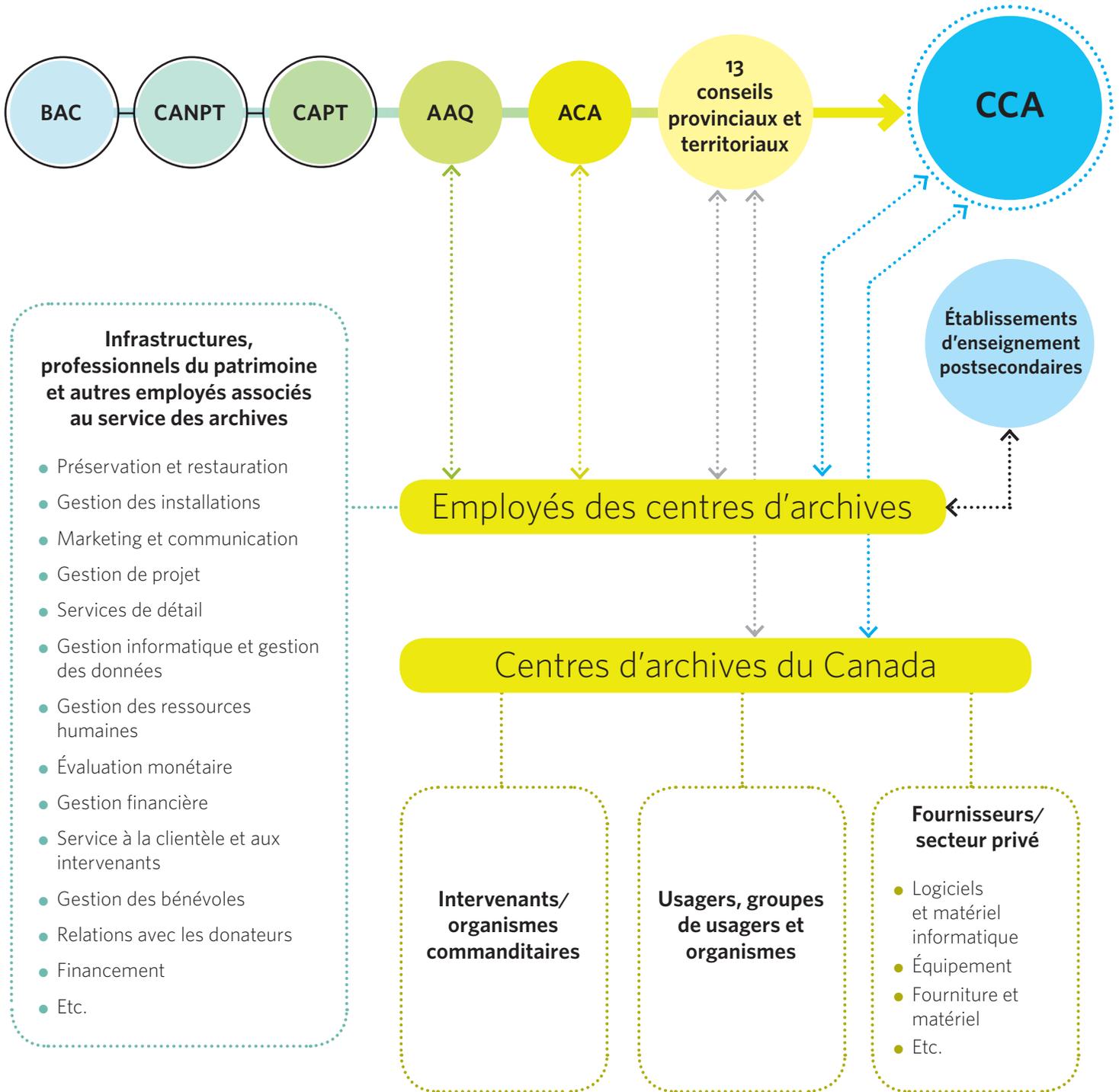
14. tous les consortiums se concentrent sur les services offerts à leurs membres institutionnels et par conséquent aux usagers utilisant les services et les collections de ces institutions. Leurs interactions avec les gouvernements devraient se limiter aux questions se rapportant à leurs services majeurs. Pour toutes autres questions – la défense des intérêts de leurs membres, par exemple –, nous encourageons la création de partenariats avec les associations nationales, provinciales ou territoriales appropriées.
15. tous les consortiums – en particulier ceux qui comptent des membres présentant un risque financier substantiel, par exemple le RCDR, l'OCUL, le COPPUL et le CBUA – s'engagent à prendre régulièrement part à des évaluations afin de déterminer si la proposition de valeur ayant motivé leur formation est toujours valide.

D. Le système archivistique canadien

EN CONTEXTE DE COOPÉRATION, LES CENTRES D'ARCHIVES sont confrontés à des défis fondamentalement différents puisque les activités collaboratives et coopératives de la communauté archivistique pancanadienne diffèrent de celles des consortiums de bibliothèques. Dans ces centres, ce n'est pas le regroupement des ressources permettant l'enrichissement des services et de l'achat de collections qui caractérise les bibliothèques que les clients recherchent; ceux-ci aspirent plutôt à la découverte, et c'est là la proposition de valeur des réseaux complexes de centres d'archives. Richard Valpy, Archiviste des Territoires du Nord-Ouest à la retraite, note qu'il est difficile pour les dépôts d'archives de prendre part à des activités collaboratives puisqu'ils sont souvent hébergés par d'autres institutions. Nous admirons le système de réseaux archivistiques national, provinciaux et territoriaux qui, malgré ces contraintes, ont su se démarquer de par leurs activités collaboratives, tel que nous l'avons souligné dans une autre section de ce rapport.

Le système archivistique canadien englobe les centres d'archives individuels, provinciaux et territoriaux, les associations professionnelles et le Conseil canadien des archives (CCA). Ce dernier représente l'Association canadienne des archivistes (ACA), l'Association des archivistes du Québec (AAQ), le Conseil des archivistes provinciaux et territoriaux (CAPT) ainsi que les treize conseils des provinces et

Systeme archivistique canadien



territoires du Canada, et compte de plus sur le Bibliothécaire et Archiviste du Canada en tant que membre d'office. Le CCA, qui représente ainsi une communauté de 800 centres d'archives fédéraux, provinciaux, municipaux, ruraux, d'entreprises, individuels, institutionnels, religieux et médiatiques, est le mécanisme qui fait en sorte que le système archivistique fonctionne de façon optimale en s'assurant que tous ses éléments fonctionnent en harmonie, et ce, dans l'intérêt de tous les intervenants – en particulier ceux qui utilisent ces dépôts. Le diagramme suivant, tiré du rapport *Reframing the Canadian Archival System* (2014) de BAC, donne un aperçu de l'interconnectivité du système archivistique canadien.

Chacun des conseils provinciaux et territoriaux s'est vu attribuer un rôle particulier. Pour citer la Loi sur les Archives publiques et la conservation des documents de l'Ontario, les mandats des centres d'archives provinciaux et territoriaux sont les suivants : a) veiller à ce que les documents publics des provinces et des territoires soient gérés, conservés et préservés sous une forme utilisable au profit des générations présentes et futures; b) favoriser la responsabilisation et la transparence du gouvernement en encourageant et en facilitant la bonne conservation des documents par les organismes publics; c) encourager l'utilisation publique des documents d'archives en tant que ressource essentielle pour l'étude et l'interprétation de l'histoire des provinces et des territoires. Certains centres ont aussi le mandat – explicite ou non – d'acquérir des documents privés de ressort provincial ou territorial. En plus de conserver les documents de valeur archivistique et d'en donner l'accès au public, les centres d'archives provinciaux et territoriaux doivent aussi promouvoir la bonne conservation des documents par les organismes publics, offrir leur soutien dans les recherches historiques et appuyer les activités archivistiques de leur province ou territoire respectif. Par exemple, les Provincial Archives of Alberta (PAA), que nous avons eu l'occasion de visiter, encouragent le public à conserver et à protéger leurs propres documents et leur historique familial à travers des services de conservation et de reproduction et un magasin (sur place et en ligne) offrant du matériel de qualité et des boîtes d'entreposage pour la conservation de documents d'archives.

Le CAPT vise quant à lui à assurer la participation active des archivistes provinciaux et territoriaux au réseau archivistique national ainsi qu'une relation de travail étroite avec le CCA. Dans cette entreprise, le CCA agit en tant que représentant pour les composantes institutionnelles complémentaires du système, parmi lesquelles les réseaux provinciaux et territoriaux et leur conseil de coordination respectif. Ce système peut sembler disposer d'une structure

La présence d'obstacles systémiques, démographiques et idéologiques entraîne la nécessité de faire appel à une part plus large de la communauté afin d'obtenir la compréhension et l'appui indispensables à l'entreprise archivistique.

de responsabilité complexe. Cependant, cette structure a été efficace lors de l'effort de concentration du dialogue national et de la discussion sur les questions archivistiques qui en découle. De plus, elle est grandement admirée pour son succès dans l'élaboration d'outils de recherche majeurs, parmi lesquels ARCHIVESCANADA.ca. À l'heure actuelle, certains éléments de ce système sont toutefois perturbés dans les plus petites provinces canadiennes en raison de leur financement inadéquat et la suppression du Programme national de développement des archives (PNDA).

ARCHIVESCANADA.ca est le point d'accès des ressources archivistiques se trouvant dans plus de 800 dépôts à travers le Canada. Ce portail d'archives, qui est maintenu par le CCA, est une initiative commune de celui-ci, de BAC et des réseaux d'archives provinciaux et territoriaux. Les conseils provinciaux et territoriaux, leurs membres ainsi que BAC fournissent tous les liens et les descriptions archivistiques contenus dans sa base de données interrogeable.

Pendant les consultations, plusieurs intervenants ont fait part de la nécessité d'étendre l'intégration du système archivistique et d'améliorer son efficacité. Il existe une responsabilité collective envers le patrimoine archivistique canadien à laquelle sont soumis tous les propriétaires et les détenteurs de centres d'archives publics et privés. La présence d'obstacles systémiques, démographiques et idéologiques entraîne la nécessité de faire appel à une part plus large de la communauté afin d'obtenir la compréhension et l'appui indispensables à l'entreprise archivistique. Richard Valpy, dans sa soumission, signale une lacune au niveau du système archivistique canadien actuel :

« Qu'ils gèrent des documents d'archives d'entreprises, d'églises, d'individus, de gouvernements ou autres, la vaste majorité des dépôts d'archives canadiens sont institutionnels, c'est-à-dire qu'ils sont créés et dirigés par une autre institution, par exemple une agence gouvernementale, une université, un groupe communautaire, une compagnie ou un organisme à but non lucratif. La raison d'être des dépôts d'archives est d'accomplir un mandat spécifique, soit celui d'acquérir et de gérer des documents et archives institutionnels, ou encore des archives non institutionnelles servant exclusivement à la recherche. Puisque ces dépôts sont sous la gouverne des dirigeants d'une plus grande institution, ils sont restreints dans leur capacité à participer à des projets collaboratifs, en particulier dans le domaine de l'acquisition. Ce sont ces institutions qui ont la priorité, au détriment de la communauté archivistique et de la société canadienne. »

Selon lui, le système requiert une organisation indépendante ayant pour mandat de promouvoir, appuyer, maintenir et développer le patrimoine documentaire canadien où qu'il se trouve et, plus important encore, que ce système soit régi par un conseil d'administration composé de représentants externes à la communauté archivistique. La vision de Richard Valpy est celle d'un engagement public inclusif :

« Pour que le Canada puisse mettre en branle quelque projet archivistique collaboratif que ce soit, nous devons cesser de nous en remettre exclusivement aux institutions et aux professionnels de ce domaine. Nous devons obtenir l'engagement du public dans cet objectif primordial de renforcement de la valeur des documents et des archives de notre société. Ainsi, la communauté archivistique pourra enfin exceller dans les tâches qui lui incombent : aider les institutions à préserver leur patrimoine documentaire et, par conséquent, établir un système archivistique national positivement durable. »

Pour Marie-Andrée Fortier, Coordinatrice des services d'archives de l'Union canadienne des Moniales de l'Ordre de Sainte-Ursule, le rétrécissement de la communauté de religieuses et du nombre de bénévoles dans les centres d'archives religieuses reflètent une autre réalité, qui est partagée par les archivistes de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire, de la Congregation of the Sisters of Saint Joseph et de Sisters of Providence. Marie-Andrée Fortier souligne l'histoire riche des Ursulines au Canada, qui a été la première communauté d'enseignantes vouée à l'éducation des fillettes anglaises et autochtones en Amérique du Nord, et dont l'histoire n'est pas sans rappeler celle de certaines institutions dans les domaines des soins hospitaliers et du travail social. Plutôt que de se résigner à contempler la disparition de ce patrimoine, elle propose des solutions pratiques au niveau régional : « La solution serait de mettre en place des centres d'archives religieuses régionaux qui regrouperaient les différentes communautés religieuses présentes dans un même diocèse et qui partageraient des services d'acquisition, de traitement, de préservation et de diffusion des documents historiques de celles-ci. »

Cependant, nous croyons qu'il ne suffirait pas de simplement accroître le nombre de dépôts ou la capacité des dépôts existants pour assurer la sécurité du patrimoine archivistique canadien à venir. La communauté des archives devrait aussi repenser l'approche de la conservation dans son ensemble, comme le suggère Laura Millar dans sa présentation au Sommet des archives ainsi que dans son article

La communauté
des archives devrait
aussi repenser
l'approche de la
conservation.

Archivaria. Elle y mentionne que les archivistes devraient soutenir les personnes amenées à créer des documents – qu'ils soient personnels ou publics – à :

« comprendre comment gérer leurs documents de manière efficace afin que ceux-ci demeurent authentiques, fiables, et conservent leur valeur à court et à long terme, et ce, peu importe la vraisemblance qu'ils soient un jour entreposés dans un environnement de conservation ou non. On parle donc de ne plus seulement remplir le rôle de conservateur mais aussi celui de conseiller, et ce rôle doit être exercé beaucoup plus tôt dans le processus de conservation des documents – bien avant qu'ils ne soient en danger. »

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

16. le CCA inclue parmi ses membres des intervenants majeurs des secteurs public et privé engagés dans l'effort pour préserver le patrimoine documentaire canadien et le rendre plus accessible.
17. le CCA parraine le processus de redéfinition par les conseils provinciaux et territoriaux, l'AAC et l'AAQ de la relation entre les archivistes et les citoyens et communautés pour soutenir ces derniers dans la préservation et l'alimentation de leur propre patrimoine documentaire, et ce, dans leur intérêt personnel et celui de l'ensemble de la société.

E. Bibliothèques et centres d'archives : une collaboration pour l'enrichissement du patrimoine documentaire canadien

« **LES BIBLIOTHÈQUES CANADIENNES** possèdent une liste impressionnante de collaborations fructueuses avec des institutions, qu'elles soient vastes ou modestes, prospères ou peu financées, rurales ou urbaines ou provenant de secteurs différents. Il est à prévoir que de telles collaborations se multiplieront en raison des besoins technologiques et des coûts sans cesse croissants, en particulier si le financement public ne s'adapte pas à ces conditions. » (Gerald Beasley, UAL, AB)

Le succès de telles fusions entre bibliothèques, centres d'archives et musées résidait dans l'équilibre entre le respect des différentes expertises professionnelles et des systèmes fusionnés.

« La base de données nationale de descriptions archivistiques en ligne d'Archives Canada est née d'une collaboration entre le Conseil canadien des archives, les associations et les conseils provinciaux et territoriaux et les institutions archivistiques à travers la province. Le financement de plus en plus inadéquat des centres d'archives a provoqué puis institutionnalisé les approches collaboratives au sein de la communauté archivistique canadienne. Ces collaborations sont notre dernier recours pour mener à bien des projets que nous considérons comme déterminants. » (Michael Gourlie, PAA, AB)

La plupart des bibliothèques et des centres d'archives canadiens sont de dimension modeste et souffrent d'un manque de personnel et de financement. Par exemple, selon la présidente du Conseil canadien des archives (CCA), 64 % des institutions archivistiques disposent d'un budget discrétionnaire de 10 000 \$ ou moins. La plupart des bibliothèques et des centres d'archives doivent donc collaborer avec d'autres institutions de niveau local, provincial ou territorial, et national afin de subsister et de maintenir les services offerts aux communautés. Dans certains cas, on parle même de fusion des programmes de centres d'archives avec ceux de bibliothèques ou de musées. On peut en trouver des exemples à travers tout le Canada, du Hinton Municipal Library and Archives en Alberta à la Boissevain & Morton Regional Library et sa division des Community Archives au Manitoba, du Royal British Columbia Museum et sa division, depuis 2003, des British Columbia Archives, au Chilliwack Museum & Archives en Colombie-Britannique, en passant par BANQ au Québec et Bibliothèque et Archives Canada au niveau national.

Une étude récente menée par des étudiants de l'Université de Toronto et de l'Université du Québec, en collaboration avec plusieurs autres personnes dont Wendy Duff, révélait que le succès de telles fusions entre bibliothèques, centres d'archives et musées résidait dans l'équilibre entre le respect des différentes expertises professionnelles et des systèmes fusionnés. Dans le même sens, des difficultés à harmoniser les différentes normes et une incapacité à reconnaître les protocoles, les rendements et les pratiques spécifiques à chaque discipline peuvent aisément faire échouer ces collaborations et ces fusions. Comme Eric Ketelaar, membre du groupe d'experts, l'observe dans la revue *Archifacts*, « la plupart – pour ne pas dire la totalité – des fusions réussites entre bibliothèques, centre d'archives et parfois même musées ne se sont pas produites à grande échelle, mais plutôt dans des communautés locales ou régionales ayant une

profonde compréhension de l'identification sociale, de la connaissance de soi et de la conformité, comme c'est le cas pour la Frise [Pays-Bas], la Tasmanie [Australie], et le Québec. » Guy Berthiaume mentionnait, dans son discours d'ouverture du Congrès de 2013 de l'Association des archivistes (AAQ) auquel il participait alors en tant que président-directeur général de BAnQ :

« Même si plusieurs fonctions entourant la gestion de l'information sont communes à la bibliothéconomie et à l'archivistique, et même si, dans les deux cas, l'objectif est d'acquérir, de conserver et de rendre accessible l'information quelle que soit sa forme, il existe quand même d'importantes différences entre les deux disciplines. [...] Ces différences ont des incidences directes sur les pratiques professionnelles des uns et des autres et elles représentent de véritables enjeux. »

Selon le rapport *Beyond the Silos of the LAMs* (2008) de l'OCLC, le continuum collaboratif commence par le contact pour se rendre à la convergence en passant par la coopération, la coordination et la collaboration. La coopération fait par ailleurs souvent partie du mandat des bibliothèques et des centres d'archives, et plusieurs centres d'archives provinciaux sont d'ailleurs assujettis à une loi en ce sens. Par exemple, l'article 15 de la *Nova Scotia Public Archives Act* stipule que l'Archiviste provincial de la Nouvelle-Écosse doit : « coopérer et entreprendre des activités de concert avec les organisations engagées dans la gestion d'archives et de documents par l'entremise d'échanges, de projets communs et autres démarches adéquates. » BAnQ doit quant à elle « susciter la coopération entre les bibliothèques publiques et les autres réseaux de bibliothèques et agir comme bibliothèque d'appoint pour l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec » (article 15 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec). Quant au Bibliothécaire et archiviste du Canada, il a notamment pour mission :

- de conclure des accords avec d'autres bibliothèques, centres d'archives ou institutions au Canada ou à l'étranger;
- de déterminer les orientations des services bibliothécaires des institutions fédérales et, à cette fin, fixer des lignes directrices;
- d'apporter un appui professionnel, technique et financier aux milieux chargés de promouvoir et de préserver le patrimoine documentaire et d'assurer l'accès à celui-ci. (article 8 de la Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada)

La question « Que pourrions-nous accomplir ensemble? » est souvent la première étape d'une collaboration. Cette dernière est d'abord et avant tout un « processus de création collective » de « quelque chose qui n'existait pas avant », ce « quelque chose » n'impliquant pas simplement une idée nouvelle, mais aussi une transformation chez les institutions partenaires.

I. CONSEILS RÉGIONAUX DE BIBLIOTHÈQUES ET DE CENTRES D'ARCHIVES

Le contact, la coopération et la coordination sont les missions principales des conseils régionaux de bibliothèques et de centres d'archives. Les 69 systèmes régionaux de bibliothèques du Canada (ou leurs équivalents) jouent un rôle unique et primordial dans la prestation des services des bibliothèques publiques. La gouvernance et la structure de ces organisations varient d'une province à une autre, et semblent s'être développées de manière à convenir tant aux situations politiques que pratiques. Sur le plan de la gouvernance, les conseils régionaux – contrairement aux conseils indépendants des bibliothèques publiques – tendent à être composés de membres élus et représentatifs des communautés participantes. Quant à la programmation, certains modèles distribuent la responsabilité entre les bibliothèques des communautés participantes, le centre administratif étant premier parmi ses pairs. D'autres modèles confèrent la plupart des responsabilités au centre administratif, ce qui laisse aux bibliothèques un pouvoir de prises de décision indépendantes extrêmement faible, voire inexistant. Bien que ces deux modèles soient efficaces, les commentaires anecdotiques semblent favoriser le premier.

Les associations et conseils régionaux et territoriaux (tels qu'on les retrouve en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec) diffèrent des conseils régionaux de bibliothèques tant sur le plan de la gouvernance que sur celui de la programmation. En effet, pour les premiers, le contact et la coopération ne sont pas restreints aux organisations archivistiques (centres d'archives communautaires, universitaires, religieuses, provinciales, municipales, rurales et autochtones); ils sont aussi associés à des musées, à des organismes patrimoniaux et historiques, à des établissements d'enseignement, à des groupes de soutien et de défense ainsi qu'à quelques bibliothèques. Certains d'entre eux reçoivent un financement direct de la part du gouvernement provincial, ou encore à travers une fondation comme c'est le cas au Nouveau-Brunswick et en Alberta. D'autres emploient des professionnels, comme en Alberta et en Ontario, ou, comme



HALIFAX PUBLIC LIBRARIES 2014

Intérieur, 2014
Halifax Public Library
Halifax, Nova Scotia

en Colombie-Britannique, ont recours à des services de consultation. D'autres encore, qui étaient autrefois dépendants du Programme national de développement des archives (PNDA), ont dû supprimer certains de leurs programmes et faire appel à des bénévoles. À la suite de l'abolition du PNDA, six membres professionnels du secrétariat du CCA et onze conservateurs et conseillers en archivistique de partout au Canada ont perdu leur emploi.

En plus de maintenir la liste collective des descriptions archivistiques intégrées à ARCHIVESCANAADA.ca – point d'accès des ressources archivistiques se trouvant dans plus de 800 dépôts à travers le Canada –, les conseils provinciaux et territoriaux offrent principalement des services de consultation, des ateliers de formation professionnelle ainsi que des programmes de subventions. Toutes les descriptions archivistiques et les liens contenus dans la base de données interrogeable sont fournis par les conseils provinciaux et territoriaux, par leurs membres ainsi que par BAC, celui-ci assurant aussi la gestion du catalogue collectif, qui contient des descriptions bibliographiques des documents de plus de 1 000 bibliothèques canadiennes. La base de données *Artefacts Canada*, maintenue par le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), contient près de quatre millions de données et environ 800 000 images provenant de musées canadiens. Le Canada profiterait grandement de l'élaboration d'outils permettant de coordonner la recherche de ces trois immenses bases de données, à l'instar de portails tels qu'*Europeana.eu* et de bibliothèques, de centres d'archives et de musées (BAM) nationaux intégrés tels que la Finnish National Digital Library et la Deutsche Digitale Bibliothek.

Au Congrès de 2013 de l'AAQ, Guy Berthiaume soulignait les avantages et les défis que représente cette harmonisation dans son évaluation de la nouvelle interface *Images*, qu'il décrit comme étant « certainement l'un des plus beaux exemples de "fusion à l'œuvre" au sein de l'institution » :

« Cette interface vouée à la valorisation des ressources iconographiques disséminées dans nos collections patrimoniales et nos fonds d'archives est l'une des collections numériques les plus consultées sur notre portail. La conception et la mise en œuvre de ce nouvel outil de diffusion n'allaient pas de soi dans une institution qui possède deux catalogues distincts, Iris et Pistard. Deux catalogues, donc deux traditions d'analyse des documents et de catalogage, ainsi que des règles et normes propres à l'une et l'autre disciplines du monde documentaire. Il y avait un réel

défi à relever pour diffuser au sein d'un même outil de recherche des documents iconographiques en provenance, d'une part, des collections imprimées, et des fonds d'archives, d'autre part. Grâce à une mise en commun et à une harmonisation inédites des pratiques archivistiques et bibliothéconomiques, couplées à un apport novateur de l'équipe informatique associée au projet, ce défi a pu être relevé. Des solutions ont été trouvées en matière de gestion et de création des métadonnées, ce qui permet aujourd'hui à BAnQ d'offrir à ses usagers un outil de découverte qui répond aussi bien aux besoins du grand public qu'à ceux des chercheurs. »

II. CONSERVATION NUMÉRIQUE

D'importantes et grandes différences distinguent les publications numériques des documents électroniques, particulièrement en ce qui a trait « aux exigences en matière de métadonnées descriptives, au volume occupé et, dans plusieurs cas, au format des fichiers logiques » (Bak et Armstrong 291).

Les milieux des bibliothèques et des centres d'archives doivent surmonter des défis considérables sur le plan de la collaboration à la conservation des ressources numériques. Ainsi que l'observent M. Christopher Lee et Mme Helen Tibbo, la conservation numérique est « un acte d'intendance qui concerne la reproductibilité et la réutilisation des données numériques authentiques et du capital numérique en général. ... La conservation numérique dépasse largement en portée le contrôle des dépôts et suppose une attention à l'égard des créateurs et des futurs utilisateurs du contenu ». Les bibliothèques et les centres d'archives auraient avantage à avoir accès aux services d'un Dépôt numérique fiable (DNF) commun plutôt que de continuer de maintenir des dépôts numériques individuels. L'affirmation récente de BAC concernant son engagement à mettre sur pied un programme de DNF arrive à point nommé, tout comme sa volonté de mettre en œuvre une stratégie nationale de collaboration à un DNF (annoncée par M. Hervé Déry, Bibliothécaire et archiviste du Canada par intérim, au Sommet canadien sur les archives).

Par ailleurs, comme Mmes Luciana Duranti et Corinne Rogers de l'Université de la Colombie-Britannique le font valoir dans leur document d'information relatif au Sommet sur les archives, « les établissements et organismes créateurs de documents adoptent le nuage en nombres croissants ... Il serait extrêmement difficile d'acquérir le contrôle de leurs documents choisis pour une préservation

« Un nuage
archivistique
canadien devra
offrir bien plus qu'un
service de stockage;
il devra donner
accès à l'ensemble
des fonctions
archivistiques, et
ce, à l'intérieur d'un
cadre régissant
le partage des
responsabilités. »

permanente dans un Dépôt numérique fiable (DNF), particulièrement en considérant la masse de données à traiter ». Mmes Duranti et Rogers proposent de centraliser les fonds archivistiques d'origine canadienne sur le nuage. « Avant d'opter pour le nuage, le système archivistique devra assurément définir des normes de service, de sécurité et d'interopérabilité/réversibilité. Un nuage archivistique canadien devra offrir bien plus qu'un service de stockage; il devra donner accès à l'ensemble des fonctions archivistiques, et ce, à l'intérieur d'un cadre régissant le partage des responsabilités. »

La plupart des dépôts archivistiques sont établis et administrés par des établissements d'importance et sont créés pour remplir une mission précise qui leur a préalablement été attribuée. Cette situation pourrait compromettre l'inclusivité des ententes de collaboration visant à élargir l'accès au patrimoine documentaire canadien – imprimé ou archivistique. D'autre part, collaborer comporte des avantages et les gains générés sont susceptibles de convaincre les établissements parents de l'efficacité de ce principe.

Les ententes de collaboration sur le stockage de ressources numériques et analogiques ne doivent pas se limiter aux seuls centres d'archives. Dans *Coming Up with Plan B*, Mme Laura Millar suggère que :

les partenaires idéaux pour des initiatives de collaboration pourraient être les institutions de recherche, telles que les bibliothèques universitaires et collégiales et les collections spéciales. Après tout, leur premier mandat consiste à recueillir et à préserver les sources d'information et les données – publications, archives, documents éphémères, littérature grise – précisément dans le but de soutenir la recherche et la diffusion du savoir.

Un nuage archivistique canadien pourrait aussi servir au stockage des données de recherche. Au cours des consultations menées par le groupe d'experts, les universitaires, les bibliothécaires et les archivistes s'entendaient tous sur un point : que ce soit à l'échelle d'un établissement ou à l'échelle nationale, voire internationale, l'organisation et la préservation des données de recherche, lesquelles constituent à la fois des produits et des sous-produits de l'activité de recherche, ne sont pas adéquatement prises en charge. Au moyen de projets pilotes, les milieux des bibliothèques de recherche et des centres d'archives ont fait de grands pas sur le plan de la définition des cadres d'orientation et des processus de gestion des flux de travaux requis pour résoudre ces questions.

III. COLLABORATION ENTRE LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES

L'absence au pays de canaux officiels de communication entre les bibliothèques et les centres d'archives peut engendrer une certaine redondance; ils perdent ainsi des occasions de partager leurs tâches, leur expertise et leurs ressources, au moment même où ils amorcent une transition vers de nouveaux modèles de services (Clare Appavoo, RCDR).

Le groupe d'experts estime qu'il serait plus avantageux d'établir des collaborations interinstitutionnelles et interprofessionnelles (galeries, bibliothèques, centres d'archives, musées et autres) à l'échelle provinciale/territoriale et entre les provinces/territoires. Certaines possibilités restent encore à explorer. Ainsi que la Royal Nova Scotia Historical Society l'indiquait dans son mémoire :

Les avantages tirés d'une collaboration entre les bibliothèques, les centres d'archives et les autres lieux de préservation du patrimoine méritent d'être soulignés. Les contraintes financières à elles seules suffisent à nous convaincre de la validité de cette affirmation. Une meilleure rationalisation des efforts et des synergies associés aux initiatives de collaboration en constitueront une première retombée. La collaboration s'appuie sur le leadership et, à l'échelle nationale, Bibliothèque et Archives Canada devrait être habilité à assumer un leadership pancanadien.

Collaboration
reposait à la fois
sur des valeurs
communes et sur
une compréhension
des différences
de valeurs et
de pratiques
professionnelles.

Les conférenciers au Sommet sur les archives ont souligné qu'une bonne collaboration reposait à la fois sur des valeurs communes et sur une compréhension des différences de valeurs et de pratiques professionnelles. Par exemple, tout le personnel professionnel des bibliothèques, des centres d'archives et des musées participe à la protection de la vie privée et des droits culturels, mais les bibliothécaires et les archivistes ont comme devoir additionnel de veiller à la protection de la vie privée des usagers, et les archivistes doivent en outre protéger les intérêts des sujets des documents, y compris des prisonniers, des demandeurs d'asile, des enfants adoptés, des patients et des clients. Ces différences entre les valeurs et pratiques professionnelles, font valoir M. Greg Bak et Mme Pam Armstrong, ne peuvent pas toujours être surmontées par des technologies convergentes.



JEFF PAPINEAU

Sam Steele collection
Bruce Peel Special
Collections Library,
University of Alberta

Nous avons reçu de nombreux commentaires en faveur d'une convergence bien comprise. Dans ce mot adressé aux participants du Congrès 2013 de l'AAQ, M. Berthiaume nous rappelait que :

Sans ignorer les pièges qu'une fusion totale entraîne, l'expérience vécue au cours des dernières années à BAnQ démontre clairement que les archivistes et les bibliothécaires ont avantage à travailler ensemble. Et cette approche s'appuie sur une prémisse qui ne pourrait pas être plus simple : les bibliothécaires et les archivistes s'occupent de la même chose, l'information.

Le mémoire présenté par Novanet prédit ceci :

Les missions des bibliothèques, des centres d'archives et des musées convergeront de plus en plus en fonction des intérêts communs qu'ils ont de préserver le savoir et de numériser leurs collections. Les virages culturels et la volonté de collaborer comporteront des défis au cours des années qui viennent, mais les bibliothèques, les centres d'archives et les musées seront plus forts s'ils travaillent en partenariat. Il sera pour eux impératif de nouer des partenariats stratégiques pour réaliser des économies d'échelle et chercher et repérer ensemble des occasions mutuellement avantageuses. (Lynne Murphy, Novanet)

Et du réseau Public Library InterLINK, nous avons entendu ceci :

Toute considération du rôle du gouvernement doit inclure la nécessité d'une collaboration entre les bibliothèques. L'avenir des bibliothèques dépendra, sur bien des plans, de la mesure dans laquelle cette collaboration est soutenue et encouragée. (Michael Burris, PLInterLINK, C.-B.)

« Il est d'une urgence croissante » que les archivistes « se repositionnent en tant que gestionnaires de l'information de la société moderne, de cette société qui considère l'information comme un capital de grande valeur ».

IV. COLLABORATION PAR LE BIAIS DU CONTINUUM INFORMATIONNEL

Selon l'énoncé de position de 2013 de M. Martin Berendse, président du Conseil international des archives (CIA), « il est d'une urgence croissante » que les archivistes « se repositionnent en tant que gestionnaires de l'information de la société moderne, de cette société qui considère l'information comme un capital de grande valeur ». Les archivistes, ajoute-t-il,

« doivent s'octroyer un rôle d'acteur incontournable dans la réalisation des grands objectifs d'intérêt général, parmi eux la responsabilité démocratique, la transparence administrative et la protection des droits du citoyen. Sans systèmes d'archivage performants, les grandes politiques du secteur public, comme la gouvernance ouverte (« Open Government ») et les données ouvertes (« open data »), ne pourront jamais prendre corps. À l'âge de l'information, l'archiviste doit disposer d'outils lui permettant de gérer, de conserver et de mettre à la disposition du public toutes sortes d'archives créées sous format numérique. » (Berendse 2013)

Le document d'information sur le Sommet sur les archives de Mmes Duranti et Rogers formule une affirmation semblable :

Plus que jamais, les archivistes doivent se positionner au côté des créateurs s'ils souhaitent remplir leur mandat organisationnel; ils doivent repérer les documents et les données dignes d'être saisis et préservés à long terme lorsqu'ils sont créés, déterminer à quel point ils sont conservables et surveiller leur utilisation et leurs transformations au fil du temps. Il faut pour cela comprendre comment les frontières se redistribuent entre le public et le privé, l'organisationnel et le personnel,

l'auteur et le propriétaire, le créateur et le conservateur, le producteur et l'utilisateur, ainsi que les attributs du *produtilisateur*.

Il est d'une importance capitale que les exigences archivistiques soient prises en compte lors de la création et de la gestion des archives courantes, sur lesquelles l'avenir du patrimoine archivistique se bâtit. Comme le souligne l'énoncé de principe du Council of Australasian Archives and Records Authorities, il est d'une importance tout aussi capitale que le citoyen puisse avoir la certitude que l'évaluation des documents publics et leur transfert aux centres d'archives sont faits de manière appropriée, en temps opportun et avec la participation des parties prenantes pertinentes. Cette activité doit être encadrée par la législation s'appliquant aux archives et aux documents et, pour ce qui est des dispositions plus détaillées, par des règlements. Dans plusieurs circonscriptions canadiennes, la législation et la réglementation sur les archives ne sont pas récentes, ou sont ambiguës quant aux rôles et aux pouvoirs des créateurs de documents et des organismes archivistiques.

Nous constatons que la législation sur les archives et les documents date de 1977 au Nouveau-Brunswick, de 1979 en Colombie-Britannique (modifiée en 1995), de 1983 à Terre-Neuve-et-Labrador (modifiée en 1989), de 1998 en Nouvelle-Écosse, de 2001 au Manitoba et de 2006 en Ontario. À propos de la Colombie-Britannique, nous avons appris que les lacunes que présente la législation actuelle expliquent en grande partie l'impasse qui sévit dans cette province, concernant le transfert des documents gouvernementaux au Royal BC Museum, et qui prive les citoyens de leurs droits relatifs au patrimoine archivistique britanno-colombien. M. Couture note qu'au Québec, la définition élargie des archives inclut les technologies de l'information et que les premières étapes d'une révision majeure de la loi de 1983 sur les archives ont été entreprises.

Par-dessus les retards enregistrés dans la mise à jour de la législation, s'ajoute la difficulté associée au manque de statistiques fiables ou à leur indisponibilité. Les conseils archivistiques provinciaux et les centres d'archives provinciaux semblent très réticents à publier des statistiques en ligne. BAC ne publie pas de statistiques sur les fonds ou sur les usagers. Mme Barbara Craig a réalisé le dernier sondage sur la main-d'œuvre archivistique, *A Look at a Bigger Picture*, en 1998, et le dernier rapport annuel sur le site Web du CCA date de 2005. Les données de Statistique Canada, disponibles uniquement dans une version limitée et sur achat, sont concentrées sur les centres d'archives rattachés à des musées. Le groupe d'experts est d'avis que le manque actuel de statistiques exhaustives constitue une entrave majeure à la collaboration.

S'ajoute la difficulté associée au manque de statistiques fiables ou à leur indisponibilité.

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

- 18.** les gouvernements provinciaux et territoriaux et les conseils municipaux mettent en œuvre une politique de gestion de l'information qui définit les rôles et les responsabilités en matière de gestion de l'information et de tenue des documents, comparable à la Politique sur la gestion de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor (<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?section%20=text&id=12742>).
- 19.** les gouvernements provinciaux et territoriaux et les conseils municipaux examinent et actualisent la législation et la réglementation sur les archives pour qu'elle reflète les principes de la Déclaration universelle sur les archives adoptée au cours de la session plénière du 10 novembre 2011 de l'UNESCO et les exigences relatives au numérique, qui ont transformé la société, en général, et le monde de l'information, en particulier.
- 20.** les conseils provinciaux et territoriaux et les centres d'archives provinciaux, en collaboration avec le Conseil canadien des archives (CCA) et BAC entreprennent de recueillir et de publier des statistiques exhaustives et actuelles sur les fonds et les utilisateurs.
- 21.** le Conseil provincial et territorial des bibliothèques publiques (CPTBP), le Conseil canadien des archives (CCA) et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) colligent, élaborent et promeuvent en partenariat les meilleures pratiques de collaboration interinstitutionnelle et interprofessionnelle (galeries, bibliothèques, centres d'archives, musées et autres) au sein de chaque province et territoire et entre les provinces et les territoires.
- 22.** le gouvernement fédéral établit un Fonds pour la collaboration entre les bibliothèques et les centres d'archives qui serait administré conjointement par BAC, l'ABRC, l'ACB et le CCA, qui aurait pour but de stimuler la collaboration entre les milieux des bibliothèques et des centres d'archives et à partir duquel des projets innovateurs de collaboration entre bibliothèques et centres d'archives, entre différentes bibliothèques et entre différents centres d'archives seraient financés.
- 23.** BAC facilite le financement et reçoit des fonds pour l'élaboration d'une stratégie nationale de collaboration à un DNF, qui couvrirait entre autres

les activités de stockage sur le nuage, en consultation avec les parties prenantes pertinentes des milieux des bibliothèques et des centres d'archives et d'autres instances. Une attention particulière devrait être accordée à l'avancement d'un dossier d'analyse en faveur de centres d'archives institutionnels, dont le mandat premier constituerait la gestion des documents et des archives des établissements parents.

24. BAC et le RCIP entreprennent ensemble un projet visant à explorer la possibilité de créer des outils permettant de coordonner la consultation des bases de données descriptives existantes.
25. les institutions, les associations, les conseils et les autres organismes bibliothécaires et archivistiques examinent la possibilité de créer des alliances, au besoin, avec des organismes des secteurs de la culture et du patrimoine culturel.



Les réalités et les perspectives de collaboration, la croissance des dépôts et les projets liés au nuage influencent tous la façon dont les demandeurs d'information, en particulier les chercheurs et les rédacteurs, travaillent. En guise de réflexion sur les avantages et les inquiétudes générés par la conservation numérique et les ententes de collaboration, Mme Charlotte Gray, biographe et historienne, nous propose un aperçu de son travail sur le plan de la recherche d'informations.

Biographe et historienne à mon compte et travaillant chez moi, mes recherches deviennent de plus en plus faciles.

Je prépare en ce moment le profil du chef du NPD, Thomas Mulcair, pour le compte du magazine *Walrus*. Grâce à Google, j'ai instantanément accès à son site Web officiel, à son compte Twitter et même (par le biais du site Genealogy) à ses antécédents généalogiques. En visitant les sites Web de divers journaux, je peux trouver des articles sur lui et plusieurs des déclarations qu'il a faites au cours de ses deux décennies de vie politique. Avant de quitter mon clavier et de rencontrer pour la première fois en chair et en os le sujet de mon article, je dispose d'une montagne d'informations précieuses sur lui.

J'écris aussi un chapitre sur la peintre Emily Carr pour mon prochain livre. Je me plonge aussi dans les recherches en ligne pour ce projet. Je peux ainsi trouver des photos de ses œuvres les plus connues et, sur le site Project Gutenberg Australia, j'ai accès au texte intégral de ses livres *Klee Wyck* et *The Book of Small*. Je peux regarder à la fois une *History Minute* et un court documentaire de l'Office national du film à son sujet. Je peux jeter un coup d'œil aux courtes biographies d'Emily Carr affichées par les grandes galeries d'art, vérifier les références fournies, puis commander des exemplaires neufs ou usagés ou des exemplaires de bibliothèque de ses biographies importantes.

Et je n'ai même pas quitté ma table de travail.

Internet a révolutionné ma vie – et j'en suis fort heureuse. Il y a vingt ans, lorsque je rédigeais mon premier livre, je passais des heures dans les bibliothèques et les centres d'archives à chercher des sources primaires et secondaires se rapportant à mon sujet. J'ai rempli des étagères chez moi de livres de référence qui m'aidaient à vérifier l'orthographe de certains mots, certaines dates ou certains détails – mais il arrivait souvent que je ne dispose pas précisément de la source qu'il me fallait et que je doive me rendre de toute façon à la bibliothèque pour trouver les renseignements que je cherchais. Aujourd'hui, les seules raisons essentielles que j'ai de quitter mon lieu de rédaction sont de rencontrer mes sujets en personne, lorsqu'ils sont toujours en vie ou, dans le cas contraire, de consulter des journaux intimes, des lettres ou des articles archivés que j'ai localisés et qui n'ont pas encore été numérisés. Je n'ai aucun doute que dans quelques années, il me sera possible de rencontrer les personnes disparues de façon holographique.

Ce que je pouvais auparavant consulter gratuitement peut parfois coûter quelque chose aujourd'hui, mais je ne m'en plains pas : j'ai toujours dû assumer des dépenses de recherche. Mes frais de déplacement et de photocopies d'autrefois se sont transformés en frais d'accès. Si je souhaite une copie imprimée, je n'ai qu'à appuyer sur *Imprimer*. Un article du *New York Times* datant de 1930 semble bon marché à 3,95 \$ – particulièrement lorsqu'il apparaît sur mon écran au bout d'une nanoseconde. Il m'est complètement indifférent de savoir

d'où proviennent mes informations (sources publiques ou privées, fonds d'archives ou de bibliothèques), du moment que le contenu est fiable et que le prix est raisonnable.

Quelle amélioration! C'est le meilleur des mondes!

Mais j'ai parfois le sentiment désagréable de penser que nous avons perdu un petit quelque chose dans cette évolution rapide de nos bibliothèques et de nos centres d'archives, chose qui me concerne à la fois comme consommatrice et comme contributrice à notre culture nationale.

Le problème, c'est que je ne sais pas ce que je ne connais pas. Je peux papillonner sur Google, consulter des sites Web et suivre des liens, mais la qualité de mes résultats de recherche dépendra toujours de la qualité des mots clés que j'utilise. Autrefois, je pouvais consulter des spécialistes ou parcourir les bibliothèques et les centres d'archives en me fiant à ma chance. J'ai pu découvrir sur les étagères des bibliothèques des livres qui ont élargi mes connaissances d'un sujet ou d'une période, lesquels je n'aurais peut-être pas découverts en consultant un catalogue en ligne. Un conservateur de livres rares pourrait non seulement m'aider à commander un document particulier, mais aussi me suggérer des livres de la même époque, aux fins de comparaison. Dans un centre d'archives, un archiviste pourrait m'expliquer un instrument de recherche, puis ajouter les mots magiques, « Et ceci pourrait également vous intéresser ... » Et puis, il y avait ces conversations à bâtons rompus avec le personnel ou d'autres chercheurs pendant des pauses café – des conversations qui m'ouvraient de nouvelles avenues à explorer ou de nouvelles perspectives à partir desquelles je pouvais envisager mon sujet.

Aujourd'hui, je passe si peu de temps hors de mon sujet d'étude, que le hasard a moins de chance de se manifester. Et lorsque je me rends effectivement dans un établissement, je constate qu'il y a moins de professionnels à ma disposition, prêts à me faire partager leur expertise.

De plus, comme je travaille à mon compte, j'ai moins accès aux bibliothécaires universitaires, qui doivent réserver leur temps aux étudiants.

Donc, je vais à la pêche aux informations sur Internet, en espérant me servir de catalogues en ligne, de réseaux de recherche, comme <http://www.archeion.ca/repository/browse>, ou d'instruments de recherche institutionnels. Il peut être frustrant de naviguer en solitaire ces réseaux : je me sens comme un explorateur du XVIII^e siècle à la barre d'un bateau à moteur du XXI^e siècle. Je suis certaine qu'il se trouve des médiateurs quelque part qui seraient heureux de se porter à mon aide; après tout, la plupart de ces collections sont financées par l'État et sont gratuitement accessibles au public.

En outre, d'autres pays progressent à la vitesse de la lumière dans ce domaine. La bibliothèque sans but lucratif Digital Public Library of America, créée en avril 2013 dans le but d'offrir un accès à toutes les richesses intellectuelles accumulées dans les bibliothèques, les centres d'archives et les musées américains, relie déjà 1 300 institutions de tous les États du pays. Europeana constitue une autre initiative semblable, qui regroupe des fonds de bibliothèques des 28 États membres de l'Union européenne. Ces deux systèmes s'appuient sur des infrastructures technologiques interopérables. [Voir Robert Darnton, « A World Digital Library Is Coming True! » *NYRB*, 22 mai 2014]. Comment puis-je accéder à ces systèmes? Les richesses intellectuelles canadiennes seront-elles intégrées à ces réseaux? Comme utilisatrice, j'ignore quelles ressources, toujours plus vastes, s'offrent à moi.

Mon second problème, c'est qu'il m'arrive d'être tellement submergée par mes récoltes Google que j'oublie que tout n'a pas encore été numérisé. Oui, il y a tous les documents gouvernementaux officiels et les documents personnels des premiers ministres, dont les fameux journaux personnels du premier ministre Mackenzie King, et les images des peintres canadiens célèbres et les textes importants. Oui, il y a toute une panoplie d'autres ressources – mais elles ne sont pas complètes. Moins de dix pour cent des documents conservés par Bibliothèque et Archives Canada, par exemple, sont offerts en format numérique.

Les chercheurs doivent constamment se rappeler que des choix sont effectués lorsque les documents sont colligés, puis de nouveau lorsqu'ils sont numérisés. Chaque génération réévalue ce qui vaut la peine d'être

recueilli et quelles voix du passé doivent être préservées. À mesure que la société canadienne se diversifie et que le schème narratif de notre histoire se fragmente, nous pouvons constater comment certaines valeurs se cachent derrière le choix des histoires qui survivent. Des morceaux de notre passé ont été ignorés parce qu'ils semblaient à l'époque sans importance : la culture et l'histoire des Premières nations et des Inuits de l'Amérique du Nord, la vie des esclaves au sein de l'Amérique du Nord britannique du XVIII^e siècle, l'histoire des pionnières. Jusqu'à récemment, nos institutions ont fait la sourde oreille aux groupes qui préservent leur histoire oralement plutôt que par l'écrit.

Un de mes centres d'intérêt est l'histoire des femmes, qui peut constituer une porte d'accès à l'histoire sociale canadienne et une stratégie permettant d'inciter les lecteurs contemporains à comprendre le passé à travers le prisme du présent. Mais les types de documents qui m'intéresseraient sont souvent ceux auxquels les générations précédentes accordaient peu d'importance - les documents des organisations féminines, les livres de recettes des fermières des Prairies, les livres comptables des ménages. Parfois, ces sources primaires ont été préservées, mais elles ne se classent pas nécessairement très haut dans l'échelle de priorité de la numérisation. Et si je ne quitte pas mon bureau, je ne les trouve pas.

Comme utilisatrice, je préfère que l'accès aux ressources en ligne soit gratuit. En tant que productrice de contenu, je veux protéger mes droits d'auteur - un combat que mes propres associations professionnelles (Writers' Union of Canada, Access Copyright) mènent pour moi. Je suis auteure à temps plein et il me faut au moins deux ans pour rédiger un livre : j'espère pouvoir vivre de mon métier. Toutefois, dans la course à la numérisation des documents, les droits d'auteur sont constamment mis en péril (il a fallu la Cour fédérale des États-Unis pour empêcher Google Book Search de numériser des millions de livres toujours protégés par le droit d'auteur pour vendre ensuite des abonnements à la base de données résultante). Des extraits de mes livres numériques sont imprimés pour être utilisés dans le cadre de divers cours secondaires et universitaires en vertu de l'article sur « l'utilisation équitable » de la *Loi (canadienne) sur le droit d'auteur*: je ne tire aucun revenu de cette utilisation.

Je me trouve dans la situation paradoxale où je souhaite que mes livres fassent partie de la bibliothèque mondiale qui se pointe à l'horizon, mais où j'éprouve en même temps un certain ressentiment à l'idée que plusieurs utilisateurs présumant maintenant que l'accès à ces livres devrait être gratuit. Et je crains que si les richesses intellectuelles canadiennes ne participent pas à la nouvelle vague mondiale qui déferle dans le domaine de l'information, notre histoire perdra de plus en plus d'intérêt.

F. Les centres d'archives et les communautés

LES CENTRES D'ARCHIVES (petits, moyens et grands) sont confrontés à un défi encore plus grand, puisqu'ils pourvoient traditionnellement aux besoins d'une clientèle spécialisée : ceux qui ont un intérêt pour l'histoire et ceux qui sont généalogistes. À mon avis, la clé consiste à mobiliser les jeunes et à les renseigner sur les centres d'archives et sur ce qu'ils ont à offrir. Les centres d'archives sont pour tous! (Denise Daubert, Alberta)

Dans la quête de partenariats substantiels et productifs, la diffusion des archives doit dépasser le simple fait de faire de la promotion pour recruter de futurs utilisateurs. Elle doit être éclairée par les besoins de la société canadienne dans son ensemble, afin que les gens comprennent le rôle que jouent les centres d'archives institutionnels et la façon dont ils peuvent être soutenus dans la constitution de l'histoire de leurs propres communautés. Ces deux flux, celui des centres institutionnels et celui des initiatives communautaires, se complètent entre eux et engendrent des possibilités de partenariats mutuellement avantageux; il ne faut pas non plus oublier le soutien renforcé dont bénéficieront sans aucun doute les centres d'archives de la part de ceux qui estiment qu'ils ont un intérêt marqué pour l'avenir du pays (Laura Madokoro, Université McGill, au Sommet canadien sur les archives).

Avec Internet, chacun peut se faire éditeur, auteur, photographe, cinéaste, musicien et archiviste. Chacun d'eux se constitue une archive en ligne, tout comme le font les nombreuses organisations non gouvernementales, les groupes de lobbyisme, les activistes

Communautés devraient être habilitées à les gérer, soutenues par une expertise archivistique professionnelle et des infrastructures archivistiques numériques.

communautaires et les citoyens « ordinaires » qui se rassemblent entre eux [...] Ils créent des archives dans le but d'unir leurs communautés, de nourrir leur identité collective ou tout simplement de mener à bien leurs activités. (Terry Cook 113)

Plutôt que de se voir retirer leurs documents d'archives, ces communautés devraient être habilitées à les gérer, soutenues par une expertise archivistique professionnelle et des infrastructures archivistiques numériques. Comme M. Cook le fait valoir, les institutions archivistiques classiques doivent :

... écouter tout autant que parler, se faire eux-mêmes apprentis pour découvrir de nouvelles façons de faire (et parfois de très vieilles méthodes) que les communautés ont adoptées pour créer et authentifier leurs sources, pour raconter leurs souvenirs, pour documenter des relations qui diffèrent souvent énormément des nôtres. Les peuples autochtones ou indigènes ont des cultures traditionnelles particulièrement riches à cet égard, lesquelles pourraient nous en apprendre beaucoup, tout comme pourraient le faire les perspectives de certaines communautés féminines et ethniques en matière de récit, de mémoire et de données probantes. (Cook 114)

Des modèles pourraient être imaginés où les centres d'archives classiques et les communautés assumerait une intendance partagée des textes de mémoire collective. Par exemple, l'organisme Archif Menywod Cymru/Women's Archive of Wales (<http://www.womensarchivewales.org>) recueille des preuves matérielles sur la vie et l'expérience des femmes au Pays de Galles et les place dans des dépôts existants (centres d'archives, musées, bibliothèques), où elles seront documentées et préservées en conformité aux normes professionnelles et rendues accessibles au public. Dans le même ordre d'idée, on peut citer le Projet d'archives italo-canadien (ICAP), un réseau de chercheurs et d'organisations qui approche les communautés italiennes au Canada et les met en contact avec des experts de l'histoire et des archives publiques italo-canadiennes. ICAP invite les familles, les communautés et les organisations à partager avec les centres d'archives ou les musées locaux leurs artefacts historiques pertinents, y compris leurs documents, lettres et photographies qui témoignent de l'expérience des Canadiens d'origine italienne.

Que ce soit dans les centres plus petits ou plus importants, l'attachement des archivistes aux normes disciplinaires et leur dévouement à la création

de ressources nationales en ligne constituent un reflet de leur engagement professionnel. En écrivant ces lignes, nous prenons connaissance de la tenu d'une cérémonie d'inauguration de la construction d'un nouveau centre d'archives à Stratford-Perth, un espace de 10 000 pieds carrés construit à cet effet qui, dans les mots de Mme Betty-Jo Belton, archiviste :

[Il] comprendra une salle d'archives ultramoderne, où la collection aura l'espace voulu pour croître au cours des 20 prochaines années, ainsi qu'une salle de lecture bien équipée et entièrement accessible au public, une galerie servant à exposer les trésors de la collection, à accueillir les groupes scolaires et à présenter des conférences sur l'histoire locale; le personnel aura accès à des laboratoires de préservation et de numérisation pour protéger la collection et l'offrir en ligne à ceux qui souhaitent entreprendre des recherches.

Ici, à Stratford, en Ontario, se manifeste l'importance suprême et évolutive des principes centraux de la science archivistique contemporaine, que M. Couture décrit de façon succincte ici :

L'archivistique s'est définitivement dotée de principes qui encadrent la démarche scientifique de l'archiviste. Le principe de respect des fonds, le principe de territorialité, le cycle de vie des archives, le lien entre activités et création d'archives, le caractère essentiel de l'intervention en amont, tels sont les fondements théoriques qui donnent une colonne vertébrale à l'archivistique contemporaine. Est-il utile d'insister sur le fait qu'il est essentiel de revisiter fréquemment ces principes fondamentaux dans le but de les affiner, de les enrichir et de les améliorer? Retenons toutefois que réexaminer n'est pas rejeter, revisiter n'est pas démolir. Bref, faisons la différence entre évolution et révolution.

M. Couture souligne le principe de la territorialité, mis en évidence dans les 10 centres d'archives régionaux et les 36 centres d'archives associés du Québec.

Le principe de la territorialité, en vertu duquel nous devrions nous efforcer dans la mesure du possible de laisser les archives là où elles ont été créées, constitue un autre fondement caractéristique des sciences archivistiques. L'application de ce principe permet de mieux

**Retenons toutefois
que réexaminer n'est
pas rejeter, revisiter
n'est pas démolir.**

répondre aux besoins des chercheurs, puisqu'il garantit un lien plus étroit entre les fonds et leurs créateurs. Au Québec, par exemple, ce principe a mené à la création d'un réseau de plus de 40 centres d'archives, dont font partie les 10 centres régionaux de BANQ et les 36 centres privés associés.

Les centres d'archives sont situés dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec (1), du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (2), de la Côte-Nord (1), de l'Estrie (1), de la Mauricie-Centre-du-Québec (1), de Montréal (1), de l'Outaouais (1), de Québec (1) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (1).

À chaque instant dans la littérature archivistique et dans les témoignages que nous avons reçus, l'importance sociale renouvelée des archives et la responsabilité collective à leur égard ont été affirmées avec vigueur. Les divers espaces archivistiques dans les centres d'archives communautaires indépendants sont de véritables coffres aux trésors, non seulement pour les communautés elles-mêmes, mais pour le Canada tout entier : l'histoire de notre pays depuis sa naissance, en 1867, ne pourra être racontée adéquatement sans eux. Comme le *Aboriginal Archives Guide* (2007) de l'ACA l'énonce, « La préservation des documents d'archives pour le bien des générations futures aide la communauté à assumer ses responsabilités, non seulement en matière de gouvernance, mais aussi par rapport à la protection et à la promotion de sa langue, de son savoir traditionnel et de son patrimoine culturel en général ». D'autres centres d'archives communautaires visent également les futurs usagers lorsqu'ils recueillent des artefacts courants. Par exemple, les Canadian Lesbian and Gay Archives (CLGA) de Toronto – le centre d'archives GLBTT+ le plus important au monde – trouve sa raison d'être dans la transmission aux jeunes des histoires et des textes se rapportant à la lutte des homosexuels, des bisexuels et des transsexuels.

L'Association des archivistes du Québec (AAQ) nous rappelle que chaque activité réalisée avec l'aide d'un centre d'archives – recherche pour une publication, une exposition physique ou virtuelle, un film, un roman historique, une série télévisée, une production Web, une thèse de maîtrise ou de doctorat, un document généalogique – profite à l'ensemble de la population, à qui, dans un sens, les résultats de ces explorations s'adressent, et pour qui ils constituent un véritable service. Mme Shelley Sweeney, directrice des Archives et collections spéciales de l'Université du Manitoba, déclare :

Les documents d'archives sont d'une importance capitale pour les individus et pour la société en général. Ils sont les fondements des

Les divers espaces
archivistiques
dans les centres
d'archives
communautaires
indépendants
sont de véritables
coffres aux trésors.

droits individuels et sociétaux humains; ils obligent l'État à être transparent et à porter la responsabilité de ses actions, et soutiennent les activités culturelles enrichissantes qui font que la vie vaut la peine d'être vécue, telles que la création de films et de documentaires, la rédaction de livres et d'histoires et la reconstitution des généalogies familiales personnelles.

Les prix d'excellence archivistiques ont, eux aussi, une grande importance. Les prix Manitoba Day, décernés annuellement par l'Association manitobaine des archives (AMA) pour récompenser les usagers ayant réalisé une œuvre originale qui améliore le milieu archivistique et contribue à la compréhension et à la célébration de l'histoire manitobaine, en constituent un bon exemple. Ces œuvres peuvent être des œuvres de fiction ou non et peuvent appartenir à divers médias, y compris l'audio et le film. En 2014, le prix a été remis à 13 lauréats, dont Mme Carol Matas, pour son livre *Pieces of the Past: The Holocaust Diary of Rose Rabinowitz*, pour lequel l'auteur a utilisé le journal personnel de Mme Rabinowitz, archivé au Freeman Family Holocaust Education Centre, à Winnipeg.

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

- 26.** les ministères provinciaux et territoriaux responsables des bibliothèques et des centres d'archives mettent sur pied des programmes d'aide financière qui permettront aux communautés d'assurer la prise en charge de la préservation, du traitement et de la mise en disponibilité de leurs archives et d'autres composants de leur patrimoine documentaire, permettant par le fait même l'intégration nécessaire entre les archives et les communautés où elles ont été créées.
- 27.** les gouvernements provinciaux et territoriaux, reconnaissant que les petites communautés ont rarement les sommes suffisantes pour se doter de ressources permanentes pour la préservation de leur patrimoine documentaire, mettent à leur disposition les moyens de profiter d'une expertise professionnelle dans le domaine de l'archivistique, particulièrement dans le domaine de l'archivistique numérique.



Considérez les deux vignettes suivantes sur les possibilités que peuvent se permettre les centres d'archives communautaires; la première est l'histoire personnelle de M. Gerald McMaster et la seconde est un portrait-robot fictif.

En tant que conservateur de trois musées, ma tâche consistait à collectionner soigneusement des œuvres d'art en fonction d'un ensemble de considérations. Dans un de ces musées, je me souviens que le nombre considérable d'objets qui avaient été donnés avait rapidement engendré un problème d'espace de rangement; dans un autre établissement, le directeur nous avait conseillé de refuser sans pitié les objets offerts, sans quoi nous aurions à notre tour des problèmes d'espace.

Il y a un certain nombre d'années, mon frère aîné avait retracé la généalogie de notre famille. Comme il avait été en mesure de le faire relativement facilement, quoiqu'avec beaucoup de minutie, je me disais que la plupart des familles autochtones, sinon toutes, seraient en mesure de répéter l'exercice. Le hic, cependant, c'est que la plupart des archives historiques toujours existantes concernant les peuples autochtones sont des documents gouvernementaux qui datent de la fin du XIX^e siècle. De nombreuses histoires nuancées ne peuvent bien entendu être retracées par le biais d'archives généalogiques; ce n'est que grâce à des enquêtes personnelles qu'elles peuvent être mises au jour. De plus, presque tous les membres des familles ont des photographies de famille, lesquelles ne sont pas de qualité professionnelle, mais constituent néanmoins des documents historiques. Dans certains cas, un document historique datant du XIX^e siècle existe, par exemple un document gouvernemental officiel envoyé à un membre de la famille. Un patrimoine familial, tel qu'une coiffe à plumes et les photos associées des divers membres de la famille portant l'objet donnent vie à notre histoire familiale. Réunir tous ces artefacts permettrait de reconstituer une histoire fascinante et de monter une exposition tout aussi captivante, chargée des voix vives du présent.

Cela m'a amené à penser que la quantité d'articles personnels contenue dans les foyers privés du pays doit être faramineuse. Bien que nos centres d'archives locaux et nationaux soient surnommés

les « greniers de la nation », je présume qu'ils ne voudraient pas être submergés par les objets de tout un chacun. Il incombe donc aux bibliothèques et aux centres d'archives de trouver avec les Canadiens divers moyens de les aider à créer leurs propres archives. Si des programmes généalogiques sont en place, peut-on mettre en valeur les voix de notre histoire d'autres manières? En mettant en œuvre des programmes d'auto-publication, les bibliothèques et les centres d'archives peuvent-ils aider leurs usagers à démarrer leurs propres projets archivistiques?

Le portrait suivant de MaryAnn résume à la fois la débrouillardise et les frustrations d'une généalogiste déterminée.

MaryAnn

MaryAnn, dans la quarantaine, est généalogiste et créatrice d'albums. Elle se sert des bibliothèques et des centres d'archives pour trouver des documents créés par des établissements publics et privés qui contiendraient des renseignements sur des membres de familles, leur formation scolaire, leurs occupations, leurs lieux de résidence, leurs églises – tout ce qui pourrait l'aider à reconstituer leurs vies, leurs souvenirs et leurs histoires. Pendant des années, elle a passé toutes ses heures de dîner et tous ses samedis auprès de ces sources. Elle a également travaillé en consultation avec des membres de groupes d'intérêts généalogiques. Ensemble, ils ont développé une certaine expertise en documents d'archives. Dans ses recherches, plusieurs copies de documents publics ont été recontextualisées comme des pièces de ses archives personnelles, puis rendues de nouveau publiques en les ajoutant à son site Web et à sa page Facebook. Ses travaux généalogiques servent aussi à tisser des liens avec le passé des communautés et à recomposer les identités nationales, ethniques et religieuses des gens. La technologie a transformé son travail et son domaine d'expertise concerne maintenant davantage les bases de données électroniques et les médias sociaux. Internet, en particulier, « vous aide à vous orienter vers d'autres avenues, d'autres directions de recherche » (Tucker 158).

MaryAnn a également fait dans l'activisme généalogique : en 2002, elle a participé avec les Alberta Family Histories Societies à un recours juridique contre le gouvernement fédéral en vue d'obtenir la publication de tous les recensements effectués après 1901. Ils ont finalement gagné leur bataille en 2005, lorsque le recensement de 1911 a été mis en ligne sur le site Web de Bibliothèque et Archives Canada. Elle a des sentiments mitigés à propos du recensement de 1921, lequel n'est disponible que sur le site Ancestry.ca (basé en Utah). En tant qu'invitée inscrite, elle a accès au recensement et à la fonction impressionnante de recherche de Ancestry.ca, qui l'oriente vers une reproduction du recensement et à la page qu'elle cherchait. Constatant que l'information source indique que les données originales appartiennent à BAC, MaryAnn trouve à regret que cela ressemble à une commercialisation de données publiques canadiennes. Les images du recensement sont accessibles gratuitement, mais seulement aux résidents canadiens et seulement sur le site Ancestry.ca. En 2013, BAC a aussi signé une entente de dix ans avec Canadiana.org (qui n'est pas une entreprise commerciale, mais une initiative de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada) concernant la numérisation, l'indexation et la description de millions de documents personnels, administratifs et gouvernementaux, ainsi que de concessions de terre, de journaux de guerre et de photographies. Aucuns frais ne seront exigés des Canadiens qui souhaitent accéder à ces collections à BAC ou dans une des bibliothèques abonnées des diverses régions du Canada. Toutefois, pour effectuer des recherches avancées depuis la maison, il faut payer des frais mensuels. Ces frais s'ajouteront à ceux que MaryAnn paie déjà à Ancestry.ca. Pour accéder à d'autres documents (et d'autres services) sur Ancestry.ca, elle a dû prendre un abonnement « Canada Deluxe », pour un tarif annuel de 119 dollars. L'accès à tous les documents de Ancestry.com provenant du Royaume-Uni, de l'Irlande, des États-Unis et d'ailleurs dans le monde nécessiterait un abonnement « World Deluxe », au coût de 200 dollars par année. Bien entendu, ces frais sont substantiellement moindres que ceux qu'elle devrait déboursier si elle devait se déplacer un peu partout au Canada pour accéder aux documents qui l'intéressent.

Toutes ces données numériques et numérisées sont très intéressantes, mais le site Ancestry, comme celui de BAC, n'offre que des renseignements généalogiques de base, l'épine dorsale de la généalogie. Mais MaryAnn s'intéresse à tout le corpus d'informations historiques qui constitue sa généalogie. Certaines de ces informations sont offertes par des ressources comme CanadaGenWeb.org. Chacun de ses GenWebs régionaux donne accès à des copies numériques d'histoires locales, d'index, de cartes, de photos, de journaux numérisés et d'autres documents. Comme les membres de la famille de MaryAnn ont déménagé à plusieurs endroits au Canada, elle doit, pour effectuer ses recherches, passer par plusieurs sites régionaux, tous légèrement différents les uns des autres. De plus, aucun d'eux ne l'aide à trouver certains des artefacts qui ont joué un rôle dans la vie des membres de sa famille, tels que les robes, broderies, outils de ferme, articles de cuisine et autres objets de musée. Oui, elle a consulté la base de données d'Artefacts Canada, mais celle-ci ne concerne pas les objets, registres scolaires et autres souvenirs conservés au musée local d'Elnora, en Alberta (pop. 320), ou les photos de vétérans exposées à la section locale de la Légion royale canadienne.

G. Bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur

● I. PATRIMOINE CULTUREL ANALOGIQUE

Les bibliothèques et les centres d'archives sont confrontés au défi de la conservation de collections électroniques croissantes et de collections analogiques imposantes. Contrairement au mythe voulant que « tout puisse se trouver sur Internet », de très nombreuses informations uniques et précieuses ne sont disponibles qu'en format papier. Selon une estimation largement admise, seulement 1 à 2 % du patrimoine documentaire canadien existe sous forme numérique. Par conséquent, les bibliothèques et les centres d'archives doivent assurer l'accès et l'intendance aux collections numériques et imprimées. Pas l'un ou l'autre type, mais bien les deux à la fois. Cela est coûteux, mais nécessaire; la

Les bibliothèques et les centres d'archives doivent assurer l'accès et l'intendance aux collections numériques et imprimées.

situation est peut-être transitoire ou permanente, mais elle ne peut être évitée en ce moment.

Les bibliothèques ou centres d'archives sans papier sont tout autant un mythe que le bureau sans papier. Les bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur et les centres d'archives publics continueront de prendre soin de collections hybrides (papier et numériques), qu'elles soient historiques (héritées) ou nouvelles. Dans plusieurs bibliothèques publiques, les activités se concentreront davantage sur les collections numériques et virtuelles que sur les collections papier. Mais cela n'entraînera pas la disparition des livres papier, tout comme l'imprimerie n'a pas entraîné celle des cultures manuscrites ou orales. Dans le cadre d'une étude sur l'avenir des bibliothèques au R.-U., 66 % des jeunes de 9 à 17 ans ont souscrit à l'énoncé « Je voudrai toujours lire des livres imprimés, même s'ils sont disponibles en format numérique ». Selon cette même étude, le développement de l'édition numérique entraîne une croissance du marché de l'édition plutôt que le remplacement de l'édition papier.

Le mémoire de l'Association canadienne des bibliothèques de droit (ACBD) dénonçait la croyance voulant que « les formats électroniques soient équivalents ou supérieurs à l'imprimé et que les ressources d'information électroniques puissent d'une manière ou d'une autre s'administrer toutes seules ou être administrées par des experts en TI. » Selon une conception répandue chez les parties prenantes, souligne le témoignage, « toute l'information est disponible gratuitement en ligne; par conséquent, les ressources papier ne sont plus utiles ». En outre, a réitéré la Saskatchewan Archives Board, les gens qui visitent en personne ou en ligne les bibliothèques et les centres d'archives « prennent rarement le temps de se demander d'où proviennent les documents, pourquoi ils ont été créés, ou pourquoi il importe que certaines preuves documentaires continuent d'exister ».

Plusieurs bibliothécaires d'établissements collégiaux et universitaires au pays qui œuvrent dans le domaine de la littératie informationnelle, un type amélioré de formation qui s'appelait auparavant la « formation en bibliographie », et qui ont éveillé des générations d'étudiants à ces réalités, disent aujourd'hui que les nouveaux étudiants sont mal préparés pour affronter les complexités liées à la découverte, à la récupération et à l'utilisation de l'information au sein d'une bibliothèque collégiale et universitaire moderne. Ils en attribuent la faute, en partie du moins, aux lacunes des programmes de formation secondaires et collégiaux. C'est peut-être le cas, en partie, et la question est traitée ailleurs dans le présent rapport. Toutefois, l'environnement bibliothécaire des 332 bibliothèques

Page ci-contre :

Bibliothèque St-Laurent
Bibliothèque du Boisé
Québec

collégiales et universitaires canadiennes, et de leurs 686 succursales, est lui-même sensiblement différent de ce qu'il était il y a 15 ou 20 ans. Et même si les nouveaux étudiants sont plus technophiles que leurs prédécesseurs, ils doivent posséder une panoplie de compétences plus spécialisées que ce qui était autrefois requis pour naviguer les ressources subtiles de l'information et du savoir menant à un diplôme universitaire. Leur expérience de recherche, à leur entrée, se réduit souvent à l'utilisation de Google ou, plus rarement, de Google Scholar. Ils ne mesurent que peu ou pas du tout l'étendue et la profondeur des environnements de l'information et des communications savantes, pris dans leur ensemble ou en ce qu'ils se rapportent à leurs programmes d'études.

Les bibliothèques postsecondaires sont de divers types, chacune d'elles étant adaptée aux particularités des cours, des programmes et des exigences d'accréditation de leurs établissements hôtes. Cet éventail de types englobe d'abord les bibliothèques d'établissements professionnels et de collèges communautaires (deux ans d'études), cégeps québécois compris, et des instituts techniques. Viennent ensuite les établissements décernant des grades, tels que les universités de niveau baccalauréat (y compris les collèges universitaires) et les universités axées sur la recherche. Le terme « académique » est souvent rattaché, du moins en anglais, à ces bibliothèques. Bien qu'elles aient des similitudes entre elles sur le plan des objectifs, et quelques-unes sur celui des programmes, une caractérisation trop simpliste ne servirait qu'à masquer les différences substantielles qui existent entre les différents types d'établissements qui forment ce continuum.

À une extrémité du spectre se trouvent les bibliothèques entièrement vouées au soutien du curriculum d'enseignement et d'apprentissage de leurs établissements hôtes. Leurs collections correspondent étroitement aux programmes enseignés et sont axées en partie sur les manuels et les lectures obligatoires. Ces collections ne sont pas exhaustives; au fil du temps toutefois, elles contribuent de façon secondaire au patrimoine du pays, puisque les ressources imprimées se rapportant à des programmes particuliers sont conservées dans des dépôts locaux et régionaux d'ouvrages imprimés. Les bases de données de textes intégraux acquises par le biais de licences indépendantes ou dans le cadre d'un consortium local ou régional ont transformé les modèles de soutien à l'apprentissage de ces établissements. Néanmoins, les bibliothécaires de ces établissements prétendent souvent que leurs budgets trop serrés ne leur permettent pas de fournir aux enseignants et aux étudiants les ressources numériques dont ils auraient besoin. Pour autant, leurs services aux étudiants



MARIE D. MARTEL

sont hautement personnalisés et sont complétés par de solides programmes de littératie et, au besoin, d'assistance aux étudiants pour améliorer certaines compétences.

Les établissements de niveau baccalauréat (y compris plusieurs qui sont dotés de programmes limités ou spécialisés de cycles supérieurs) constituent leurs collections non seulement pour soutenir l'enseignement, mais aussi, dans une certaine mesure, pour soutenir les domaines d'intérêts des membres du corps professoral, qui sont tenus de faire de la recherche et de publier leurs résultats. Là aussi, leurs collections générales imprimées ne sont pas susceptibles de contribuer substantiellement au patrimoine canadien, mais plusieurs de ces bibliothèques universitaires possèdent de modestes collections de livres rares ou spécialisés qui ont une certaine pertinence. L'aptitude de ces bibliothèques à soutenir les programmes d'enseignement et de recherche s'est renforcée de manière exponentielle par la participation à des programmes régionaux et nationaux d'achats en consortiums de licences de livres et de revues numériques. Par exemple, toutes les bibliothèques membres du OCUL – petites et grandes – peuvent se vanter de donner accès à plus de 32 millions d'articles sur le portail Scholars. Plusieurs de ces établissements sont inclus parmi les 75 membres du RCDR. À l'instar des universités axées sur la recherche, la présence prédominante de ressources électroniques peu coûteuses dans les établissements de niveau baccalauréat, et donc plus ou moins dans les plus grandes bibliothèques de recherche, a permis et imposé une certaine réinvention des services de bibliothèque.

Dans les établissements d'enseignement supérieur canadiens, ce sont les bibliothèques universitaires axées sur la recherche qui se sont le plus transformées au cours des vingt dernières années. Des rajustements majeurs ont dû être faits pour s'adapter aux transformations qui ont eu lieu au cours de cette période. Plusieurs de ces ajustements ont pu être apportés grâce à l'ABRC, qui a lancé de nombreuses initiatives, lesquelles ont conduit à des changements dans le système de développement des collections et d'élaboration des programmes de services. Par exemple :

- l'ABRC et diverses institutions de l'ABRC ont lancé l'Initiative de démocratisation des données (IDD) et le programme des Centres de données de recherche;
- l'ABRC a établi le portail Alouette Canada, puis a lancé la fusion d'Alouette Canada avec l'initiative antérieure de l'ABRC (1979), l'Institut canadien des

microreproductions historiques (ICMH), créant par le fait même Canadiana.org - une infrastructure canadienne de numérisation à grande échelle;

- finalement, par le biais du Projet canadien de licences de site nationales (PCLSN), un projet pilote servant à évaluer la faisabilité des licences de sites pour une base de données nationale, le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) a été fondé.

L'ABRC a également joué un rôle de premier plan dans la promotion du libre accès (LA) dans le contexte canadien et plusieurs membres de l'ABRC ont activement travaillé avec des éditeurs de monographies et de revues du secteur de l'enseignement supérieur pour tester des modèles de LA. De même, de nouveaux formats de collection gagnent en importance. L'archivage et la préservation des données de recherche constituent un chantier majeur pour plusieurs bibliothèques universitaires, alors que les possibilités de recherches centrées sur les données se réalisent de manière croissante.

Petites ou grandes, de premier cycle ou de cycles supérieurs, les bibliothèques universitaires canadiennes sont confrontées aux défis suivants : le besoin d'un espace adéquat (sur les plans de la qualité et de la quantité), alors que le nombre d'admissions augmente et que les collections se développent; la dichotomie entre les services personnalisés et le libre service dans le contexte des technologies habilitantes; l'avenir des systèmes de gestion de l'information; le perfectionnement de leur personnel professionnel et de soutien afin qu'il soit en mesure de relever de nouveaux défis et d'accepter et de gérer les changements; et l'attribution de nouveaux rôles aux bibliothécaires professionnels ainsi que l'ajout de nouvelles compétences qui surpassent ou remplacent les compétences du bibliothécaire collégial/universitaire traditionnel.

En effet, ces bibliothèques doivent composer avec nombre de difficultés, mais nous sommes persuadés, si le passé est garant de l'avenir, que les dirigeants des bibliothèques et les bibliothécaires dévoués à leur service auront la volonté et l'énergie de les relever de manière proactive. Nous sommes préoccupés, cependant, par un défi en particulier : la préservation du patrimoine national analogique existant en format papier. Alors qu'une bonne partie de l'attention se concentre actuellement sur la création, l'organisation et la préservation du capital numérique, nous craignons que notre patrimoine analogique en format papier soit à risque. Nous avons plusieurs fois entendu le milieu de l'enseignement supérieur se préoccuper du fait que l'avènement du numérique avait une incidence néfaste sur la collecte plus traditionnelle des documents imprimés et que le recours

Nous avons plusieurs fois entendu le milieu de l'enseignement supérieur se préoccuper du fait que l'avènement du numérique avait une incidence néfaste sur la collecte plus traditionnelle des documents imprimés et que le recours généralisé à Internet avait tendance à raréfier les contacts de la clientèle avec la documentation non numérique.

généralisé à Internet avait tendance à raréfier les contacts de la clientèle avec la documentation non numérique. Ce sentiment d'urgence nous a été exprimé dans certains témoignages, mais peut-être jamais aussi bien articulé que dans l'énoncé suivant de la Royal Nova Scotia Historical Society : « la perte effective et potentielle de données historiques est immense et très préoccupante pour les historiens actuels, qui craignent que les futures générations soient limitées dans leur aptitude à apprécier leur patrimoine. » Mme Alexandra Hook, du Aurora College, de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, a le mieux résumé un autre thème récurrent, applaudissant l'expansion de la « responsabilité collective à accepter les formes numérisées et à l'origine numériques de la documentation historique . . . [mais espérant] . . . que celle-ci se développe en complément, et non au détriment de la préservation, de l'authenticité et de la disponibilité des sources primaires ».

L'intendance du patrimoine culturel analogique canadien est une responsabilité partagée à la fois par les bibliothèques et les centres d'archives. Au nombre de 800, voire plus, les centres d'archives canadiens jouent un rôle majeur dans la préservation de la mémoire nationale. Leurs collections, uniques par définition, conservées dans des dépôts de capacité diverse et de localisation disparate, sont soumises à la même obligation de préserver la confiance accordée par les Canadiens.

Du côté des bibliothèques, les collections générales des 29 bibliothèques de recherche de l'ABRC contiennent la majorité du patrimoine national canadien imprimé et incluent un pourcentage important du patrimoine mondial (autres que les documents canadiens, c'est-à-dire les documents créés par des Canadiens, se rapportant au Canada ou produits au Canada). C'est tout à l'honneur des bibliothécaires d'aujourd'hui et d'autrefois que des collections aussi substantielles et complémentaires aient été créées au sein d'un environnement aussi étendu, sans véritable coordination. Le mérite de la préservation du patrimoine documentaire est partagé avec les institutions membres du CBUC, particulièrement en ce qui concerne leurs collections historiques locales, et avec certaines bibliothèques provinciales et les bibliothèques des ministères fédéraux. Il est partagé avec la Bibliothèque scientifique nationale (NCL), anciennement l'Institut canadien pour l'information scientifique et technique du Conseil national de recherches du Canada (ICIST-CNRC) et maintenant une composante du Conseil national de recherches du Canada – Gestion du savoir (CNRC-GS); et avec BAC et BAnQ. BAC et BAnQ sont des cas particuliers, puisque leur mandat concerne exclusivement la préservation de l'héritage culturel et patrimonial.

À cet égard, les collections de recherche de l'ABRC contiennent plus de 66 millions de monographies, sans parler des dépliants et de la littérature grise, des séries complètes de journaux, de magazines et de séries d'importance historique, ni des documents uniques et irremplaçables contenus sur d'autres types de supports médiatiques (microformes, films, vidéos, etc.). Les livres rares et uniques et les nombreuses et diverses collections spéciales du pays, ces dernières composées de documents imprimés, manuscrits et médiatiques, sont détenus dans ces collections. Comme l'a souligné M. Gerald Beasley, président de l'ABRC, les bibliothèques, leurs établissements hôtes et les autorités qui les financent « doivent être prêts à investir dans les infrastructures, tant physiques que numériques, afin que les dernières copies, les documents rares, les données de recherche et tous les autres types de documents pouvant se perdre aisément dans la nuit des temps soient préservés de manière fiable ». Nous avons appris que plusieurs bibliothèques canadiennes cherchent à se doter d'infrastructures pour résoudre la question de la « dernière copie », comme elle est désormais surnommée. L'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de l'Alberta, l'Université de Toronto et le groupe Tri-University (TUG), un partenariat conclu entre l'Université de Guelph, l'Université Wilfrid- Laurier et l'Université de Waterloo, ont mis en place des infrastructures de stockage à haute densité, ou sont en voie de le faire.

Les bibliothèques provinciales et fédérales ont aussi une responsabilité. Presque sans exception, leurs fonds, en entier ou en partie, méritent d'être préservés. À l'échelle provinciale, ces fonds sont détenus par les bibliothèques des ministères et incluent certainement les collections des bibliothèques provinciales et parlementaires, lorsque celles-ci existent. Ces bibliothèques constituent depuis longtemps des collections, y compris par l'acquisition des documents imprimés de leurs hôtes (lorsque leurs mandats incluent la collecte des publications gouvernementales provinciales, des journaux et d'autres documents particuliers à leurs territoires), et elles travaillent donc aussi à préserver le patrimoine documentaire de leur province. Le mémoire de l'Association des bibliothèques parlementaires au Canada (ABPAC) a répété plusieurs fois la nécessité de préserver les héritages « uniques », les collections « contenant des documents antérieurs à la Confédération »; il déplorait la décision de BAC « de cesser de recueillir les publications gouvernementales provinciales et territoriales ». Néanmoins, BAC reste déterminé à « assumer le leadership qu'il faut, au nom de la profession, pour assurer l'archivage et la préservation des collections de publications gouvernementales, . . . établir les normes requises et fournir un

catalogue collectif national ». Dans ce contexte, nous incluons aussi BAnQ, une institution assumant un rôle national en ce qui a trait à la province du Québec; le mandat de BAnQ est de colliger, de préserver de manière permanente et de faire rayonner tout l'héritage publié québécois, tous les documents qui se rapportent à cet héritage et qui ont une importance culturelle, ainsi que tous les documents concernant le Québec qui sont publiés à l'extérieur du Québec. Des contraintes budgétaires dans la plupart des provinces ont entraîné une contraction ou une élimination de ces bibliothèques et ont alimenté les craintes par rapport au traitement des documents dignes d'être préservés.

Nous avons entendu plusieurs intervenants, appartenant ou non à la bureaucratie fédérale, concernant les annonces de nombreuses fermetures de bibliothèques ministérielles fédérales, de regroupement de sites, d'élimination de programmes et de modifications de mandats qui ont eu une incidence négative sur les services fournis aux chercheurs du gouvernement et des établissements d'enseignement, et qui mettent en péril les collections uniques de ces bibliothèques. Des reportages et certains chercheurs fédéraux ont commenté avec passion la fermeture de nombreuses bibliothèques, dont celles d'Immigration et citoyenneté, de Ressources humaines et développement des compétences, de la Commission de la capitale nationale, de Travaux publics et Services gouvernementaux et du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des communautés. De plus, certaines fusions ont éliminé des collections et des services régionaux, comme à Parcs Canada, Pêches et Océans, Ressources naturelles et Santé Canada (dont les collections ont été déménagées à l'Institut canadien de l'information scientifique et technique). Des transferts à l'interne de bibliothèques ou de centres d'information ministériels ont aussi contribué aux inquiétudes. Ces changements sont survenus presque sans avertissement et, par conséquent, ont laissé peu de place à la recherche de solutions de rechange ou à l'établissement de mesures d'atténuation. Dans certains cas, des bibliothèques universitaires ont pu trier certains documents imprimés. Toutefois, des éléments semblent indiquer que des documents de valeur auraient pu être détruits ou perdus. On ignore précisément comment tous ces changements ont été effectués et à quel point leur incidence a été négative. Cette question doit être résolue.

Finalement, il y a le rôle de GS-CNRC. Son mandat, défini pour l'ICIST-CNRC, mais se poursuivant aujourd'hui, maintenant que l'organisme constitue la Bibliothèque scientifique nationale *de facto*, est enchâssé dans la *Loi sur le Conseil national de recherches*. Sa désignation en tant que Bibliothèque de médecine a été ajoutée dans les années 1970, à la demande de l'Association des facultés de

médecine du Canada. Lorsque le budget de l'ICIST-CNRC a été réduit de façon drastique en 2010, il y a eu des conséquences. Cependant, sensible à ce mandat et aux éléments du patrimoine historique qui étaient sous sa garde et sous son contrôle, et en vertu d'une vision éclairée renforcée par des consultations, l'ICIST-CNRC a vu à tirer le meilleur de la situation qui lui était imposée. Collaborant avec d'autres organismes fédéraux, avec le secteur privé, avec des organismes publics connexes tels que Données de recherche Canada et avec les bibliothèques de l'ABRC, l'ICIST-CNRC a trouvé des façons et le moyen de faire en sorte que ses services demeurent pertinents et innovants et que ses collections soient préservées. Cela lui a valu l'approbation du milieu.

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

- 28.** le Bibliothécaire et archiviste du Canada crée un comité pancanadien de pairs composé des dirigeants de parties prenantes appropriées du milieu des bibliothèques, telles que l'ABRC, le CBUC, GS-CNRC et l'ABPAC, pour discuter des normes et des protocoles qui sous-tendraient un réseau de centres régionaux de préservation/stockage des documents imprimés et numériques.
- 29.** les bibliothèques collaborent entre elles au développement de collections communes de documents imprimés. À cette fin, le groupe recommande que les vice-recteurs principaux du Regroupement des universités de recherche du Canada U15 établissent et obtiennent les ressources nécessaires pour maintenir de façon durable trois à cinq centres régionaux de préservation/stockage servant de dépôts de dernières copies, au service de tous les dépôts, afin d'assurer la préservation de l'héritage patrimonial analogique canadien dans son entièreté.
- 30.** le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), qui est responsable de voir à la préservation du patrimoine canadien pour le bien des générations futures canadiennes, réexamine les décisions prises et les mesures adoptées au regard des bibliothèques ministérielles fédérales, réalise une analyse coûts-avantages concernant les décisions prises, le processus entrepris pour mettre en œuvre les décisions et l'efficacité des mesures et détermine s'il avait été convenu que le patrimoine national soit pris en considération dans ces décisions et ce processus de mise en œuvre.

● II. LES BIBLIOTHÈQUES ET LA CULTURE NUMÉRIQUE : STRATÉGIES POUR DES ESPACES PHYSIQUES RÉSOLUMENT NUMÉRIQUES

Nous sommes dans une période de profondes transformations des bibliothèques. Depuis le tournant des années 2000, la portion des budgets d'acquisition allouée aux ressources numériques est de plus en plus importante. Alors qu'en 2007, les bibliothèques publiques du Québec ont comptabilisé des dépenses de 62 126 \$ pour les livres numériques, ce même poste de dépense s'est élevé à 705 978\$ en 2012, soit une augmentation de 1136%. Ces chiffres, relativement peu élevés en comparaison avec le reste du Canada, s'expliquent par la différence abyssale entre l'offre de contenu en langue française comparativement avec l'offre en langue anglaise. Nombre de titres, toutes les bibliothèques publiques du Canada : 912 017. Pour le Québec : 148 358. En 2012-2013, les 75 bibliothèques universitaires membres du Réseau canadien de documentation pour la recherche ont versé collectivement un montant de 92,1 millions de dollars pour l'acquisition de publications numériques (RCDR [2]).

Ces données sur les budgets des collections de même que les pratiques et les besoins exprimés par les usagers des bibliothèques quant à la culture numérique démontrent qu'une réelle révolution est en cours. Mais les effets de cette révolution, qu'elle soit technologique ou politique, ne sont ni universels ni instantanés. Malgré l'impression que la transformation s'opère sur une période relativement longue (20 à 30 peut-être), il est possible pour le bibliothécaire ou l'archiviste en panne de vision et rébarbatif aux changements de poursuivre son petit bonhomme de chemin en ne modifiant que superficiellement ses services. Cette position serait hasardeuse et provoquerait la perte des professions et des institutions documentaires. La révolution numérique n'a rien d'un effet de mode. Elle constitue un changement de paradigme qui confirme la nécessité de revoir et de transformer l'ensemble des fonctions et des services de tous les types de bibliothèques.

Cette transformation s'opère dans les trois principaux secteurs d'activités des bibliothèques : les collections, les services et les espaces physiques. Cette section, qui se veut descriptive autant que prospective, porte surtout sur les éléments d'architecture et de design des espaces physiques des bibliothèques en lien avec l'introduction de programmes technologiques. Toutefois, une mise en contexte rapide permet de mettre en contexte la nécessité de développer des stratégies pour intégrer la culture numérique dans les espaces physiques des bibliothèques.

Collections des bibliothèques et espaces physiques : l'imprimé

L'IMPRIMÉ a, de tout temps, été le premier élément à considérer dans un projet de construction ou de rénovation majeure. Or, plusieurs bibliothécaires responsables de récents projets majeurs de construction ont avoué avoir commencé la planification par l'espace public de lecture et de travail en collaboration. Alors qu'auparavant, l'espace pour les collections constituait une donnée de départ, les récents projets, tant pour les bibliothèques universitaires que pour les bibliothèques publiques, montrent que c'est plutôt le design des espaces publics qui détermine l'espace disponible pour les collections.

L'imprimé a toujours un rôle très important, selon les types de bibliothèque, de même que les disciplines. Par exemple, en histoire, et dans les sciences humaines en général, d'aucuns peuvent affirmer sans conteste que l'essentiel des collections n'a pas encore été numérisé. Par contre, il en va de tout autre façon pour d'autres disciplines, comme en témoigne cette contribution du Conseil des bibliothèques universitaires de l'Atlantique :

Nous n'avons plus besoin de documents papier, mais nous avons tout de même besoin d'espaces de vie communautaire et d'apprentissage. Bien que les espaces virtuels puissent avoir leur utilité, se rencontrer en personne permet de créer des liens et de générer des idées et favorise l'apprentissage collaboratif et la mise en commun de l'expertise et des compétences de chacun. Les bibliothèques, ou quel que soit le nom que nous leur donnerons dans le futur, sont tout indiquées pour constituer cet espace au service du grand public et du citoyen informé. (Keiller, Conseil des bibliothèques universitaires de l'Atlantique)

Ainsi, des projets de reconfiguration majeure des collections sont développés dans de plus en plus d'établissements universitaires. À chaque fois, les objectifs consistent en une évaluation des collections imprimées pour s'assurer de satisfaire les communautés à desservir de même que d'optimiser les ressources en espaces pour offrir le maximum de mètres carrés disponibles aux nouvelles missions des bibliothèques. Ces exercices ne sont pas réalisés à la légère. C'est bien connu, les bibliothécaires n'aiment pas retirer les livres des collections qui constituent un bien commun pour leurs communautés et, dans certains cas, amassées depuis

des décennies par des générations de bibliothécaires. Par ailleurs, il est de leur responsabilité professionnelle de s'assurer de la bonne gestion des ressources publiques et de répondre au mieux aux besoins de leurs usagers en respectant les budgets qui leur sont octroyés. C'est ainsi que l'application des meilleures pratiques de même qu'une bonne compréhension des besoins émanant de processus de consultation efficaces avec les communautés à desservir amènent les bibliothécaires à proposer de nouveaux services.

Les collections physiques de revues et de magazines continuent de s'amenuiser substantiellement et il faut admettre que les achats de livres se font de moins en moins nombreux, étant donné l'existence de versions électroniques, qui sont accessibles à un plus grand public.

L'espace est limité sur plusieurs campus universitaires et collégiaux et les bibliothèques occupent généralement de grands pavillons. Les collections physiques de revues et de magazines continuent de s'amenuiser substantiellement et il faut admettre que les achats de livres se font de moins en moins nombreux, étant donné l'existence de versions électroniques, qui sont accessibles à un plus grand public. Dans les bibliothèques, l'élagage, la consolidation des collections physiques (p. ex. : en format papier ou microforme) avec celles d'établissements voisins et le transfert de sections particulières de collections dans des dépôts à haute densité (sur les campus ou à l'extérieur) sont en tendance croissante. La diminution du nombre de documents physiques par souci d'économie libère de l'espace. Plusieurs bibliothèques ont transformé des espaces de bibliothèque en salles d'étude en groupe, en laboratoires informatiques, en ateliers de fabrication, en carrefours d'apprentissage et en salles de détente. (Thomas, Université de Regina, Sask.)

L'évaluation des collections, leur réorganisation et éventuellement les opérations d'élagage constituent des projets d'envergure pour les équipes des bibliothèques. Les décisions quant aux titres à conserver localement, en entreposage, pour un réseau de bibliothèques ou pour l'élagage s'appuient sur différents critères, principalement les suivants :

1. Est-ce que la bibliothèque possède un doublon de ce titre?
2. Est-ce que la bibliothèque possède des éditions antérieures qu'il n'est pas pertinent de conserver?
3. S'il est évalué que la version numérique de ce titre peut être suffisante, est-ce que la bibliothèque dispose d'une version numérique dont l'accès est assuré « à perpétuité »?

4. Est-ce qu'une autre bibliothèque de la région dispose de ce titre dans sa collection et le rend disponible en prêt entre bibliothèques?
5. Est-ce que cet ouvrage est toujours utile à conserver? Autrement dit, est-ce que ce titre répond aux critères identifiés dans la politique de développement des collections de la bibliothèque?

Alors que les quatre premiers critères sont le plus souvent traités par les bibliothécaires eux-mêmes, le cinquième fait habituellement l'objet d'une consultation avec les usagers. Le quatrième critère nécessite un haut niveau de collaboration à l'échelle régionale, provinciale et nationale. Plusieurs réseaux de bibliothèques, au Canada comme partout dans le monde, travaillent en commun pour la constitution de collections partagées d'imprimés. Ces collections sont soit réparties dans les différentes bibliothèques ou encore, un entrepôt commun est créé dont la propriété et la gestion sont assurées par un collectif d'universités ou de bibliothèques. Le plus souvent, on s'assure de conserver un ou deux exemplaires des titres à mettre en commun. Le succès de ces entreprises nécessaires pour assurer la bonne gestion des fonds publics de même que des multiples collections d'imprimés des bibliothèques canadiennes implique un haut niveau de collaboration et de coordination. L'établissement de collections mutualisées d'imprimés est une réponse à la réduction du nombre de prêts, particulièrement pour les bibliothèques universitaires.

Collections des bibliothèques et espaces physiques : le numérique

EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC L'ESPACE ARCHITECTURAL PHYSIQUE, le numérique est un espace en soi. Plusieurs projets ont cours pour repenser les interfaces d'accès et d'interrogation des collections numériques. Depuis plusieurs années et de plus en plus, les usagers expriment en chœur et à l'unisson les difficultés à utiliser les systèmes développés pour ou par les bibliothèques. Nous aurions tout à gagner à développer des interfaces et des modes d'interaction qui s'inspirent des environnements créés dans les jeux vidéo. La métaphore de la liste de résultats qui nous vient de la culture de l'imprimé comporte des limites importantes. Voilà un exemple patent de l'intérêt potentiel d'une démarche qui s'inscrirait de façon native dans la culture numérique. Tant dans l'espace physique que celui de la bibliothèque

numérique, mieux les lecteurs seront en mesure de répondre à leurs besoins de façon autonome tout en étant stimulés au plan intellectuel, mieux les bibliothécaires auront fait leur travail.

Ainsi, des infrastructures, qu'on appelle parfois cyberinfrastructures, sont développées en collaboration au sein de partenariats. Dans ces entreprises que constituent les nouvelles cathédrales du savoir du monde numérique, plutôt que de considérer les utilisateurs potentiels comme de simples « usagers », il serait certainement plus approprié de prendre pleinement en compte qu'il s'agit plutôt de lecteurs ou même de personnes qui cherchent à répondre à des questions et à faire des liens entre des concepts, des objets ou des informations. Il s'agit là d'un enjeu de taille qu'il faut considérer avec sérieux. Ces « liens » que le lecteur est appelé à faire pour répondre aux questions qu'il se pose se créent souvent bien au-delà des seules publications qu'on retrouve dans les collections des bibliothèques. C'est ainsi que nous aurions tout à gagner à travailler en étroite collaboration entre les trois types d'institutions de mémoire que sont les bibliothèques, les centres d'archives et les musées.

De tels projets présentent des défis de taille, particulièrement pour les petites bibliothèques :

Les documents « nés numériques » comportent plusieurs difficultés pour les petites bibliothèques. La première est qu'il faut tout d'abord savoir qu'ils existent. Une fois que leur existence est connue, il faut trouver comment y avoir accès. Ensuite, il faut déterminer s'ils sont d'une qualité raisonnable et fiable. Puis, il y a le défi de faire savoir aux usagers qu'ils existent et de les aider à les utiliser. [...] Tous les formats vidéo, les formats d'images numériques, les types de fichiers audio et l'éventail de formats de documents constituent un véritable casse-tête quand vient le temps de les conserver, de les cataloguer et de les rendre accessibles aux usagers. Cette situation est peut-être encore plus problématique pour les centres d'archives que pour les bibliothèques. (Lori Barr, Alb.)

Une infrastructure qui connaît un grand succès est celle de Scholars' Portal en Ontario. Au Québec, Bibliopresto est un organisme sans but lucratif qui a comme mandat le développement et la promotion des services en ligne pour les bibliothèques publiques québécoises et leurs usagers. Les membres de son conseil d'administration sont des directeurs de bibliothèques publiques. Trois principaux volets sont au cœur de son action : 1) la négociation et l'achat de ressources en

consortium pour les bibliothèques publiques; 2) la mise en œuvre d'un service collaboratif de référence en ligne entre les bibliothèques publiques du Québec; et 3) l'administration, le développement et la promotion de prenumerique.ca, la plateforme de prêts de livres numériques lancée en 2011.

Une autre infrastructure numérique au Québec est celle de Prêt numérique, développée par DeMarque avec le soutien de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC), une plateforme de choix et d'acquisition de livres numériques pour les bibliothèques et de prêt pour leurs usagers. Pour le moment, la plateforme Prêt numérique n'est qu'en lien avec l'entrepôt de l'ANEL/DeMarque qui est le seul au Québec à offrir un modèle d'affaires qui permette aux bibliothèques de rendre disponible le livre numérique québécois à leurs usagers. Il est prévu que d'autres entrepôts, du Québec et de l'international, puissent rendre disponibles par cette plateforme les fonds des éditeurs qu'ils représentent.

Outre les services aux bibliothèques, l'enjeu de la préservation et de la diffusion des données de recherche devient de plus en plus criant :

La perte d'archives numériques attribuable à des pannes de systèmes ou à des suppressions accidentelles pourrait plonger la société dans une sorte de Moyen Âge numérique, où plusieurs sujets et questions deviendraient incompréhensibles en raison de l'absence de documentation adéquate. (Michael Gourlie, Provincial Archives of Alberta)

Les principales difficultés que posent les documents nés numériques aux bibliothèques NEOS sont :

- L'affectation des ressources nécessaires pour répondre aux exigences croissantes en matière de bande passante.
- La préservation de l'accès aux renseignements gouvernementaux. Les renseignements gouvernementaux sont particulièrement susceptibles de changer fréquemment et d'être retirés des sites Web publics. Les bibliothèques se butent à la difficulté de devoir rendre ces documents accessibles et de les archiver. (Anne Carr-Wiggin, NEOS, Alberta)

Les bibliothèques conservent et gèrent des publications et tous types de littérature grise depuis de nombreuses années. Cependant, la technologie permet aujourd'hui à un volume sans précédent



Bibliothèque St-Laurent
Bibliothèque du Boisé
Québec

d'information d'être généré. Parmi les nouveaux services qui doivent être rendus, il y a les services de soutien aux sources de données, de petite ou grande dimension, y compris les sources de données structurées et non structurées. D'autres types d'informations nées numériques doivent être saisis, conservés et comptabilisés d'une manière ou d'une autre, et possiblement mis à la disponibilité de plusieurs bibliothèques à tous les points de leur cycle de vie. L'éventail d'information générée pose toutes sortes de problèmes en ce qui a trait à la découverte, à l'obtention, à la description, à la gestion et à la conservation à long terme des documents. Des infrastructures



VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT ST-LAURENT

robustes et de nouvelles compétences doivent être développées pour gérer adéquatement tout ce continuum de produits numériques. Les problèmes de droits d’auteur et de partage de l’information se complexifient de plus en plus. Les directions des bibliothèques doivent prendre des décisions difficiles quant à l’affectation des ressources aux diverses formes de soutien aux usagers de produits physiques et numériques, tout en s’adaptant à l’évolution constante des exigences d’achat et d’acquisition de licences. (Gerald Beasley, Université de l’Alberta)

Dans la foulée, le Conseil du Leadership sur l’infrastructure numérique se veut un collectif bénévole de leaders provenant de différentes institutions qui représentent les principaux acteurs à mobiliser pour créer au Canada un écosystème complet d’infrastructure numérique d’envergure mondiale. Ses membres sont des représentants des universités, de fournisseurs de services, d’associations et d’organisations. Les bibliothèques y sont représentées par le Réseau canadien pour la documentation de recherche ainsi que par l’Association des bibliothèques de recherche du Canada. La question des données de recherche préoccupe particulièrement les bibliothèques de recherche du Canada qui ont mis en place le Projet ARC, dont la mission est de favoriser la coordination des activités et de susciter la création d’une infrastructure et de services pour la préservation et la diffusion des données de recherche.

Pour les milieux disposant de moins de ressources pour les bibliothèques, les défis du numérique peuvent paraître insurmontables. La Fédération des écoles secondaires privées du Québec (FEEP), dans son mémoire, identifie comme un défi :

- Rapidité de l’évolution technologique des formats de documents de laquelle découlent de nouveaux besoins technologiques qui exigent des mises à jour des infrastructures techniques (bande passante, serveur).
- Inaccessibilité aux prêts de documents numériques.

Les membres du Groupe d’experts ont souvent remarqué cette grande disparité dans les moyens, les expertises et les possibilités d’accès aux outils et aux publications numériques. D’un côté, la priorité est de mettre en place dans les écoles une infrastructure minimale et de convaincre les éditeurs d’offrir des services d’accès aux publications numériques pour les élèves, alors que dans les

universités, la préoccupation est de développer les services et l'expertise pour la description et la gestion du patrimoine numérique.

Néanmoins, une constante se dégage clairement : la nécessité ressentie dans tous les milieux de faire les choses autrement. Cette (re)fondation des bibliothèques se fera si nous réussissons à capitaliser et à maximiser les ressources souvent importantes dont nous disposons, notamment sur le plan des ressources humaines. Il n'y a pas d'alternative possible. Les bibliothèques doivent faire face à des transformations majeures de leurs façons de faire tout en créant de nouveaux services pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les usagers.

Les espaces physiques des bibliothèques

DEPUIS L'AVÈNEMENT D'INTERNET, les bibliothèques ont développé en priorité les collections numériques. Désormais, le développement de l'offre technologique dans l'espace physique des bibliothèques devient une priorité. Pour réellement développer une nouvelle vision du numérique de façon à transformer l'expérience de l'utilisateur en bibliothèque, la conception et le développement d'un programme technologique se révèlent une démarche utile à entreprendre. Comme en témoigne Gerald Beasley :

Au fur et à mesure que les bibliothèques évoluent, nous devons nous rendre compte que leurs espaces doivent aussi évoluer. Le passage des collections aux documents numériques et le déclin de l'intérêt pour les produits physiques plus traditionnels (par exemple, les documents de référence), sont l'occasion pour les bibliothèques de redonner de l'espace à leur clientèle, de créer des lieux propices à la collaboration, à l'inspiration et à la créativité. Les bibliothèques publiques comme les bibliothèques universitaires doivent continuer de transformer leurs espaces afin de mieux accueillir le public, notamment en proposant des lieux hybrides dotés des nouvelles technologies et des espaces d'apprentissage bien pensés. [...] Dans les collèges et les universités, les bâtiments physiques demeurent des espaces de vie communautaire extrêmement importants, particulièrement pour les étudiants, les visiteurs et les membres du public, mais de moins en moins, par contre, pour les membres du corps professoral et les chercheurs. (Gerald Beasley, Université de l'Alberta, Alb.)

Les bibliothèques accueillent leurs usagers dans des espaces à vivre qui se démarquent de façon importante de la vision de « bibliothèque cathédrale » qui constitue la référence quasi sacrée pour plusieurs de nos concitoyens. En fait, cette mission de temple du savoir n'est en rien à rejeter. La bibliothèque étant encore pour plusieurs personnes le seul endroit offrant un espace de silence et de réflexion propice au travail intellectuel et à la création artistique. Au-delà de cette mission fondamentale, la bibliothèque devient plurielle. Elle intègre les espaces de travail en collaboration, les lieux conviviaux de rencontres et d'échanges, comme l'illustre cet extrait du texte déposé par la Canadian Library Association :

Les bibliothèques continuent d'être considérées comme des institutions publiques essentielles, pertinentes et indispensables. Aujourd'hui, de nouvelles tendances transforment les bibliothèques et font revenir les usagers. Ces tendances incluent la prolifération des nouveaux médias, l'intégration d'activités non médiatiques, l'expansion des heures d'ouverture et l'introduction d'installations et de services destinés aux usagers, par exemple, de cafés et de laboratoires informatiques. Les bibliothèques sont maintenant perçues comme des moteurs économiques, autant que comme des carrefours de revitalisation urbaine. (DeYoung, Association canadienne des bibliothèques)

Ces nouveaux espaces qui sont créés dans les bibliothèques peuvent mieux mettre en relation les lecteurs, l'information et les technologies numériques.

Jusqu'à maintenant, outre l'introduction de l'ordinateur, les programmes de technologies numériques dans les espaces physiques des bibliothèques n'ont pas été déployés à la même vitesse que les programmes d'acquisition et de développement des collections en ligne. Depuis le milieu du XIX^e siècle, lorsque la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, conçue par l'architecte Henri Labrousse, avait permis aux lecteurs d'accéder aux rayons et aux collections sans l'intermédiaire du personnel, l'organisation de l'espace et la prestation des services dans les bibliothèques n'ont pas connu d'innovations majeures (Barbier 244-266). La bibliothèque numérique présente une offre qui correspond tant bien que mal, selon les budgets disponibles et le marché éditorial, aux besoins des lecteurs. Par contre, son apparence est trompeuse lorsqu'il s'agit de ses espaces d'accueil qui s'inscrivent dans la culture de l'imprimé, en tenant bien peu compte de la réalité numérique.

C'est cet écart entre l'offre numérique et celle de la bibliothèque comme lieu physique qu'il importe de réduire.

C'est cet écart entre l'offre numérique et celle de la bibliothèque comme lieu physique qu'il importe de réduire. Cet objectif est central dans le projet de redéfinition des bibliothèques. Il importe d'offrir aux communautés à desservir des bibliothèques entrées de plain-pied dans le monde et la culture numérique.

L'offre technologique comprend des systèmes d'information, des équipements matériels et logiciels mis à disposition et des environnements numériques d'accès à des publications ou de création. Bien davantage que l'introduction d'ordinateurs dans une bibliothèque, la conception d'un programme technologique contribue à transformer l'expérience des usagers et à définir une nouvelle génération de bibliothèques. À ce point-ci, peu de bibliothèques ont réellement opéré la transformation vers la culture numérique.

Le type de bibliothèque, les caractéristiques et les besoins des usagers de même que les collections et le programme d'activités à mettre en valeur sont autant d'éléments à prendre en compte pour définir le programme technologique d'une bibliothèque. Par ailleurs, certains comportements répandus des usagers de même que l'intérêt potentiel d'une translation de la culture de l'imprimé à celle du numérique de certaines pratiques observées en bibliothèque comportent des points de départ d'une démarche de conception d'un programme technologique. À chaque fois, ce sont les besoins des usagers qui constituent les moteurs des changements à apporter. Selon le type de bibliothèque, ces besoins peuvent être très différents. Un directeur de bibliothèque universitaire pourra faire le constat suivant :

...la plupart des étudiants de premier cycle passent de longues journées sur les campus, sans « adresse fixe », et se tournent vers les bibliothèques lorsqu'ils recherchent un lieu de quiétude pour étudier, pour travailler à des projets de groupe et pour socialiser, se reposer et réfléchir lorsqu'ils ne sont pas en cours, au laboratoire ou en séminaire. L'Université de l'Alberta offre différents environnements de travail individuel ou en groupe, des étages silencieux et d'autres où la conversation est permise, et une gamme d'isoloirs, de tables et des sièges confortables pour accueillir les étudiants et répondre à leurs besoins. (Gerald Beasley, Université de l'Alberta, Alb.)

Les usagers veulent faire par eux-mêmes

DE PLUS EN PLUS, et particulièrement les jeunes, les usagers des bibliothèques favorisent l'utilisation de services automatisés, sans qu'une personne de l'équipe de la bibliothèque ait à intervenir pour l'emprunt ou l'utilisation d'un document ou d'un équipement. D'aucuns pourraient y voir l'influence du guichet automatique et des services bancaires en ligne. Par ailleurs, on peut aussi prendre conscience que ce mouvement est présent dans les bibliothèques depuis longtemps. Déjà, rendre accessibles les collections en donnant accès aux rayons constituait un premier pas dans cette direction.

Plus récemment, les stations de prêt en libre-service pour les livres de même que les salles de réserve de cours dans les bibliothèques universitaires ou l'accessibilité des ouvrages réservés en libre-service sont autant d'exemples qui vont en ce sens. Le programme technologique d'une bibliothèque offre l'occasion de poursuivre dans cette direction en offrant le prêt en libre-service d'équipements tels que des ordinateurs portatifs ou des tablettes, en optant pour l'implantation d'un système d'identification par radiofréquence (RFID) pour la gestion et la circulation des collections, un système performant de réservation de salles ou encore, un excellent système de signalisation pour faciliter le repérage des ressources et des services de même que l'orientation des usagers dans l'espace de la bibliothèque.

Les bibliothèques sont des lieux de liberté. L'organisation de l'espace et des services doit se présenter de telle façon que la majorité des usagers puissent être en mesure de repérer et d'utiliser ce dont ils ont besoin, sans avoir à requérir l'intervention du personnel.

Rendre visible la bibliothèque numérique dans l'espace physique de la bibliothèque : éviter le piège du trompe-l'œil

QUI N'A PAS ÉTÉ HAPPÉ PAR un présentoir attrayant de livres en vedette d'une librairie ou d'une bibliothèque? Nombreuses sont les personnes qui ne peuvent résister à l'étalage de couvertures d'ouvrages, de romans ou de bandes dessinées. Les bibliothécaires savent d'expérience l'impact de la mise en valeur des

ouvrages sur la circulation des collections. Les budgets considérables dévolus aux publications numériques de même que l'importance de leur mise en valeur justifient assurément la question suivante : comment rendre visibles les collections numériques dans les espaces physiques des bibliothèques?

Il ne faudrait pas faire l'erreur de confiner dans le web la diffusion des collections numériques. Cela présenterait la bibliothèque bâtie comme un trompe-l'œil, comme si le numérique n'existait pas pour la bibliothèque « traditionnelle », comme si les deux composantes de la bibliothèque (espaces architectural et numérique) ne pouvaient pas dialoguer entre elles. En fait, c'est tout le contraire. Ces deux espaces ont avantage à se répondre, à se rencontrer, à s'entrecroiser pour susciter, un peu comme le présentoir de livres en vedette, des rencontres fortuites entre un livre et son lecteur.

Comment cela prend-il forme? Le territoire ici est encore à défricher. Tout reste à inventer, à créer, à réaliser. Il ne s'agit certainement pas de truffer d'écrans surdimensionnés les salles de lecture et les salles d'accueil des bibliothèques. De façon générale, il s'agit de « mettre en scène » les collections numériques dans l'espace de la bibliothèque. À ce chapitre, l'expertise et les réalisations des conservateurs des musées sont assurément source d'inspiration pour repenser la médiation en libre-service dans les espaces des bibliothèques.

Quelques pistes peuvent être évoquées. Des espaces de découverte des collections numériques pourraient comporter des dispositifs interactifs sous la forme d'écrans tactiles ou autres. Outre les composantes matérielles de ces dispositifs interactifs, seraient créées des interfaces pour mettre en valeur les pièces choisies de la collection. Les bibliothécaires pourraient, un peu comme les conservateurs de musées le font en préparant une exposition, sélectionner selon un programme établi, les publications à valoriser. Différents types de dispositifs pourraient être créés pour correspondre aux multiples genres de publications que comportent les collections numériques d'une bibliothèque. Par exemple, la mise en valeur ou l'offre de lecture des quotidiens pourrait prendre une tout autre forme que celle des magazines ou des romans. Les quotidiens pourraient être présentés à partir d'une mappemonde, par ville et sur un très grand écran posé à la verticale qui permettrait de représenter les pages des journaux de partout dans le monde, en donnant la possibilité à plusieurs lecteurs, à un même moment, de consulter ou de lire des articles provenant de plusieurs journaux. De manière différente, le dispositif de valorisation des romans pourrait lui se présenter sous la forme d'une application de butinage pour une tablette ou un ordinateur personnel en donnant accès à des couvertures, les textes qu'on retrouve habituellement en quatrième de

couverture ainsi que quelques extraits. En ce qui concerne les collections audio, il pourrait être envisagé de créer un espace dans la bibliothèque où des livres lus ou des pièces de théâtre enregistrées seraient entendus par les passants, en prenant soin de diffuser, un peu comme le cartel des musées, une inscription qui identifie l'œuvre entendue. Ce dernier dispositif prendrait la forme d'enceintes acoustiques auxquelles est relié un ordinateur permettant de faire entendre une sélection (*playlist*) d'œuvres « audibles », et pas nécessairement musicales, de façon à les mettre en valeur dans une programmation sur une période donnée.

La bibliothèque comme lieu de découverte et d'appropriation de nouvelles technologies

IL Y A MAINTENANT PLUSIEURS ANNÉES que les bibliothèques vont bien au-delà de la seule mission de constituer, d'offrir au prêt et de préserver des collections de livres. En fait, les bibliothèques sont des centres de ressources qui sont mis en partage au sein d'une communauté d'individus qui en ont besoin. Mais la véritable mission des bibliothèques est de réunir les conditions pour offrir des environnements, qu'ils soient physiques ou virtuels, qui soient stimulants pour permettre aux membres d'une communauté de s'épanouir tant au plan intellectuel que culturel.

Le livre, qu'il soit manuscrit, imprimé ou numérique, continue assurément à tenir une place d'importance dans ces environnements. Le développement des personnes et le plein exercice de la citoyenneté impliquent un niveau d'habileté dans la compréhension du discours de même que de la pensée critique. Par ailleurs, les outils de la culture numérique sont centraux dans le nouveau vocabulaire d'expression de la pensée et des idées. On pense bien entendu au prêt d'ordinateurs, de tablettes et de liseuses. Mais il faut aller plus loin. Mettre à disposition, par exemple, une salle d'exploration et d'appropriation de nouvelles technologies. Un lieu dans la bibliothèque où du matériel et des logiciels qui ne sont pas abordables pour une seule personne ou même une famille sont mis à disposition des usagers. Parfois la barrière financière est réelle. À d'autres occasions, c'est tout simplement la méconnaissance de ces outils qui constituent l'obstacle à une appropriation. Quoi qu'il en soit, là encore, la mise à disposition des usagers de technologies permettant la création d'information et de connaissance constitue un besoin auquel les bibliothécaires font face de plus en plus :

La réalité des gestionnaires de bibliothèques, bien qu'exaltante, en est une d'équilibriste de haut vol qui doit de surcroît jongler avec des budgets décroissants, des technologies en constante redéfinition à déployer dans les bibliothèques, des personnels à former, des offres de services à redéfinir, des collections imprimées et numériques dont il faut assurer la pérennité, des infrastructures numériques à concevoir et à construire, en collaboration avec des partenaires à l'échelle nationale et internationale.

Les bibliothèques se transforment progressivement en lieux de création plutôt que de consommation, et les nouvelles technologies offrent aux bibliothèques l'occasion de contribuer à la création et à la préservation d'un contenu local. (Lisa Hardy, Library Association of Alberta)

Nous devons déployer les nouvelles technologies de manière judicieuse et stratégique pour soutenir la clientèle étudiante de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible. Les technologies et les outils axés sur l'utilisateur ont une incidence profonde sur la mission d'enseignement des universités et sur les divers espaces et environnements dans lesquels les apprentissages se font aujourd'hui (Horava, Université d'Ottawa)

Imaginons rendre disponibles des équipements tels qu'une imprimante 3D, une machine de découpe au laser, un équipement d'impression de livres sur demande tel que l'*Espresso Book Machine*, des *Raspberry Pie*, des caméras *Kinect*, plusieurs modèles de téléphones mobiles et de tablettes, des *Lego Mindstorms*, un *ThinkerKit* de *Arduino*, sans oublier des logiciels spécialisés pour des activités particulières telles que la mise en page, l'édition de fichiers sonores et d'images en mouvement et de vidéo, ou la création de cartes géographiques. De très grands écrans pourraient aussi être mis à disposition des usagers, ainsi que des espaces de visualisation de données ou d'immersion dans un environnement numérique créé par des projecteurs haute définition sur plusieurs surfaces d'une même pièce.

Pour espérer que de tels espaces de découverte fonctionnent, il est impératif que l'offre de services de la bibliothèque comporte une médiation proposée par des employés bien formés et compétents qui accompagneront, selon leurs besoins, les usagers de ces nouveaux espaces. Ce redéploiement de ressources pour rendre compte des nouveaux besoins et des priorités exprimées par les usagers ne sera pas sans défi pour les gestionnaires des bibliothèques.

Une part de soutien et de ressources devra servir à harmoniser les bibliothèques à leur nouveau rôle – celui de lieu où se réunissent en personne les gens pour tisser des liens et apprendre – et des ressources devront servir à développer les bibliothèques virtuelles et à répondre aux demandes d'information et de services en ligne. (Murphy, Novanet)

Outre les questions budgétaires, celles relatives au développement de nouvelles expertises et à la définition de nouvelles offres de services constituent le pari, parfois risqué, que doivent relever les bibliothécaires pour amener leurs institutions

de plain-pied dans la culture numérique. Ainsi, la réalité des gestionnaires de bibliothèques, bien qu'exaltante, en est une d'équilibriste de haut vol qui doit de surcroît jongler avec des budgets décroissants, des technologies en constante redéfinition à déployer dans les bibliothèques, des personnels à former, des offres de services à redéfinir, des collections imprimées et numériques dont il faut assurer la pérennité, des infrastructures numériques à concevoir et à construire, en collaboration avec des partenaires à l'échelle nationale et internationale. Qui a dit qu'être bibliothécaire était un métier calme et paisible?

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

31. les bibliothèques soient encouragées à travailler en collaboration dans la création d'infrastructures numériques partagées pour l'acquisition, la diffusion et la préservation de contenus numériques.

Voir les recommandations connexes plus haut à la section Patrimoine culturel analogique.



Nous offrons ce portrait d'une étudiante en fin de premier cycle pour illustrer comment les espaces physiques et numériques futurs des bibliothèques universitaires pourraient contribuer à la réussite des étudiants. Une partie de ce programme est déjà dans l'ordre du possible dans les bibliothèques universitaires canadiennes; d'autres aspects sont de nature plus spéculative. Il est intéressant de constater comment elle passe d'une attitude de cliente guidée par les bibliothécaires à celle d'une personne menant elle-même ses propres découvertes.

Gabrielle

Gabrielle vient de terminer son dernier examen du programme de premier cycle universitaire en relations industrielles. Au début de son premier trimestre, elle se souvient à quel point elle était impressionnée par la dimension imposante de l'université. Malgré les quelques amis et connaissances du cégep qu'elle a retrouvés au hasard dans les corridors, elle avait l'impression que l'université était une véritable

ville dans la ville. Une large banderole avec les mots « Bienvenue à la bibliothèque » l'avait invitée à y entrer. Dans l'espace d'accueil, elle s'était retrouvée dans un carrefour où des membres de l'équipe de la bibliothèque l'ont accueillie avec un sourire en lui souhaitant la bienvenue et en lui présentant les services dont elle pourra profiter au cours de son programme d'étude. Il s'avère qu'elle en a en effet beaucoup profité.

Gabrielle se souvient des quelques échanges par courriel, en clavardage et même par texto qu'elle a eus avec son bibliothécaire disciplinaire et qui lui ont souvent fait gagner beaucoup de temps au moment où elle en avait besoin, le jour, le soir et même la fin de semaine. Elle a eu accès à une collection fabuleuse de publications des plus grands éditeurs scientifiques à l'échelle internationale, à partir d'une seule interface facile d'utilisation et mettant à sa disposition l'ensemble du contenu auquel sont abonnées les bibliothèques canadiennes. Bien que tout ce qu'on y retrouve soit évalué par les pairs et respecte les plus hauts standards de publications des résultats de recherche, l'interface est semblable à l'univers numérique des jeux vidéo. Non seulement l'information qu'elle y retrouve est pertinente et facile à identifier, mais c'est à chaque fois une expérience intéressante qui en plus lui permet de découvrir des publications par hasard. Lors d'une recherche, on lui a même présenté des images d'artéfacts et d'objets des collections de musées de même que des fonds d'archives. Cette plateforme donne accès aux publications des éditeurs scientifiques, ainsi qu'aux collections des musées et des fonds des centres d'archives de tout le Canada. Toutes ces ressources ont ainsi fait l'objet d'une intégration pour offrir une convergence dans l'accès aux collections des trois types d'institutions de mémoire. Gabrielle n'avait jamais imaginé qu'elle pourrait avoir accès à toutes ces ressources. De plus, chercher de l'information par cette plateforme offre bien davantage qu'une simple recherche Google. Elle facilite la recherche et permet de faire des liens entre les informations et les concepts. Elle est heureuse d'apprendre qu'elle pourra continuer d'utiliser cette même plateforme pour ses études supérieures dans une autre université l'année prochaine puisque toutes les bibliothèques universitaires canadiennes y donnent accès.

Son bibliothécaire disciplinaire, lors d'une visite dans un de ses cours, a expliqué combien ses ressources coûtent cher à l'université et que les bibliothèques participent à plusieurs projets pour favoriser le libre accès aux résultats de la recherche. D'ailleurs, son université a fondé récemment des presses universitaires dont les livres publiés sont disponibles en accès libre, de même qu'une collection particulière de manuels pour les cours au premier cycle.

Son domaine d'étude fait en sorte que la majorité des publications était disponible seulement sous forme numérique. Néanmoins, elle a parfois eu besoin de consulter ou de lire un ouvrage disponible seulement sous forme imprimée. Dans quelques cas, elle a eu recours au service de prêt entre bibliothèques parce que les bibliothèques universitaires de sa province ont décidé de mettre en commun leurs collections imprimées permettant ainsi de réduire le nombre d'exemplaires imprimés pour un même titre. Cela a permis de maximiser l'utilisation de l'espace dans toutes les bibliothèques du réseau et d'offrir davantage d'espaces d'études.

Gabrielle ne compte plus les heures qu'elle a passées au cours des trois dernières années à la bibliothèque dans l'un des espaces d'étude. Souvent, elle a choisi une des salles de lecture, littéralement le seul endroit dans la ville où elle pouvait étudier dans le silence. Mais elle a aussi profité des espaces de travail en collaboration pour la préparation des travaux à réaliser en équipe. Ces petites salles pour six à huit personnes comportent toutes un ou deux grands écrans auxquels il est possible de connecter jusqu'à quatre ordinateurs portatifs ou tablettes. Une caméra connectée au réseau ainsi que des enceintes acoustiques sont disponibles en plus dans quelques-unes de ces salles, ce qui lui a permis d'enregistrer ses répétitions de présentations avec ses collègues pour se regarder et se corriger ensuite. Elle utilisera d'ailleurs une de ces salles la semaine prochaine pour sa première entrevue d'embauche par visioconférence. Pour sa toute première présentation, un employé de la bibliothèque les a coachés et leur a donné des conseils pour améliorer leur présentation. Ça lui avait donné confiance.

Même si les grandes salles d'étude silencieuses étaient souvent son premier choix, Gabrielle a aussi aimé l'espace multifonctionnel de travail en collaboration. Ce dernier est ouvert, coloré, offre différents

Page ci-contre :

Marc Siegener

Analogic Kinship, 2010

Digital screen print,
coloured pencil, acrylic
paint, chine colle with
rice starch paste on paper
75.3 x 54.7 cm
Collection of the Alberta
Foundation for the Arts

types de mobilier et bourdonne d'activités. Le niveau sonore et le mouvement perpétuel qu'on y remarque n'ont rien à voir avec la « bibliothèque cathédrale »! Mais il était intéressant d'utiliser les tableaux blancs mobiles disposés ça et là, d'y lire ce que les étudiants précédents y avaient écrit, de retrouver les collègues pour s'entraider ou seulement pour s'encourager, de poser des questions aux moniteurs à leur disposition pour leur donner un coup de main en mathématique, en écriture ou encore pour leur montrer un truc dans Word ou dans Excel.

La bibliothèque a été le principal lieu d'appropriation et d'utilisation des technologies pour Gabrielle. Bien qu'elle ait un ordinateur portable que ses parents lui ont offert au début de son cours universitaire, elle le trouve un peu lourd à transporter et elle a peur de se le faire voler comme c'est malheureusement arrivé à une de ses camarades. Alors, la plupart du temps, elle a utilisé un des ordinateurs ou des tablettes mis à sa disposition par la bibliothèque. Tous les logiciels dont elle a besoin y sont installés et elle a pu les utiliser soit dans la bibliothèque ou dans les salles de cours ou même dans un café!

Au-delà des ordinateurs et des tablettes, la bibliothèque lui a permis de découvrir plusieurs autres outils pour s'approprier la culture numérique. Gabrielle a fréquenté le laboratoire (sandbox), où elle a créé plusieurs objets à l'aide de l'imprimante 3D; elle a aussi imprimé un petit livre en utilisant l'*Espresso Book Machine*. Elle y a même utilisé les lunettes Google et exploré ce nouveau mode d'appropriation de l'univers numérique. Mais ce qui a eu le plus d'impact dans sa façon de travailler avec les nouveaux outils du numérique a été l'accès à la salle de visualisation de données. Elle a reçu des enseignements dans cette salle immersive dans laquelle des données de toute nature peuvent être projetées sur trois des quatre murs. Elle a aussi utilisé cette salle avec ses collègues pour développer son projet de fin d'études en utilisant cette grande surface pour visualiser d'énormes fichiers de tableur (Excel) ainsi que des graphiques de représentation spatiale des données. Ce mode de représentation de l'information lui a fait découvrir des liens et des éléments d'analyse qu'elle n'aurait pas pu voir sans cet équipement.

En définitive, Gabrielle se rend compte que la bibliothèque a joué un rôle important au cours de sa formation de premier cycle. En plus de s’y sentir un peu comme chez elle pour ses périodes d’études parfois intensives, les services de la bibliothèque ont fait la différence et ont constitué une valeur ajoutée au cours de sa formation universitaire.

H. Bibliothèques publiques

LE VASTE MOUVEMENT SOCIAL des bibliothèques publiques canadiennes a été créé en réponse à la perturbation provoquée par l’arrivée des technologies de la révolution industrielle. Les instituts techniques ont formé bon nombre des premières bibliothèques publiques canadiennes, permettant à leurs membres de partager leurs lectures et d’apprendre de nouvelles compétences. L’augmentation du taux d’alphabétisation a été accompagnée par la croissance de la demande en publications pour la lecture récréative. Les bibliothèques pour enfants ont été ajoutées après la naissance d’une industrie florissante d’édition de littérature jeunesse.

Il existait des réseaux de bibliothèques publiques dans certaines villes canadiennes dès le début du XX^e siècle, mais plusieurs d’entre elles étaient ouvertes uniquement à ceux qui pouvaient payer un abonnement. Andrew Carnegie a changé cette dynamique dans plusieurs villes des États-Unis et de l’Empire britannique par les dons de sa fondation. En effet, Carnegie a insisté pour que toute communauté recevant un don de la part de sa fondation démontre son soutien à une bibliothèque publique; lui fournisse un site et un soutien financier et veille à ce que l’accès à la bibliothèque soit gratuit pour tous. Ces principes demeurent bien vivants chez les Canadiens.

Les bibliothèques publiques canadiennes ont subi de nombreux changements radicaux au cours des cent dernières années et elles sont devenues plus fortes à chaque fois. Durant la Grande Dépression, elles sont devenues « l’université du peuple », un terme inventé par un andragogue, l’américain Alvin Johnson, en 1938. Dans le milieu des années quatre-vingt, les bibliothèques publiques sont devenues des lieux où les gens pouvaient avoir un premier contact avec les ordinateurs personnels, sans avoir à les acheter. Elles sont en voie de devenir des endroits plus dédiés à la notion de la découverte personnelle plutôt que de simples endroits d’emprunt de livres ou autres publications.

Les bibliothèques publiques sont des institutions communautaires culturelles uniques. Les galeries d’art, les musées et les théâtres présentent tous différentes

formes d'expression culturelle organisées de façon thématique avec l'espoir qu'il interpellera les gens de leurs communautés. Les bibliothèques publiques offrent à leurs utilisateurs la liberté de choisir les idées, les pensées, ou la littérature qu'ils souhaitent explorer. Les utilisateurs bénéficient également de soutien, tout en respectant leurs propres façons de faire.

Les bibliothèques publiques d'aujourd'hui

À L'ÉPOQUE DE CARNEGIE, la priorité des bibliothèques était d'acquérir, de stocker, de conserver et de diffuser la collection de livres. La collection physique déterminait la disposition de chaque bâtiment. L'utilité, l'économie et la nécessité d'une salle de lecture silencieuse guidaient la conception des bibliothèques. Dans les bâtiments abritant les bibliothèques du milieu du XX^e siècle, on sent une tentative de création d'espaces plus flexibles, bien que la conception reste centrée sur le livre. De nombreux édifices abritant des bibliothèques construites pendant cette période ont besoin de rénovation et de réaménagements substantiels afin d'accueillir de nouveaux services, de la technologie et des collections numériques.

Dans la dernière vague de construction, on a vu apparaître de nouvelles installations emblématiques à travers le Canada, qui reflètent les changements dans les attentes du public, la diversité de la population, les nouvelles technologies et la multitude des formes d'accès à l'information. Comme le fait remarquer Shannon Mattern dans *The New Downtown Library*, «*en se concevant une toute nouvelle maison, les bibliothèques réévaluent ou réaffirment qui elles sont, elles reconsidèrent ce qui est au cœur de leur identité institutionnelle et elles réfléchissent à la façon d'affirmer leur pertinence à une époque où leur mort a été annoncée par quelques individus manquant de vision*». Elle note que leur architecture doit maintenant accueillir et refléter des valeurs et des activités souvent contradictoires, des groupes communautaires aussi bien que des réseaux mondiaux d'information, des gens pour qui le numérique est inné et d'autres qui ne jurent que par les livres, des activités bruyantes aussi bien que des activités silencieuses. Bref, elles doivent tenir compte du passé tout en anticipant l'avenir.

Les bibliothèques sont devenues d'importants centres communautaires, des centres culturels, des lieux de vie communautaire, des ressources pour l'apprentissage continu permanent et des incubateurs de création. En plus des collections, elles fournissent un accès aux médias, des espaces d'exposition, des théâtres, des cafés, des espaces pour les activités de collaboration, des laboratoires ouverts, un lieu pour les événements publics, des espaces

Les bibliothèques sont devenues d'importants centres communautaires, des centres culturels, des lieux de vie communautaire, des ressources pour l'apprentissage continu permanent et des incubateurs de création.

d'enseignement et de tutorat et des espaces de recherche en généalogie et en histoire locale.

L'influence de nouveaux designs audacieux et de concepts provenant de la Scandinavie, de l'Europe du Nord et de l'Asie se reflète dans la conception récente de la Bibliothèque centrale d'Halifax. La bibliothèque du futur « n'est pas un temple pour le stockage de livres, mais un lieu public de partage et de vie, c'est une plateforme sociale d'apprentissage et de rencontre, offrant une myriade de façons d'accéder à la connaissance, un espace ouvert entre le domicile et le travail » (schmidt hammer lassen architects, 2013). Les bibliothèques ont bien résisté au temps et se sont montrées capables de se transformer pour répondre aux besoins d'une société en mutation. Il est difficile de prédire l'avenir, mais pour la consultante Susan Kent, « la bibliothèque du futur doit être une institution à la fine pointe, qui expérimente les nouveautés, et qui accompagne les usagers dans leur exploration des possibilités de la collaboration et du potentiel des technologies, » et pour Rolf Hapel, directeur des Services aux citoyens et des bibliothèques de la Ville d'Aarhus, « les édifices abritant les bibliothèques du futur doivent prendre en charge de nombreux formats et de nombreuses plateformes de rencontre humaine, d'interaction et d'échange, de réflexion et de contemplation, d'apprentissage et d'expérience, pour la lecture, le dialogue et la création ».

Valeur de mesure

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES doivent de plus en plus démontrer leur valeur aux organismes qui les financent. On leur demande d'aller au-delà des statistiques de base d'entrées et de sorties et de prouver que leurs programmes et leurs services créent des résultats tangibles qui justifient les allocations budgétaires annuelles. Les mémoires soumis au groupe d'étude soulignent la nécessité de mettre en place des programmes de sensibilisation. Il devrait être considéré comme acquis que les bibliothèques sont nécessaires et même indispensables en cette ère numérique. Robert Kaplan et David Norton ont affirmé cette dorénavant célèbre déclaration : « Si vous ne pouvez le mesurer, vous ne pouvez le gérer. » Bien qu'il y ait une part de vérité dans cette déclaration, elle peut aussi conduire à la conclusion erronée que si vous ne pouvez mesurer les programmes et les services d'une bibliothèque et démontrer sa valeur, elle n'est pas digne de financement. Pourtant, les bibliothèques sont bien plus que des statistiques.

Les données statistiques du Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC) ont permis l'analyse comparative et l'accès à des informations fiables sur

le développement des bibliothèques publiques canadiennes. À l'aide de Counting Opinions, la division métropolitaine de bibliothèques de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) a lancé un programme similaire pour inclure les données de ses membres parmi les grandes bibliothèques urbaines. La préoccupation demeure toutefois la même : les chiffres seuls peuvent à la fois induire en erreur et amener les institutions à se concentrer sur les chiffres plutôt que sur les services offerts. À titre d'exemple, les réservations d'utilisateurs font en sorte que de nombreux usagers vont à la bibliothèque uniquement pour récupérer des documents qui les attendent. Ce service, qui est apprécié des utilisateurs, peut réduire le nombre de prêts dans le système de la bibliothèque. Les utilisateurs parcourent moins les rayons et prennent moins de livres « au cas où ».

L'intérêt croissant pour la prise de décision en fonction de mesures objectives des services des bibliothèques combine les meilleures données disponibles avec les préférences des utilisateurs recueillies par des études anthropologiques et des enquêtes auprès d'utilisateurs, ainsi que des connaissances et de l'expérience professionnelle, afin de déterminer les programmes, les services et l'organisation des bibliothèques. Dans sa forme la plus simple, la bibliothèque type d'approche factuelle doit combiner les statistiques, l'information anecdotique et l'interprétation des questionnaires des bibliothèques. Des études d'impact économique contribuent également à démontrer la valeur des bibliothèques. *So Much More: The Economic Impact of the Toronto Public Library on the City of Toronto* illustre l'impact de rendement économique des investissements pour chaque dollar dépensé. De même, afin d'établir la valeur de l'engagement des fonds municipaux pour la construction d'une nouvelle bibliothèque centrale, l'association Halifax Public Libraries (HPL) a commandé, par le biais de la municipalité d'Halifax, une étude d'impact économique. Les résultats ont démontré que la construction d'une bibliothèque centrale générerait 422 emplois, contribuerait au revenu total des ménages à hauteur de 16 752 042 \$ et ajouterait 40 605 371 \$ au PIB provincial. Après sa construction, la bibliothèque emploierait 175 personnes, contribuerait à hauteur de 7 702 345 \$ au revenu total des ménages et ajouterait 11 102 394 \$ au PIB total de la province. Le rapport a noté en outre les impacts existants de la bibliothèque, notamment sa contribution à un noyau urbain fort, une composante clé de la stratégie municipale de développement économique et la création d'une infrastructure nécessaire pour le développement d'une économie créative ainsi que la revitalisation du quartier des affaires environnant.

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

32. les bibliothèques publiques diffusent publiquement leur travail en affichant les résultats des études fondées sur des données probantes et des études d'impact économique sur leurs sites Web, au bénéfice de la communauté entière des bibliothèques;
33. les bibliothèques publiques continuent à partager des données statistiques librement avec CBUC et d'autres organismes similaires;
34. les associations de bibliothèques et les organismes s'engagent à réaliser et à publier des études portant sur les problèmes communs auxquels la communauté des bibliothèques publiques est confrontée.

Liens avec la communauté

DANS UNE SOCIÉTÉ DE PLUS EN PLUS COMPLEXE, les bibliothèques publiques ont dû accroître leurs efforts de sensibilisation pour répondre à de nouveaux enjeux, servir de nouvelles communautés et répondre à de nouvelles attentes. Le projet *Travailler ensemble*, financé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) de 2004 à 2008 a été essentiel dans le développement de services menés par les communautés dans les bibliothèques publiques. Fruit d'une collaboration entre les bibliothèques publiques de Vancouver, Regina, Toronto, Hamilton et Halifax, le projet a exploré l'inclusion sociale et les méthodes de connexion avec les communautés exclues et marginalisées et il a identifié les barrières existantes à la création d'un nouveau modèle inclusif de services. Sa boîte à outils *Community-led Libraries Toolkit* a fourni une feuille de route pour toutes les bibliothèques. Comme l'indiquent les notes paraissant dans la boîte à outils, « Une approche de développement communautaire encourage et favorise les philosophies, les stratégies et l'empathie qui construisent et renforcent les relations entre les membres de la communauté socialement exclus et la bibliothèque. De plus, une approche de développement communautaire contribue à la croissance des services et des modèles de bibliothèque adaptés et pertinents qui mettent l'accent sur les liens communautaires avec la bibliothèque ». Le projet a eu un impact durable en aidant concrètement les bibliothèques à atteindre les populations mal desservies et à bâtir la communauté.

Les programmes d'apprentissage de l'anglais ou du français dans les bibliothèques publiques offrent plus qu'une simple formation linguistique aux nouveaux arrivants. Ces programmes créent un sentiment d'appartenance et aident les nouveaux Canadiens à combler l'écart culturel et à s'établir dans la vie communautaire au Canada. Comme de nombreuses communautés signalent qu'un pourcentage croissant de la population dans leurs municipalités est né hors du Canada, la demande pour ces programmes est en plein essor. Les programmes de mise à niveau de l'alphabétisation des adultes donnés par les bibliothèques publiques, les programmes d'alphabétisation précoce et les programmes de lecture pour enfants contribuent à répondre aux faibles et alarmants niveaux d'alphabétisation signalés dans toutes les régions du Canada. Ces programmes ont d'importants résultats immatériels dans la construction de la confiance en soi et de l'estime de soi chez les apprenants qui trouvent un emploi, répondent aux exigences du GED, ou qui accèdent aux études supérieures.

Offrir des services aux personnes handicapées est une exigence fondamentale pour les bibliothèques publiques. Les technologies d'assistance, les écrans tactiles et la réduction du nombre de portes et d'escaliers pour circuler contribuent à l'égalité d'accès. Au-delà des habituels codes de bâtiments, le concept d'accessibilité a été élargi et le design inclusif est devenu un principe directeur pour les nouvelles constructions de bibliothèques. Tel que défini par le cabinet d'architectes Schmidt Hammer Lassen, cela signifie « l'adaptation du design à un large éventail de capacités cognitives, sensorielles et de mobilité afin de créer un environnement inclusif qui reflète la diversité des personnes au sein de la société et qui supprime tous les obstacles inutiles. » Les principes d'équité, de flexibilité, de simplicité, de sécurité et de facilité d'utilisation sont respectés.

Les bibliothèques publiques sont de plus en plus conscientes de la nécessité d'atteindre les communautés autochtones. Tous les membres de la société doivent se sentir accueillis dans les bibliothèques publiques et voir leur culture respectée et reflétée dans ces institutions. La bibliothèque publique de Winnipeg (WPL) est un chef de file dans ce domaine, tandis que d'autres en sont à divers stades de la création de liens de confiance.

De toute évidence, la bibliothèque publique moderne est plus qu'une simple collection. Les attentes, en ce qui a trait aux services et aux multiples demandes, exercent une pression sur la réduction des budgets. Ces attentes sont également liées aux ressources humaines nécessaires à la prestation des services.

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

35. les facultés et écoles de bibliothéconomie et de sciences de l'information offrent un cours sur le développement de la communauté afin de mieux préparer les diplômés à remplir leur rôle évolutif dans les bibliothèques publiques et à répondre aux besoins d'une communauté diversifiée;
36. les bibliothèques publiques inventorient régulièrement leurs programmes, leurs services, leurs politiques et leurs espaces physiques pour détecter et éliminer les obstacles;
37. les bibliothèques publiques s'engagent dans d'importantes consultations communautaires pour s'assurer de la pertinence et de l'intégration de leurs institutions à leur communauté;
38. les bibliothèques publiques poursuivent et renforcent leurs collaborations avec les conseils d'alphabetisation pour développer et améliorer leurs programmes et services d'apprentissage des deux langues officielles.

● I. FOSSÉ ENTRE LES SERVICES OFFERTS PAR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES URBAINES ET LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES RURALES DU CANADA

Les Canadiens nous ont témoigné de l'importance de leurs bibliothèques publiques locales. Beaucoup de Canadiens ne peuvent imaginer leur vie sans elles. Des Néo-Canadiens racontent même avec beaucoup d'émotion qu'ils n'auraient pu s'adapter à la société canadienne sans le réconfort du lieu, la chaleur du personnel et l'étendue des services de la bibliothèque. Certains Canadiens racontent avoir trouvé un emploi, quitté une relation de violence, accepté leur sexualité, géré leur état de santé, retrouvé des parents perdus, s'être engagés dans la création littéraire ou avoir exploré des idées au sein des bibliothèques publiques. Les bibliothèques publiques représentent tous les aspects positifs de la société. Elles contribuent à responsabiliser les gens dans leurs découvertes personnelles et elles animent et éclairent ainsi leur vie.

Plusieurs bibliothèques municipales du Canada sont parmi les meilleures dans le monde. Les chiffres parlent haut et fort. Au moment de la préparation de ce rapport en juin 2014, la Bibliothèque publique d'Edmonton (EPL) a été nommée

Bibliothèque de l'année 2014 par *le Library Journal* et Gale Cengage Learning. C'est le plus grand honneur qui puisse être accordé à une bibliothèque en Amérique du Nord, et la bibliothèque d'Edmonton est la première bibliothèque en dehors des États-Unis à recevoir ce prix. Dans une récente étude internationale, l'Université Heinrich Heine de Düsseldorf a classé les réseaux de bibliothèques qui desservent de grandes régions métropolitaines à travers le monde et a établi que les réseaux de bibliothèques publiques desservant Montréal, Vancouver et Toronto figurent parmi les meilleurs. La plupart des bibliothèques publiques du Canada dialoguent avec leurs communautés à propos de l'évolution de leur rôle et des effets de la technologie sur les services qu'elles offrent.

Pourtant, les bibliothèques publiques sont également confrontées à d'énormes difficultés. Elles ont du mal à fournir des services traditionnels de bibliothèque tout en assurant la mise en œuvre de moyens technologiques de plus en plus utilisés par les Canadiens pour accéder à l'information. Greg Buss, de la Bibliothèque publique de Richmond en Colombie-Britannique, dit que chaque nouvel édifice abritant une bibliothèque dans sa communauté doit contenir une salle de séjour, un espace où le bruit est accepté et un espace calme. De nombreuses bibliothèques urbaines deviennent des pôles technologiques, des lieux où la meilleure technologie est disponible pour les étudiants qui peuvent venir réaliser leurs travaux collectifs, ainsi que pour les travailleurs autonomes qui peuvent venir y travailler.

Beaucoup de bibliothèques rurales du Canada ne peuvent tout simplement pas faire cette transition ou fournir l'espace nécessaire. L'écart entre les services offerts par les grandes bibliothèques publiques urbaines du Canada et ceux offerts par les petites bibliothèques publiques rurales est de plus en plus grand. Le groupe d'experts craint que plusieurs des conseils d'administration des bibliothèques publiques rurales du Canada perdent leur capacité à fournir des services, même minimaux. La raison en est simple : les livres et les autres documents de référence migrent vers le monde numérique et les petites bibliothèques rurales mal financées ne peuvent, à elles seules, soutenir ni la technologie ni le coût des collections numériques.

Les bibliothèques publiques sont principalement financées par les municipalités, et les bibliothèques publiques urbaines sont généralement mieux financées, par habitant, que les réseaux de bibliothèques rurales du Canada. Les bibliothèques urbaines desservent des populations denses. Leurs communautés ont tendance à avoir un meilleur accès à l'infrastructure technologique. Les villes ont une large bande passante.

L'écart entre les services offerts par les grandes bibliothèques publiques urbaines du Canada et ceux offerts par les petites bibliothèques publiques rurales est de plus en plus grand.

Le passage à des services axés sur la technologie est trop souvent un obstacle impossible à surmonter pour les réseaux de bibliothèques rurales mal financés. Pourtant, si une bibliothèque ne fournit que des livres imprimés, le constat sera que moins de membres de la communauté auront besoin de ses services.

Les bibliothèques des grandes villes ont les moyens de constituer des collections de livres numériques pour répondre aux besoins variés de leurs clients et faire en sorte que ces collections demeurent accessibles. Partout où de telles infrastructures existent, les citoyens les utilisent de façon soutenue.

Les réseaux de bibliothèques rurales ont souvent des difficultés financières. Lorsque les bibliothèques publiques s'appuyaient presque exclusivement sur la circulation de leur collection physique comme activité principale, il était impossible pour les petites bibliothèques rurales de fournir des niveaux de service qui correspondaient à ceux offerts par les meilleures bibliothèques urbaines. Leurs collections étaient petites et leurs heures d'ouverture limitées. La technologie est en train de changer les services que les réseaux de bibliothèques rurales peuvent fournir. Avec la technologie, la distance devient un facteur moins important dans la prestation de services. Ironiquement, la technologie rend également plus difficile la prestation de services des petites bibliothèques envers leurs usagers. Le passage à des services axés sur la technologie est trop souvent un obstacle impossible à surmonter pour les réseaux de bibliothèques rurales mal financés. Pourtant, si une bibliothèque ne fournit que des livres imprimés, le constat sera que moins de membres de la communauté auront besoin de ses services.

Les éditeurs actifs sur le marché du livre parlent de produire de plus en plus de livres numériques, en particulier les titres épuisés, et les ventes de livres numériques continuent de grimper. Une analyse des ventes de livres numériques réalisée en mars 2014 et qui est parue dans *Publishers Weekly* dans un article de Daisy Maryles affirme que les ventes de livres ont grimpé de 3 % à 17 % entre 2009 et 2011, puis à 22,5 % en 2012. Selon l'article, les données ne sont pas encore diffusées pour 2013, mais les informations partagées par les maisons d'édition sur leurs ventes de 2013 permettent de croire que les ventes continuent de grimper tranquillement. « Au R.-U., les ventes de ce format [livre numérique] par rapport à l'ensemble des livres ont grimpé de 3 % en 2009, à 17 % en 2011 et 22,5 % en 2012. Les données pour 2013 ne sont pas encore connues, mais si l'on s'en remet aux éditeurs qui ont communiqué leurs statistiques de 2013 relatives aux livres numériques, le sentiment est que leurs ventes continueront de grimper, même dans le contexte d'un ralentissement. » Un récent rapport produit par PwC sur l'avenir des livres numériques indique que :

Les éditeurs devraient voir ces avancées technologiques comme l'occasion de faire migrer les lecteurs établis vers les livres numériques,

ce qui pourrait améliorer leurs marges de profits et réduire les coûts de production, tout en créant un nouveau marché de clients qui ne sont pas des acheteurs de livres fréquents, mais qui pourraient trouver le contenu multimédia des livres numériques attrayant. Si l'industrie du livre ne parvient pas à s'établir sur le marché maintenant, les organismes pourraient se trouver dans la situation où ils auraient perdu des ventes et des clients au profit de nouveaux joueurs dans l'édition.

Lors d'une conférence sur le livre tenue au printemps 2014 en Italie, presque tous les propos tournaient autour de l'avenir et de l'impact des livres numériques sur le monde de l'édition (<http://projectebooks.wordpress.com>).

L'enseignement à distance dépend de plus en plus des publications numériques. Les éditeurs savent que même quand les livres sont produits sous forme imprimée, les tirages sont plus petits que pendant la décennie précédente, et les livres qui seraient normalement déclarés épuisés sont, au contraire, offerts sous forme de livres numériques. En d'autres termes, une bibliothèque publique qui ne peut fournir des livres numériques à ses utilisateurs va bientôt faillir à la prestation des services de base d'une bibliothèque. Le Groupe d'experts estime que toutes les bibliothèques publiques doivent offrir à leurs utilisateurs une offre raisonnable de services qui combinent des collections physiques, tel que des livres et des DVD et des collections numériques comme des bases de données et des livres numériques.

Bien que les livres numériques puissent être téléchargés par des lignes téléphoniques où la connexion est lente et où aucune connexion à haut débit n'est disponible, et même si les livres numériques offrent aux bibliothèques rurales la possibilité de couvrir de grandes distances dans leurs services de prêts et d'offrir un petit éventail d'heures d'ouverture de façon immatérielle, trop de bibliothèques rurales ne peuvent profiter de ces aspects positifs des nouvelles réalités de l'édition. Les petits réseaux de bibliothèques du Canada ne peuvent, à eux seuls, entretenir des collections de livres numériques assez vastes pour répondre aux goûts variés et aux exigences futures de leurs lecteurs et peu de bibliothèques canadiennes peuvent implanter ou soutenir la technologie nécessaire.

L'argument selon lequel les collections numériques en bibliothèque sont coûteuses à établir peut sembler illogique pour le grand public qui achète des livres numériques. Après tout, les livres numériques qu'ils achètent sont généralement beaucoup moins chers que les livres imprimés. Le monde numérique fournit cependant aux éditeurs la possibilité de placer des verrouillages électroniques à leurs produits et de créer un marché différencié. Les livres numériques sur le

marché viennent donc avec des limitations sur le nombre de fois où ils peuvent être téléchargés. Une fois vendus aux bibliothèques publiques ils viennent avec plus de téléchargements potentiels (ou encore aucune limitation sur le nombre de téléchargements, pourvu que l'article acheté soit prêté à un seul client à la fois). Cette souplesse dans les restrictions entraîne un coût pour les éditeurs. Un grand éditeur, par exemple, demande aux bibliothèques publiques 2,5 fois le coût de la version imprimée pour chaque copie du même livre en format numérique qu'elles achètent. Leur argument est que le livre numérique ne s'use pas.

La Canadian Library Association et l'American Library Association ont toutes deux mis en place des initiatives visant à mener des négociations avec les éditeurs sur leurs modèles de tarification. Le fossé entre les services offerts par les grandes bibliothèques urbaines et les services offerts par les petites bibliothèques rurales sera de plus en plus important, à moins que les petites bibliothèques renoncent à une certaine autonomie locale afin de créer des réseaux plus vastes de bibliothèques pour développer leurs services axés sur la technologie. Les éditeurs reconnaissent ce fait. Ils permettent aux plus petits réseaux de bibliothèques de former des coopératives pour l'achat de livres numériques. Tel est le cas d'Overdrive, le vendeur de livres numériques dont la pénétration de marché est la plus importante dans les bibliothèques publiques canadiennes. Overdrive offre une gestion des droits numériques (Digital Rights Management) et des solutions de médias numériques associées à la distribution de contenu numérique de qualité sur les réseaux mondiaux. De nombreuses bibliothèques canadiennes se sont déjà organisées. Nous comptons entre autres la BC Libraries Cooperative (BCLC), The Alberta Library (TAL), la régionalisation des bibliothèques de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, les ILS partagées en Saskatchewan et la combinaison de la responsabilité locale et provinciale dans l'offre de services de bibliothèques au Nouveau-Brunswick. Plus de 200 petits réseaux de bibliothèques rurales de l'Ontario font partie d'une coopérative dont les collections partagées leur permettent d'acheter et de partager des livres numériques. À l'origine, le programme a été financé en grande partie par le gouvernement provincial, mais il est maintenant entièrement financé par les conseils de bibliothèques individuelles et il est géré par le Southern Ontario Library Service (SOLS) et l'Ontario Library Service-Nord (SBO-North). La participation à ce programme est cependant facultative et la bande passante dans la plupart des communautés desservies est à peine suffisante pour la génération actuelle de livres numériques. Dans les circonstances, il n'est pas assuré qu'elle sera suffisante pour la prochaine génération de livres numériques. Aucune petite bibliothèque

Le fossé entre les services offerts par les grandes bibliothèques urbaines et les services offerts par les petites bibliothèques rurales sera de plus en plus important, à moins que les petites bibliothèques renoncent à une certaine autonomie locale afin de créer des réseaux plus vastes de bibliothèques pour développer leurs services axés sur la technologie.

Pour établir leur image de marque et démontrer leur pertinence, toutes les bibliothèques publiques canadiennes doivent offrir une combinaison de services physiques et numériques.

Les Canadiens résidant en régions rurales ont besoin d'accéder à une meilleure bande passante que ce qu'ils ont actuellement. Lorsque la géographie est si montagneuse que même les satellites n'arrivent pas à donner accès au réseau à haute vitesse, la bibliothèque publique locale pourrait et devrait être l'endroit le plus branché dans la communauté. Un endroit où les gens peuvent accéder à de nouveaux outils pour enrichir leur vie.

ne peut fournir des services axés sur les technologies appropriées sans faire partie d'un plus grand réseau de services. Pour établir leur image de marque et démontrer leur pertinence, toutes les bibliothèques publiques canadiennes doivent offrir une combinaison de services physiques et numériques. Les grands réseaux de bibliothèques comprennent maintenant qu'ils ont besoin de travailler plus étroitement ensemble pour fournir des services. CBUC a tenu des échanges avec les éditeurs et les fournisseurs, ainsi qu'avec de grandes bibliothèques américaines pour améliorer les contrats d'édition numérique. Ils créent des consortiums pour acheter des étiquettes RFID et d'autres documents.

Les services offerts par les bibliothèques en milieu rural et la capacité des Canadiens habitant en régions rurales à participer pleinement à la société sont freinés par des limitations de bande passante. Sans bande passante suffisante, les Canadiens ne peuvent utiliser les offres de services publics qui se multiplient, connaître la disponibilité des livres, s'informer sur les problèmes de santé, améliorer leurs compétences professionnelles grâce à l'apprentissage formel et informel, offrir leurs biens et services à d'autres, ni télécharger de la musique, des vidéos et du matériel de lecture. *L'Étude sur la migration des jeunes de milieux ruraux* réalisée par le gouvernement du Canada en 2002 l'indique clairement : une plus grande connectivité aux réseaux sociaux et aux médias numériques aide les jeunes en milieu rural à se sentir connectés, ce qui pourrait contribuer à ralentir leur migration vers les grandes agglomérations.

Les Canadiens résidant en régions rurales ont besoin d'accéder à une meilleure bande passante que ce qu'ils ont actuellement. Lorsque la géographie est si montagneuse que même les satellites n'arrivent pas à donner accès au réseau à haute vitesse, la bibliothèque publique locale pourrait et devrait être l'endroit le plus branché dans la communauté. Un endroit où les gens peuvent accéder à de nouveaux outils pour enrichir leur vie. La présentation de Nunavut Library Association (NLA) identifie clairement la fracture numérique (ou fossé numérique) :

Cette fracture (ce fossé) concerne le matériel informatique, la capacité de large bande passante et le coût très élevé des services. Les bibliothèques communautaires sont les plus utilisées par les personnes qui cherchent à accéder à l'Internet, car de nombreux habitants n'ont ni ordinateur ni connexion Internet à la maison. Les bibliothèques gouvernementales et celles des collèges ont une capacité considérablement limitée dans la taille des documents

Page ci-contre :
Briar Craig
Clipped, 2001
SNAP Winter 2001
Newsletter Print
screenprint on paper
28 x 21.5 cm
Collection of the Alberta
Foundation for the Arts

qu'elles peuvent offrir à cause de restrictions du système dues au manque de bande passante. À ce jour, seule la bibliothèque législative du Nunavut possède un espace de stockage électronique suffisant pour accueillir un dépôt pour les publications électroniques du gouvernement. Les Nunavummiuts désirent adopter les innovations en matière de technologie, en particulier celles qui facilitent la connexion de nos communautés très largement dispersées et qui n'ont pas d'accès routier entre elles et le reste du Canada. Ils aimeraient avoir un accès égal aux services tels que les prêts de livres électroniques, la livraison électronique de documents et l'accès aux bases de données électroniques.

Le gouvernement fédéral annonce régulièrement des initiatives pour améliorer la bande passante en milieu rural. Cependant, les actions accomplies semblent être insuffisantes. Même lorsque la bande passante est améliorée, la demande de nouveaux services change plus rapidement que les améliorations qui sont apportées.

Les Autochtones du Canada, particulièrement ceux des réserves du Nord, connaissent des contraintes d'accès, des bandes passantes insuffisantes et souvent une insuffisance de ressources physiques et numériques. Le problème le plus urgent est de reconnaître l'existence de ces problèmes.

Recommandation

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

39. les gouvernements provinciaux et territoriaux reconnaissent, par la législation, la nécessité pour les bibliothèques urbaines et rurales de fournir des services numériques;
40. le gouvernement fédéral, plus précisément Industrie Canada, adopte comme priorité nationale de premier plan la nécessité d'une meilleure bande passante en milieu rural. Nous faisons cette recommandation en reconnaissant pleinement que le gouvernement fédéral a augmenté ses dépenses sur des initiatives à large bande en milieu rural, mais nous sommes aussi conscients que ces initiatives ne font pas partie d'une stratégie nationale officielle. Il n'existe aucun engagement qui exige le respect de normes spécifiques dans les zones rurales. Des délais réalistes sont nécessaires pour l'offre d'une bande passante acceptable dans toutes les collectivités canadiennes.

● II. L'OFFRE AUX CANADIENS MAL DESSERVIS

Le groupe d'experts a appris l'existence d'autres écarts. Nous estimons que les autochtones du Canada, les nouveaux Canadiens et les Canadiens présentant une incapacité à lire l'écriture imprimée constituent des populations mal desservies. L'inégalité d'accès ne s'applique donc pas seulement à l'écart qui sépare les bibliothèques urbaines et rurales, mais aussi à la situation de ces groupes spécifiques.

Les Autochtones du Canada, particulièrement ceux des réserves du Nord, connaissent des contraintes d'accès, des bandes passantes insuffisantes et souvent une insuffisance de ressources physiques et numériques. Le problème le plus urgent est de reconnaître l'existence de ces problèmes. Les conseils municipaux, les ministères provinciaux et fédéraux et les associations professionnelles semblent tous se distancier des réalités de cette iniquité, ou dans certains cas, de l'accès inexistant. Lors de nos consultations, nous avons entendu des municipalités qui refusent que les bibliobus entrent dans les réserves parce que les citoyens de ces réserves ne paient pas de taxes à la municipalité. Le refus des bibliothèques de servir dans ces circonstances contrevient à tous les principes de promotion et de compréhension dans lesquels s'inscrivent les bibliothèques. S'il est vrai qu'un établissement comme le Red Crow Community College Resource Centre, à Cardston, en Alberta, bibliothèque universitaire entièrement équipée, est spécialisé sur le sujet des Pieds-Noirs, leur langue d'origine et leur culture (avec plus de 15 000 livres, 10 000 livres numériques, et des bases de données électroniques d'une valeur de plusieurs millions de dollars), les exemples comparables de ressources publiques dans les réserves sont en nombre insuffisant. Lorsque les services de bibliothèque sont inexistants ou insuffisants, les possibilités d'éducation de la petite enfance, le développement des compétences en littératie, la fréquentation scolaire et la cohésion et la fierté communautaires s'en trouvent malheureusement pénalisés. Nous rappelons à nos lecteurs l'émouvant récit autobiographique de Patricia Cook, et plus particulièrement son chapitre « Values » qui traite du rôle de refuge et de guide qu'a joué la bibliothèque publique dans sa vie, transformant ses premières années de vie.

Les programmes d'accueil et d'intégration des nouveaux Canadiens à la communauté et à la ville sont de bien meilleure qualité. Les programmes d'alphabétisation très répandus, la disponibilité de l'aide de travailleurs sociaux et l'accès à la technologie pour communiquer avec la famille et les amis contribuent

Lorsque les services de bibliothèque sont inexistants ou insuffisants, les possibilités d'éducation de la petite enfance, le développement des compétences en littératie, la fréquentation scolaire et la cohésion et la fierté communautaires s'en trouvent malheureusement pénalisés.

sensiblement à créer un sentiment d'appartenance. La plupart de ces aspects du programme sont offerts dans les bibliothèques urbaines. Toutefois, leur absence dans les bibliothèques rurales défavorisées peut accroître l'isolement et le retrait chez les nouveaux Canadiens.

La question des formats accessibles pour les Canadiens présentant une incapacité à lire l'écriture imprimée a été maintes fois portée à l'attention du Groupe d'experts au cours des consultations. Dans notre mandat d'enquêter sur les services offerts à ces populations, nous avons voulu bien cerner la question et les perspectives qui semblaient contradictoires. Notre objectif est de contribuer à la mise en place d'un service efficace et durable pour les Canadiens présentant une incapacité à lire l'écriture imprimée. Nous avons demandé conseil à beaucoup de gens, plus particulièrement à Paul Whitney, un consultant et ancien bibliothécaire municipal de la bibliothèque publique de Vancouver. Whitney est également président du *Conseil sur l'accès à l'information pour les Canadiennes et les Canadiens incapables de lire les imprimés*, ce qui le place en bonne position pour commenter de façon bien informée sur la question.

En février 2013, BAC a publié un rapport sur l'évaluation de l'initiative pour une bibliothèque équitable : « *Summative Evaluation: Initiative for Equitable Library Access Final Report.* » Ce projet pour des services de bibliothèque équitables, annoncé en 2007 et accompagné d'un budget de 3 000 000 \$ sur trois ans, était géré par BAC. Il était destiné à mettre en œuvre les recommandations d'un rapport du Groupe de travail de la CLA, *Opening the Book: A Strategy for a National Network for Equitable Library Service for Canadians with Print Disabilities* (2005). IEILA visait à créer les conditions favorisant l'accès durable et équitable aux bibliothèques pour les Canadiens incapables de lire les imprimés et de faire des recommandations à la ministre du Patrimoine canadien sur l'engagement futur du gouvernement fédéral dans ces dossiers. En 2011, BAC a annoncé qu'un consensus national sur une voie à suivre était impossible et 1,5 M\$ a été remis au Fonds consolidé du revenu. L'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) a ensuite accordé une subvention pour entreprendre une vaste consultation sur la création d'une agence centrale pour la production et la distribution de médias substitués pour les Canadiens présentant une incapacité à lire les imprimés.

BAC n'a pas participé à cette consultation, ni aux démarches ultérieures qui y étaient associées. La décision de BAC de se dissocier de la question des supports de substitution a pris fin après plus de dix ans d'implication directe, d'abord, de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC), puis de BAC. La participation du gouvernement fédéral, de BAC et de son prédécesseur remonte au groupe de

fédéral, ainsi que des gouvernements provinciaux et municipaux (par l'entremise des bibliothèques publiques).

En même temps que l'émergence du CAÉB, une autre initiative nationale pour la prestation de supports de substitution pour les Canadiens ayant une incapacité à lire les imprimés a été mise sur pied avec le soutien de plusieurs ministères clés du gouvernement provincial responsables des bibliothèques publiques : le Réseau national de services de bibliothèque équitables (NNELS). NNELS est un modèle décentralisé dont la production des contenus dépend des contributions en nature des organismes participants, NNELS utilise l'infrastructure technologique de la British Columbia Libraries Cooperative.

Pourquoi y a-t-il maintenant deux modèles de services concurrents pour la prestation de médias substitués pour les Canadiens incapables de lire les imprimés? Le Groupe a des doutes sur les raisons de cette évolution, mais il est clair que la situation actuelle n'est pas dans l'intérêt des Canadiens incapables de lire les imprimés. Cette situation n'est pas plus à l'avantage des gouvernements de tous les niveaux, qui devront s'engager dans la mise en place d'une solution durable à long terme. Le Groupe d'experts note que le Canada est le seul pays du G8 qui ne soutient pas directement, au niveau fédéral, la production et la distribution de supports de substitution. Des arguments convaincants émanant de la Charte des droits et libertés et des obligations découlant de traités internationaux suggèrent que le non-engagement du gouvernement fédéral est indéfendable moralement et, potentiellement, légalement. Cette déclaration du président de CLA, DeYoung, le 23 juin 2014, souligne l'urgence de l'action à entreprendre :

Il existe actuellement un déficit d'information entre ceux qui savent lire les imprimés traditionnels et ceux qui ont besoin d'autres moyens pour accéder à l'information dont ils ont besoin et à laquelle ils ont droit. Le CLA souhaite et demande instamment au gouvernement du Canada de signer le Traité de VIP sans plus tarder, afin de soutenir et d'améliorer l'accès à l'information pour les personnes aveugles et malvoyantes.

Compte tenu de l'engagement que BAC a eu dans le passé dans le soutien des Canadiens incapables de lire des imprimés, la Commission appuie la participation directe de BAC en tant que facilitateur, en aidant les parties concernées à parvenir à un résultat acceptable dans l'intérêt des quelque trois millions de Canadiens incapables de lire les imprimés.

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

41. BAC soit rétabli dans son rôle de médiateur en travaillant pour le compte des Canadiens incapables de lire des imprimés, et, qu'en premier lieu, l'organisme amène tous les fournisseurs de services concurrents à travailler ensemble, y compris les représentants de la communauté des Canadiens incapables de lire des imprimés, dans le but de chercher un modèle de service unique, durable et efficace, qui soit accueilli par les personnes incapables de lire les imprimés comme étant le meilleur modèle pour répondre à leurs besoins. Il est recommandé qu'en l'absence d'un règlement par la médiation, BAC cherche à élaborer une solution gouvernementale / politique pour atteindre un objectif similaire;
42. les gouvernements provinciaux et territoriaux travaillent avec le gouvernement fédéral afin de s'assurer que les Canadiens autochtones bénéficient d'un accès juste et équitable aux services de bibliothèque publique.

● III. PRÊTS ENTRE BIBLIOTHÈQUES ET COOPÉRATION

Le Groupe a reçu de nombreux mémoires et a entendu de nombreux intervenants déplorant le fait que BAC ne fournit plus de service de prêt entre bibliothèques (PEB). Bien qu'il semble que BAC a révisé sa position et souhaite agir en tant que prêteur en dernier ressort, des présentations ont mis en évidence le PEB comme un enjeu majeur pour les petites bibliothèques rurales au Canada.

Le PEB a été initialement conçu comme un mécanisme pour les chercheurs universitaires, y compris les chercheurs qui ne sont pas affiliés à une institution, leur permettant de rassembler de la documentation provenant de bibliothèques qui leur sont difficilement accessibles. Aujourd'hui, de nombreuses demandes de bibliothèques publiques proviennent de lecteurs assidus qui souhaitent enrichir les collections de fiction pour adulte, de parents qui font l'enseignement à domicile et qui cherchent du matériel pour soutenir l'apprentissage de leurs enfants, de généalogistes amateurs, et parfois, de chercheurs.

La technologie et le monde de l'édition ont modifié l'économie du PEB. Le prêt et le retour d'un livre d'une bibliothèque à une autre peuvent coûter plus cher que la valeur d'achat d'un livre. Dans certaines provinces, comme la Colombie-

Britannique, les bibliothèques prêteuses reçoivent une compensation, alors que les bibliothèques emprunteuses n'en reçoivent pas. Dans d'autres provinces, comme l'Ontario, aucune des bibliothèques n'est compensée, mais un souci d'équilibrer les charges entre les bibliothèques est présent. Au Québec, le réseau des bibliothèques universitaires a établi des « mesures compensatoires » qui sont débitées ou créditées aux bibliothèques une fois par an, sur la base des résultats nets des prêts ou des emprunts effectués dans chaque établissement. Certaines bibliothèques publiques, comme celle de Mississauga, se sont retirées du programme de PEB de l'Ontario, affirmant qu'il est moins cher pour eux d'acheter directement des exemplaires usagés des livres qui sont demandés, et que cela leur permet d'offrir un meilleur service, tant que ces demandes répondent aux critères de leur système.

Bien que certaines bibliothèques déclarent qu'elles ne sont pas disposées à prêter des publications parues ou achetées récemment, les normes sont floues quant à ce qui peut être prêté ou le niveau de service offert. Les bibliothèques publiques de l'Ontario, par exemple, se voient interdire par la loi de refiler aux usagers tous frais qu'elles se verraient demander par une bibliothèque prêteuse. En conséquence, les usagers se font parfois dire que leur bibliothèque ne peut pas emprunter un article, et cette décision est basée davantage sur le coût que sur la nature des besoins du client. Même lorsque les publications imprimées sont prêtées, le PEB est rarement un service rapide, et il est difficile d'accès pour les résidents des territoires du Canada, car il n'y a pas de grandes villes ni de grandes universités dans les territoires liés aux réseaux de PEB. Les bibliothèques dans d'autres territoires facturent souvent des frais d'emprunt aux non-résidents, ce qui rend coûteux le service de PEB pour les résidents du Nord du Canada. Cela ne signifie pas, cependant, que BAC est tout désigné comme l'organisme qui devrait assumer le prêt de ressources aux résidents du Nord pour d'autres fins que la recherche.

Le PEB est un moyen maladroit de répondre aux besoins réguliers des utilisateurs de bibliothèques et puisque de plus en plus, ce sont des formats de livres numériques qui sont achetés, les contrats des vendeurs interdiront aux bibliothèques de prêter ces ressources à des utilisateurs qui ne sont pas partie de leur communauté. En fait, de nombreuses politiques de PEB semblent être dépassées. Quand un article peut être acheté en ligne pour beaucoup moins que le coût de la recherche dans une bibliothèque et l'organisation de son expédition entre bibliothèques, on peut se demander si le fait de persister avec cette méthode

Pour que le public reçoive le service intégré qu'il attend des bibliothèques, organismes synonymes d'ouverture et d'accueil des demandes, les bibliothèques elles-mêmes doivent travailler ensemble, entre les divers secteurs.

ses opérations plusieurs mois après avoir reçu le Prix de l'innovation CLA. Après des années de lobbying, le Conseil de Knowledge Ontario a réussi à obtenir du financement provincial pour un certain nombre de projets intersectoriels, y compris les permis provinciaux pour les bases de données. Ces licences provinciales ont fait en sorte que les ressources utilisées par les élèves de la maternelle à la 12e année en Ontario soient mises à leur disposition par les bibliothèques publiques de l'Ontario et que ces étudiants, une fois rendus dans les universités et les collèges, sachent comment utiliser les ressources électroniques dès leur arrivée. Puisque tous les Ontariens avaient le droit d'accéder à ces ressources, les processus de connexion pourraient être simplifiés. Knowledge Ontario a échoué parce que le gouvernement provincial ne savait comment financer un programme qui touchait les bibliothèques qui recevaient des fonds de différents ministères provinciaux.

Knowledge Ontario et d'autres exemples à travers le Canada (tels que l'arrêt du service de référence en collaboration intersectorielle de la Colombie-Britannique) démontrent que les gouvernements ont du mal à comprendre les enjeux qui touchent les bibliothèques dans tous les secteurs. Pour que le public reçoive le service intégré qu'il attend des *bibliothèques*, organismes synonymes d'ouverture et d'accueil des demandes, les bibliothèques elles-mêmes doivent travailler ensemble, entre les divers secteurs.

Les tentatives d'alliances intersectorielles ont souvent échoué dans le passé lorsque les gouvernements ne voulaient pas payer pour l'inclusion de petites bibliothèques et des bibliothèques scolaires. L'approche la plus réaliste est peut-être que les bibliothèques possédant des ressources et partageant une vision commune de ce que doit être une bibliothèque travaillent ensemble et mettent sur pieds des produits et services auxquels les autres voudront absolument participer. Nous avons un superbe exemple de Scholars Portal, un projet de collaboration qui utilise les ressources des bibliothèques universitaires de l'Ontario pour créer des services qui pourraient et devraient être utilisés par les bibliothèques à travers le Canada. Les blocages sont d'ordre administratif.

Une nouvelle relation avec les éditeurs et les fournisseurs

LES BIBLIOTHÈQUES SONT LES GARDIENNES du contenu qui est le plus souvent produit par des éditeurs et distribué aux bibliothèques par des vendeurs. Le

monde de l'édition, en particulier le marché canadien et l'édition universitaire, connaît des pressions perturbatrices. Comme le nombre de libraires canadiens continue de diminuer, les éditeurs sont en train de perdre des marchés pour leurs titres imprimés. Les éditeurs commerciaux canadiens ont traditionnellement utilisé les bénéfices des droits de distribution à l'étranger comme partie intégrante de leurs modèles d'affaires. Aujourd'hui, de plus en plus de livres sont vendus sous forme numérique à travers des sites qui ne sont pas canadiens et les titres imprimés peuvent être achetés auprès de sociétés étrangères, en contournant les droits de distribution canadiens en ligne. Le résultat est que l'édition canadienne est une entreprise précaire. L'éditeur Scott McIntyre de la défunte maison d'édition Douglas & McIntyre appelle le marché émergent de publication de livres numériques « le Far West sauvage ». Les éditeurs canadiens sont en difficulté. Lorsqu'ils essaient de distribuer leurs livres en format numérique, les maisons d'édition canadiennes sont perdues sur le marché international, difficiles à repérer même pour des Canadiens.

Lors de la Superconférence de l'Ontario Library Association (OLA) tenue à Toronto en janvier, l'éditeur Jim Lorimer nous a dit que les termes de recherche utilisés pour localiser les livres numériques sont davantage axés sur la réalité américaine et les livres canadiens sont perdus dans une immense jungle de titres disponibles. Les bibliothèques canadiennes ont besoin d'une industrie de l'édition en bonne santé et la société canadienne doit être exposée à des opinions, à des idées et à des récits produits par des auteurs canadiens. Dans le passé, les bibliothèques et les éditeurs avaient une relation distante, les distributeurs servant d'intermédiaires. Nous voyons la nécessité d'une relation beaucoup plus étroite entre eux. Il n'y a qu'à souligner le fait que les éditeurs canadiens ont de la difficulté à trouver leurs lecteurs potentiels, et que pourtant nombre de ces lecteurs sont des usagers des bibliothèques.

La Bibliothèque publique de Toronto (TPL) a récemment commencé à permettre aux utilisateurs d'acheter des livres à travers son site web. Le programme, qui n'est pas sans critique, offre un aperçu des relations éditeur / bibliothèque qui peuvent être nécessaires afin de soutenir l'édition. Les détracteurs de ce programme de la TPL se plaignent de toute forme de publicité présente dans une bibliothèque publique, ce qui est ironique puisque presque toutes les bibliothèques publiques présentent maintenant des lignes de produits issues des entreprises qui fournissent du contenu. Les bibliothèques ont des bases de données gérées par Ebsco et Gale, des collections de livres numériques fournis

Les bibliothèques essaient de créer des collections unifiées grâce à l'utilisation d'outils de découverte, mais elles rencontrent souvent de la résistance de la part des fournisseurs qui veulent que leurs produits et leur image de marque soient mis en valeur.

par Overdrive et 3M et Access 360, des magazines fournis par Zinio et des vidéos accessibles uniquement par Hoopla. Les utilisateurs sont invités à rechercher des livres, de la musique, des vidéos et des magazines en cliquant sur les icônes nommées par les vendeurs. L'équivalent physique de ce classement virtuel serait de classer les livres par éditeur sur les étagères de la bibliothèque et de demander aux clients de se rappeler le nom de chaque éditeur pour rechercher un document spécifique.

Dans le monde numérique, les bibliothèques semblent perdre le contrôle de la capacité à gérer leurs collections. Il semble difficile de créer un endroit où effectuer une recherche parmi toutes les acquisitions de la bibliothèque, qu'elles soient à prêter ou offertes sous forme de licences. Les bibliothèques essaient de créer des collections unifiées grâce à l'utilisation d'outils de découverte, mais elles rencontrent souvent de la résistance de la part des fournisseurs qui veulent que leurs produits et leur image de marque soient mis en valeur. Les vendeurs doivent comprendre que leur insistance sur l'image de marque de leurs produits confond les utilisateurs et peut détruire le marché. Les bibliothèques ont besoin de comprendre le fait que les vendeurs ont besoin de continuité et de stabilité en affaires. Donc, une meilleure communication entre les parties pourrait créer une expérience plus positive et plus porteuse pour les usagers des bibliothèques et pourrait même provoquer une plus grande demande envers les produits offerts par les éditeurs et les fournisseurs.

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

43. le cas échéant, les ministères des gouvernements provinciaux et territoriaux qui ont la responsabilité de la prestation des services de bibliothèques publiques prennent en charge les réseaux de bibliothèques publiques canadiennes en formant de plus grandes unités de service afin de : fournir des services soutenus par les technologies adéquates, mandater la prestation de ces services et promouvoir l'achat de livres numériques par des consortiums.
44. chaque province et territoire revoie ses politiques de prêt entre bibliothèques afin de veiller à ce que ces politiques permettent le maillage entre les différents secteurs et qu'elles mettent l'accent sur les besoins en recherche des Canadiens, et non pas sur les besoins en lecture de tous les jours. D'autres mécanismes, tels que les coopératives de livres

numériques, devraient être développés pour répondre aux besoins quotidiens des utilisateurs. La responsabilité en incombe aux diverses associations de bibliothèques provinciales et territoriales ainsi que CLA, travaillant avec BAC en tant que partenaire. Les ministères provinciaux et territoriaux devraient s'engager dans ce processus puisque les changements peuvent demander des règlements et des politiques. Parce que les collèges, les universités, les écoles et les bibliothèques publiques se rapportent souvent à plusieurs ministères, il est impossible pour le gouvernement d'agir comme chef de file.

- 45.** les bibliothèques et les éditeurs travaillent plus étroitement ensemble en comprenant qu'ils font partie du même écosystème et qu'ils ont besoin les uns des autres pour réussir et pour fournir aux Canadiens l'accès au contenu dont ils ont besoin. Puisque les bibliothèques publiques traitent plus souvent avec les éditeurs commerciaux, cette responsabilité incombe au Conseil des bibliothèques urbaines du Canada. Les bibliothèques membres du CBUC sont responsables de près de 90 % de toute la circulation entre les bibliothèques publiques du Canada. Le CBUC est conçu pour agir rapidement et aider les bibliothèques en tant qu'organisation. Puisque les bibliothèques universitaires sont davantage portées sur l'édition universitaire, la responsabilité en incombe à l'Association canadienne des bibliothèques de recherche (CARL). Pour les produits utilisés par tous les secteurs, tels que les bases de données électroniques, le CBUC et CARL doivent travailler ensemble.
- 46.** CBUC et CARL, en collaboration avec BiblioPresto et les associations internationales de bibliothèques, soutiennent les bibliothèques et les fournisseurs par des collaborations plus étroites, permettant aux bibliothèques d'obtenir un contenu qui pourrait être intégré à des collections unifiées et qui mettrait l'accent sur la nature du contenu lui-même plutôt que sur le nom du fournisseur du contenu.



Les ébauches qui suivent servent à souligner l'importance de la discussion exposée en proposant des témoignages imaginés, mais en aucun cas improbables, sur l'efficacité des bibliothèques publiques bien dotées en ressources et la façon dont elles servent la population, ici représentée par un nouvel arrivant et une personne âgée.



Huwaida

Huwaida est récemment arrivée du Soudan et s'est installée dans les provinces maritimes au Canada. Elle, son mari et ses deux jeunes enfants sont des réfugiés, dont la vie a été difficile et perturbée par la crise dans son pays. Elle est reconnaissante d'avoir pu s'installer dans une nouvelle communauté où elle peut espérer une vie meilleure pour ses enfants et où la vie de famille peut commencer à revenir à la normale. Tout de sa nouvelle maison est différent. Elle est souvent confuse et a de la difficulté à comprendre. Elle a reçu très peu d'éducation quand elle était une jeune fille et elle parle très peu l'anglais. Elle se sent seule et isolée dans son appartement quand les enfants sont à l'école et que son mari travaille de longues heures pour soutenir la famille. Elle est gênée de dépendre de ses enfants, qui traduisent pour elle les propos tenus quand elle va à une clinique ou quand elle rencontre un intervenant d'un organisme pour immigrants. Comment prendre l'autobus, comment obtenir une carte de santé, où acheter de la nourriture, comment remplir les formulaires gouvernementaux — ce sont tous les mystères et les complications de sa vie. Elle aimerait apprendre toutes ces choses et se faire des amis dans ce nouvel environnement.

Huwaida a entendu dire par d'autres personnes qui ont immigré au Canada et qui vivaient dans son immeuble que la bibliothèque publique près de son appartement pouvait l'aider. Elle s'est dirigée vers la bibliothèque et elle a rapidement découvert que c'était un endroit où elle pourrait se sentir en sécurité et être accueillie même si elle s'habillait différemment et qu'elle parlait si peu l'anglais. Un bibliothécaire, qui parlait sa langue, l'a informée des cours de langue anglaise auxquels elle pourrait se joindre avec d'autres femmes comme elle. Dans ces cours, elle s'est fait des amis et elle a commencé à se sentir plus à l'aise à parler en anglais. Le meilleur dans tout cela, c'est qu'il y avait de nombreux programmes et activités pour ses enfants. Elle pouvait donc travailler avec un tuteur l'esprit tranquille, car elle savait que ses enfants étaient en sécurité et qu'ils s'occupaient eux aussi. Elle aimait tricoter et elle a été accueillie dans le groupe de tricot d'une femme avec qui elle pouvait pratiquer son anglais et où elle pouvait socialiser à la fois avec d'autres réfugiés et des Canadiens. Recevoir des nouvelles de sa patrie

et rester en contact avec famille et ses amis laissés derrière elle était important pour Huwaida. Dans le cours d'informatique pour les femmes, elle a appris à envoyer un courriel et à repérer dans les journaux les informations sur le Soudan, elle a ainsi pu s'informer.

À la bibliothèque, elle a découvert les ressources du quartier, elle a reçu de l'aide dans la recherche d'informations gouvernementales ainsi qu'avec les formulaires. Elle a même pu bénéficier de la clinique d'impôt de la bibliothèque qui a fait pour elle sa déclaration d'impôt sur le revenu. Tous ces services étaient gratuits. Et elle pouvait utiliser un ordinateur de la bibliothèque à tout moment et sans frais. Les livres que ses enfants ont empruntés pour les apporter à la maison, surtout des livres d'images et des albums simples en anglais, l'ont aidée à développer ses compétences linguistiques. Huwaida a commencé à se sentir à l'aise dans ce nouvel environnement et elle attend avec impatience le jour où elle pourra devenir citoyenne canadienne. La bibliothèque offre un cours de préparation à la citoyenneté et pourra l'aider encore une fois.

Margaret

Margaret est âgée de 85 ans, elle vit dans un quartier calme d'Halifax, dans la maison qu'elle et son mari ont achetée dans les années 1950. Elle et son mari sont tous deux à la retraite depuis longtemps, mais ils restent actifs et demeurent intéressés par tout qui se passe et, jusqu'à récemment, ils jouissaient d'une bonne santé. Margaret n'a jamais appris à conduire et elle dépend de son mari ou de ses amis pour faire ses courses ou aller à la bibliothèque. Elle aime lire, mais puisque sa vue n'est pas aussi bonne que par le passé, elle trouve que les gros caractères sont la meilleure option. Il y a un ordinateur dans la maison, principalement utilisé par son mari, mais elle ne sait pas faire autre chose dessus que les fonctions de base, et, surtout, envoyer des courriels à ses enfants et petits-enfants qui habitent maintenant loin.

La bibliothèque locale près de chez Margaret possède une grande collection de livres imprimés et elle en emprunte à chaque fois qu'elle peut se rendre à la bibliothèque, bien qu'elle trouve que la collection est fortement orientée vers les romans d'amour et les bestsellers. Elle

préfère les essais, les biographies, et les livres qui traitent de sujets d'actualité, mais ceux-ci sont en nombre insuffisant et ne sont souvent pas disponibles en gros caractères. Le personnel de la bibliothèque lui a proposé de s'inscrire à un mentorat personnalisé à l'utilisation de l'ordinateur pour qu'elle apprenne à télécharger des livres numériques et des livres audios, et qu'elle puisse ainsi élargir son choix de documents à lire. Elle ne se sent pas à l'aise avec la lecture sur un écran d'ordinateur et elle préférerait un livre imprimé à tenir dans ses mains pour être capable de lire n'importe où dans la maison. Mais elle pense quand même à accepter la proposition afin d'être en mesure d'avoir accès à plus de choses qu'elle aime lire.

Au cours des mois d'hiver, les tempêtes de neige et les trottoirs glacés limitent sa capacité à se rendre à la bibliothèque puisqu'elle a peur de tomber. Elle a décidé de s'inscrire au service de livraison à domicile l'hiver suivant. Un profil de ce qu'elle aime lire et de ses auteurs préférés sera conservé dans les dossiers de la bibliothèque et des livres seront choisis pour correspondre à son profil. Les livres seront livrés à la porte par un membre du personnel ou un bénévole, et collectés quand ils devront être retournés. Ce service a l'avantage supplémentaire de fournir une occasion de discuter avec un visiteur en plus de fournir des livres. L'ami de Margaret, qui vit en banlieue, reçoit ses livres de la bibliothèque par service de messagerie.

De temps en temps, Margaret et son mari participent à des programmes offerts par la bibliothèque. Ces programmes les aident à se tenir informés sur certains sujets, à apprendre à faire de nouvelles choses, ou tout simplement leur permettent de rencontrer des voisins, de renouveler des amitiés ou de se faire de nouveaux amis dans une atmosphère agréable. Et bien sûr, les programmes sont gratuits, un coup de pouce bienvenu pour ceux qui ont un revenu modeste.

I. Bibliothèques fédérales

Voilà plus de dix ans que je n'ai pas mis les pieds dans la bibliothèque du CNRC, mais je l'utilise tous les jours.

—Un scientifique du CNRC

Histoire récente – Aperçu de l’environnement du gouvernement fédéral au cours de la période 2004-2014

LES BIBLIOTHÈQUES FÉDÉRALES sont toutes confrontées aux mêmes tendances et aux mêmes défis. La façon dont les gens trouvent, utilisent et échangent l’information s’est transformée radicalement et les usagers exigent de plus en plus de leurs ordinateurs un accès individuel à la plus grande quantité d’information possible, partout et en tout temps.

En plus de ces tendances généralisées, le gouvernement canadien a lancé un certain nombre d’initiatives au cours des dix dernières années qui ont eu des incidences directes ou indirectes considérables sur le fonctionnement des bibliothèques du gouvernement fédéral.

En 2004, l’organisme Bibliothèque et Archives Canada (BAC) a été créé dans le but de regrouper la bibliothèque nationale, l’ensemble de la documentation gouvernementale et les services archivistiques au sein d’une même institution. Il n’y a pas de doute que la fusion des deux anciennes institutions que constituaient la Bibliothèque nationale et les Archives nationales du Canada a considérablement occupé la nouvelle entité au cours de ses deux années initiales de transformation et pendant plusieurs des années qui ont suivi. L’attention de l’organisme était accaparée par des questions de régie interne, telles que la structure organisationnelle, et ses priorités semblaient en mutation constante.

Depuis 2007, les compressions budgétaires constituent un impératif inaliénable qui touche tous les aspects du fonctionnement, des programmes et des services gouvernementaux. De 2007 à 2010, le programme des Examens stratégiques a réalisé une série d’analyses qui se sont traduites par des économies annuelles de 2,8 milliards de dollars, d’après le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) (<http://www.tbs-sct.gc.ca/sr-es/res/res-2010-res-fra.asp>). Aux Examens stratégiques a succédé le Plan d’action pour la réduction du déficit (PAR), énoncé dans le Budget de 2011, qui visait à atteindre des économies annuelles de 4 milliards de dollars par année avant l’exercice 2014-2015. Ces deux programmes ont obligé les cadres supérieurs du gouvernement à appliquer des compressions sur une période d’un à trois ans. En raison du caractère confidentiel de ces initiatives de compressions budgétaires, les consultations au sein des ministères (experts, spécialistes de l’information et bibliothécaires) et entre les ministères semblent avoir été minimales. Il a de plus été difficile d’évaluer avec précision les incidences que ces contraintes ont eues sur les bibliothèques et d’évaluer si

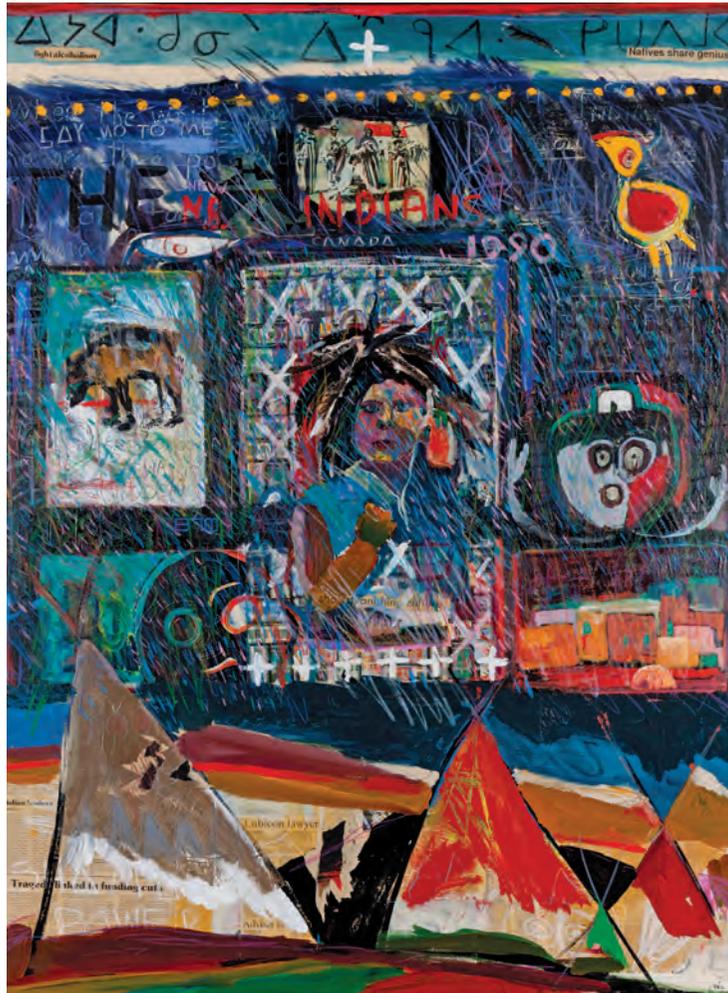
les compressions budgétaires imposées aux bibliothèques se comparaient en proportion à celles que les autres programmes et services gouvernementaux ont été tenus d'appliquer.

Au cours de la même période, le gouvernement canadien a également voulu appliquer certaines approches globales mises en œuvre par le gouvernement et les entreprises en matière de prestation de services et présentées comme mesures d'efficacité et de réduction des dépenses. Par exemple :

- BAC et le SCT ont dû travailler à appliquer les changements en profondeur apportés aux pratiques gouvernementales de tenue de documents et de gestion de l'information.
- En 2009, un groupe de travail sur l'avenir des bibliothèques fédérales coprésidé par Santé Canada et par BAC a été mis sur pied, avec le soutien de Bibliothèque et Archives Canada. Il avait pour objectif « d'établir une vision et de fournir une orientation et des lignes directrices stratégiques permettant d'améliorer les services offerts par les bibliothèques fédérales au profit du gouvernement et du public canadiens ».
- Le SCT et BAC ont annoncé une transition à venir entre des services ministériels et des services pangouvernementaux (une bibliothèque virtuelle fédérale, par exemple) bien avant que tout plan d'action ne soit énoncé pour la mise en œuvre. À titre d'exemple, la Bibliothèque virtuelle fédérale a été mentionnée en 2010 dans une lettre adressée par l'administrateur en chef du BAC, M. Daniel Caron, aux cadres supérieurs, alors qu'en avril 2014, aucune définition n'avait encore été donnée au service annoncé.
- Le gouvernement du Canada a créé Services partagés Canada en août 2011 dans le but de transformer la gestion de l'infrastructure gouvernementale des technologies de l'information (TI) en centralisant les courriels, les centres de données, les services de réseau et de télécommunication ainsi que l'ensemble de l'approvisionnement en TI.

Chacune de ces tendances adoptées par le gouvernement a eu ses propres incidences et leur combinaison a eu un effet multiplicateur sur le système des bibliothèques fédérales.

Jane Ash Poitras
**Legacy of a
Liberated Culture**
mixed media, collage,
oil, acrylic, paper, plastic
on canvas
152.3 x 111.8 cm
Collection of the Alberta
Foundation for the Arts



État actuel des bibliothèques spéciales/fédérales : incidences sur les bibliothèques fédérales

L'EFFET DE CES CHANGEMENTS IMPORTANTS n'a pas encore été entièrement cerné puisque leur mise en œuvre suit toujours son cours au moment de la rédaction du présent rapport. Voici quelques observations et indicateurs préliminaires qui semblent déjà se préciser.

Les programmes d'examen budgétaire ont abouti à d'importantes réductions des fonds alloués aux agences et ministères fédéraux. L'Examen stratégique, en particulier, devait se réaliser un programme à la fois, plutôt que selon une logique de réductions généralisées en fonction d'un certain pourcentage. À l'échelle des bibliothèques, les incidences ont été parfois légères, mais aussi parfois plus importantes. Dans plusieurs cas, elles se sont concrétisées par une fermeture de la bibliothèque et le congédiement du personnel en entier. Certaines bibliothèques

ont été fusionnées avec d'autres fonctions telles que les Technologies de l'information (TI), la Gestion de l'information (GI) ou la Gestion du savoir (GS). Les résultats des processus d'examen budgétaire ne sont pas suffisamment exhaustifs pour pouvoir tirer des conclusions sur les incidences financières globales subies par les bibliothèques fédérales. Par exemple, jusqu'au mois de mai 2012, les données recueillies sur douze bibliothèques, dont BAC, l'ICIST-CNRC et dix autres, révèlent que 445 postes ont été supprimés de 2009 à cette date, pour une économie de 30 millions de dollars. Deux tiers ou plus de ces compressions ont été appliqués aux deux plus importantes institutions. D'autres séries de compressions budgétaires ont eu lieu depuis, mais n'ont pas encore été rendues publiques.

L'analyse de 2014 des bibliothèques fédérales énonçait :

Plusieurs groupes clients, tels que les employés fédéraux, le public, les autres ministères et les communautés d'intérêts n'ont plus accès aux services des bibliothèques ministérielles, par suite de fermetures, de réductions de personnel ou du fait que les bibliothèques ont dû accorder la priorité à la clientèle ministérielle et que les services ne sont plus offerts à l'extérieur du ministère.

Au sein des agences et des ministères fédéraux ayant fait l'objet de fermetures, la disparition d'un personnel de bibliothèques expérimenté et apte à fournir des informations pertinentes, attestées et faisant autorité a eu des répercussions négatives sur la clientèle. La crainte est que plusieurs employés de ces ministères fédéraux n'aient plus accès aux ressources en information dont ils ont besoin pour élaborer des politiques judicieuses et fonder leurs décisions sur des données probantes, ce qui comporte des risques inhérents pour le gouvernement. (6)

Depuis que la nouvelle politique et directive sur la tenue des documents est en vigueur, la majeure partie des investissements dans les services liés à l'information a été faite pour bâtir l'infrastructure (TI et GI) requise pour répondre aux nouvelles exigences. Les sous-ministres sont directement responsables et leurs progrès sont évalués sur une base annuelle. Peu ou pas d'investissements ont été consacrés à la transformation des bibliothèques, bien que cette transformation se soit effectuée par nécessité au cours des dix dernières années en réponse à des défis externes et internes.

Le Groupe de travail des sous-ministres adjoints (SMA) sur l'avenir des bibliothèques fédérales a tenu sa dernière réunion documentée publiquement en mai 2011. Le dernier compte rendu du groupe dépeint l'avenir avec optimisme, ce qui est intéressant rétrospectivement, puisque plusieurs membres du comité ont fait partie des agences ayant supprimé des services de bibliothèque en entier.

En mai 2011 et de nouveau en 2012, l'administrateur général de BAC a présenté un modèle pangouvernemental de services de bibliothèque pour le pays à divers comités de gestion sous-ministériels. Sa proposition avait comme aboutissement un modèle intégré et horizontal de services de bibliothèque gouvernementale fédérale. Le but ultime serait que toutes les ressources documentaires soient accessibles depuis un ordinateur. Les stratégies proposées comprenaient un modèle pangouvernemental d'acquisition, d'approvisionnement et d'accessibilité des ressources d'information et des fonds documentaires du GdC, qui seraient réunis au sein d'une même collection virtuelle. Ce modèle permettrait de consolider physiquement les biens, de diminuer les doublons et d'optimiser l'espace utilisé.

Une conséquence involontaire de la combinaison de ces différents facteurs fut que les cadres supérieurs des ministères étaient conscients qu'ils devaient rendre des comptes et faire état de l'application des exigences relatives à la GI (principalement en matière de tenue de documents), mais qu'ils n'étaient pas explicitement tenus responsables ou prêts à entreprendre une modernisation méthodique des bibliothèques. Certains pourraient avoir présumé que le concept de la bibliothèque fédérale était imminent ou déjà une réalité. Comme les propositions de compressions budgétaires avaient été faites sous le couvert de la confidentialité ministérielle, principalement par des cadres supérieurs, les effets de certaines décisions pourraient ne pas avoir été entièrement évalués.

À titre d'exemple, les raisons évoquées par le SMA responsable de la fermeture de la bibliothèque de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada incluaient le faible usage de la bibliothèque par les employés, les économies possibles ainsi que le fait que le public utilisait maintenant Internet pour trouver de l'information et que la « Direction du DPI du SCT allait offrir une bibliothèque virtuelle qui desservirait les employés fédéraux », cette dernière opinion reflétant une certaine incompréhension de l'opportunité actuelle et de l'objectif d'un concept qui restait encore à définir. L'impression que tout était accessible sur Internet révèle aussi une incompréhension de l'utilité qu'avait l'information générée par leur organisation ou acquise par la bibliothèque pour

étayer par des données probantes les décisions, les politiques et la recherche scientifique.

La création de Services partagés Canada a également des répercussions importantes. En centralisant des fonctions importantes de TI, le rôle du dirigeant principal de l'information (DPI) de la majorité des ministères s'est éloigné des TI pour se rapprocher de la GI (y compris de la gestion des documents et souvent des bibliothèques). Le rôle et l'utilité des bibliothèques n'étaient pas toujours bien connus des DPI et des responsables de la GI et leur principale motivation était de livrer des résultats par rapport aux nouvelles directives en matière de GI. Cependant, étant donné que plusieurs DPI occupent un rang plutôt élevé dans la hiérarchie fédérale et qu'ils reconnaissent de plus en plus les fonctions et les rôles des bibliothèques, cela pourrait avoir une incidence favorable à long terme.

L'érosion du nombre d'archivistes et de bibliothécaires professionnels au sein de BAC a été soulignée avec consternation dans plusieurs témoignages offerts au groupe d'experts par les communautés des bibliothèques et des archives canadiennes. Cette érosion, accélérée par les compressions de collections et de personnel imposées, se vérifie également au sein de plusieurs ministères fédéraux. Le nombre de directeurs de bibliothèques ayant accès aux décideurs ou jouissant d'une certaine influence sur ceux-ci décroît sans cesse à mesure que l'importance des bibliothèques diminue au sein de départements de GI beaucoup plus vastes. Cette perte d'expertise porte particulièrement à conséquence compte tenu de la situation démographique qui se profile; plusieurs gestionnaires supérieurs et directeurs de bibliothèques s'apprêtent à prendre leur retraite. Sur le plan de l'expertise, cela implique que les bibliothécaires les plus haut gradés pourraient bientôt être relativement jeunes. Leur premier souci est de servir la clientèle, mais ils n'ont ni l'expérience ni l'aptitude qu'il faut pour établir une vision d'avenir des services de bibliothèque. Cela pourrait militer en faveur d'un service de bibliothèque pangouvernemental où les orientations et la planification seraient tracées par un personnel de grade élevé (gestionnaires), ayant l'expérience et le savoir requis pour mener à bien sa mission.

Dès le début de son mandat à BAC, l'ancien bibliothécaire et archiviste du Canada Daniel Caron s'est appliqué à effectuer le passage du concept des compétences spécialisées à celui des compétences générales dans le domaine de l'information. Cette vision a été adoptée à BAC et encouragée partout au sein du GdC par le biais de la Directive du STC sur la tenue de documents, qui définit un spécialiste fonctionnel en gestion de l'information ainsi :

Le nombre de directeurs de bibliothèques ayant accès aux décideurs ou jouissant d'une certaine influence sur ceux-ci décroît sans cesse à mesure que l'importance des bibliothèques diminue au sein de départements de GI beaucoup plus vastes.

... employé dont les rôles et les responsabilités exigent des connaissances, des compétences et des aptitudes spécialisées dans les domaines prioritaires suivants : finances, ressources humaines, vérification interne, approvisionnement, gestion du matériel, biens immobiliers et gestion de l'information. (<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?section=text&id=12742>)

Malheureusement, la question à plus long terme de l'expertise et des états de service des bibliothécaires a été en grande partie ignorée, tout comme la nécessité croissante d'un accès électronique et de services électroniques essentiels aux bibliothèques d'aujourd'hui.

Les nouvelles de fermetures de bibliothèques ont commencé à être rapportées plus fréquemment par les médias à la fin de 2011, lorsque les résultats de l'examen des programmes ont été coulés ou rendus publics. Une partie de l'attention médiatique était générée par les syndicats de la fonction publique et de l'enseignement universitaire ainsi que par d'anciens fonctionnaires désabusés. Malheureusement, la couverture médiatique s'est largement concentrée sur le nombre relativement réduit de fermetures et sur les bibliothèques physiques. Le regroupement de succursales a également fait l'objet d'une attention médiatique substantielle, même si cela s'inscrivait dans le cadre d'une modernisation à plus long terme de certaines bibliothèques plus importantes, modernisation accélérée par les compressions budgétaires. Malheureusement, la question à plus long terme de l'expertise et des états de service des bibliothécaires a été en grande partie ignorée, tout comme la nécessité croissante d'un accès électronique et de services électroniques essentiels aux bibliothèques d'aujourd'hui.

L'ACB (d'après la documentation du Bureau du directeur parlementaire de la Bibliothèque du Parlement) a élaboré un diagramme présentant les données annuelles relatives aux postes du GdC en bibliothéconomie de 1990 à 2012. Le diagramme indique que le nombre de bibliothécaires a globalement diminué de 29 % au cours de cette période, et de 60 % à BAC. Le nombre de postes haut gradés (les LS4 et LS5 sont souvent gestionnaires) a diminué de façon plus importante (48 % globalement et une diminution brutale de 80 % à BAC). Toutefois, il n'a pas pu être établi si BAC a modifié ses classifications ou si certains bibliothécaires professionnels travaillent maintenant sous de nouvelles ou différentes appellations. Un diagramme connexe sur le même site fait état d'une diminution du nombre de spécialistes de la recherche historique (principalement à BAC) de 31 % depuis 1991. Il faut souligner par rapport à cette analyse des données de l'ACB qu'il semble que le personnel de bibliothèque du CNRC n'a pas été comptabilisé dans ce total de bibliothécaires fédéraux, mais leur nombre a baissé de 23 % de 2009 à 2013.

Lorsque ces nouvelles ont fait les manchettes, des groupes tels que l'ABRC et l'ACPPU, entre autres, ont commencé à exprimer leur inquiétude auprès des

députés et ministres fédéraux. En 2012, l'ACB a lancé une campagne visant à discuter des compressions imposées à BAC et aux bibliothèques fédérales avec les parlementaires. Mme Karen Adams, présidente de l'ACB, avait affirmé que les « bibliothécaires gouvernementaux fournissent des services essentiels à leurs ministères » et que « Plusieurs membres du personnel de bibliothèque, outre leurs compétences documentaires, sont spécialisés dans des domaines particuliers, ce qui les aide à bien évaluer et interpréter les sources d'information. Les politiques judicieuses s'appuient sur des informations justes. »

Les répercussions financières sur les collections des bibliothèques ministérielles fédérales sont difficiles à évaluer de manière précise, en partie parce que plusieurs changements en cours sont aussi dictés par l'évolution technologique et les exigences des usagers plutôt qu'exclusivement par les coûts. Les ministères modernisent leurs services de bibliothèque pour répondre à la demande croissante pour des documents numériques et pour un accès en tous lieux du pays. Cette demande exige des catalogues de bibliothèques qui englobent tous les fonds de bibliothèques ainsi que la possibilité de prêter ou de transmettre des documents à la demande des usagers.

Comme Mmes Mary VanBuskirk et Kathy Smith l'écrivent au sujet de l'Institut canadien pour l'information scientifique et technique (ICIST) :

Dès le milieu des années 1990, les importantes collections de recherche sous forme imprimée des succursales du CNRC de la région d'Ottawa ont été radicalement réduites, les documents éliminés remplacés par une Bibliothèque virtuelle offrant un accès instantané à un plus large éventail de ressources électroniques et soutenue par des services directs de bibliothécaires et une livraison de documents gratuite. En même temps, l'accès à des sources électroniques par le biais de la Bibliothèque virtuelle a permis aux succursales régionales de réduire leurs collections imprimées et a donné à l'ICIST la latitude requise pour fournir des services d'information à de nouveaux instituts du CNRC peu importe où ils pourraient être créés.

Aujourd'hui, la plupart des demandes et livraisons de documents se font électroniquement, donc les ressources de bibliothèques numériques facilitent les recherches et permettent un meilleur accès aux clients où qu'ils soient. L'utilisation par le public externe est plutôt limitée pour la majorité des collections. La FAQ en ligne de la bibliothèque de Pêches et Océans Canada (POC) indique qu'en 2011-2012, plus de 86 % des demandes de services adressées au personnel de la

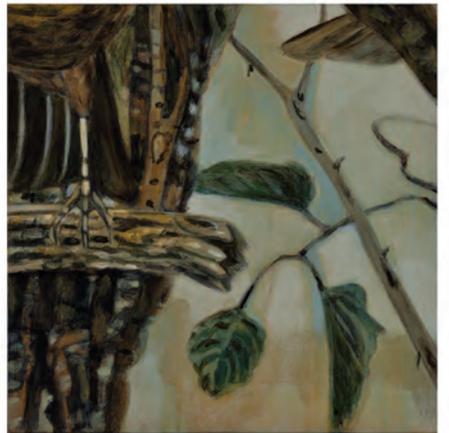
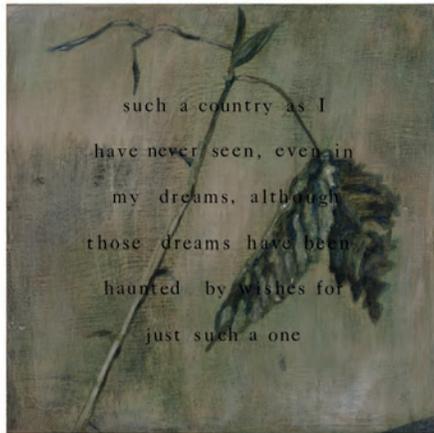
bibliothèque ont été effectuées par des employés du ministère. Puisque VAGUES, le catalogue en ligne de la bibliothèque de POC, peut être consulté de n'importe où dans le monde par Internet, 85 % des demandes de clients externes ont été reçues virtuellement, c'est-à-dire par courriel, par téléphone ou par la poste. La même année, les visites en personne d'usagers externes constituaient approximativement 2 % de l'ensemble des demandes de services reçues; seulement 5 à 12 visites en personne ont été faites à la plupart des sites de POC.

Des différences existent également entre les pratiques de recherche et d'utilisation, certaines étant de nature générationnelle. Les employés ou clients plus jeunes qui font régulièrement des recherches depuis leur ordinateur s'attendent à un accès instantané à une grande partie de l'information et à être capables de chercher et de trouver l'information de manière autonome. Les employés habitués à utiliser les sources imprimées ou qui utilisent l'information moins fréquemment peuvent escompter entrer dans une bibliothèque physique pour y effectuer leurs recherches. Les deux types de clients s'attendent à être conseillés par un ou une bibliothécaire de référence pour des projets plus exhaustifs ou des outils complexes. Les bibliothèques gouvernementales offrent un accès autorisé à une vaste quantité de ressources d'information et de bases de données électroniques. La majorité des publications évaluées par des pairs sont maintenant disponibles en format électronique.

Les clients de certains ministères et organismes se sont adaptés à cette situation, la plupart très volontiers. Toutefois, l'élaboration des politiques gouvernementales et la recherche dans le domaine de la réglementation sont souvent tributaires de documents qui ne sont actuellement disponibles qu'en imprimé. Les bibliothèques dont le budget est stagnant ou en décroissance sont confrontées à des choix difficiles entre maintenir l'accès aux documents imprimés, tout en améliorant ou en accroissant l'accès aux documents numérisés, et investir dans les systèmes de soutien qui facilitent les recherches et l'obtention des droits d'utilisation des documents.

Stratégies d'avenir

LE CONCEPT D'UNE BIBLIOTHÈQUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL n'avait toujours pas progressé en juin 2014. L'organisme chef de file était censé être BAC, auquel se joignait le SCT sur le plan de la politique et de la gestion. Sans la direction de BAC et le soutien des SM de tous les ministères, le regroupement souhaité ne verra pas le jour.



Amy Gogarty
**The Order of
Passeriformes**, 1991
acrylic, lettraset on plywood
110.5 x 111.5 cm
Collection of the Alberta
Foundation for the Arts

En l'absence d'une initiative pangouvernementale, chacun des ministères et des organismes doit continuer de réagir aux changements de gouvernements et à l'évolution des technologies et de s'adapter au mieux de leur capacité. Cette capacité n'est pas répartie de façon uniforme en raison des vastes différences de taille qui existent entre les bibliothèques et de l'absence d'une politique cohérente applicable par tous les ministères.

Trois stratégies ont été appliquées de manière évidente au cours des dix dernières années :

- Une orientation vers un accès et de l'information sous forme électronique;
- La rationalisation des processus parfois obsolètes et inefficaces;
- La diminution des ressources consacrées à la gestion des multiples sites physiques répartis d'un bout à l'autre du pays.

Une quatrième stratégie semble émerger : celle d'une collaboration entre les bibliothèques scientifiques et de leur intégration planifiée, comme le souligne l'encadré ci-contre sur la Bibliothèque scientifique fédérale (BSF).

Les principaux constats d'une consultation de la communauté des bibliothèques fédérales réalisée en juillet 2014 confirmaient cette perspective et ajoutaient :

Les bibliothèques fédérales les plus résilientes ont réagi aux tendances de leur environnement en adoptant les stratégies suivantes concernant la prestation future des fonctions de bibliothèque :

- Harmonisation des services de bibliothèque avec la mission de l'organisation.
- Élargissement du mandat lié aux services de bibliothèque et ajout de nouvelles fonctions et de nouveaux rôles en matière de GI et de soutien à la collaboration.
- Accent sur les services haut de gamme à valeur ajoutée pour les clients (au lieu des services transactionnels de bibliothèque de base).
- Orientation progressive vers la prestation informatisée de services et de ressources.

La Bibliothèque scientifique fédérale (BSF)

Huit ministères fédéraux à vocation scientifique collaborant pour offrir des ressources et des services de bibliothèque et d'information.

Avantages :

Les chercheurs et les responsables de la planification des programmes et des politiques scientifiques, technologiques et de la santé auront un accès virtuel « partout et en tout temps » à des ressources de grande qualité ainsi qu'aux services de bibliothécaires professionnels et d'experts spécialisés possédant connaissances et savoir-faire.

Une seule fenêtre de visibilité et d'accès pour les Canadiens aux collections uniques de documents scientifiques des ministères.

Accélère la transition d'un service traditionnel basé sur les imprimés et les sites physiques à un modèle numérique viable.

- Accent sur les services de recherche d'informations et sur l'autonomie des clients.
- Priorité plus grande à une collaboration renforcée avec les autres ministères sur la prestation de services de bibliothèque.

Les bibliothèques fédérales accroissent l'accès à l'information numérisée en faisant l'acquisition de revues et de livres numériques et en numérisant les documents analogiques sur demande ou en ciblant des collections particulières. Les bibliothèques travaillent également à la réorganisation et à l'élagage de leurs collections; les bibliothèques comprenant plusieurs succursales peuvent posséder les versions imprimées et électroniques des mêmes revues ou plusieurs exemplaires imprimés. Dans la mesure du possible (principalement les revues électroniques, numériques au départ, ou les rapports et l'information numérisés), les bibliothèques fédérales réorganisent leurs services en fonction d'un portail de bibliothèque ou d'un site Internet et ne font plus l'acquisition que de la version numérique, lorsque celle-ci existe.

Mme France Bouthillier, directrice de l'École des sciences de l'information à l'Université McGill, notait qu'il était tout à fait normal pour les bibliothèques d'évaluer, de fusionner et de réorganiser continuellement leurs collections : « Plusieurs types de bibliothèques – d'entreprises, de gouvernement ou d'universités – procèdent à une réorganisation profonde en ce moment en raison de l'évolution technologique » (cit. de Gerson). La numérisation de livres et l'élagage d'anciennes collections constituent un travail méticuleux et peu économique en main-d'œuvre. Mais l'espace de rangement est précieux; les bibliothécaires consacrent des heures interminables et ingrates à la conservation des documents. Les documents sans valeur ou possédés en double sont régulièrement donnés ou détruits par des entreprises de recyclage privées.

Les bibliothèques fédérales font aussi l'acquisition en commun de documents pour économiser et obtenir de meilleurs prix auprès des fournisseurs, soit par le biais du Consortium des bibliothèques fédérales ou du Consortium des BSF. Elles partagent certains services techniques et de référence, notamment par l'entremise de l'Initiative des BSF. Une autre stratégie utilisée par les bibliothèques de tous types (universitaires, spéciales et publiques) est d'éliminer, d'externaliser ou de se partager certaines tâches répétitives, telles que le catalogage. Les bibliothèques acquièrent aussi de nouvelles compétences en gestion de documents administratifs et en gestion de l'information sur lesquelles elles peuvent s'appuyer

pour davantage travailler en collaboration, partager des ressources et résoudre des problèmes ensemble.

La fusion des bibliothèques physiques pour en réduire le nombre concentre des ressources restreintes, qui peuvent être consacrées à fournir un accès à la fois aux documents imprimés et à l'information numérisée. Elle facilite la préservation des documents et l'accès à des documents imprimés uniques et permet la livraison d'informations numérisées ou imprimées par la poste, par courriel ou par télécopieur.

En résumé, une transformation et une modernisation graduelles de certaines bibliothèques fédérales sont en cours, mais en raison du manque de personnel compétent dans certains organismes, ce processus sera inégal. Cette transformation a été rendue plus difficile par les changements drastiques apportés périodiquement au financement et par l'insuffisance des investissements faits dans les systèmes, les compétences et la culture nécessaires pour y parvenir. Le groupe d'experts estime que les bibliothèques fédérales devraient avoir la capacité d'offrir un accès aux collections physiques aussi bien qu'aux collections virtuelles, de même qu'à des services professionnels qui donnent un sens à ces collections et facilitent leur accès aux employés fédéraux, y compris les planificateurs et décideurs politiques, les scientifiques et les travailleurs du savoir de toutes sortes.

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

- 47.** la Bibliothèque scientifique fédérale (BSF) soit utilisée comme projet pour démontrer le concept d'un modèle de bibliothèque intégrée. Cette initiative est bien avancée et constitue une démonstration d'un modèle de prestation de services économique et évolutif. L'objectif des huit ministères et organismes concernés est de fournir une visibilité aux collections de documents imprimés et électroniques des bibliothèques du GdC et un accès pour les Canadiens à ces collections. La responsabilité en revient à Gestion du savoir du Conseil national de recherche (CNRC-GS) et à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), soutenus par BAC et le SCT.
- 48.** BAC se serve des constats du projet pour établir une stratégie réaliste et éclairée pour l'élaboration d'une approche pangouvernementale visant à offrir une plateforme de recherche-découverte, de gestion des ressources de bibliothèque, de partage de documents et d'acquisitions

en consortium. Les ressources économisées au fil du temps pourront être réinvesties dans l'obtention de droits d'utilisation de documents électroniques supplémentaires, la numérisation de documents disponibles uniquement sous forme imprimée et pour faire en sorte que l'expertise des bibliothécaires soit disponible pour la formation, le référencement en profondeur et le soutien relatif aux exigences de publication libre et de données libres s'appliquant à leurs organismes.

- 49.** BAC, avec le soutien financier du ministère des Finances et des autres ministères, investisse dans les fondements organisationnels essentiels pour mener à bien les changements de modèle proposés. Plusieurs bibliothèques ministérielles et groupes de GI n'ont pas les ressources et les capacités voulues pour gérer les changements tout en s'adaptant aux importantes réorganisations qui s'imposent à elles continuellement. Cet investissement initial permettra graduellement de réduire les coûts et d'améliorer le service.
- 50.** BAC fasse la promotion de l'utilité des bibliothèques fédérales, en faisant valoir qu'elles sont essentielles aux travailleurs du savoir du gouvernement et à la prise de décisions éclairées. Le groupe d'experts recommande également de promouvoir l'utilité des bibliothécaires professionnels dans les domaines des archives, des bibliothèques et de la gestion des documents et des données.
- 51.** les divers ministères et organismes investissent dans les ressources d'information et les compétences des bibliothécaires nécessaires et appropriées pour desservir leur clientèle et soutenir leur formation continue.

Voir les recommandations connexes dans la section Patrimoine culturel analogique plus haut.



Ce portrait d'une chercheuse scientifique indépendante illustre un ensemble complexe de circonstances où les réseaux d'infrastructures disponibles pourraient l'aider à faire avancer sa carrière.

Natasha

Natasha est une scientifique dans la mi-trentaine. Elle a obtenu une maîtrise et un doctorat en bioinformatique à l'Université McGill. Au cours des trois années qui ont suivi, elle a bénéficié de bourses de recherche postdoctorales à l'Université McGill et à l'Université de Paris. Elle a ensuite travaillé pendant trois ans au bureau de Montréal d'une multinationale du secteur privé. Lorsque sa compagnie a fermé son laboratoire canadien de R-D, elle a choisi de ne pas s'expatrier en Europe et est devenue associée de recherche indépendante. Elle travaille actuellement à un projet international auquel collaborent deux compagnies privées et l'Université McGill.

Elle fait équipe avec des chercheurs qui se trouvent en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. Bien qu'ils se rencontrent occasionnellement, elle travaille principalement dans un bâtiment de recherche médicale situé sur le campus de l'Université McGill, au cœur de Montréal, ou depuis la maison.

Natasha doit avoir accès à des revues et des bases de données scientifiques. Elle s'appuie également sur des renseignements et des données sur les affaires et sur le marché lorsqu'elle élabore de nouvelles propositions de recherche. Il lui faut un accès sans fil à haut débit ainsi que la capacité de participer à des vidéoconférences à partir de son ordinateur pour pouvoir rester en contact avec les autres membres de son équipe en Europe et en Asie. Son équipe nécessite une vaste capacité de calcul pour exécuter des simulations, fouiller les données et utiliser des outils de visualisation.

Elle préfère effectuer ses propres recherches pour la majorité de l'information se rapportant à son domaine d'expertise. Cependant, elle souhaite profiter de services et d'outils de pointe pour analyser les avancées et les brevets dans son domaine, afin d'éviter de répéter des travaux de recherche déjà menés par d'autres. Ces outils peuvent aussi l'aider à déterminer où ses possibles partenaires ou ses concurrents peuvent se trouver si elle décide de mener une recherche.

Certaines revues dont Natasha a besoin sont des publications à libre accès (LA), mais plusieurs n'en sont pas. Les abonnements coûtent très cher et comme elle n'est pas membre du corps professoral ou

une étudiante de l'Université McGill, elle n'a pas les autorisations voulues pour accéder à une bonne partie du contenu des éditeurs les plus importants et les plus connus. Cela rend aussi les recherches en profondeur plus ardues. Elle commande par Internet des documents à la Bibliothèque scientifique nationale du CNRC lorsque ses budgets le lui permettent.

Elle accède aux données par le biais de bases de données, d'outils et de services à libre accès (GenBank, Institut européen de bioinformatique). Toutefois, certaines bases de données dont elle a besoin sont réservées aux membres et aux affiliés d'institutions reconnues.

Natasha possède d'excellentes compétences et une formation de haut niveau dans les bases de données des éditeurs et des agrégateurs, bien qu'elle n'ait pas de formation sur certains outils plus spécialisés ou sur les bases de données d'entreprises. Elle a formulé des plans de gestion des données (PGD) dans le passé, mais elle aurait besoin d'aide pour comprendre les exigences des conseils subventionnaires canadiens, qui s'appliquent à l'Université McGill, ainsi que les exigences de financement de l'UE.

Elle pourrait avoir besoin d'une aide personnalisée pour accéder aux bases de données à abonnement afin d'analyser la situation concernant les brevets et l'information sur les marchés.

Un scénario futur plausible basé sur les recommandations de la SRC

Natasha a besoin d'un accès direct et facile au contenu, notamment à des articles de revues disponibles sous abonnement, à de la « littérature grise », à des revues en libre accès et à des données se rapportant à son domaine de recherche. Comment peut-elle obtenir cet accès puisqu'elle n'est pas rattachée à une université? Au terme de leur parcours universitaire, certains chercheurs deviennent des nomades, des orphelins de l'information, à moins qu'ils ne soient rattachés à des universités.

Les bibliothèques universitaires canadiennes soutiennent les initiatives du libre accès qui accordent un accès gratuit à tous aux revues scientifiques. Cela comprend des initiatives comme le fait de placer des copies d'articles de recherche dans des dépôts institutionnels ou

d'aider les chercheurs à publier à leurs frais leurs articles dans des revues en accès libre. En mettant en réseau ces initiatives, elles ont créé une base de données de revues numériques qui peut facilement être interrogée et qui informe les usagers lorsque de nouvelles publications paraissent. Elle contient des ensembles de données et des articles. Les bibliothèques universitaires ont développé de nouvelles initiatives visant à donner accès à différents types de publications au plus large public possible et, avec la collaboration de partenaires, ont obtenu des fonds pour élargir cet accès aux chercheurs indépendants et aux petites sociétés.

Natasha peut offrir un accès gratuit à ses propres travaux (lorsque son entente avec son employeur le permet) dans les dépôts des bibliothèques universitaires ou sur des plateformes de diffusions disciplinaires en accès libre. Toutefois, elle n'est pas toujours en mesure d'assumer les frais élevés associés aux publications en libre accès – la Public Library of Science (PLOS), par exemple, exige approximativement 1 000 dollars par article et d'autres encore plus.

Q. Comment Natasha obtient-elle accès à l'aide d'un spécialiste de l'information ou d'un bibliothécaire de liaison?

L'équipe fait appel à un groupe de référence virtuel composé de la bibliothèque de l'Université McGill, de l'Académie chinoise des sciences (pour des outils et des techniques de visualisation et d'extraction de données de pointe) et du Conseil national de recherche (le membre de l'équipe de l'Institut de biologie des plantes de Saskatoon a accès à certains renseignements techniques de pointe du groupe Gestion du savoir du CNRC).

Q. Comment Natasha obtient-elle accès à la capacité de calcul requise pour effectuer ses travaux?

Actuellement, l'équipe bénéficie d'une bourse de deux ans du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. En vertu d'une proposition de CANARIE et de Calcul Canada, les chercheurs qui soumettent des projets aux conseils subventionnaires canadiens obtiennent une liste des infrastructures numériques auxquelles ils ont accès (réseaux, calcul, logiciels, stockage, etc.) et doivent indiquer de quels autres outils ils ont besoin outre ces infrastructures. Une

infrastructure en réseau reliée à des nœuds gouvernementaux et universitaires est offerte pour les projets de diverses envergures qui souhaitent préserver et donner accès à leurs données.

J. Bibliothèques scolaires et carrefours d'apprentissage

LA PREMIÈRE EXPÉRIENCE et, par conséquent, la première impression qu'ont eues les Canadiens des bibliothèques sont probablement associées à un programme d'initiation à la lecture dans le cadre d'une activité préscolaire organisée par des bénévoles ou dans leur parcours à l'école primaire. La première possibilité se serait déroulée en compagnie de parents, alors que la seconde relevait d'un programme scolaire structuré. Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre situation, ou peut-être des deux (la réponse peut dépendre de facteurs générationnels et socioéconomiques), l'expérience aura influencé leurs chances de réussite jusqu'à l'âge adulte.

Cette section aura pour sujet les bibliothèques scolaires, parfois appelées « centres de ressources », ou plus récemment « carrefours d'apprentissage scolaire » (School Learning Commons) et, par extension, le rôle joué par les enseignants-bibliothécaires. Aucun membre du groupe d'experts n'est spécialiste des bibliothèques scolaires, mais comprenant le rôle fondamental que pourraient jouer les quelque 14 450 bibliothèques scolaires (de diverses appellations), il a fait appel à de l'expertise externe. Il s'est tourné vers M. Ken Haycock, chercheur et commentateur de renom sur le sujet.

Les bibliothèques scolaires sont en déclin depuis vingt ans. L'affaiblissement de cette infrastructure avait été déploré pendant une décennie, mais c'est le rapport et l'appel aux armes de 2003 de M. Haycock, *The Crisis in Canada's School Libraries: the Case for Reform and Re-Investment*, qui ont suscité l'attention générale à la situation. En réunissant et en synthétisant la recherche internationale existante, il a plaidé de manière convaincante pour une réforme et un réinvestissement :

Dans les meilleures conditions, une bibliothèque scolaire peut offrir à un enfant l'occasion de trouver son premier roman « coup de cœur » ou tomber par hasard sur un livre scientifique rempli des types d'expériences qui peuvent éveiller son imagination naissante. En offrant d'importantes pistes de recherche pour un projet ou pour naviguer sur Internet, l'enseignant-bibliothécaire, en sa qualité d'éducateur, peut jouer un rôle crucial dans la réussite future d'un adolescent au



Les bibliothèques
scolaires sont en
déclin depuis vingt
ans.

collège ou à l'université. Les bibliothèques scolaires sont beaucoup plus que de simples salles servant à conserver des livres... Personne ne devrait s'étonner d'apprendre que, si des enfants ont accès à un large éventail de livres pertinents et de ressources de bibliothèque, ils seront plus susceptibles de les utiliser, pour apprendre et pour le plaisir. Personne ne devrait être stupéfait de découvrir que si les élèves et les enseignants bénéficient des conseils d'un enseignant-bibliothécaire qualifié, les jeunes seront plus susceptibles de développer les habiletés de pensée critique de plus en plus nécessaires dans cette société inondée d'informations.

Au cours des dix années qui ont suivi le rapport Haycock, qui dénonçait aussi le manque de recherches canadiennes pertinentes, la situation s'est détériorée. Plusieurs observateurs et commentateurs estiment que le déclin s'est accéléré en dépit des recherches nombreuses et des résultats persuasifs, maintenant principalement d'initiative canadienne, démontrant l'influence positive des bibliothèques scolaires au regard de l'amélioration de la littératie, des résultats aux examens, des chances de réussite au niveau postsecondaire et de l'accession à une citoyenneté active. Tout cela s'est produit malgré les plaidoyers convaincants et vigoureux de plusieurs instances, notamment les bibliothèques fédérales et provinciales, les associations éducatives et les groupes de la base comme Ontario's People for Education.

En même temps cependant, les jeunes adoptent avec avidité les technologies de l'information et des communications, à l'école et ailleurs. Dans plusieurs écoles, ces technologies ont transformé la façon d'enseigner et d'apprendre. Ainsi, on a fait valoir que la bibliothèque scolaire traditionnelle et ses collections de documents imprimés et multimédias, devraient se transformer en environnement où les technologies sont bien présentes et où l'offre comprend des ressources imprimées, multimédias et numériques. Nous nous sommes également laissés persuader de la justesse de cette position par les recherches, les analyses et la modélisation entreprises par des associations individuelles. Le rapport de la Ontario School Library Association (OSLA), *Together for Learning: School Libraries and the Emergence of the Learning Commons: A Vision for the 21st Century*, peut être cité à titre d'exemple. Nous adhérons de plus aux travaux substantiels de création et de mise en œuvre des prototypes de bibliothèques scolaires/carrefours d'apprentissage récemment entrepris de manière collaborative par les associations canadiennes de bibliothèques scolaires et publiés par l'ACB, *Leading Learning:*

Standards of Practice for School Library Learning Commons in Canada. Ce qui n'a aucun sens pour nous, c'est l'absence d'une bibliothèque scolaire, d'un carrefour d'apprentissage ou de leur amalgame dans autant d'écoles canadiennes.

Aussi récemment que durant l'été 2014, la revue *Éducation Canada* de l'Association canadienne d'éducation (ACÉ) a plaidé pour des bibliothèques scolaires « bien dotées en personnel, bien garnies et bien utilisées ». L'auteur de l'article, Dianne Oberg, énonçait ceci :

Ce qui n'a aucun sens pour nous, c'est l'absence d'une bibliothèque scolaire, d'un carrefour d'apprentissage ou de leur amalgame dans autant d'écoles canadiennes.

Les bibliothèques scolaires **bien dotées** en personnel disposent d'enseignants-bibliothécaires qualifiés – des enseignants accrédités avec des formations universitaires de second cycle en bibliothéconomie, en technologies numériques et en pédagogies fondées sur la découverte.

Les bibliothèques scolaires **bien garnies** disposent de fonds locaux sous divers formats et d'un accès à des ressources numériques sur Internet.

Les bibliothèques scolaires **bien utilisées** s'intègrent à la vie intellectuelle et culturelle de l'école et de la collectivité. Elles sont ouvertes après les heures d'école aux enseignants et aux élèves et offrent en tout temps un accès à des ressources électroniques. (<http://www.cea-ace.ca/education-canada/article/ignoring-evidence-another-decade-decline-school-libraries>)

Le nombre souvent cité de bibliothèques scolaires (14 450) masque une réalité alarmante. Ces endroits ne sont habituellement pas bien dotés en personnel, ni bien garnis ou bien utilisés. La plupart n'a aucune pertinence au regard de la culture de l'imprimé ou bien entendu de la culture du numérique. Pour nous en assurer, nous avons rencontré des enseignants-bibliothécaires et des bibliothécaires dévoués œuvrant dans des conditions difficiles, s'accrochant autant qu'ils le peuvent et promouvant l'utilité des compétences et des savoir-faire qu'ils estiment être de leur devoir d'inculquer. La passion de ces personnes est aussi admirable que la nécessité de les soutenir est convaincante.

Il est encourageant d'apprendre qu'après plusieurs années de lutte laborieuse marquées par une insuffisance de ressources et un véritable marathon de rédaction de rapports, d'activités de lobbying et de mobilisation, les bibliothèques scolaires au Québec bénéficient actuellement d'un programme

de développement qui couvrira une période de dix ans. Comme le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) le souligne :

La bibliothèque est un lieu essentiel au sein de l'école pour assurer la qualité des services éducatifs, tant les services d'éducation préscolaire ou d'enseignement primaire et secondaire que les services complémentaires. Cependant, pour que le service de soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire puisse pleinement jouer son rôle au sein des quatre types de programmes de services éducatifs complémentaires élaborés par les commissions scolaires, il importe de réunir trois conditions essentielles, soit : une bibliothèque scolaire bien organisée possédant une collection riche et variée, du personnel compétent et menant des actions planifiées en concertation avec les diverses catégories de personnel scolaire.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport poursuivra le réinvestissement qui a débuté en 2004-2005 dans les bibliothèques scolaires, en contribuant financièrement à l'acquisition de nouvelles ressources, et permettra aux commissions scolaires d'embaucher une vingtaine de bibliothécaires par année pendant dix ans, soit un total de 200 nouveaux bibliothécaires. (<http://www.mels.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/lecture-a-lecole/ressources-humaines-en-bibliotheconomie/>)

Ces bibliothécaires pratiquent dans les écoles et les commissions scolaires pour le plus grand bien des enseignants et des élèves. Plusieurs d'entre eux travaillent à mobiliser les diverses parties prenantes et les différents intervenants de la chaîne du livre numérique en vue de fournir aux élèves un accès aux collections numériques. Actuellement, les livres numériques, particulièrement les livres en français, ne sont présents dans les écoles que de façon illégale. Les éditeurs n'offrent pas encore de licences d'utilisation aux bibliothèques scolaires.

Le programme québécois d'embauchage des bibliothécaires fait partie d'un plus vaste *Plan d'action pour la lecture à l'école*. Afin de susciter l'intérêt des étudiants en bibliothéconomie, le MELS du Québec a établi un partenariat avec l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal pour soutenir les cours se rapportant aux bibliothèques scolaires. Jusqu'à maintenant, les commissions scolaires des régions de Montréal et de Québec

ont reçu leur part de bibliothécaires scolaires. Sans surprise, les postes sont plus difficiles à pourvoir dans les régions rurales. Pour remédier à cette situation, le MELS a demandé à l'Université de Montréal de mettre sur pied et d'offrir six cours en ligne pour aider les étudiants des régions rurales à suivre le programme. Tous les diplômés dénichent des postes de bibliothécaires scolaires. En effet, les écoles ne réussissent parfois même pas à pourvoir leurs postes de bibliothécaires scolaires faute de candidats titulaires d'une M.B.S.I. Des discussions sont déjà en cours pour prolonger le programme au-delà de l'année 2014-2015.

Au cours de diverses consultations menées au pays, nous avons été éveillés au concept de la bibliothèque publique et scolaire, un centre habituellement situé dans une école ou rattaché à celle-ci, qui sert aussi de bibliothèque publique à la collectivité. Il s'agit d'un compromis pour les deux secteurs de bibliothèque, mais dans les milieux ruraux ou éloignés, où ces bibliothèques sont plus répandues, nous avons constaté le succès qu'ils connaissent. Par exemple, M. Brian Dawson du bureau des Services de bibliothèque publique de Hay River, qui a participé à la consultation de Yellowknife, a donné son point de vue sur l'importance et le pragmatisme essentiel de mettre en œuvre ce modèle dans les collectivités qui ne peuvent se permettre des collections publiques ou scolaires. En Alberta, plusieurs collectivités étaient satisfaites de la combinaison bibliothèque publique/scolaire. Le Confluence Campus de la municipalité de Rocky Mountain House est un centre exemplaire conçu et construit à cet effet dans le cadre d'un partenariat noué entre le campus satellite du Red Deer College et les écoles secondaires West Central et St-Dominic. En vertu d'un contrat signé avec les commissions scolaires, le collège gère la bibliothèque au profit à la fois des élèves du collège et ceux de l'école secondaire. Des ententes similaires ont été conclues en Colombie-Britannique.

Peu importe le modèle choisi, les données recueillies nous persuadent que la culture de l'apprentissage, sans parler de l'enrichissement de la littératie et des autres compétences cognitives, est profondément et favorablement influencée par l'expérience vécue dans les bibliothèques scolaires, plus particulièrement quand cette expérience est rendue possible par un bibliothécaire professionnel ou un enseignant-bibliothécaire bien préparé. De plus, lorsque les enfants sont initiés au monde des bibliothèques au cours de leurs parcours primaire et secondaire, ils sont mieux préparés à affronter une vie d'études postsecondaires, de travail en entreprise et d'apprentissage continu. Bref, nous souscrivons à l'opinion des associations telles que l'OLA, l'ACB et de l'APSDS, selon laquelle il faut accorder aux bibliothèques scolaires/carrefours d'apprentissage la priorité en ce moment parmi les bibliothèques au Canada.

Recommandations

Lorsque les enfants sont initiés au monde des bibliothèques au cours de leurs parcours primaire et secondaire, ils sont mieux préparés à affronter une vie d'études postsecondaires, de travail en entreprise et d'apprentissage continu.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

52. le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) commande une évaluation pancanadienne où tout l'éventail des parties prenantes serait consulté, afin d'élaborer un ensemble de directives claires et normatives qui encadreront un consensus politique national concernant le modèle de bibliothèques scolaires/carrefours d'apprentissage qui pourrait le mieux maximiser leur contribution à l'expérience scolaire primaire et secondaire et aux apprentissages qui s'y font.
53. les ministres de l'Éducation collaborent avec les commissions scolaires et leurs écoles respectives en vue d'assurer le financement viable dont elles ont besoin pour mener à bien un programme de bibliothèques scolaires/carrefours d'apprentissage.
54. les facultés d'éducation des universités offrant des programmes de formation d'enseignants-bibliothécaires ou des programmes d'études en bibliothéconomie et sciences de l'information (BSI) soient suffisamment financées afin d'accroître le nombre de diplômés ayant les compétences voulues pour gérer adéquatement les bibliothèques scolaires/carrefours d'apprentissage créés.
55. les ministres provinciaux et territoriaux responsables des bibliothèques publiques et les ministres de l'Éducation s'entendent pour définir des normes provinciales qui serviront à orienter l'élaboration d'un modèle de bibliothèque publique et scolaire inspiré des meilleures pratiques et des réussites des bibliothèques semblables déjà créées.



Les portraits suivants d'élèves d'écoles primaires et secondaires sont un mélange de fiction et de réalité; ils ont en commun le fait que le potentiel de ces jeunes n'est pas en voie de se réaliser.

James

Âgé de huit ans, James vit à Edmonton avec ses parents, sa sœur aînée et son frère cadet. Sa mère et son père sont travailleurs sociaux. Sa sœur Cherie a entrepris depuis peu l'école secondaire et a un premier petit ami. Son frère Matt est autiste. Des orthophonistes, des physiothérapeutes et des psychologues du comportement viennent souvent à la maison. James s'interroge sur ce qui le différencie de sa sœur et de son frère, en particulier de ce dernier.

Ses parents lisent quotidiennement le journal local, le *New York Times* et la version en ligne du *Guardian*. James et Cherie possèdent chacun leur propre téléphone cellulaire et iPad. Ils utilisent en partage un ordinateur portable sous la surveillance de leurs parents. Les jours où Matt est en mesure de fréquenter sa classe de cheminement particulier, James l'accompagne jusqu'à l'école, qui se trouve à cinq coins de rue de la maison. Leur école primaire dispose d'un laboratoire d'informatique et d'une bibliothèque bien équipée, située dans le même local, mais il n'y a aucun enseignant-bibliothécaire. La classe de Matt, située dans un secteur spécial de l'école, ne dispose que de peu de temps de bibliothèque ou de laboratoire d'informatique par rapport à la classe de James.

Chaque samedi, un des deux parents conduit les frères à la succursale locale de la bibliothèque publique. Matt est particulièrement enthousiasmé par ces visites; les bibliothécaires l'accueillent en l'appelant par son nom et lui réservent des livres qu'ils estiment pouvoir lui plaire. Il aime les images et les histoires de robot et aime divertir son frère en lui racontant ce que les robots peuvent ou pourront un jour accomplir. James est à l'aise avec le clavier et trouve lui-même ses livres numériques sur ses sujets préférés : les polars et les aventures fantastiques. Les bibliothécaires constatent qu'il lit des histoires relativement évoluées pour son âge; il a dévoré les sept tomes de *Harry Potter* et a commencé à s'attaquer aux bouquins de Kevin Major. Les visites des garçons à la bibliothèque coïncident généralement avec une séance du club des conteurs et James est souvent invité à parler d'un livre qu'il a choisi et de ce qui l'a intéressé.

La bibliothécaire suggère qu'ils visitent un jour le laboratoire ouvert à la succursale du centre-ville.

Le temps passé à la bibliothèque Milner est très stimulant à la fois pour James et pour Matt. Ce dernier est tellement excité à la vue du robot Lego construit par un enfant de onze ans et son père qu'il lui donne un nom et insiste pour raconter à James les prouesses de « Chester ». Lorsque les bibliothécaires, qui emploient un langage branché, dirigent l'attention des garçons vers la Espresso Book Machine et l'imprimante 3-D, une idée germe dans la tête de James. Les deux frères demandent d'utiliser l'imprimante pour créer une copie du petit robot jouet préféré de Matt, qu'il traîne toujours dans sa poche en guise de porte-bonheur. Les frères retourneront dans quelques semaines récupérer le nouveau robot. Ils prévoient l'utiliser pour mettre en scène l'histoire qu'ils écrivent ensemble dans le cadre d'une collaboration où Matt dicte le récit et où James transcrit le tout au clavier d'ordinateur. Lorsqu'ils retourneront à la bibliothèque Milner, ils utiliseront la Espresso Book Machine pour créer leur propre livre, résultat de leur effort commun, qui impressionnera leurs parents et leurs professeurs. James espère que le livre incitera les enseignants de Matt à emmener sa classe à la bibliothèque plus souvent et qu'ils organiseront même un voyage en autobus au centre-ville.

James espère aussi que la classe de Matt aura plus souvent l'occasion de visiter la bibliothèque et le laboratoire d'informatique de l'école afin d'explorer les possibilités de l'ordinateur et des différents écrans, qui permettent de dessiner et de colorier en ligne. Il sait que Matt n'est pas le seul de sa classe qui est agile de ses doigts et fasciné par la technologie, qui l'intrigue et le calme. Plusieurs autres en tireraient profit, il en est sûr. Si un enseignant-bibliothécaire était présent, Matt et ses camarades de classe pourraient être invités à se déplacer des écrans aux livres et vice-versa. Il lui semble évident que son frère apprendrait ainsi à lire plus aisément.

Jason

Âgé de dix-sept ans et membre de la nation ojibwée de Matawa, Jason vit avec sa mère, qui est veuve, et quatre frères et sœurs plus

jeunes que lui, sur la réserve 58 de Long Lake, dans la municipalité de Greenstone du Nord de l'Ontario. Son père a perdu la vie il y a deux ans à la scierie, par suite d'un accident de travail. Ses quatre grands-parents vivent sur la réserve et il aime écouter leurs histoires d'autrefois sur les chasseurs et les trappeurs.

Bon en mathématiques et dans les arts du langage, Jason est un étudiant prometteur de l'école secondaire Migizi Miigwanan Eagle Feathers, récemment construite sur la réserve. Il rêve de fréquenter le Confederation College, à Thunder Bay, et peut-être de poursuivre ses études à l'Université Lakehead ou un autre établissement du sud. Son oncle, un camionneur, le met en garde en lui indiquant que Toronto se trouve à 14 heures de route. Considérant l'intérêt qui se développe dans la région pour le projet d'exploitation minière Ring of Fire, il est incité à envisager une carrière en génie métallurgique. Les encouragements lui proviennent principalement de ses enseignants et du directeur de l'école, mais également de sa mère, qui entrevoit qu'il pourrait devenir un modèle pour la famille. Il serait leur premier diplômé universitaire. Cette responsabilité lui pèse beaucoup.

La recherche d'informations sur ses perspectives de carrière – un mot à qui il prête une connotation légèrement prétentieuse et hautaine – se limite aux conseils de ses professeurs d'anglais et de sciences. Ni l'école secondaire ni l'école primaire de la localité ne possèdent de bibliothèque, mais une est en construction et devrait pouvoir desservir les deux écoles d'ici dès 2015. Il y a un laboratoire d'informatique mobile à l'école de Jason, mais les élèves ne disposent pas d'ordinateurs portables ou de tablettes électroniques. Il n'y a aucune bibliothèque publique sur la réserve, aucun bibliobus ne la visite et la bande passante restreinte ne permet pas d'accéder à des livres numériques. Dans la municipalité voisine de Longlac, tous les usagers doivent payer des frais d'adhésion. La bibliothèque publique de Geraldton se trouve à 35 km de distance; la mère de Jason doit emprunter le camion de son frère lorsqu'elle veut y emmener ses enfants. Les bibliothèques publiques de Thunder Bay sont à approximativement 360 km de route de la réserve 58 de Long Lake.

La maison de Jason compte une télévision, mais aucun ordinateur. Il a été fasciné par un récent reportage à la télé décrivant un projet de

bibliothèques lancé sur des réserves de la Colombie-Britannique et en particulier par les plans architecturaux qui serviront à la construction de la longhouse du nouveau bâtiment de Kitimat. Une agente de recrutement du Confederation College a visité l'école secondaire Migizi Miigwanan pour discuter avec les finissants. Jason s'est entretenu longuement avec elle et elle lui a promis de lui envoyer des formulaires de demande de bourse. Il a entendu parler de programmes de transition d'une durée d'une année qu'offrent plusieurs universités aux étudiants autochtones. Le directeur a aussi organisé la venue d'un représentant du programme d'études autochtones du Conestoga College de Kitchener. Son professeur d'études sociales a récemment discuté en classe de programmes autochtones ayant obtenu de bons résultats dans d'autres régions du Canada. Jason s'est particulièrement intéressé au Centre de ressources du Red Crow Community College de Cardston, en Alberta. C'est loin de la maison, mais il aimerait tant y avoir accès pour faire ses recherches! Il a appris que le centre possède plus de 15 000 livres, a accès à plus de 10 000 livres numériques et à quantités de bases de données électroniques. Il se demande pourquoi les bibliothèques du Consortium autochtone des collèges tribaux d'enseignement supérieur et de formation pour adultes ne sont pas plus présentes dans son coin éloigné du pays.

Jason se voit à cheval entre deux mondes : celui des histoires de ses grands-parents, de leur attachement au territoire et des dons du Créateur et celui des espoirs d'avenir que font naître en lui ses enseignants et sa mère. Il éprouve de la loyauté pour les deux. Jusqu'à maintenant, il a résisté à l'attrait de la drogue; voir ses amis tenter de s'en sortir par le biais de programmes de désintoxication à la méthadone est suffisamment dissuasif en soi. Mais il a soif d'informations sur la possibilité de conjuguer les valeurs de sa nation autochtone et de sa famille avec les nombreuses occasions de découverte qui se présentent à lui.

K. Lieux de culture et voix

CONSERVATEUR DE MUSÉE et membre du groupe d'experts, Gerald McMaster nous rappelle que les bibliothèques et archives sont des lieux vivants. Il nous dépeint les institutions que nous analysons et documentons sous l'angle des musées.

En tant que conservateur de musée, je suis surtout intéressé par le contenu des bibliothèques et des centres d'archives. Les livres et autres supports sont des objets qui nous disent qui nous sommes, qui racontent notre histoire. Mais inanimés qu'ils sont, ils attendent que quelqu'un vienne interagir avec eux, leur donne vie, les traite comme des êtres vivants, fasse entendre leur voix.

Certaines bibliothèques, admet-il, sont sans âme et sans voix :

J'imagine toujours les bibliothèques comme celles d'antan, en me rappelant leur aspect, avec leurs longues tables en bois lisse et leurs chaises inconfortables; c'est une image que je partage sûrement avec d'autres. Je rencontre encore ce type d'endroit autour de moi, bien que j'entende presque les commentaires comme celui-ci s'élever : « Cette bibliothèque devrait se trouver dans un musée! » Étant conservateur de musée, je crois que je n'y verrais aucun inconvénient.

En conformité avec la mission du groupe d'experts, M. McMaster contribue à ses travaux en interprétant les institutions culturelles comme des lieux vivants. Bien que les bibliothèques et les centres d'archives abritent des collections historiques, ils ne trouvent leur efficacité que dans leur usage présent. Les bibliothèques et les centres d'archives, comme les musées, posséderont toujours des collections et dépendront toujours de celles-ci. C'est au niveau des programmes que de nouvelles idées peuvent et doivent être générées. Les musées ont commencé à découvrir que pour demeurer pertinents, ils doivent vivre avec leur époque. Ils doivent non seulement utiliser de nouvelles technologies, mais aussi mettre en œuvre des programmes qui posent les bonnes questions et qui s'adressent aux différents publics par le biais de nouvelles approches d'interprétation. Les conservateurs de musée commencent également à s'éveiller à l'importance de la décentralisation de l'autorité, une autorité qui se partage aujourd'hui en de multiples points de vue. La notion du conservateur omniscient relève d'une perspective moderniste, c'est-à-dire d'une conception propre

C'est au niveau des programmes que de nouvelles idées peuvent et doivent être générées.

au vingtième siècle; aujourd'hui, les expositions intègrent plusieurs points de vue, ou perspectives. Cette nouvelle optique adoptée par les galeries d'art et les musées est radicale, mais elle convient particulièrement bien aux aspects programmatiques qui influencent et attirent les visiteurs.

Selon cette vision dépassée, les bibliothèques et les centres d'archives sont conçus comme des espaces de rangement de livres et d'objets historiques, des dépôts de vieilleries. Mais en fait, ces lieux sont en train de se transformer pour répondre aux attentes du public ou aux pressions politiques visant à repenser ces institutions, non seulement en raison du manque de fonds, mais aussi pour tenir compte du plus grand nombre de perspectives. Aujourd'hui, nous leur prêtons un rôle beaucoup plus vaste, ou du moins nous commençons à entrevoir pour elles de nombreuses nouvelles possibilités. En effet, nous quittons une époque où tout était classé selon des catégories disciplinaires distinctes pour une époque qui pourrait être jugée désordonnée et indisciplinée, mais ô combien passionnante! Nous vivons une nouvelle ère numérique, une ère beaucoup plus complexe, multiperspectives, multidisciplinaire et interdisciplinaire.

Le traitement réservé aux cultures autochtones dans les bibliothèques, les centres d'archives et les musées canadiens et par les services qu'offrent ces institutions aux usagers autochtones préoccupe tous les membres de notre groupe d'experts. L'état des relations entre les musées et les cultures autochtones est aujourd'hui en pleine mutation. Depuis les années 1960, les peuples autochtones du pays travaillent à diverses formes de rétablissement culturel et historique, parfois en construisant leurs propres musées et centres culturels, parfois en collaborant avec les institutions locales, nationales et internationales existantes.

Certains commentateurs qualifient ce moment de « renaissance », un terme que M. Gerald McMaster juge trompeur ou inapproprié pour décrire une telle révolution épistémique. Qu'il soit utilisé avec la majuscule ou non, ce terme ne rend pas entièrement compte des progrès accomplis, contre vents et marées, par les Autochtones. Comme pour les termes « moderne », « modernité » ou « modernisme », les désignations ne sont pas uniquement européennes de nature, mais décrivent un processus de choix, un processus qui constitue un élément normal d'une transition axée en grande partie sur l'action. Les Autochtones, en revanche, n'ont guère, voire pas du tout eu de choix, croulant sous le poids de la colonisation. Le lent rétablissement de leur culture s'est accompli au fil de décennies d'une lutte pour l'égalité axée sur diverses stratégies, de la protestation à l'éducation. Les nombreux liens avec tous les aspects de la société canadienne, autochtones et non autochtones, passés et présents, expriment qui nous sommes,

en tant que Canadiens. Même si une renaissance pouvait émerger de cette lutte, la façon dont la plupart qualifient la situation autochtone correspond à ce que M. Gerald Vizenor appelle la « survivance », qui évoque de manière succincte la lutte pour une visibilité (une présence) face à l'invisibilité (l'absence), comme moyen de contrer la dominance et de transcender le statut de victime. C'est cette présence, ou visibilité, combinée à la notion de voix qui doit être soulignée dans cette discussion.

Une « voix vivante » constitue un acte de survivance dans la mesure où elle traite des communautés autochtones. M. McMaster relate ce qui suit en guise d'amorce pour une réflexion sur la nécessité de donner une voix à ces institutions.

Une « voix vivante »
constitue un acte
de survivance
dans la mesure
où elle traite des
communautés
autochtones.

Il y a un certain nombre d'années, j'ai écrit un essai intitulé « Object (to) Sanctity ». J'y dépeignais les diverses représentations des objets, en particulier la façon dont l'épistémologie des Cris des Plaines concevait le monde comme un univers où tout est vivant. J'ai également décrit dans cet essai comment les aînés de nos tribus comprenaient la nécessité de ne pas rapatrier les objets sacrés ou symboliques dans leurs communautés d'origine, pour la simple raison que ces objets ne possèdent plus le langage pour communiquer; par conséquent, et jusqu'à ce que l'on trouve un langage ou une clé pour décoder les symboles restés muets pendant si longtemps, leur retour est inutile.

Après avoir travaillé dans des musées pendant plusieurs années, j'ai constaté à quel point les éléments des collections étaient déconnectés de leurs communautés d'origine; j'ai compris que le processus colonial avait transpercé le cœur de toutes les cultures autochtones. À la fin du XIX^e siècle, un officier de l'armée américaine, le Lcol William Pratt, aurait selon certains prononcé ces mots : « Tuer un Indien, c'est sauver un homme ». Ce tristement célèbre énoncé en est venu à caractériser l'état dans lequel les musées se trouveraient au XX^e siècle. L'Indien, par les actions du gouvernement, a été intellectuellement, spirituellement, politiquement, linguistiquement et physiquement tué; par la suite, toute sa culture matérielle inutile a été placée dans des musées ou des collections privées et a perdu tout son sens.

Lorsque je croyais qu'aucune clé ne serait trouvée, j'ai entendu l'histoire d'un vannier, c'est-à-dire un fabricant de paniers, qui enseignait minutieusement à des étudiants non autochtones divers procédés au

moyen de chansons; après plusieurs jours ou semaines de leçons, un étudiant déluré lui a demandé s'ils allaient bientôt commencer à tisser des paniers. Le professeur a rétorqué qu'ils le faisaient déjà, puisque les chansons qu'ils chantaient étaient des paniers exprimés sous forme musicale. Cette histoire m'a révélé que tous ces paniers dans les musées n'avaient pas une si grande importance, aussi longtemps que les chansons étaient chantées, puisque les vanniers pouvaient sans crainte continuer de tisser des paniers.

Pendant qu'un aîné disait que nous devons trouver les clés, un autre les utilisait. J'ai alors compris que le fossé entre les nombreux objets présentés dans les musées et les cultures autochtones contemporaines ne pourrait être comblé qu'en adoptant de nouveaux modes de pensée et qu'il serait par ailleurs possible d'insuffler une nouvelle vie (un nouvel état de sujet) aux artefacts des musées si nous réussissions à les traiter comme des « voix vivantes ».

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

56. les bibliothécaires et archivistes des sections des Premières nations et du Patrimoine autochtone de BAC, en collaboration avec l'ACA, le CCA et de l'AAQ planifient avec l'Université des Premières Nations du Canada l'élaboration d'un programme d'initiation aux études archivistiques autochtones qui serait offert dans les communautés et réserves autochtones partout au Canada.
57. BAC, en collaboration avec l'ACA, le CCA, l'AAQ et le programme caritatif Indspire, établit un programme de mentorat bénévole, auquel participeraient des archivistes et des jeunes Autochtones, afin de promouvoir la création d'archives familiales.

Voir les recommandations connexes plus haut dans la section Archives et communautés.

L. Formation et perfectionnement professionnel des bibliothécaires et des archivistes

PARMI LES NOMBREUX MÉMOIRES IMPRESSIONNANTS reçus par le groupe d'experts se trouvait un document de 27 pages, très bien soutenu par l'Association des étudiantes et étudiants de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, qui témoignait d'une nouvelle génération de spécialistes dynamiques, tout à fait conscients des occasions qui s'offrent à eux et impatients de les exploiter, nullement intimidés par les obstacles et désireux de revitaliser la pratique. Examinant à la fois ce qui est proposé et ce qui manque, leurs quinze recommandations soulevaient la nécessité d'offrir des cours sur les nouveaux médias et les nouveaux publics, sur les approches interdisciplinaires en matière de direction et de gestion, ainsi que des cours d'informatique, de communication et de design et des cours visant à inculquer des valeurs communes aux spécialistes de l'information. Leur généreuse contribution et leurs suggestions font écho à nos remarques concernant les cours offerts par les programmes de bibliothéconomie et de formation continue. Des points de vue similaires ont été exprimés dans un sondage par les participants à la semaine d'activités de formation à la direction des Northern Exposure to Leadership Institutes. Ces activités étaient destinées aux spécialistes en BSI récemment diplômés qui ont été identifiés et choisis par leurs employeurs pour leurs qualités de leaders.

Les bibliothèques proprement dites emploient un nombre considérable de bibliothécaires professionnels et, pour la plupart, ceux qui sont admis dans un des huit programmes accrédités de second cycle au Canada (titulaires au moins d'un baccalauréat), quittent avec une maîtrise en bibliothéconomie et en sciences de l'information (M.B.S.I.), ou l'équivalent, et peuvent s'attendre à trouver emploi dans un contexte de bibliothèque traditionnelle. Les universités offrant un programme de M.B.S.I. sont l'Université de l'Alberta, l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université Dalhousie, l'Université d'Ottawa, l'Université de Toronto, l'Université Western, l'Université McGill et l'Université de Montréal. L'organisme accréditeur est le Committee on Accreditation of the American Library Association (COA/ALA), qui accrédite 63 programmes en Amérique du Nord; son processus d'accréditation est exhaustif et confère aux diplômés une légitimité professionnelle qui est reconnue partout dans le monde.

La valeur des compétences acquises en suivant un programme de M.B.S.I. est de plus en plus appréciée depuis que les entreprises, les organismes et

les institutions ont compris l'importance des technologies de l'information. Nous observons que de nouvelles appellations d'emplois ont commencé à poindre dans les organismes et entreprises autres que les bibliothèques, emplois souvent associés à de nouveaux environnements physiques et parfois à aucun environnement physique du tout. Les appellations telles que spécialiste en architecture de l'information, agent d'information, gestionnaire du savoir et documentaliste n'en sont que quelques exemples et les titulaires de ces fonctions travaillent dans des endroits tels que des infocentres, des centres de documentation, des centres de ressources, des carrefours d'apprentissage/ d'information ou du savoir et plusieurs autres. Ainsi, les bibliothécaires ne travaillent pas tous dans des bibliothèques, mais utilisent leurs compétences dans une variété de milieux apparentés.

Reconnaissant que le marché ouvert aux diplômés s'est transformé, ou du moins élargi, un certain nombre d'écoles de bibliothéconomie sont devenues des écoles d'information, ou « iSchools », conservant la M.B.S.I. comme programme, mais non comme seul objectif, et offrant d'autres options, comme la maîtrise en sciences de l'information. Au Canada, les programmes d'études de l'Université de la Colombie-Britannique et de l'Université de Toronto ont ainsi été renommés et plusieurs autres affirment avoir réorienté leurs programmes d'études de façon similaire, sans toutefois les avoir rebaptisés. Le programme d'études des iSchools prétend adopter une approche plus interdisciplinaire de l'interaction entre l'individu, l'information et la technologie. Les diplômés délivrés par ces établissements, outre la M.B.S.I., ne sont pas accrédités par l'ALA. Leurs diplômés, cependant, cherchent toujours des occasions d'emploi dans des bibliothèques traditionnelles, de même que dans les bibliothèques d'autres secteurs, et sont souvent confrontés à des problèmes liés à la reconnaissance des compétences, puisque les politiques institutionnelles de gestion des ressources humaines ont intégré la M.B.S.I. comme exigence pour accéder à leurs postes de bibliothécaires.

Ceux qui travaillent dans des bibliothèques ne sont pas tous bibliothécaires, bien que cela ne soit pas toujours évident pour le public. Les bibliothèques canadiennes diffèrent entre elles sur ce point. Plusieurs bibliothèques de campagne, de village ou de petites municipalités n'emploient pas de bibliothécaires professionnels, comme c'est aussi le cas pour plusieurs bibliothèques spécialisées. Cependant, la supervision de ces bibliothèques peut très bien être confiée à des personnes désignées bibliothécaires par les autorités en place. Plusieurs de ces institutions ou organismes emploient des techniciens en documentation. Les techniciens sont diplômés d'un des 18 programmes collégiaux canadiens, lesquels

sont d'une durée normale de deux ans (exigeant au moins un diplôme d'études secondaires comme base d'admission). Les techniciens en documentation sont aussi largement employés par les grandes bibliothèques publiques, collégiales et universitaires pour occuper diverses fonctions essentielles de soutien. En milieu scolaire, ils travaillent avec les enseignants-bibliothécaires ou les suppléent.

Il n'existe aucun mécanisme d'accréditation des archivistes, bien que l'accréditation du COA/ALA reconnaisse et évalue les composants liés à l'archivistique des programmes de bibliothéconomie. Les programmes d'études en archivistique se sont considérablement développés au cours du dernier demi-siècle. Autrefois, la formation en archivistique s'acquerrait dans le cadre de stages institutionnels, souvent ponctués de cours officiels ou plus succincts. Aussi récemment qu'au cours des années 1970, les anciennes Archives publiques du Canada offraient des cours d'été permettant l'acquisition de compétences et de savoir-faire. Les écoles de bibliothéconomie et de sciences de l'information (BSI) offraient et offrent encore des cours et des programmes en archivistique/gestion de documents et constituent souvent la seule formation officielle menant à la pratique. Nous reconnaissons que les programmes actuels sont arrivés à un certain niveau de maturité, intégrant les éléments professionnels et techniques de la pratique. Bien que la plupart des programmes de BSI offrent toujours des cours ou des programmes dans la discipline, la iSchool de l'Université de la Colombie-Britannique, soit la School of Library, Archival & Information Studies, offre un programme ciblé de maîtrise en archivistique, alors que l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal offre des programmes ciblés de doctorat et de maîtrise en archivistique, ainsi qu'un programme de certificat en archivistique et un autre de certificat en gestion de l'information. Le Département d'histoire de l'Université du Manitoba offre une autre voie menant à la pratique, avec son programme de maîtrise ès arts en archivistique, tout comme le font le Département des sciences historiques de l'Université Laval, qui offre des programmes de doctorat et de maîtrise en archivistique, et l'Université du Québec à Montréal, qui propose un programme de certificat en gestion des documents et des archives mené par le Département d'histoire. Des programmes de formation technique sont aussi offerts au Algonquin College et au George Brown College.

Les changements rapides survenus dans le monde des bibliothèques et des centres d'archives au cours des dernières années reflètent une transformation similaire de la pratique professionnelle. Nous avons entendu de récents diplômés des programmes de bibliothéconomie et des iSchools mettre ouvertement en doute la pertinence de leur préparation au moment où ils amorcent leurs carrières

Les programmes de M.B.S.I. doivent mieux préparer les étudiants aux réalités qui touchent l'environnement actuel de l'information.

et où ils prennent la mesure des exigences actuelles de leurs employeurs. Les employeurs s'interrogent aussi sur la préparation de leurs nouveaux employés. Certains se plaignent de la formation inadéquate en compétences traditionnelles (organisation du savoir, référence et services d'information, etc.); d'autres voudraient qu'une plus grande attention soit accordée aux services aux usagers (bibliothéconomie jeunesse, services aux jeunes adultes, développement local, etc.); d'autres encore estiment qu'il faudrait insister davantage sur les technologies numériques émergentes et les services connexes. Outre ces perspectives, se posait aussi la question des lacunes en direction; le mémoire de Mme DeYoung, présidente de l'ACB, exposait un thème universel pour les employeurs, le « manque de bibliothécaires aptes à assumer des fonctions de gestion et des responsabilités de direction ». Pour M. Beasley, président de l'ABRC, la question qui se pose est celle de la pertinence et de l'actualité des compétences : « La formation des bibliothécaires et des archivistes professionnels doit être revue régulièrement pour s'assurer que les compétences pertinentes sont effectivement acquises. Les programmes de M.B.S.I. doivent mieux préparer les étudiants aux réalités qui touchent l'environnement actuel de l'information . . . [et] l'éducation en bibliothéconomie au Canada pourrait profiter de l'établissement de liens plus étroits entre les écoles de bibliothéconomie et les bibliothèques de recherche ». Ni les diplômés, ni les employeurs ne semblent satisfaits, mais leurs préoccupations doivent être mises en perspective au regard des efforts que doivent consentir les programmes de M.B.S.I. pour conjuguer les exigences des programmes d'enseignement commun, imposées par l'accréditation, avec les ressources d'enseignement disponibles.

Les praticiens déplorent que les enseignants universitaires semblent se désintéresser des congrès, des ateliers et des instituts professionnels. Nous y voyons un certain paradoxe; puisque les professeurs sont récompensés pour la diffusion de leurs recherches et de leurs études, ils préfèrent parfois et, dans certains cas, sont incités ou concrètement encouragés à publier pour leurs pairs, et non pour les praticiens. Les praticiens peuvent consulter la littérature publiée par ces chercheurs, lorsqu'ils y ont aisément accès. La recherche pertinente peut éclairer la pratique, mais les résultats de recherche apparaissent souvent dans des publications qui ne sont pas facilement accessibles en raison des pratiques de publication et des protocoles d'autorisation en vigueur. En conséquence, lorsque les praticiens ont l'occasion de faire part de leurs expériences de travail, ils le font souvent sans être bien au fait des études pertinentes.

Une préparation professionnelle adéquate et un perfectionnement professionnel tout au long de la carrière sont essentiels à la qualité et à la fiabilité des services fournis et des collections constituées.

Puisqu'un des éléments d'une profession est la maîtrise d'un corpus de savoirs et d'habiletés connexes, il est essentiel que les praticiens professionnels, avec l'aide des employeurs, rafraîchissent régulièrement leur base de connaissances et tiennent à jour ces habiletés. Une préparation professionnelle adéquate et un perfectionnement professionnel tout au long de la carrière sont essentiels à la qualité et à la fiabilité des services fournis et des collections constituées. En effet, nous avons appris qu'il y avait un véritable désir que soient programmés des cours de perfectionnement professionnel, où les technologies évolutives d'apprentissage enrichi en ligne et les cours en ligne ouverts et massifs (CLOM) serviraient de moteurs de réussite. Mme Lisa Hardy a exprimé le besoin pressant dans les collectivités rurales que soient offertes « des occasions pour les professionnels actuels d'enrichir leurs compétences, afin qu'ils puissent relever les défis qui les attendent ». Mme Dolores Harms Penner abondait dans le même sens en parlant des techniciens en documentation et des autres travailleurs de bibliothèque. Le mémoire du SBOS observait pragmatiquement que « le personnel de bibliothèque [doit posséder] une multitude sans précédent de compétences et d'habiletés. Par conséquent, il faut se demander quelles exigences de formation relèveront des employeurs et/ou des associations professionnelles ». Le SBOS plaidait aussi pour des « dirigeants et des ambassadeurs aptes à collaborer, à influencer, à générer de l'enthousiasme [et] à susciter l'engagement ». On a aussi souvent sollicité un plus grand accès à des programmes de direction, des programmes qui, selon les données les plus récentes, devraient être axés sur les expériences immersives et d'apprentissage personnel en milieux contrôlés.

La responsabilité dans ces domaines appartient à la fois aux individus et aux employeurs, mais l'accès à des programmes riches et diversifiés est manifestement requis. Seules certaines écoles offrent des programmes structurés, quoique restreints, d'éducation permanente. La iSchool de l'Université de la Colombie-Britannique offre un certificat en études avancées qui s'adresse spécifiquement aux praticiens titulaires de diplômes de second cycle; la iSchool de l'Université de Toronto, en partenariat avec l'École d'éducation permanente de l'Université, inaugurera bientôt un nouveau programme de programmation du développement. Ces initiatives tendent à être d'envergure régionale et de portée globalement limitée. Tous les conseils/associations provinciaux, et certains à l'échelle nationale, proposent des programmes de perfectionnement professionnel, organisent des conférences et fournissent à leurs membres des possibilités de réseautage. Toutes les associations bibliothécaires provinciales participent au *Partenariat*, lequel acquiert et crée en collaboration des programmes, principalement des

séances en ligne destinées à faire progresser les praticiens et les institutions au sein de l'ensemble de l'écosystème. Le *Partenariat* pilote aussi un projet de certificat en éducation permanente qui vise à systématiser et à regrouper plusieurs expériences de développement personnel afin de leur conférer, ensemble, une valeur reconnue. À l'échelle nationale, l'ACA propose un riche éventail de programmes de perfectionnement professionnel; l'ACB tient un congrès annuel. Les neuf associations professionnelles représentant les bibliothécaires, archivistes et techniciens en documentation du Québec organisent aussi un congrès annuel, le Congrès des milieux documentaires, qui se tient au Palais des congrès de Montréal.

Qu'ils soient bibliothécaires ou employés de bibliothèques, archivistes ou employés de centres d'archives, tous ont besoin de programmes de perfectionnement professionnel et de stages professionnels. La moyenne de dépenses allouées par employé pour de tels programmes dans les bibliothèques et les centres d'archives est considérablement moindre par rapport à d'autres secteurs, par exemple les domaines liés aux technologies de l'information. Nous estimons qu'une plus grande responsabilité en matière de perfectionnement et de formation doit être assumée par les employeurs. Que ce soit à l'initiative des universités, des collèges ou des associations/organisations professionnelles, il est essentiel qu'une masse critique et constante de programmes soit créée et évolue en fonction des besoins. Bien que chaque personne doive contribuer à sa propre croissance professionnelle, les institutions et les entreprises doivent aussi s'adapter à la nouvelle réalité et investir substantiellement dans leur personnel. La mise à niveau des ressources humaines doit devenir un objectif prioritaire pour le secteur.

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

- 58.** les principaux et vice-recteurs des huit universités comprenant une école de bibliothéconomie ou de sciences de l'information entreprennent une analyse en profondeur de leurs programmes, en partenariat avec des praticiens du domaine, et particulièrement avec des employeurs, en vue de préciser les mandats, de réduire les dédoublements inutiles, d'exploiter les technologies pour réaliser des gains d'efficacité et d'évaluer l'efficacité des résultats par le biais d'un examen exhaustif des syllabus de cours proposés.

59. les doyens et les directeurs des écoles de hautes études en bibliothéconomie et en sciences de l'information, ainsi que des programmes de hautes études en archivistique, en collaboration avec les associations provinciales pertinentes, conçoivent et mettent en œuvre des programmes pancanadiens systématiques de certification en cours de carrière en bibliothéconomie et en archivistique afin que tous les Canadiens puissent être desservis par les praticiens les plus compétents qui soient.
60. les conseils/associations provinciaux/territoriaux de bibliothécaires et d'archivistes définissent leur curriculum de perfectionnement professionnel en consultation avec leurs publics respectifs – tant praticiens qu'employeurs.
61. bien que les praticiens doivent assumer la responsabilité qui leur revient en ce qui a trait à leur perfectionnement personnel, les employeurs consacrent des ressources financières considérablement plus importantes au perfectionnement de leur personnel.
62. les établissements de services de bibliothèque et d'archives et les milieux professionnels du domaine dépistent les candidats aptes à assumer des fonctions de direction et fassent en sorte qu'ils aient accès à des programmes de formation à la direction.

Voir les recommandations connexes à la section Patrimoine culturel analogique.

M. Les droits d'auteur dans les bibliothèques et centres d'archives canadiens à l'ère du numérique

MA VISION D'AVENIR POUR LES BIBLIOTHÈQUES est centralisée sur les choses que nous pouvons faire mieux que Google/Apple/ Microsoft. Être un authentique troisième lieu : un lieu commun d'apprentissage, d'interaction et de découverte. Être un lieu d'expertise, où un personnel compétent connaît bien ses domaines et sa clientèle et est en relation avec la collectivité qu'il dessert. Être un lieu intermédiaire où l'on reconnaît que les recherches et les besoins des chercheurs sont souvent complexes et qu'il faut parfois travailler un peu plus longtemps que de s'adresser à SIRI pour obtenir réponse à ses questions. Les

livres, les revues, les données, l'information, etc. feront toujours partie de notre vie, mais c'est ce que nous en faisons qui les rend utiles.

— **David H. Michels** M.A., M.B.S.I., candidat au doctorat, bibliothécaire des services publics, Bibliothèque de droit Sir James Dunn, Université Dalhousie, conformément aux informations affichées sur le gestionnaire de liste APLA le 14 janvier 2014

Une population numérique ne peut être adéquatement desservie par une archive analogique.

— **Jonathan Dorey**, candidat au doctorat, Université McGill, au Sommet sur les archives

Un des plus vastes défis auxquels sont confrontés les bibliothèques et les centres d'archives canadiens est de s'adapter aux nouvelles technologies, tout en respectant le cadre légal en vigueur. Les ressources numériques présentent des vulnérabilités qui font de leur préservation une tâche toujours aussi importante. Cependant, la façon dont cette tâche est remplie et la façon dont ces ressources sont communiquées et diffusées supposent de nouvelles compétences et un nouveau regard. Les bâtiments et les budgets demeurent intensément locaux, mais Internet permet aux institutions de partager leurs ressources – qu'il s'agisse de ressources d'information ou du temps et des compétences du personnel – de façons complètement nouvelles.

Les bibliothèques et les centres d'archives doivent appliquer des lois portant sur la protection du droit d'auteur depuis que l'Angleterre a promulgué la première loi de ce type en 1710. Au cours de leurs premières années d'existence, les droits d'auteur constituaient principalement un règlement commercial protégeant les éditeurs, les bibliothèques en étant les bénéficiaires indirects, puisque les éditeurs étaient tenus de leur soumettre des copies de leurs livres pour se prévaloir de ces droits. Au fil du temps, le rôle des droits d'auteur s'est élargi pour viser les secteurs culturels et l'économie du savoir. Les droits d'auteur s'appliquent à toutes les œuvres d'auteur, publiées ou non, pendant une période équivalant habituellement à la durée de vie de l'auteur, plus cinquante ans. Les technologies numériques donnent potentiellement aux bibliothèques, aux centres d'archives et à leurs usagers les moyens de s'engager dans une gamme d'activités régies par les droits d'auteur, telles que la reproduction et la distribution de copies, la diffusion ou la communication d'œuvres auprès du public, ou la transposition, l'échantillonnage, la réutilisation ou l'adaptation d'œuvres protégées.

La législation sur le droit d'auteur est intimement liée à la relation qu'entretiennent les usagers avec les bibliothèques et les centres d'archives, en ce qu'elle détermine à quels documents ils ont accès par l'entremise de ces institutions et ce qu'ils peuvent faire de ces documents.

La législation sur le droit d'auteur est intimement liée à la relation qu'entretiennent les usagers avec les bibliothèques et les centres d'archives, en ce qu'elle détermine à quels documents ils ont accès par l'entremise de ces institutions et ce qu'ils peuvent faire de ces documents. La transition numérique complique le rôle des droits d'auteur au regard de ces relations. Les bibliothèques et les centres d'archives sont confrontés aux questions de droits d'auteur lorsqu'ils font l'acquisition de ressources et lorsqu'ils donnent à leurs usagers ou à d'autres institutions directement accès à ces ressources. D'autres sources de contrainte juridique à l'utilisation, particulièrement dans le cas des archives, tirent leur origine d'accords conclus avec des donateurs et des règlements visant la protection des renseignements personnels. Toutefois, les droits d'auteur constituent l'instrument de contrainte juridique à l'utilisation le plus général de nature et le plus répandu. Bien que les usagers peuvent ne pas en être conscients, les droits d'auteur créent un arbre de décision que les bibliothécaires et les archivistes doivent appliquer lorsqu'ils acquièrent, utilisent ou rendent publiques des ressources d'information telles que les lettres et photographies non publiées, principalement dans le domaine des archives, les œuvres littéraires de publication récente, les œuvres documentaires, musicales, cinématographiques et presque toutes autres ressources d'information.

Certaines restrictions quant à l'utilisation sans autorisation des informations protégées par les droits d'auteur sont inévitables. Cependant, les lois en la matière accordent aux utilisateurs certains droits quant à l'utilisation sans avoir à demander une autorisation d'œuvres toujours protégées, et certains de ces droits d'utilisateurs sont conçus spécialement en fonction des bibliothèques et des centres d'archives. En cette ère du numérique, il est d'une importance capitale que ces institutions intègrent ces droits d'utilisateurs à leurs activités quotidiennes se rapportant à la copie privée ou aux projets de numérisation. Les besoins et les exigences des utilisateurs exerceront une pression de plus en plus intense sur les pratiques d'autorisation en vigueur dans les bibliothèques traditionnelles, lesquelles conduisent à un accès inégal, selon le lieu où on se trouve au pays, aux ressources numériques potentiellement accessibles sur Internet. Même si certaines formes utiles de coopération se sont développées, notamment par le biais de consortiums de bibliothèques ou d'autres arrangements, les lois en matière de droits d'auteur et de droits d'utilisateurs influenceront profondément les décisions touchant le partage des ressources, vu la manière dont les droits d'auteur traitent l'information numérique.

L'arbre de décision que les bibliothécaires et les archivistes doivent appliquer lorsqu'ils planifient l'acquisition ou en vue de l'utilisation d'une ressource d'information peut se décliner comme suit :

1. Cette ressource est-elle visée et protégée par des droits d'auteur?
2. Si oui, son utilisation est-elle déjà permise par la loi, par exemple en vertu de dispositions relatives à l'utilisation équitable?
3. Si non, de qui pouvons-nous obtenir l'autorisation ou un permis d'utiliser cette ressource et quelles modalités s'appliqueront?

Ressources visées par le droit d'auteur

LA PLUPART DES RESSOURCES D'INFORMATION auxquelles les bibliothèques et les centres d'archives donnent accès sont aujourd'hui protégées par le droit d'auteur. Les droits d'auteur s'appliquent à « toute œuvre originale de nature littéraire, dramatique, musicale ou artistique » produite par un auteur dans la majorité des pays dans le monde, considérant les traités auxquels le Canada est partie. Certaines ressources d'information, telles que les données factuelles de recherche dont la sélection ou l'agencement ne procède pas d'une expression originale, peuvent ne pas être protégées par le droit d'auteur. Autrement, presque tous les fonds de bibliothèques et de centres d'archives sont couverts par le droit d'auteur dès leur création. Les chercheurs et certains archivistes sont surpris d'apprendre que la protection automatique des œuvres signifie que même les expressions éphémères de la vie de famille, telles que les notes, les passages de journaux personnels, les croquis et les écrits de ce type sont protégés. Concernant les photographies, il faut mentionner que les droits d'auteur appartiennent au photographe et non au sujet de la photographie.

Comme les droits d'auteur visant ces ressources sont en vigueur toute la vie de l'auteur et pendant les cinquante années suivantes, la plupart des ressources créées entre le milieu et la fin du XX^e siècle sont toujours protégées. Des règles spéciales s'appliquent aux œuvres anonymes ou pseudonymes ainsi qu'aux œuvres publiées de façon posthume.

Utilisations régies par la loi sur le droit d'auteur

LES CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES ET JURIDIQUES RÉCENTS obligeront les bibliothèques et les centres d'archives à moduler certaines de leurs pratiques en matière de droits d'auteur. Généralement, pour déterminer si une permission est requise pour une activité envisagée, les bibliothécaires et les archivistes doivent premièrement considérer si l'activité consiste à reproduire, publier, interpréter ou adapter l'œuvre d'auteur. La reproduction intégrale ou d'une « partie substantielle » d'une œuvre est interdite. Les activités courantes telles que la reproduction à des fins de préservation ou de téléchargement numérique sont aussi visées par les droits d'auteur.

Droits des titulaires de droits d'auteur et des utilisateurs

EN 1997, la *Loi sur le droit d'auteur* a été modifiée afin d'accorder des droits d'utilisateurs particuliers aux bibliothèques, aux centres d'archives, aux musées et aux établissements d'enseignement. Les utilisations permises, comme la reproduction à des fins de préservation la fourniture d'une copie analogique pour des prêts entre bibliothèques, sont définies de façon relativement étroite et ne sont pas particulièrement utiles pour l'information numérique. Certains établissements ont appliqué de façon étroite ces permissions et ont payé Access Copyright ou Copibec pour obtenir des permis de reproduction couvrant les prêts entre bibliothèques de ressources numériques.

Les droits relatifs à une utilisation équitable accordent aux bibliothèques et aux centres d'archives une certaine latitude quant à l'utilisation d'œuvres pour leur compte ou pour celui de leurs usagers. Comme la Cour suprême l'a expliqué :

À l'instar des autres exceptions que prévoit la *Loi sur le droit d'auteur*, cette exception correspond à un droit des utilisateurs. Pour maintenir un juste équilibre entre les droits des titulaires du droit d'auteur et les intérêts des utilisateurs, il ne faut pas l'interpréter restrictivement. (CCH Canadian Ltd. c. le Barreau du Haut Canada, [2004] R.C.S., au paragr. 48. Citation omise)

En 2004, la Cour s'est appuyée sur les dispositions relatives à l'utilisation équitable pour permettre à une bibliothèque de fournir un service de photocopie et l'accès

à un photocopieur, ainsi que de transmettre par télécopieur des copies de documents à sa clientèle. La Cour a statué qu'il s'agissait d'activités permises, rappelant que :

À titre de partie intégrante du régime de droit d'auteur, l'exception relative à l'utilisation équitable créée par l'art. 29 peut toujours être invoquée. Ainsi, une bibliothèque peut toujours tenter d'établir que son utilisation d'une œuvre protégée est équitable suivant l'art. 29 de la *Loi sur le droit d'auteur*. (CCH Canadian Ltd. c. le Barreau du Haut Canada, [2004] R.C.S., au paragr. 49. [Can.])

L'utilisation équitable se conçoit généralement en deux étapes. Premièrement, il faut établir si une utilisation peut en toute équité être considérée comme une activité de recherche, d'étude privée ou d'éducation, une parodie, une satire, une critique, un commentaire ou un reportage. Dans l'affirmative, l'utilisation est jugée équitable si l'équilibre entre les facteurs suivants favorise l'utilisation : (1) l'objectif de l'utilisation, (2) la nature de l'utilisation, (3) l'ampleur de l'utilisation, (4) les solutions de rechange à l'utilisation, (5) la nature de l'œuvre en question et (6) l'effet de l'utilisation de l'œuvre. Dans le cas d'une critique, d'un commentaire ou d'un reportage, il faut aussi déterminer si la paternité de l'œuvre est adéquatement attribuée.

La nouveauté établie par la jurisprudence canadienne en 2004, puis formellement confirmée dans une série de jugements en 2012 (la « Pentalogie du droit d'auteur »), est que la Cour a donné une large interprétation aux catégories d'utilisation pouvant être considérées comme équitables, en particulier celles de la « recherche » et de l'« étude privée ». Pour reprendre les mots de la Cour, son jugement antérieur prescrivait « une interprétation généreuse des fins auxquelles il peut y avoir utilisation équitable ». Dans la plupart des cas, par conséquent, les bibliothécaires et les archivistes ne doivent pas craindre que l'utilisation équitable soit catégoriquement interdite.

Par exemple, l'étude privée ne se limite pas aux activités menées par une seule personne. Établissant que les enseignants peuvent réaliser plusieurs copies d'une œuvre pour les offrir à leurs étudiants, la Cour a expliqué que « l'adjectif 'privée' n'exige pas de l'utilisateur qu'il consulte une œuvre protégée dans une situation d'isolement. Étudier et apprendre sont des activités intrinsèquement personnelles, qu'on s'y adonne seul ou avec d'autres. » (Alberta [Ministre de l'Éducation] c. Canadian Copyright Licensing Agency [2012] 2 R.C.S. 362, au paragr. 27). La Cour a aussi interprété de façon large l'objectif « recherche » associé à une

utilisation équitable lorsqu'elle a conclu que la recherche pouvait être entreprise pour aucun autre motif que l'intérêt personnel et qu'elle pouvait être de nature « fragmentaire, informelle, exploratoire ou confirmative » (SOCAN c. Bell Canada [2012] R.C.S. 326, 336, au paragr. 22 [Can.]). Ces jugements, jumelés à la règle qui permet aux bibliothèques d'utiliser une œuvre protégée au nom d'un usager lorsque l'utilisation peut être qualifiée d'équitable accroissent la latitude avec laquelle les bibliothèques et les centres d'archives peuvent manœuvrer avec les œuvres protégées par la *Loi sur le droit d'auteur*.

Cette interprétation nouvelle et libératrice est arrivée à point nommé, puisque les nouvelles technologies comme l'impression 3D et les autres formes de reproduction et de manipulation numérique donnent lieu à un large éventail d'utilisations qui ne sont pas visées par les dispositions de la *Loi* s'appliquant directement aux bibliothèques, aux centres d'archives et aux musées. Dans de nombreux cas, le principe de l'utilisation équitable offrira un fondement juridique aux bibliothèques et aux centres d'archives sur lequel s'appuyer pour reproduire sur des supports numériques d'anciennes œuvres possédées sous format analogique à des fins comme la recherche et l'étude privée, même lorsque la numérisation sera envisagée à l'échelle d'une collection. Alors que les archivistes devront parfois composer avec des restrictions imposées par des accords conclus avec des donateurs ou avec des préoccupations liées à la protection de la vie privée concernant l'accès à des correspondances non publiées, les bibliothèques et les centres d'archives devront, dans les années qui viennent, porter des jugements relatifs à la règle de l'utilisation équitable des ressources d'information par rapport à un éventail de cas intéressants que soulèveront les nouvelles technologies.

De l'analogique au numérique et l'avènement des licences d'utilisation

LE PASSAGE DE LA PUBLICATION ANALOGIQUE à la publication numérique pourrait avoir comme conséquence imprévue une modification de l'équilibre entre le droit d'auteur et les droits des utilisateurs. Cette situation est attribuable à la façon dont le droit d'auteur est défini et à la façon dont les technologies numériques fonctionnent. Les droits des propriétaires d'œuvre d'auteur sont définis à l'aide d'expressions telles que « reproduire », « première publication », « distribution » ou « communication de l'œuvre au public ». Lorsqu'on ouvre un livre, on ne reproduit pas un texte simplement en le lisant. Toutefois, lorsqu'on ouvre un fichier

numérique ou lorsqu'on clique sur un lien, l'ordinateur crée nécessairement une copie du document pour l'afficher à l'écran et cette copie peut être de nature suffisamment stable pour constituer une reproduction au sens de la loi.

Le partage des ressources analogiques et des ressources numériques a différentes implications en matière de droit d'auteur pour les activités comme le prêt et le prêt entre bibliothèques. Autrefois, quand une bibliothèque (ou un centre d'archives) acquérait une œuvre littéraire manuscrite ou imprimée, ou une photographie ou toute autre copie analogique de l'œuvre, elle possédait cette copie. Comme propriétaire d'une telle copie, elle avait le droit de prêter cette copie aux membres du public sans payer de redevances au titulaire des droits d'auteur et sans qu'un contrôle soit exercé par ce dernier. Reconnaisant que le prêt public peut dans certains cas diminuer les revenus de vente des livres, le Canada a institué en 1986 un Programme de droit de prêt public (DPP). Les titulaires de droits d'auteur qui inscrivent leurs titres auprès de la Commission du DPP deviennent admissibles à une rémunération, mais les bibliothèques et les centres d'archives demeurent libres de prêter les copies physiques qu'ils détiennent.

Lorsque les bibliothèques acquièrent des droits d'accès à distance à des bases de données électroniques ou à des copies numériques de livres, la fonction du droit d'auteur par rapport au prêt public change. Les éditeurs considèrent, on le comprend aisément, qu'ils accordent une licence d'utilisation et qu'ils ne vendent pas de copies numériques de leurs œuvres parce que, dans le monde numérique, les œuvres ne peuvent être utilisées sans être reproduites numériquement et ces reproductions nécessitent une licence. Les bibliothèques et les centres d'archives doivent lire les clauses de leurs licences d'utilisation plutôt que la loi pour comprendre combien de fois ou à qui ils peuvent prêter un livre numérique ou une autre ressource électronique, que le fichier ait été chargé sur une tablette de lecture ou qu'il soit accessible au téléchargement depuis le serveur de l'établissement. Plusieurs éditeurs ajoutent à ces conditions de licence des mesures de protection technologique (gestion des droits numériques) qui s'appuient sur des codes informatiques pour restreindre les façons d'accéder au fichier numérique et les façons dont il peut être transmis ou utilisé.

La position des éditeurs n'est pas nécessairement un reflet du droit canadien. Par exemple, l'article récent 30.71 prévoit que certaines reproductions temporaires effectuées dans le cadre d'un « processus technologique » ne sont pas assujetties à la réglementation sur le droit d'auteur. Si la lecture numérique d'un livre nécessite la reproduction des fichiers numériques du livre, cette reproduction peut ne pas constituer une violation du droit d'auteur lorsqu'elle a pour seul but de faciliter la

lecture de l'œuvre (activité licite) et lorsque la reproduction n'existe que pour la durée du processus technologique qui permet cette lecture.

Le décalage potentiel entre ce que la technologie permet et la façon dont les intérêts juridiques et commerciaux limitent la capacité de la technologie d'élargir l'accès aux ressources d'information est susceptible d'influencer l'avenir des bibliothèques et des centres d'archives canadiens. Deux exemples de la manière dont les licences d'utilisation limitent les usages potentiellement bénéfiques de la technologie peuvent illustrer ce point.

D'abord, l'édition numérique réduit drastiquement les coûts de distribution (par opposition aux coûts d'acquisition, de préparation et d'édition) des œuvres d'auteurs. Des reproductions identiques peuvent être réalisées sur demande et transmises par Internet ou par le biais d'intermédiaires physiques tels que des clés USB ou des disques optiques. Théoriquement, cette distribution plus aisée devrait accroître l'accès aux œuvres publiées. Cependant, au moment d'écrire le présent rapport, plusieurs éditeurs demeurent réticents à vendre l'accès à des copies de livres numériques aux bibliothèques par peur de voir leur marché diminuer au profit du prêt public. Les bibliothèques sont prêtes, consentantes et, dans plusieurs cas, capables de payer pour des copies de livres numériques, même lorsque le prix est approximativement huit fois supérieur au prix de détail. Mais certains livres ne sont tout simplement pas à vendre aux bibliothèques. Certains importants éditeurs commerciaux ont soutenu le concept des prêts de livres numériques depuis le début et certains indices de rapprochement entre les secteurs de l'édition et des bibliothèques semblent se dessiner. Mais cette question exige résolution pour que les bibliothèques puissent continuer, en cette ère du numérique, d'assumer leur rôle essentiel qui consiste à fournir accès au savoir.

L'édition numérique réduit drastiquement les coûts de distribution (par opposition aux coûts d'acquisition, de préparation et d'édition) des œuvres d'auteurs.

Un second exemple de la façon dont le droit restreint les usages productifs de la technologie concerne les bibliothèques et la recherche universitaires. Comme chacun de nous, les universitaires sont soumis à une surcharge d'information alors que plus de livres et d'articles sont publiés dans leurs domaines chaque année qu'ils ne pourraient jamais espérer lire. Grâce à leur aptitude à exploiter les données, les ordinateurs peuvent être utilisés par les scientifiques, les historiens et divers autres chercheurs pour dégager dans les titres publiés les tendances susceptibles de les aider à mieux saisir l'état actuel des connaissances acquises dans leurs domaines. Mais les bibliothèques universitaires abonnées à la littérature publiée signent des contrats de licence qui interdisent aux chercheurs de télécharger en vrac de larges segments des publications à des fins d'analyse

computationnelle. Cette pratique ralentit la recherche et mérite une attention particulière.

Les sociétés de gestion collective ont activement soutenu, au nom de groupes de titulaires de droits d'auteur, l'application de licences pour certains types d'utilisation de certains types d'œuvres. Environ 35 de ces organisations existent aujourd'hui au Canada.

Dans la mesure où les bibliothèques et les centres d'archives nécessitent une licence octroyée par une société de gestion collective, une nouveauté qui concerne particulièrement les bibliothèques est la capacité des sociétés de gestion d'offrir des tarifs déposés auprès de la Commission du droit d'auteur. La gamme des bibliothèques pouvant utiliser du contenu en vertu des modalités de tarification s'est élargie au cours des dernières années. En 2006, les bibliothèques scolaires étaient couvertes par le processus de tarification. En 2010, les bibliothèques gouvernementales, collégiales et universitaires avaient joint leurs rangs. Aujourd'hui, les tarifs de reproduction des œuvres littéraires s'appliquent globalement aux établissements d'enseignement, bibliothèques comprises. Les bibliothèques publiques et autres non affiliées à un établissement d'enseignement devraient examiner et réfléchir à la question et se préparer à participer au processus de tarification au cas où Access Copyright et Copibec décidaient un jour d'emprunter cette voie.

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

- 63.** les bibliothèques et les centres d'archives exercent pleinement leurs droits d'utilisateurs au regard de l'utilisation équitable et des autres exceptions et restrictions particulières au droit d'auteur pour pouvoir s'engager dans des initiatives productives telles que numériser les collections détenues en format analogique et fournir à la clientèle accès à des copies destinées à l'étude privée, et qu'ils prennent toute la latitude accordée par la loi en cas de besoin.
- 64.** les bibliothèques et les centres d'archives continuent de participer aux audiences de la Commission du droit d'auteur pour faire valoir leurs positions.
- 65.** les pratiques d'octroi aux bibliothèques de licences d'utilisation de ressources électroniques soient revues. Du point de vue de l'utilisateur,

Internet permet un accès égal à l'information numérique là où une connexion est présente. Toutefois, l'accès aux ressources électroniques couvertes par des licences, y compris aux livres numériques, varie considérablement d'une région à une autre au Canada, puisque les accords en matière de licence se concluent localement et, parfois, à l'échelle d'un consortium. Une priorité élevée devrait être accordée à une plus grande coopération institutionnelle en matière de licence et d'hébergement afin que l'accès aux ressources soit uniformisé au moyen de services en infonuagique ou de toute autre infrastructure de partage en ligne.

66. dans les discussions sur la façon de s'adapter à l'environnement numérique, les préoccupations concernant un accès accru soient conciliées avec la nécessité de rémunérer adéquatement les créateurs d'œuvres littéraires et artistiques pour leur contribution au patrimoine culturel canadien.

N. Les bibliothèques, le libre accès et les ressources éducatives libres

BIEN QUE LA TRANSITION NUMÉRIQUE pose certains problèmes potentiels, elle ouvre par ailleurs une gamme de possibilités susceptibles de réorienter profondément la relation qui existe entre les bibliothèques et les ressources protégées par le droit d'auteur. Le droit d'auteur appartient à l'auteur. Certains auteurs de recherches et de documents éducatifs choisissent de se servir d'Internet pour diffuser leurs travaux en vertu de conditions qui encouragent un large accès et une large réutilisation. Plusieurs chercheurs donnent accès à des articles de recherche sur Internet en publiant leurs travaux dans des revues à libre accès ou en archivant des copies de la version finale de leurs manuscrits dans les dépôts de leurs établissements ou sur leurs propres sites Web afin d'en élargir la portée. Dans un même ordre d'idées, le mouvement pour des ressources éducatives libres (REL) est en plein essor. Les REL comprennent des manuels, des textes complémentaires, des plans de cours, des outils d'évaluation et des documents connexes. Elles sont offertes gratuitement en ligne en vertu d'une licence comme Creative Commons Attribution, qui en permet une large réutilisation et une large adaptation. Le rôle des bibliothèques dans le progrès de ces initiatives demeurera essentiel.

Les bibliothèques ont fourni une bonne partie de l'énergie et de l'engagement institutionnel pour amener à faire du libre accès une réalité.

Les bibliothèques ont fourni une bonne partie de l'énergie et de l'engagement institutionnel pour amener à faire du libre accès une réalité. Bien que ne constituant qu'une part relativement faible des publications de recherche publiées, les publications en libre accès gagnent rapidement du terrain, alors qu'un nombre croissant d'éditeurs établis lancent de nouvelles revues en libre accès ou acquièrent même des maisons d'édition en libre accès. Les bibliothèques des établissements postsecondaires doivent se montrer créatives et souples avec leurs budgets, lesquels pouvaient autrefois être consacrés principalement au développement des collections de périodiques et de monographies. Aujourd'hui, les bibliothèques doivent aussi envisager de participer au modèle de publication en libre accès en offrant un soutien aux auteurs de leurs campus ou, de plus en plus, en fournissant des services de publication aux membres du corps professoral ou aux sociétés savantes qui cherchent à lancer une revue en libre accès.

Cette nouvelle réalité reflète la tendance plus générale relatée ailleurs dans le présent rapport, qui consiste en ce que les bibliothèques soient en train de se transformer elles-mêmes de lieux principalement de conservation et de découverte du savoir en lieux de production et de diffusion du savoir. Les bibliothèques de recherche au Canada ont développé une gamme de nouveaux services visant à faciliter cette transformation. Ceux-ci incluent la production de logiciels, l'hébergement, les services d'édition et les services connexes de soutien. Tous ces services exigent de la part des administrations universitaires un soutien infrastructurel et financier substantiel. Par exemple, reconnaissant que l'information elle-même peut constituer une forme d'infrastructure, le Public Knowledge Project (PKP), un projet auquel participent plusieurs universités et qui est basé à la bibliothèque de l'Université Simon Fraser, produit et administre des applications gratuites en libre accès comme les populaires Open Journal Systems et Open Monograph Press, qui servent à organiser et à gérer le processus de soumission, d'examen et de publication des recherches universitaires (<https://pkp.sfu.ca>). Le projet fournit aussi un éventail de services de publication en soutien aux utilisateurs de la plateforme. La plateforme de publication Érudit, créée en 1998, héberge plus de 120 revues soutenant le libre accès. Bien que certaines revues soient d'emblée d'accès gratuit, la plupart des articles publiés dans les revues de la plateforme Érudit deviennent gratuitement accessibles deux ans après leur date de publication. Érudit (www.erudit.org) est un consortium universitaire regroupant l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal.

Le nombre croissant de dépôts institutionnels indépendants ou partenaires d'autres institutions fournit aux bibliothèques universitaires l'espace serveur requis

pour héberger des publications savantes ainsi que les informations et les données de recherche connexes. Les collections de ce type pourraient constituer la genèse d'un Dépôt canadien hébergé en infonuagique.

Les services de publication des bibliothèques ne se limitent plus aux revues savantes, mais s'étendent maintenant aux monographies savantes à libre accès, particulièrement dans les domaines des sciences sociales et des lettres. Il s'agit d'une tendance relativement nouvelle, mais, semble-t-il, croissante. Ainsi, de nouvelles maisons de presse voient le jour, comme les Presses de l'Université Concordia qui publieront bientôt des ouvrages évalués par les pairs en accès libre.

Les universités et leurs dépôts expérimentent également avec de nouvelles formes de collaboration. Le projet Synergies constitue un possible modèle d'interaction de ce genre (<http://www.synergiescanada.org/fr/page/partners>). Ayant comme objectif de mettre en ligne des revues des domaines des sciences sociales et des lettres, Synergies rassemble les collections numériques produites et hébergées par cinq partenaires régionaux : l'Université de Montréal, l'Université du Nouveau-Brunswick, l'Université de Toronto, l'Université de Calgary et l'Université Simon Fraser.

L'écologie des communications savantes demeure complexe et fragile. Bien que les occasions de développer des services de publication en bibliothèque abondent, les administrateurs des universités devraient prendre les devants pour mieux coordonner cette croissance en collaborant entre eux et avec la direction des bibliothèques et des presses universitaires. Préciser et fournir les ressources requises pour soutenir un système vigoureux de communications savantes, y compris pour soutenir les réunions et autres activités des sociétés savantes, nécessitera certains changements dans les arrangements institutionnels, la réaffectation de certaines sommes et l'identification et l'atteinte des gains d'efficacité que permettent les technologies numériques. Des sondages menés auprès de bibliothèques et de presses universitaires canadiennes et américaines révèlent que plusieurs campus participants sont conscients de ces possibilités et de ces défis (Lorimer).

Le rôle de soutien à la production, à la diffusion et à la découverte des ressources éducatives libres (REL) des bibliothèques en est à un stade relativement peu avancé. Soutenir auprès des enseignants la découverte et l'obtention des autorisations requises pour proposer des documents dans le cadre de cours en ligne est un service fourni depuis un bon moment dans les bibliothèques universitaires. Mais les services de publication des bibliothèques pourraient s'étendre, par exemple, à la production et à l'hébergement de manuels

Les universités
et leurs dépôts
expérimentent
également avec de
nouvelles formes de
collaboration.

et de ressources complémentaires à libre accès. Les bibliothèques pourraient aussi faciliter la découverte de ressources de qualité en libre accès – et uniquement en libre accès – en constituant et en hébergeant des collections de documents en accès libre. Cette activité n'est pas limitée aux seules bibliothèques universitaires et collégiales. En effet, les bibliothèques scolaires et les bibliothèques publiques peuvent attirer l'attention des enseignants fort occupés du primaire et du secondaire sur les ressources libres qu'ils peuvent utiliser ou proposer à leurs élèves pour leurs projets scolaires. Les possibilités sont nombreuses et les bibliothécaires ont une volonté grandissante de participer plus directement à des initiatives éducatives de ce type.

Recommandations

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

67. les bibliothécaires continuent d'éduquer le corps enseignant à la gestion du droit d'auteur associé aux monographies et aux articles savants pour maximiser la portée de leurs travaux en élargissant l'accès à ceux-ci.
68. les dirigeants des administrations d'universités ainsi que des bibliothèques et des presses universitaires intensifient leurs efforts visant à rationaliser l'affectation des ressources et à réaligner les mesures incitatives afin que la publication d'ouvrages et de revues savantes sur les campus se fasse de manière aussi efficiente et efficace que possible. De plus, ces dirigeants devraient envisager une coopération institutionnelle plus étroite et un partage accru des ressources afin de promouvoir un système de publication dynamique et viable. Des efforts particuliers devraient être consentis au soutien à l'édition dans les domaines des sciences humaines et sociales et des lettres, lesquels ne bénéficient pas, de la part des gouvernements et d'organismes privés, du même soutien à la recherche et à l'édition que reçoit le domaine des sciences naturelles et du génie.
69. les bibliothécaires intéressés par l'enseignement, que ce soit dans un contexte formel ou informel, envisagent la possibilité de participer au développement de ressources éducatives libres en produisant ou en aidant le corps enseignant à produire des cours et des manuels libres et en aidant les professeurs et les autodidactes à trouver des REL de qualité et pertinentes en montant des collections ou en créant des outils de découverte.



MENKÈS SHOONER DAGENAI
LETOURNEUX ARCHITECTS

Bibliothèque Paul-Mercier
Blainville, Québec

3 Recommendations



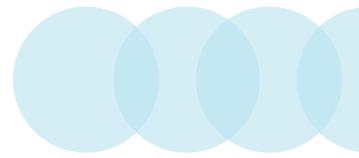
Ces recommandations couvrent une large étendue de territoire disciplinaire et géographique. Avec l'aide de la Société royale du Canada, le groupe d'experts entend suivre l'application de ces recommandations et publier une mise à jour dans deux ou trois ans.

Library and Archives Canada/Bibliothèque et archives Canada

L'ÉTAT ET L'AVENIR DE BAC sont des préoccupations qui ont été soulevées au cours de chacune de nos consultations. Ils étaient aussi un thème récurrent des témoignages que nous avons reçus. C'est avec un profond sentiment de tristesse et de frustration que des problèmes de communication, d'absentéisme aux réunions importantes de conseils, de détérioration du moral du personnel et de présence internationale ont été évoqués. Le groupe d'experts estime qu'il faudra du temps et des efforts stratégiques pour rétablir la confiance des milieux professionnels et de la recherche au Canada et à l'étranger. Nous sommes convaincus que les associations professionnelles sont prêtes à seconder et à faciliter le rétablissement de cette confiance et la réintégration de l'institution au sein de la population diverse du Canada. Le choix de moments opportuns pour intervenir et des communications transparentes et claires seront des éléments cruciaux d'un tel renouveau.



IMAGE CREDIT



LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA :

1. élabore, d'ici le 1er juillet 2015, un plan stratégique sur cinq ans avec la consultation des intervenants appropriés, afin de présenter une stratégie claire dans le but de remplir les obligations stipulées dans l'Article 7 de la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada. Cette stratégie doit, entre autres, définir la portée du « patrimoine documentaire » que BAC s'engage à recueillir et conserver et doit planifier des étapes concrètes et mesurables pour « appuyer les milieux des centres d'archives et des bibliothèques. » Cette stratégie doit aussi inclure la planification d'évaluations périodiques du progrès de la réalisation de ces objectifs.
2. occupe une place active dans les conseils et les comités des associations avec lesquelles BAC coopère – entre autres ABRC, CBUC, ACA, CCA et AAQ. De plus, nous recommandons la planification d'un calendrier de rencontres préliminaires avec toutes les associations et tous les conseils provinciaux et territoriaux.
3. utilise tous les moyens organisationnels possibles, incluant des consultants externes experts en politiques systémiques de ressources humaines, afin de gérer la problématique que pose la gestion des ressources humaines à BAC.
4. rassemble une équipe composée de membres clés des communautés des bibliothèques, des centres d'archives et d'autres institutions – telles que

la Société historique du Canada (SHC) – afin de mesurer, sur une période de deux ans, les progrès effectués dans l’harmonisation des cultures à BAC. À la fin de ces deux années, l’équipe soumettra un rapport évaluant la pertinence de conserver la fusion de la bibliothèque nationale et des archives nationales à BAC et énoncera ses recommandations à la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

5. participe activement à la présence du Canada et à sa réinsertion – avec l’appui total de la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles – dans les communautés internationales des bibliothèques et des centres d’archives.
6. obtienne l’engagement de la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles et celui des fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et d’autres agences fédérales appropriées, afin de revoir et de réviser, le cas échéant, les politiques et protocoles qui entravent l’accomplissement du mandat de BAC tel que décrit dans la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada (2004) et qui semblent empêcher BAC de performer au niveau attendu par les Canadiens et d’utiliser des pratiques efficaces similaires à celles de bibliothèques et de centres d’archives de même envergure à l’échelle nationale.

Associations de bibliothécaires et d’archivistes

● ASSOCIATIONS D’ARCHIVISTES

Considérant l’éventail des associations de bibliothécaires et d’archivistes professionnels, le groupe d’experts suggère que leur valeur réside dans leurs membres. Nous estimons que les questions de perfectionnement professionnel, de sensibilisation et de relations gouvernementales doivent être traitées de façon plus coordonnée. Les retombées pour l’ensemble de la société canadienne d’une série de campagnes renforcées, revitalisées, intégrées et systématiques de sensibilisation, usant de toute la gamme des médias et ciblant une grande diversité de lieux, seraient immenses. Nous considérons que le CCA, l’organisme chargé d’optimiser le fonctionnement du système archivistique, constitue le principal agent de ces activités. Nous indiquons aussi qu’il est de la responsabilité des ministres provinciaux et des

réseaux archivistiques d'assurer un financement adéquat. Le bénéficiaire serait le public canadien, éveillé et ayant accès à son patrimoine, et proposant et ouvrant les avenues à suivre.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

7. le CCA entame un dialogue avec toutes les associations constituantes – incluant l'ACA et l'AAQ – afin d'échanger sur les approches et les moyens envisageables pour rassembler les ressources nécessaires au lancement d'une campagne de sensibilisation nationale. Cette campagne aura pour but de rappeler de façon convaincante aux Canadiens l'importance et les fonctions cruciales des centres d'archives dans leur vie.
8. le CCA revoie les structures de responsabilisation des diverses composantes du système archivistique canadien afin d'assurer qu'elles soient conformes et ne présentent pas d'éléments discordants dans la gestion des politiques nationales et internationales, en particulier celles en lien avec la sécurité du patrimoine national.
9. les ministères provinciaux responsables de leurs centres d'archives provinciaux respectifs et, par extension, les réseaux provinciaux de centres d'archives révisent le système de financement pour permettre à l'association ou au conseil de leur réseau provincial de maintenir une participation et une contribution suffisante de ressources à ARCHIVESCANADA.ca. (Voir également les sections *Le système archivistique canadien* et *Les bibliothèques et les centres d'archives collaborent au patrimoine documentaire du Canada*).

● **ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÉCAIRES**

Examinant la situation au sein de l'association nationale des bibliothèques anglophones, l'ACB, le groupe d'experts s'est rendu compte qu'un certain degré de dissension organisationnelle ainsi qu'une préférence, résultant de l'évolution du profil démographique, accordée aux associations provinciales et régionales par rapport à l'organisme national avaient entraîné une baisse de l'adhésion et, par conséquent, que l'efficacité de l'ACB, comme porte-parole des bibliothèques, avait diminué. Nous appuyons fortement les initiatives menées pour changer et revitaliser l'ACB. Pour qu'elle puisse acquérir le degré d'influence tant souhaité et s'intégrer de façon productive aux associations nationales, provinciales et

territoriales connexes, nous proposons que soit envisagé un modèle de fédération. L'agent principal et instigateur serait l'ACB. La possibilité d'une plus grande intégration des projets professionnels et une participation et un intérêt accru des membres seraient les résultats escomptés.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

10. l'ACB concentre ses activités dans cinq champs : (1) poursuivre son implication dans l'agrément des programmes de MBSI et l'arbitrage des compétences professionnelles en collaboration avec l'American Library Association; (2) entreprendre et commander des études de marché orientées vers la pratique et basées sur des faits; (3) élaborer une campagne de sensibilisation nationale dans le but d'alerter les Canadiens et leur rappeler l'importance et les bienfaits essentiels de tels services dans leur vie; (4) s'impliquer dans les relations gouvernementales et l'élaboration de politiques publiques; (5) promouvoir et représenter les bibliothèques et les bibliothécaires canadiens auprès des communautés internationales de bibliothèques.
11. l'ACB se réforme en tant que fédération composée d'associations provinciales, territoriales et d'autres types d'organisations nationales en prenant pour modèle la structure en réseau de la communauté canadienne des centres d'archives. L'Association serait guidée par un conseil désigné et possédant des caractéristiques telles un statut d'office pour toutes les associations provinciales et territoriales ou pour des sous-ensembles prédéterminés et variables de ces associations, un statut d'office pour l'ASTED, le CBUC, l'ABRC et le Conseil provincial et territorial des bibliothèques publiques (CPTBP) et un statut d'observateur pour des organisations telles que l'ACA, l'AAQ et l'Association des musées canadiens (AMC).
12. le comité de direction actuel de l'ACB élabore un plan d'affaires préliminaire afin d'entamer la négociation d'un nouveau modèle de financement. Ce modèle viserait à obtenir l'approbation des associations constituantes mentionnées précédemment afin d'introduire un prélèvement contractuel et obligatoire pour soutenir les activités de l'ACB. Cette approbation ne pourrait être refusée par les associations constituantes que dans le cas où une livraison efficace de service dans l'un des cinq champs définis précédemment serait démontrée. De plus, l'ACB

ne s'impliquera pas dans des activités entrant en concurrence avec celles de ses constituants fédérés. Chaque année, les revenus du plan d'affaires seront révisés par le conseil reconstitué et un nouveau plan sera élaboré et ultimement, approuvé et financé.

Consortiums de bibliothèques

LES CONSORTIUMS DE BIBLIOTHÈQUES illustrent les avantages de la collaboration. Des normes et protocoles universellement admis, des réseaux interconnectés et des écosystèmes numériques unifiés émanent des consortiums et améliorent les services offerts aux Canadiens. Nous saluons ces entreprises de collaboration et nous incitons les bibliothèques à continuer de tisser entre elles de telles alliances.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

- 13.** les ministères responsables de l'éducation postsecondaire dans les provinces de l'ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba) et les provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve et Labrador, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse) se rassemblent dans leurs régions afin d'échanger sur les possibilités de financement des activités collaboratives entre les institutions affiliées au COPPUL et au CBUS et ainsi encourager l'innovation tout en réduisant les dépenses dans leurs régions respectives.
- 14.** tous les consortiums se concentrent sur les services offerts à leurs membres institutionnels et par conséquent aux usagers utilisant les services et les collections de ces institutions. Leurs interactions avec les gouvernements devraient se limiter aux questions se rapportant à leurs services majeurs. Pour toutes autres questions – la défense des intérêts de leurs membres, par exemple –, nous encourageons la création de partenariats avec les associations nationales, provinciales ou territoriales appropriées.
- 15.** tous les consortiums – en particulier ceux qui comptent des membres présentant un risque financier substantiel, par exemple le RCDR, l'OCUL, le COPPUL et le CBUA – s'engagent à prendre régulièrement part à des évaluations afin de déterminer si la proposition de valeur ayant motivé leur formation est toujours valide.

Le système archivistique canadien

NOUS FÉLICITONS LE CCA et ses membres pour leurs initiatives de collaboration et nous les incitons à engager le dialogue avec un éventail encore plus large de parties prenantes. Le contrat social entre le milieu archivistique et la société mérite d'être redéfini. Nous estimons qu'il est de la responsabilité des ministres provinciaux de veiller à ce que les réseaux de centres d'archives soient adéquatement financés.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

- 16.** le CCA inclue parmi ses membres des intervenants majeurs des secteurs public et privé engagés dans l'effort pour préserver le patrimoine documentaire canadien et le rendre plus accessible.
- 17.** le CCA parraine le processus de redéfinition par les conseils provinciaux et territoriaux, l'AAC et l'AAQ de la relation entre les archivistes et les citoyens et communautés pour soutenir ces derniers dans la préservation et l'alimentation de leur propre patrimoine documentaire, et ce, dans leur intérêt personnel et celui de l'ensemble de la société.

Collaboration des bibliothèques et des centres d'archives au patrimoine documentaire canadien

POUR ÊTRE EFFICACE, une collaboration doit pouvoir s'appuyer sur des politiques et des pratiques communes. Les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales doivent être les agents du changement dans la normalisation des politiques de gestion de l'information et dans le renouvellement des lois et des règlements régissant les archives. Le CCA peut jouer un rôle de coordonnateur éclairé concernant l'élaboration des règles de l'art appliquées par les conseils et réseaux de bibliothèques et de centres d'archives et patrimoniaux. BAC doit participer activement au financement de cette collaboration, mettant sur pied un Dépôt numérique fiable et coordonnant les bases de données patrimoniales existantes. C'est grâce au travail réalisé en commun par des gens guidés par les mêmes aspirations et les mêmes principes que les services pourront s'améliorer et que le patrimoine pourra gagner en visibilité.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

- 18.** les gouvernements provinciaux et territoriaux et les conseils municipaux mettent en œuvre une politique de gestion de l'information qui définit les rôles et les responsabilités en matière de gestion de l'information et de tenue des documents, comparable à la Politique sur la gestion de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor (<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?section%20=text&id=12742>).
- 19.** les gouvernements provinciaux et territoriaux et les conseils municipaux examinent et actualisent la législation et la réglementation sur les archives pour qu'elle reflète les principes de la Déclaration universelle sur les archives adoptée au cours de la session plénière du 10 novembre 2011 de l'UNESCO et les exigences relatives au numérique, qui ont transformé la société, en général, et le monde de l'information, en particulier.
- 20.** les conseils provinciaux et territoriaux et les centres d'archives provinciaux, en collaboration avec le Conseil canadien des archives (CCA) et BAC entreprennent de recueillir et de publier des statistiques exhaustives et actuelles sur les fonds et les utilisateurs.
- 21.** le Conseil provincial et territorial des bibliothèques publiques (CPTBP), le Conseil canadien des archives (CCA) et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) colligent, élaborent et promeuvent en partenariat les meilleures pratiques de collaboration interinstitutionnelle et interprofessionnelle (galeries, bibliothèques, centres d'archives, musées et autres) au sein de chaque province et territoire et entre les provinces et les territoires.
- 22.** le gouvernement fédéral établit un Fonds pour la collaboration entre les bibliothèques et les centres d'archives qui serait administré conjointement par BAC, l'ABRC, l'ACB et le CCA, qui aurait pour but de stimuler la collaboration entre les milieux des bibliothèques et des centres d'archives et à partir duquel des projets innovateurs de collaboration entre bibliothèques et centres d'archives, entre différentes bibliothèques et entre différents centres d'archives seraient financés.
- 23.** BAC facilite le financement et reçoit des fonds pour l'élaboration d'une stratégie nationale de collaboration à un DNF, qui couvrirait entre autres les activités de stockage sur le nuage, en consultation avec les parties prenantes pertinentes des milieux des bibliothèques et des centres

d'archives et d'autres instances. Une attention particulière devrait être accordée à l'avancement d'un dossier d'analyse en faveur de centres d'archives institutionnels, dont le mandat premier constituerait la gestion des documents et des archives des établissements parents.

24. BAC et le RCIP entreprennent ensemble un projet visant à explorer la possibilité de créer des outils permettant de coordonner la consultation des bases de données descriptives existantes.
25. les institutions, les associations, les conseils et les autres organismes bibliothécaires et archivistiques examinent la possibilité de créer des alliances, au besoin, avec des organismes des secteurs de la culture et du patrimoine culturel.

Centres d'archives et communautés

RECONNAISSANT QUE LE PRINCIPE DE CONSERVER les archives dans les milieux où elles ont été créées constitue un atout pour le développement du sens d'appartenance à la communauté et le développement d'une forte identité communautaire, le groupe d'experts affirme la responsabilité des gouvernements provinciaux et territoriaux en la matière.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

26. les ministères provinciaux et territoriaux responsables des bibliothèques et des centres d'archives mettent sur pied des programmes d'aide financière qui permettront aux communautés d'assurer la prise en charge de la préservation, du traitement et de la mise en disponibilité de leurs archives et d'autres composants de leur patrimoine documentaire, permettant par le fait même l'intégration nécessaire entre les archives et les communautés où elles ont été créées.
27. les gouvernements provinciaux et territoriaux, reconnaissant que les petites communautés ont rarement les sommes suffisantes pour se doter de ressources permanentes pour la préservation de leur patrimoine documentaire, mettent à leur disposition les moyens de profiter d'une expertise professionnelle dans le domaine de l'archivistique, particulièrement dans le domaine de l'archivistique numérique.



PUBLIC DOMAIN

Bibliothèques universitaires et de recherche

● PATRIMOINE CULTUREL ANALOGIQUE

Au pays, les livres rares et uniques et les nombreuses et diverses collections spéciales, lesquelles comptent des documents imprimés, manuscrits et médiatiques, sont conservés dans un éventail de bibliothèques, dont celles de BAC, de l'ABRC, du CBUC, du CNRC-GS et de l'ABPAC. Leur accès et leur préservation sont d'une importance capitale. Les communiqués incomplets de la part des médias à propos de fermetures de bibliothèques et de la mise en péril possible de collections irremplaçables requièrent une intervention prompte et éclairée. Le groupe d'experts estime que la responsabilité de l'intendance professionnelle de ce patrimoine culturel vital appartient à BAC, aux doyens des universités de recherche du regroupement U15 et au vérificateur général.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

28. le Bibliothécaire et archiviste du Canada crée un comité pancanadien de pairs composé des dirigeants de parties prenantes appropriées du milieu des bibliothèques, telles que l'ABRC, le CBUC, GS-CNRC et l'ABPAC, pour discuter des normes et des protocoles qui sous-tendraient un réseau de centres régionaux de préservation/stockage des documents imprimés et numériques.
29. les bibliothèques collaborent entre elles au développement de collections communes de documents imprimés. À cette fin, le groupe recommande que les vice-recteurs principaux du Regroupement des universités de recherche du Canada U15 établissent et obtiennent les ressources nécessaires pour maintenir de façon durable trois à cinq centres régionaux de préservation/stockage servant de dépôts de dernières copies, au service de tous les dépôts, afin d'assurer la préservation de l'héritage patrimonial analogique canadien dans son entièreté.
30. le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), qui est responsable de voir à la préservation du patrimoine canadien pour le bien des générations futures canadiennes, réexamine les décisions prises et les mesures adoptées au regard des bibliothèques ministérielles fédérales, réalise une analyse coûts-avantages concernant les décisions prises, le processus entrepris pour mettre en œuvre les décisions et l'efficacité des mesures et détermine s'il avait été convenu que le patrimoine national soit pris en considération dans ces décisions et ce processus de mise en œuvre.

Bibliothèques universitaires et de recherche

● STRATÉGIES DE CRÉATION D'ESPACES NUMÉRIQUES

La gestion des collections et la possibilité de rendre le monde numérique visible dans les espaces physiques des bibliothèques préoccupent à la fois les professionnels des bibliothèques universitaires et ceux des bibliothèques publiques. Bien que des travaux novateurs aient été menés et que d'autres soient en cours, nous incitons les intervenants du milieu à poursuivre leurs collaborations dans le domaine des réseaux et des infrastructures numériques.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

31. les bibliothèques soient encouragées à travailler en collaboration dans la création d'infrastructures numériques partagées pour l'acquisition, la diffusion et la préservation de contenus numériques.

Bibliothèques publiques

LE RÔLE CENTRAL QUE JOUENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES dans la vie civique des Canadiens est indiscutable. Toutefois, l'inégalité entre les services offerts dans les bibliothèques publiques urbaines et ceux offerts dans les bibliothèques rurales doit être abordée. Les services se rapportant à l'imprimé et les services de nature technologique doivent être obligatoires et uniformes. Le groupe d'experts estime que la responsabilité de la résolution des problèmes liés à l'inégalité des services, des débits de connexion en zones rurales et des possibilités de prêts entre bibliothèques doit principalement être assumée par les conseils des bibliothèques publiques, par les associations de bibliothèques et les ministres de chaque province et territoire et par Industrie Canada. Nous insistons également sur les possibilités qu'offrent les consortiums en matière d'établissement et de maintien des services. Pour que les Canadiens puissent avoir accès au contenu dont ils ont besoin, le CBUC et l'ABRC, en concertation avec BiblioPresto et les associations internationales de bibliothèques, devraient collaborer étroitement avec les éditeurs et les fournisseurs à la constitution de collections riches et unifiées.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

32. les bibliothèques publiques diffusent publiquement leur travail en affichant les résultats des études fondées sur des données probantes et des études d'impact économique sur leurs sites Web, au bénéfice de la communauté entière des bibliothèques;
33. les bibliothèques publiques continuent à partager des données statistiques librement avec CBUC et d'autres organismes similaires;
34. les associations de bibliothèques et les organismes s'engagent à réaliser et à publier des études portant sur les problèmes communs auxquels la communauté des bibliothèques publiques est confrontée.
35. les facultés et écoles de bibliothéconomie et de sciences de l'information offrent un cours sur le développement de la communauté afin de mieux

préparer les diplômés à remplir leur rôle évolutif dans les bibliothèques publiques et à répondre aux besoins d'une communauté diversifiée;

- 36.** les bibliothèques publiques inventorier régulièrement leurs programmes, leurs services, leurs politiques et leurs espaces physiques pour détecter et éliminer les obstacles;
- 37.** les bibliothèques publiques s'engagent dans d'importantes consultations communautaires pour s'assurer de la pertinence et de l'intégration de leurs institutions à leur communauté;
- 38.** les bibliothèques publiques poursuivent et renforcent leurs collaborations avec les conseils d'alphabétisation pour développer et améliorer leurs programmes et services d'apprentissage des deux langues officielles.
- 39.** les gouvernements provinciaux et territoriaux reconnaissent, par la législation, la nécessité pour les bibliothèques urbaines et rurales de fournir des services numériques;
- 40.** le gouvernement fédéral, plus précisément Industrie Canada, adopte comme priorité nationale de premier niveau la nécessité d'une meilleure bande passante en milieu rural. Nous faisons cette recommandation en reconnaissant pleinement que le gouvernement fédéral a augmenté ses dépenses sur des initiatives à large bande en milieu rural, mais nous sommes aussi conscients que ces initiatives ne font pas partie d'une stratégie nationale officielle. Il n'existe aucun engagement qui exige le respect de normes spécifiques dans les zones rurales. Des délais réalistes sont nécessaires pour l'offre d'une bande passante acceptable dans toutes les collectivités canadiennes.
- 41.** BAC soit rétabli dans son rôle de médiateur en travaillant pour le compte des Canadiens incapables de lire des imprimés, et, qu'en premier lieu, l'organisme amène tous les fournisseurs de services concurrents à travailler ensemble, y compris les représentants de la communauté des Canadiens incapables de lire des imprimés, dans le but de chercher un modèle de service unique, durable et efficace, qui soit accueilli par les personnes incapables de lire les imprimés comme étant le meilleur modèle pour répondre à leurs besoins. Il est recommandé qu'en l'absence d'un règlement par la médiation, BAC cherchera à élaborer une solution gouvernementale / politique pour atteindre un objectif similaire.

42. les gouvernements provinciaux et territoriaux travaillent avec le gouvernement fédéral afin de s'assurer que les Canadiens autochtones bénéficient d'un accès juste et équitable aux services de bibliothèque publique.
43. le cas échéant, les ministères des gouvernements provinciaux et territoriaux qui ont la responsabilité de la prestation des services de bibliothèques publiques prennent en charge les réseaux de bibliothèques publiques canadiennes en formant de plus grandes unités de service afin de : fournir des services soutenus par les technologies adéquates, mandater la prestation de ces services et promouvoir l'achat de livres numériques par des consortiums.
44. chaque province et territoire revoit ses politiques de prêt entre bibliothèques afin de veiller à ce que ces politiques permettent le maillage entre les différents secteurs et qu'elles mettent l'accent sur les besoins en recherche des Canadiens, et non pas sur les besoins en lecture de tous les jours. D'autres mécanismes, tels que les coopératives de livres numériques, devraient être développés pour répondre aux besoins quotidiens des utilisateurs. La responsabilité en incombe aux diverses associations de bibliothèques provinciales et territoriales ainsi que CLA, travaillant avec BAC en tant que partenaire. Les ministères provinciaux et territoriaux devraient s'engager dans ce processus puisque les changements peuvent demander des règlements et des politiques. Parce que les collèges, les universités, les écoles et les bibliothèques publiques se rapportent souvent à plusieurs ministères, il est impossible pour le gouvernement d'agir comme chef de file.
45. Les bibliothèques et les éditeurs travaillent plus étroitement ensemble en comprenant qu'ils font partie du même écosystème et qu'ils ont besoin les uns des autres pour réussir et pour fournir aux Canadiens l'accès au contenu dont ils ont besoin. Puisque les bibliothèques publiques traitent plus souvent avec les éditeurs commerciaux, cette responsabilité incombe au Conseil des bibliothèques urbaines du Canada. Les bibliothèques membres du CBUC sont responsables de près de 90 % de toute la circulation entre les bibliothèques publiques du Canada. Le CBUC est conçu pour agir rapidement et aider les bibliothèques en tant qu'organisation. Puisque les bibliothèques universitaires sont davantage portées sur l'édition universitaire, la responsabilité en incombe

à l'Association canadienne des bibliothèques de recherche (CARL). Pour les produits utilisés par tous les secteurs, tels que les bases de données électroniques, le CBUC et CARL doivent travailler ensemble.

46. CBUC et CARL, en collaboration avec BiblioPresto et les associations internationales de bibliothèques, soutiennent les bibliothèques et les fournisseurs par des collaborations plus étroites, permettant aux bibliothèques d'obtenir un contenu qui pourrait être intégré à des collections unifiées et qui mettrait l'accent sur la nature du contenu lui-même plutôt que sur le nom du fournisseur du contenu.

Bibliothèques fédérales

COMME UN CONSULTANT L'AVAIT NOTÉ EN 2010 DANS UN RAPPORT, *The State of Health of Federal Libraries* : « Un nouveau modèle de diffusion de l'information est requis pour satisfaire aux demandes des nouveaux travailleurs du savoir, qui peuvent être décrits comme étant technophiles, mobiles, non entravés par un bureau physique et travaillant en collaboration avec des équipes dont les membres sont basés localement ou ailleurs dans le monde ». Et encore, « les bibliothèques doivent travailler en communauté, échanger des savoir-faire et tirer profit des économies d'échelle ». Le rapport notait d'un côté que les bibliothèques évoluaient et répondaient aux demandes de leurs usagers et parties prenantes, mais par ailleurs qu'elles évoluaient indépendamment les unes des autres. De nouveaux modèles doivent être créés pour mieux partager les services comme la numérisation, le stockage hors site et l'approvisionnement et échanger sur les problèmes technologiques courants. L'évolution de la bibliothèque fédérale, pour réussir, doit être portée par des leaders proactifs.

Dans le domaine des bibliothèques spéciales et fédérales, les services électroniques sont d'une importance capitale. L'initiative de la Bibliothèque scientifique intégrée offre à huit ministères accès à des collections imprimées et électroniques. Ce projet pilote pourrait être extrapolé à l'échelle du gouvernement tout entier, ce qui permettrait d'économiser des sommes importantes, lesquelles pourraient être affectées à d'autres ressources. Une formation de base sur une série de compétences spécialisées sera nécessaire pour pleinement réussir cette expansion. Les principaux acteurs sont le CNRC-GS, Agriculture et Agroalimentaire Canada, BAC et le SCT.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

- 47.** la Bibliothèque scientifique fédérale (BSF) soit utilisée comme projet pour démontrer le concept d'un modèle de bibliothèque intégrée. Cette initiative est bien avancée et constitue une démonstration d'un modèle de prestation de services économique et évolutif. L'objectif des huit ministères et organismes concernés est de fournir une visibilité aux collections de documents imprimés et électroniques des bibliothèques du GdC et un accès pour les Canadiens à ces collections. La responsabilité en revient à Gestion du savoir du Conseil national de recherche (CNRC-GS) et à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), soutenus par BAC et le SCT.
- 48.** BAC se serve des constats du projet pour établir une stratégie réaliste et éclairée pour l'élaboration d'une approche pangouvernementale visant à offrir une plateforme de recherche-découverte, de gestion des ressources de bibliothèque, de partage de documents et d'acquisitions en consortium. Les ressources économisées au fil du temps pourront être réinvesties dans l'obtention de droits d'utilisation de documents électroniques supplémentaires, la numérisation de documents disponibles uniquement sous forme imprimée et pour faire en sorte que l'expertise des bibliothécaires soit disponible pour la formation, le référencement en profondeur et le soutien relatif aux exigences de publication libre et de données libres s'appliquant à leurs organismes.
- 49.** BAC, avec le soutien financier du ministère des Finances et des autres ministères, investisse dans les fondements organisationnels essentiels pour mener à bien les changements de modèle proposés. Plusieurs bibliothèques ministérielles et groupes de GI n'ont pas les ressources et les capacités voulues pour gérer les changements tout en s'adaptant aux importantes réorganisations qui s'imposent à elles continuellement. Cet investissement initial permettra graduellement de réduire les coûts et d'améliorer le service.
- 50.** BAC fasse la promotion de l'utilité des bibliothèques fédérales, en faisant valoir qu'elles sont essentielles aux travailleurs du savoir du gouvernement et à la prise de décisions éclairées. Le groupe d'experts recommande également de promouvoir l'utilité des bibliothécaires professionnels

dans les domaines des archives, des bibliothèques et de la gestion des documents et des données.

51. les divers ministères et organismes investissent dans les ressources d'information et les compétences des bibliothécaires nécessaires et appropriées pour desservir leur clientèle et soutenir leur formation continue.

Voir les recommandations connexes, plus haut à la section Patrimoine culturel analogique.

Bibliothèques scolaires et carrefours d'apprentissage

LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES et les carrefours d'apprentissage sont des atouts d'une immense importance pour la réussite scolaire, à tous les niveaux de l'enseignement et de l'apprentissage. Comme les avantages de ces ressources n'ont pas été exploités pleinement et partout, le groupe d'experts est convaincu qu'il faudrait souligner davantage leur importance. Nous réclamons qu'une attention coordonnée soit portée à cette question par les ministres de l'Éducation, dans le cadre d'initiatives pancanadiennes et provinciales, ainsi que par les Facultés de l'enseignement et les programmes de bibliothéconomie et de sciences de l'information. Les retombées escomptées sur les plans de la littératie, de l'innovation pédagogique ainsi que de l'amélioration des résultats scolaires et du taux de placement des élèves plaident de manière convaincante pour une telle action.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

52. le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) commande une évaluation pancanadienne où tout l'éventail des parties prenantes serait consulté, afin d'élaborer un ensemble de directives claires et normatives qui encadreront un consensus politique national concernant le modèle de bibliothèques scolaires/carrefours d'apprentissage qui pourrait le mieux maximiser leur contribution à l'expérience scolaire primaire et secondaire et aux apprentissages qui s'y font.
53. les ministres de l'Éducation collaborent avec les commissions scolaires et leurs écoles respectives en vue d'assurer le financement viable dont elles

ont besoin pour mener à bien un programme de bibliothèques scolaires/ carrefours d'apprentissage.

54. les facultés universitaires de l'éducation offrant des programmes de formation d'enseignants-bibliothécaires ou des programmes d'études en bibliothéconomie et sciences de l'éducation (BSI) soient suffisamment financées afin d'accroître le nombre de diplômés ayant les compétences voulues pour gérer adéquatement les bibliothèques scolaires/carrefours d'apprentissage créés.
55. les ministres provinciaux et territoriaux responsables des bibliothèques publiques et les ministres de l'Éducation s'entendent pour définir des normes provinciales qui serviront à orienter l'élaboration d'un modèle de bibliothèque publique et scolaire inspiré des meilleures pratiques et des réussites des bibliothèques semblables déjà créées.

Espaces culturels et voix

PARALLÈLEMENT AUX LUTTES pour le retour des artefacts autochtones aux mains de leurs communautés d'origine et à l'accès à des services équitables de bibliothèques et de centres d'archives dans l'ensemble des réserves du pays, se dresse la quête véritable pour une voix autochtone authentique. Pour répondre au besoin d'enregistrer et de conserver les histoires des communautés autochtones, nos recommandations prennent deux directions : la mise en place d'un programme institutionnel, où les archivistes joindraient leurs forces à celles de la First Nations University, et la mise en œuvre d'initiatives communautaires locales. La population autochtone est le segment démographique qui croît le plus rapidement au Canada; des archives familiales autochtones doivent être créées. Nous proposons de répondre à ce besoin par le biais d'un programme bénévole de mentorat qui serait mis en œuvre en collaboration avec le programme caritatif Indspire, qui recueille des fonds pour des programmes visant à outiller les membres des peuples autochtones. La responsabilité de l'application de cette recommandation reviendrait à BAC, aux associations regroupant des archivistes et des centres d'archives canadiennes (ACA, AAQ, CCA), à la First Nations University et à Indspire.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

56. les bibliothécaires et archivistes des sections des Premières nations et du Patrimoine autochtone de BAC, en collaboration avec l'ACA, le CCA et de l'AAQ planifient avec l'Université des Premières Nations du Canada l'élaboration d'un programme d'initiation aux études archivistiques autochtones qui serait offert dans les communautés et réserves autochtones partout au Canada.
57. BAC, en collaboration avec l'ACA, le CCA, l'AAQ et le programme caritatif Indspire, établit un programme de mentorat bénévole, auquel participeraient des archivistes et des jeunes Autochtones, afin de promouvoir la création d'archives familiales.

Voir les recommandations connexes, plus haut à la section Archives et communauté.

Éducation et perfectionnement professionnel des bibliothécaires et des archivistes

L'ÉDUCATION ET LA FORMATION CONTINUE des bibliothécaires et archivistes professionnels exigent une formation et des stages qui tiennent compte des réalités de notre monde et de la transformation des lieux de travail. Cette éducation doit favoriser la rencontre de nouveaux publics et l'utilisation des nouveaux médias. Les agents responsables ici sont les vice-recteurs principaux et les doyens des programmes de bibliothéconomie et d'archivistique, qui doivent veiller à la pertinence de leurs curriculums ainsi que de l'éducation permanente des professionnels en cours de carrière. Soulignons aussi le rôle des employeurs, qui ont la responsabilité d'investir dans le perfectionnement professionnel de leurs employés.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

58. les principaux et vice-recteurs des huit universités comprenant une école de bibliothéconomie ou de sciences de l'information entreprennent une analyse en profondeur de leurs programmes, en partenariat avec des praticiens du domaine, et particulièrement avec des employeurs, en vue de préciser les mandats, de réduire les doublons inutiles, d'exploiter

les technologies pour réaliser des gains d'efficacité et d'évaluer l'efficacité des résultats par le biais d'un examen exhaustif des syllabus de cours proposés.

59. les doyens et les directeurs des écoles de hautes études en bibliothéconomie et en sciences de l'information, ainsi que des programmes de hautes études en archivistique, en collaboration avec les associations provinciales pertinentes, conçoivent et mettent en œuvre des programmes pancanadiens systématiques de certification en cours de carrière en bibliothéconomie et en archivistique afin que tous les Canadiens puissent être desservis par les praticiens les plus compétents qui soient.
60. les conseils/associations provinciaux/territoriaux de bibliothécaires et d'archivistes définissent leur curriculum de perfectionnement professionnel en consultation avec leurs publics respectifs – tant praticiens qu'employeurs.
61. bien que les praticiens doivent assumer la responsabilité qui leur revient en ce qui a trait à leur perfectionnement personnel, les employeurs consacrent des ressources financières considérablement plus importantes au perfectionnement de leur personnel.
62. les établissements de services de bibliothèque et d'archives et les milieux professionnels du domaine dépistent les candidats aptes à assumer des fonctions de direction et fassent en sorte qu'ils aient accès à des programmes de formation à la direction.

Voir les recommandations connexes plus haut à la section Patrimoine culturel analogique.

Les droits d'auteur et les bibliothèques et centres d'archives canadiens à l'ère du numérique

LA CONNAISSANCE DE LA LÉGISLATION se rapportant au droit d'auteur et la conformité à celle-ci sont d'une importance vitale pour les bibliothécaires et les archivistes. La loi alloue une latitude considérable, notamment concernant la règle de l'utilisation équitable, laquelle devrait être mise à profit. Toutefois, pour favoriser un accès équitable aux ressources électroniques, il faudrait une plus grande

coopération entre les institutions en matière de licences et d'hébergement. À titre d'acheteurs et de titulaires de licences d'œuvres protégées, les bibliothèques fournissent un soutien considérable aux auteurs et à leurs éditeurs. Par conséquent, dans toutes les discussions entourant le droit d'auteur, les intérêts de la clientèle des bibliothèques et des centres d'archives doivent être conciliés avec les droits des créateurs d'œuvres littéraires et artistiques afin que la contribution de ces derniers soit adéquatement reconnue et rémunérée.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

- 63.** les bibliothèques et les centres d'archives exercent pleinement leurs droits d'utilisateurs au regard de l'utilisation équitable et des autres exceptions et restrictions particulières au droit d'auteur pour pouvoir s'engager dans des initiatives productives telles que numériser les collections détenues en format analogique et fournir à la clientèle accès à des copies destinées à l'étude privée, et qu'ils prennent toute la latitude accordée par la loi en cas de besoin.
- 64.** les bibliothèques et les centres d'archives continuent de participer aux audiences de la Commission du droit d'auteur pour faire valoir leurs positions.
- 65.** les pratiques d'octroi aux bibliothèques de licences d'utilisation de ressources électroniques soient revues. Du point de vue de l'utilisateur, Internet permet un accès égal à l'information numérique là où une connexion est présente. Toutefois, l'accès aux ressources électroniques couvertes par des licences, y compris aux livres numériques, varie considérablement d'une région à une autre au Canada, puisque les accords en matière de licence se concluent localement et, parfois, à l'échelle d'un consortium. Une priorité élevée devrait être accordée à une plus grande coopération institutionnelle en matière de licence et d'hébergement afin que l'accès aux ressources soit uniformisé au moyen de services de nuage ou de toute autre infrastructure de partage en ligne.
- 66.** dans les discussions sur la façon de s'adapter à l'environnement numérique, les préoccupations concernant un accès accru soient conciliées avec la nécessité de rémunérer adéquatement les créateurs d'œuvres littéraires et artistiques pour leur contribution au patrimoine culturel canadien.

Les bibliothèques, le libre accès et les ressources éducatives libres

LES BIBLIOTHÉCAIRES PEUVENT CONTRIBUER aux travaux de recherche en sensibilisant les professeurs-chercheurs sur les questions relatives à la gestion du droit d'auteur, par la mise en œuvre de projets d'édition et en facilitant la création de ressources éducatives libres.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

- 67.** les bibliothécaires continuent d'éduquer le corps enseignant à la gestion des droits d'auteur associés aux monographies et aux articles savants pour maximiser la portée de leurs travaux en élargissant l'accès à ceux-ci.
- 68.** les dirigeants des administrations d'universités ainsi que des bibliothèques et des presses universitaires intensifient leurs efforts visant à rationaliser l'affectation des ressources et à réaligner les mesures incitatives afin que la publication d'ouvrages et de revues savantes sur les campus se fasse de manière aussi efficiente et efficace que possible. De plus, ces dirigeants devraient envisager une coopération institutionnelle plus étroite et un partage accru des ressources afin de promouvoir un système de publication dynamique et viable. Des efforts particuliers devraient être consentis au soutien à l'édition dans les domaines des sciences humaines et sociales et des lettres, lesquels ne bénéficient pas, de la part des gouvernements et d'organismes privés, du même soutien à la recherche et à l'édition que reçoit le domaine des sciences naturelles et du génie.
- 69.** les bibliothécaires intéressés par l'enseignement, que ce soit dans un contexte formel ou informel, envisagent la possibilité de participer au développement de ressources éducatives libres en produisant ou en aidant le corps enseignant à produire des cours et des manuels libres et en aidant les enseignants très occupés ou les autodidactes à trouver des REL de qualité et pertinentes en montant des collections ou en créant des outils de découverte.

Surveillance assurée par la Société royale du Canada

PLUSIEURS DE NOS RECOMMANDATIONS exhortent et enjoignent les institutions et les organismes à agir. Les mesures recommandées sont essentielles à la préservation et à l'amélioration des bibliothèques et des centres d'archives canadiens et au développement de la littératie culturelle en cette ère du numérique. Le groupe d'experts est d'avis que le déclin lent ou parfois précipité observé doit être renversé. Profondément conscient de la nature permanente de cette entreprise et de son importance pour tous les citoyens canadiens, le groupe d'experts veut être assuré que ses travaux entraînent des changements. Par son soutien à nos travaux, la SRC affirme son adhésion à cette proposition de valeur et assure qu'elle surveillera activement les progrès réalisés.

LE GROUPE D'EXPERTS RECOMMANDE QUE :

- 70.** qu'au cours des 24 prochains mois, la Société royale du Canada obtienne les ressources nécessaires pour réunir de nouveau le groupe d'experts dans le but d'examiner les changements apportés par les organisations et les institutions disciplinaires et gouvernementales et en dresser un bilan.

Annexe A

Mapping and Timeline Application: A Visualization of Canada's Libraries and Archives

<http://cwrc.ca/rsc-src/>

This mapping and timeline application displays the location of, and the year of establishment for, many of the libraries and archives of Canada. Both libraries and archives are represented, and for institutions that function as both a library and an archives, they are indicated as “Combined” institutions (“mixed” indicates a particular community has more than one type of institution). All 4,798 represented institutions appear on the map, and roughly two-thirds of the institutions (3,077 of 4,798, or 64%) appear on the timeline. Possible data elements that might be included for a particular library or archives include the following: name, community, province/territory, institution, type, population served, establishment year, and URL. Note: multi-branch library systems are represented as one library (i.e., branch libraries are not represented), unless a particular branch library is located in a different community, in which case it is represented.

In the default Map View, both the timeline and map can be resized via the down arrow appearing in the center below each panel, and the map can be panned and zoomed to focus on different geographic regions. In addition to the Map View, there are also List View and Grid View options, which display the search result records in particular formatted styles (these view options are available between the timeline and map panels). Finally, the search results can be exported in a variety of formats by clicking on the orange and white scissor icon which is located in the upper right corner above both the timeline panel and the map panel (the icon will appear after you hover your mouse over either the timeline panel or the map panel).

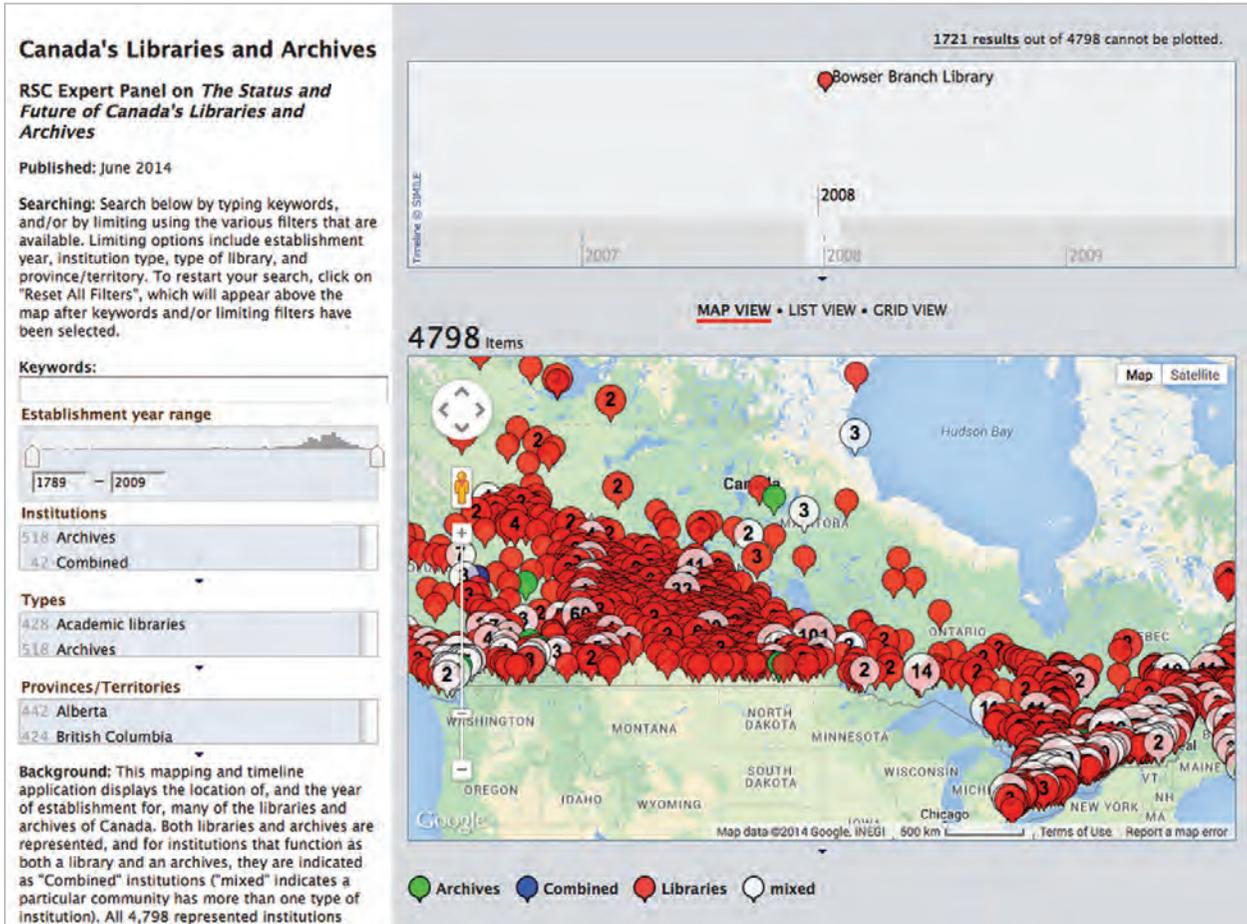


Image caption

Annexe B

The Panel has consulted many resources, including the ones listed in this appendix. Available statistical information validates the Panel's recommendations. Public and private archives in Canada are far behind the library community in gathering and publishing reliable statistics.

National Statistics

MW Group: State of Health of Federal Libraries, 2010

National Statistical Profile of All Canadian Libraries, 2009-2010

<http://www.cla.ca/AM/Template.cfm?Section=Advocacy&Template=/CM/ContentDisplay.cfm&ContentID=13785>

Public Service Human Resources Management Agency of Canada: Library Science Community Profile, 2007

http://www.gcpeia.gc.ca/wiki/ADM_Task_Force_on_the_Future_of_Federal_Library_Service

Public Service Human Resources Management Agency of Canada: Profile of the Library-Related Workforce, 2007

http://www.gcpeia.gc.ca/wiki/ADM_Task_Force_on_the_Future_of_Federal_Library_Service

Statistics Canada: Government Expenditures on Culture, 2009/2010

<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?teng=dq120404e-eng.pdf&tfra=dq120404e-fra.pdf&l=eng&loc=dq120404e-eng.pdf>

Canadian Council of Archives

http://www.cdncouncilarchives.ca/CCAFactSheet_v1.2Updated_FR.pdf

By Province

Alberta Public Library Statistics

http://www.municipalaffairs.gov.ab.ca/mc_public_library_statistics.cfm

British Columbia Public Library Statistics

<https://www.bced.gov.bc.ca/pls/reports.htm>

Canadian Association of Research Libraries Statistics

<http://www.carl-abrc.ca/statistics.html>

Manitoba Public Library Statistics

https://mb.countingopinions.com/index.php?page_id=4

New Brunswick Public Library Statistics

<http://www.gnb.ca/0003/publications-e.asp>

Ontario Public Library Statistics

<http://www.mtc.gov.on.ca/en/libraries/statistics.shtml>

Quebec Public Library Statistics

http://www.banq.qc.ca/services/services_professionnels/milieux_doc/statistiques/stats.html

Saskatchewan Public Library Statistics

<http://www.lib.sk.ca/Statistical-Summary>

Provincial and Territorial Annual Reports.

A 2013 listing of all public library branches from:

<http://stephenslighthouse.com/2013/02/19/canadian-public-library-statistics-by-province-or-territory-and-nationally-and-links-to-sources/>

The Canadian Urban Public Library Council (CULC) Annual Statistics

<http://www.culc.ca/>

Other Reports

Dooley, Jackie M., and Katherine Luce. 2010. Taking our pulse: The OCLC Research survey of special collections and archives. Dublin, Ohio: OCLC Research.

<http://www.oclc.org/research/publications/library/2010/2010-11.pdf>

Travaux consultés

- Avery, Cheryl, and Mona Holmlund, eds. *Better off Forgetting? Essays on Archives, Public Policy, and Collective Memory*. Toronto: University of Toronto Press, 2010.
- Bak, Greg, and Pam Armstrong. "Points of Convergence: Seamless Long-Term Access to Digital Publications and Archival Records at Library and Archives Canada." *Archival Science* 8 (2008): 279-93.
- Ballhaus, Werner. *Turning the Page: The Future of eBooks*. PricewaterhouseCoopers LLP. 2010. <http://www.pwc.com/en_GX/gx/entertainment-media/pdf/eBooks-Trends-Developments.pdf>
- Barbier, Frédéric. *Histoire des bibliothèques: D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*. Paris: Armand Colin, Collection U: Histoire, 2013.
- Baron, Jaimie. *The Archive Effect: Found Footage and the Audiovisual Experience of History*. London: Routledge, 2014.
- Battles, Matthew. *Library: An Unquiet History*. New York: W. W. Norton & Company, 2003.
- Beagrie, Neil, et al. *Digital Preservation Policies Study: Part 1. Final Report*. Salisbury: Charles Beagrie Ltd., 2008. <www.jisc.ac.uk/whatwedo/programmes/preservation/2008digprespolycystudy.aspx>
- Berendse, Martin. "Presidential Statement: How ICA is Meeting the Challenges of Digital Preservation." International Council on Archives. 5 August 2013. <<http://www.ica.org/14770/position-statements/presidential-statement-how-ica-is-meeting-the-challenges-of-digital-preservation.html>>
- Beaudry, Guylaine. *Profession bibliothécaire*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2012.
- Beaudry, Guylaine, et Yvon-André Lacroix, eds. *Bibliothèques et Architecture, Documentation Bibliothèques*. Numéro thématique de *Documentation et bibliothèques* 60 (2014): 2-3.
- Benington, John. "From Private Choice to Public Value?" *Public Value: Theory and Practice*. Eds. Moore, Mark and John Benington. London: Palgrave Macmillan, 2011. 31-51.
- Berrigan, Sean F. *Reframing the Canadian Archival System: A Report for Library and Archives Canada*. Ottawa: Library and Archives Canada, 2014.
- Berthiaume, Guy. «Sept ans de bonheur. La convergence à BAnQ.» Conférence d'ouverture du 42e congrès de l'Association des archivists du Québec. *Archives* 44. 2 (2012-2013): 3-10.
- . «Institution de mémoire n'implique pas passésisme» *Le Devoir*, 14 juin 2014.
- Best, Stephen, and Sharon Marcus. "Surface Reading: An Introduction, The Way We Read Now." *Representations* 108 (2009): 1-21.
- Bibliothèque et Archives Canada, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, and Yvon-André Lacroix (editor). *Rayonner et partager: l'innovation dans les bibliothèques canadiennes*, Québec: Presses de l'Université Laval, 2008.
- Booth, Andrew. «Formulating Answerable Questions.» *Evidence-based Practice for Information Professionals: A Handbook*. Eds. Andrew Booth and Ann Brice. London: Facet, 2004. 62-63.
- Boyden, Joseph. *The Orenda*. Toronto: Penguin Canada Books Inc., 2013.

- Brief Presented by the Royal Society of Canada in regard to the Establishment of a National Library. Ottawa: The Royal Society, 1946.
- Canada. Agriculture and Agri-Food Canada. Rural Research and Analysis Unit. *Rural Youth Migration: Exploring the Reality Behind the Myths: A Rural Youth Discussion Paper*. Ottawa, ON: R.A. Malatest & Associates, Ltd., 2002. <<http://publications.gc.ca/collections/Collection/A22-272-2002E.pdf>>
- Canadian Council of Archives/Conseil canadien des archives "Memorandum on the Elimination of the National Archival Development Program." 2012. <http://www.cdncouncilarchives.ca/CCAFactSheet_v1.2Updated_EN.pdf>
- Canadian Library Association. *Canadian Library Association Dismayed by Impact of Budget Cuts on Federal Libraries*. 2012. <<https://www.cla.ca/AM/Template.cfm?Section=Home&TEMPLATE=/CM/ContentDisplay.cfm&CONTENTID=12920>>
- Caron Daniel J., and Richard Brown. "The Documentary Moment in the Digital Age: Establishing New Value Propositions for Public Memory." *Archivaria* 71 (2011): 1-20.
- Castell, Manuel. *The Rise of the Network Society*. Oxford: Blackwell, 1996. *The Library of the Future: Hub for Knowledge, Contact and Culture*. The Hague: The Netherlands Institute for Public Libraries, 2014. <http://www.siob.nl/media/documents/PRINTVERSIE_eng-vertaling.pdf>
- Cook, Patricia. "A Library in Motion." *Beyond Words: BC's Public Libraries are Changing Lives*. Vancouver: British Columbia Library Association, 2005. 5-10.
- Cook, Terry, ed. *Building The National Memory: Reflections, Prognosis, Inspirations: Final Report*. Ottawa: Clio Consulting, 2008.
- . "Evidence, Memory, Identity, and Community: Four Shifting Archival Paradigms." *Archival Science* 13 (2013): 95-120.
- Couture, Carol, et Marcel Lajeunesse. *L'archivistique à l'ère du numérique: Les éléments fondamentaux de la discipline*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2014.
- Craig, Barbara. "A Look at a Bigger Picture: The Demographic Profile of Archivists in Canada based on a National Survey." *Archivaria* 49 (2000): 20-52.
- Darnton, Robert, "A World Digital Library is Coming True!" *New York Review of Books*, 22 May 2014.
- Denham, Elizabeth. "A Failure to Archive: Recommendations to Modernize Government Records Management." 22 July 2014 <<https://www.oipc.bc.ca/report/special-reports>>
- Déry, Hervé. "Issues and Trends to 2020: Library and Archives Canada's Contribution to the Canadian Archives Summit." *Towards a New Blueprint for Canada's Recorded Memory: A National, Regional and Online Discussion*, 17 January 2014, Toronto. Campbell Conference Facility, Munk School of Global Affairs, University of Toronto, 2014. <http://archivists.ca/sites/default/files/Attachments/Advocacy_attachments/dery-archives_summit.pdf>
- Dietz, Steve, et al. *Virtual Museum of Canada: The Next Generation*. Montreal: Canadian Heritage Information Network, 2003.
- Dorey, Jonathan. "The Role of Archivists in a Digital Society." *Towards a New Blueprint for Canada's Recorded Memory: A National, Regional and Online Discussion*, 17 January 2014, Toronto. Campbell Conference Facility, Munk School of Global Affairs, University of Toronto, 2014. <<http://archivists.ca/content/les-agents-provocateurs>>

- Duff, Wendy, et al. "From Coexistence to Convergence: Studying Partnerships and Collaboration among Libraries, Archives and Museums." *Information Research* 18.3 (2013). <<http://informationr.net/ir/18-3/paper585.html#UkOmOT-wNZo>>
- Duranti, Luciana, and Corinne Rogers. "Archives in a Digital Society." *Towards a New Blueprint for Canada's Recorded Memory: A National, Regional and Online Discussion*, 17 January 2014, Toronto. Campbell Conference Facility, Munk School of Global Affairs, University of Toronto, 2014. <http://archivists.ca/sites/default/files/Attachments/Advocacy_attachments/duranti_and_rogers_archives_in_a_digital_society_final.pdf>
- Eastwood, Terry. "Archives, Democratic Accountability, and Truth." *Better Off Forgetting?: Essays on Archives, Public Policy, and Collective Memory*. Ed. Cheryl Avery and Mona Holmlund. Toronto: Toronto University Press, 2010. 143-68.
- Gaiman, Neil. "Why Our Future Depends on Libraries, Reading and Daydreaming." *The Guardian* 15 October 2013. <www.theguardian.com/books/2013/oct/15/neil-gaiman-future-libraries-reading-daydreaming>
- Garde-Hansen, Joanne, et al, eds. *Save As . . . Digital Memories*. Houndmills: Palgrave Macmillan, 2009.
- Gerson, Jen. "Suspicious Over Library Consolidation as Critics Complain Harper Government is Trashing Important Books." *National Post* 7 January 2014. <<http://news.nationalpost.com/2014/01/07/suspicious-over-library-consolidation-as-critics-complain-harper-government-is-trashing-important-books/>>
- Gikandi, Simon. "The Fantasy of the Library." *PMLA* 128.1 (2013): 9-20.
- Gorman, Michael. *Our Enduring Values; Librarianship in the 21st Century*. Chicago: American Library Association, 2000.
- Goulet, Denis, and Bibliothèque et Archives nationales du Québec. *Bibliothèque et Archives nationales du Québec: un siècle d'histoire*. Montréal: Fides, 2009.
- Grafton, Anthony. *Worlds Made by Words: Scholarship and Community in the Modern West*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press, 2009.
- Halavais, Alexander. *Search Engine Society*. Cambridge: Polity Press, 2009.
- Halifax Central Library: An Economic Impact Assessment*. Canmac Economics Limited, July 2009.
- Haycock, Ken. *The Crisis in Canada's School Libraries: the Case for Reform and Re-investment*. Toronto: Association of Canadian Publishers, 2003.
- Holden, John. *Capturing Cultural Value: How Culture has Become a Tool of Government Policy*. London: DEMOS, 2004.
- Ketelaar, Eric. "Archives in the Digital Age: New Uses for an Old Science." *Archives and Social Studies* 1 (2007): 167-91.
- . "Being Digital in People's Archives." *Archives & Manuscripts* 31 (2003): 8-22.
- . "Concurring Curation for a Poetic GLAM." *Archifacts. Journal of the Archives and Records Association of New Zealand* (2014): 18-37.
- Kimbell, Caroline. "Digitization and Licensing at the National Archives." University of Toronto. 21 November 2013. Lecture.

- Lajeunesse, Marcel. "La Bibliothèque nationale du Québec." *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada*. Eds. Gerson, Carole and Jacques Michon. Vol. II. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2007. 450.
- . "Les bibliothèques paroissiales: précurseurs des bibliothèques publiques au Québec?" *Lecture publique et culture au Québec : XIX^e et XX^e siècles*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2004.
- . "Les bibliothèques publiques au Québec." *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada*. Eds. Gerson, Carole and Jacques Michon. Vol. II. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2007. 459-62.
- Lankes, R. David. *The Atlas of New Librarianship*. Cambridge, Mass: MIT Press, 2011.
- Lee, Christopher A., and Helen R. Tibbo. "Digital Curation and Trusted Repositories: Steps Toward Success." *Journal of Digital Information* 8. 2 (2007).
- Libraries Canada, 2013/2014*. 28th ed. Toronto: Grey House Publishing Canada, 2013.
- Library Science Community Profile*. Public Service Human Resources, Research and Analysis Directorate, 2008.
- Lorimer, Rowland. "Libraries, Scholars, and Publishers in Digital Journal and Monograph Publishing." *Scholarly and Research Communication*, 4.1 (2013). <<http://src-online.ca/index.php/src/article/view/43/118>>
- MacLeish, Archibald. "The Premise of Meaning." *The American Scholar* 41.3 (1972): 357-362.
- Martel, Marie D. "Fab lab: la prochaine révolution en bibliothèque, faites-la vous-même!" *Voir Montréal* 11 Octobre 2012. <<http://voir.ca/marie-d-martel/2012/10/11/fab-lab-la-prochaine-revolution-en-bibliotheque-faites-la-vous-memes/>>
- Maryles, Daisy. "For E-Books, More Good News, Few Trends: Facts and Figures, 2013." *Publishers Weekly* 261.11 (17 March 2014). <<http://www.publishersweekly.com/pw/print/20140317/61446-for-e-books-more-good-news-few-trends-facts-figures-2013.html>>
- Mattern, Shannon Christine. *The New Downtown Library: Designing with Communities*. Minneapolis, MN: University of Minnesota Press, 2007.
- McKibbin, K.A. "Evidence-based Practice." *Bulletin of the Medical Library Association* 86.3 (1998), 396-401.
- McMaster, Gerald. "Object (to) Sanctity: The Politics of the Object." *International Journal of Canadian Studies* 12 (1995): 11-29.
- McMaster, Rowland. "Why Read?" *ESC: English Studies in Canada* 39.2 (2013): 43-61.
- Millar, Laura. "Archives in a Digital Society." *Towards a New Blueprint for Canada's Recorded Memory: A National, Regional and Online Discussion*, 17 January 2014, Toronto. Campbell Conference Facility, Munk School of Global Affairs, University of Toronto, 2014. <<http://archivists.ca/content/les-agents-provocateurs>>
- . "Coming Up With Plan B: Considering the Future of Canadian Archives." *Archivaria* 77 (2014).
- Oberg, Dianne. "Ignoring the Evidence: Another Decade of Decline for School Libraries." *Education Canada* 54.3 (2014). <<http://www.cea-ace.ca/education-canada/article/ignoring-evidence-another-decade-decline-school-libraries>>

- Opening the Book: A Strategy for a National Network for Equitable Library Service for Canadians with Print Disabilities.* Ottawa: Canadian Library Association, 2005.
- Piper, Andrew. *Book Was There: Reading in Electronic Times.* Chicago: University of Chicago Press, 2012.
- Plante, Jacques. *Architectures de la connaissance au Québec.* Préface de Lise Bissonnette. Québec: Les Publications du Québec, 2013.
- Preserving Canada's Memory: Developing a Strategic Approach to Digital Preservation.* Ottawa: Public Policy Forum. 2013. <<http://www.ppforum.ca/sites/default/files/Preserving%20Canada%27s%20Memory%20-%20FINAL%20REPORT.pdf>>
- Press and Library Collaboration Survey: Final Report.* New York: American Association of University Presses, 2013. <http://www.aaupnet.org/images/stories/data/librarypresscollaboration_report_corrected.pdf>
- Québec. Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 4 tomes en 5 vol., Québec, La Commission, 1956.
- Reading Re-Imagined: A National Digital HUB to Support Service Delivery to Canadians with Print Disabilities.* Toronto: Canadian National Institute for the Blind, 2013.
- Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR). *L'impact du réseau canadien de documentation pour la recherche : sommes-nous à la hauteur? – Rapport annuel 2012-2013*, préparé par le Groupe de travail sur la valeur, l'influence, les tendances et le leadership, RCDR, 2013.
- Schulz, Knud. "Library Transformation: Sketching the Future Library Transitioning to a Space for Citizens and Community Connections." Harvard University Library and Graduate School of Design. Harvard University. Cambridge, Mass, 6 March 2014. <<http://www.slideshare.net/KnudSchulz/harvard-march-2014-transformation-future-library>>
- Schrader, Alvin A., and Michael Brundin. *National Values Profile of Canadian Libraries.* Canadian Library Association, November 2012. <<http://www.cla.ca/AM/Template.cfm?Section=Advocacy&Template=/CM/ContentDisplay.cfm&ContentID=13784>>
- schmidt hammer lassen architects. *Give More.* Danish Architecture Centre. Exhibition Catalogue. Danish Architecture Centre, Denmark, 18 January - March 10, 2013.
- Scott, Carol A., ed. *Museums and Public Value: Creating Sustainable Futures.* Farnham, Surrey: Ashgate, 2013.
- Smith, Carrie, and Lisa Stead, eds. *The Boundaries of the Literary Archive: Reclamation and Representation.* Farnham, Surrey: Ashgate, 2013.
- So Much More: The Economic Impact of the Toronto Public Library on the City of Toronto.* Martin Prosperity Institute of the University of Toronto, 2013. <http://martinprosperity.org/media/TPL%20Economic%20Impact_Dec2013_LR_FINAL.pdf>
- State of America's Libraries Report 2013.* American Library Association, 3 April 2013. <<http://www.ala.org/news/state-americas-libraries-report-2013>>
- State of Health of Federal Libraries.* MW Group Inc., Ron W. Mason, 2010.
- Stoler, Ann Laura. *Along the Archival Grain: Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense.* Princeton, NJ: Princeton University Press, 2009.

- Summative Evaluation: Initiative for Equitable Library Access: Final Report*. Ottawa: Library and Archives Canada, 2013. <<http://www.bac-lac.gc.ca/eng/about-us/audits-evaluations/Documents/IELA%20Evaluation%20Report.pdf>>
- Symons, Thomas H. B. *To Know Ourselves, the Report of the Commission on Canadian Studies. An Abridged Version of Volume 1 and 2*. Toronto: Book and Periodical Development Council in association with McClelland & Stewart, 1978.
- Table de concertation des bibliothèques québécoises. *Perceptions et satisfaction des Québécois à l'égard des bibliothèques*. Montréal : Léger Marketing, juin 2009.
- Task Force on Access to Information for Print-Disabled Canadians. *Fulfilling the Promise: Report of the Task Force on Access to Information for Print-Disabled Canadians*. Ottawa, 2000.
- Theimer, Kate. "Now Is What Matters." *Towards a New Blueprint for Canada's Recorded Memory: A National, Regional and Online Discussion*, 17 January 2014, Toronto. Campbell Conference Facility, Munk School of Global Affairs, University of Toronto, 2014. <http://archivists.ca/sites/default/files/Attachments/Advocacy_attachments/theimer_now_is_what_matters_archives_summit.pdf>
- Tucker, Susan. *The Most Public of All History: Family History and Heritage Albums in the Transmission of Records*. Diss. University of Amsterdam, 2009. <<http://dare.uva.nl/record/325290>>
- United Kingdom. The National Archives. *Archives for the 21st Century*. November 2009. <<http://www.nationalarchives.gov.uk/archives-sector/archives-21-century.htm>>
- VanBuskirk, Mary E., and Kathy M. Wallace. "History of Canada Institute for Scientific and Technical Information (CISTI)." *Encyclopedia of Library and Information Science*. 2nd ed. Ed. Miriam Drake. New York: Taylor & Francis, 2003.
- Vance, Jonathan. *A History of Canadian Culture*. Toronto: Oxford University Press, 2009.
- Vaugeois, Denis. *L'amour du livre: l'édition au Québec, ses petits secrets et ses mystères*. Québec: Éditions du Septentrion, 2005.
- Wees, Ian. *The National Library of Canada: Twenty-five Years After*. Ottawa: National Library of Canada, 1978.
- Wilkinson, Margaret, Joan Dalton, and Victoria Owen. "Collective Rights Management and Copyright in Canada." *Ontario Library Association Superconference, Toronto, 2-5 February 2011*. <<http://www.accessola2.com/superconference2011/fri/1202.pdf>>
- Wilson, Ian. "Canada: Libraries and Archives." *Encyclopedia of Library and Information Sciences*. 3rd ed. New York: Taylor & Francis, 2010. 725-744.
- Working Together Project. *Community-Led Libraries Toolkit*. Human Resources and Skills Development Canada, 2008. <http://www.librariesincommunities.ca/resources/Community-Led_Libraries_Toolkit.pdf>
- Zorich, Diane, Günter Waibel, and Ricky Erway. *Beyond the Silos of the LAMs: Collaboration among Libraries, Archives and Museums*. OCLC Research, 2008. <<http://www.oclc.org/research/publications/library/2008/2008-05.pdf>>